

# Le territoire pensé

GÉOGRAPHIE DES REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

*Sous la direction de  
Frédéric Lasserre  
et Aline Lechaume*



Presses de l'Université du Québec



*le  
territoire  
pensé*

GÉOGRAPHIE DES REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

### **Sports et villes**

Enjeux économiques et socioculturels  
*Sous la direction de Sylvain Lefebvre*  
2003, ISBN 2-7605-1210-X, 254 pages

### **Eaux et territoires**

Tensions, coopérations  
et géopolitique de l'eau  
*Frédéric Lasserre et Luc Descroix*  
2003, ISBN 2-7605-1206-1, 500 pages

### **Grands projets urbains et requalification**

*Sous la direction de Gilles Sénécal,  
Jacques Malézieux et Claude Manzagol*  
2002, ISBN 2-7605-1184-7, 280 pages

### **Géographie et société**

*Sous la direction de Suzanne Laurin,  
Juan-Luis Klein et Carole Tardif*  
2001, ISBN 2-7605-1090-5, 334 pages

### **L'espace économique mondial**

Les économies avancées  
et la mondialisation  
*Jean-Paul Rodrigue*  
2000, ISBN 2-7605-1037-9, 534 pages

### **Les espaces dégradés**

Contraintes et conquêtes  
*Sous la direction de Gilles Sénécal  
et Diane Saint-Laurent*  
2000, ISBN 2-7605-1071-9, 280 pages

### **Le Québec en changement**

Entre l'exclusion et l'espérance  
*Sous la direction de Pierre Bruneau*  
2000, ISBN 2-7605-1058-1, 242 pages

### **L'éducation géographique, 2<sup>e</sup> édition**

Formation du citoyen  
et conscience territoriale  
*Sous la direction de Juan-Luis Klein  
et Suzanne Laurin*  
1999, ISBN 2-7605-1052-2, 270 pages

#### **PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2  
Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096  
Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

#### **Distribution :**

##### **CANADA et autres pays**

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.  
845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8  
Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

##### **FRANCE**

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE  
30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France  
Téléphone : 33 1 43 54 49 02  
Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

##### **SUISSE**

SERVIDIS SA  
5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse  
Téléphone : 022 960 95 25  
Télécopieur : 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

# Le territoire pensé

GÉOGRAPHIE DES REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

*Sous la direction de*  
**Frédéric Lasserre**  
*et Aline Lechaume*

*Préface de Luc Bureau*

2003



**Presses de l'Université du Québec**

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450  
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

*Données de catalogage avant publication (Canada)*

Vedette principale au titre :

Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales

(Géographie contemporaine)

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

ISBN 2-7605-1224-X

1. Territorialité humaine. 2. Géographie humaine. 3 Territoire national.  
4. Identité collective. 5. Géopolitique. 6. Territorialité humaine – Québec (Province).  
I. Lasserre, Frédéric, 1967- . II. Lechaume, Aline. III. Collection.

GN491.7.T48 2003

304.2'3

C2003-940367-X

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Programme d'aide au développement  
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Nous souhaitons remercier le Ministère de la Recherche, de la Science  
et de la Technologie pour le soutien accordé à la publication de cet ouvrage.

**Finances, Économie  
et Recherche**

**Québec** 

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Illustration : Carte du Québec (2002)

GROUPE KOREM

680, boul. Charest Est, Bureau 120, Québec (Qc) G1K 3J4

Tél. : 1-418-647-1555 – Téléc. : 1-418-647-166

[www.korem.com](http://www.korem.com)

Carte de Champlain (1632)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

**1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2003 9 8 7 6 5 4 3 2 1**

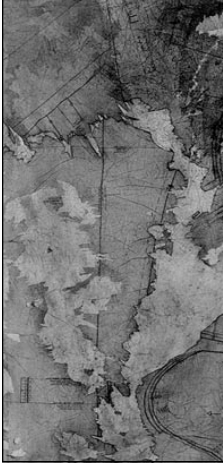
*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

© 2003 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada



## PRÉFACE

**Luc Bureau**

*Je n'ai jamais vu cela un territoire, ni quand je vivais à la campagne ni depuis que j'habite la ville, ni quand j'étais jeune ni depuis que... Il paraît que, dans les temps lointains, lorsqu'il n'y avait que des bêtes errantes et quelques primitifs pour les occuper, il y en avait beaucoup de territoires. Le Canada – on pourrait en dire autant de l'Australie – était une des régions du monde les plus riches en territoires ; ces derniers commençaient aux portes de la bourgade de Montréal et s'éternisaient vers l'ouest et le nord, jusqu'où ? on ne savait plus. On les appelait les Territoires du Nord-Ouest. Aujourd'hui, il en reste de larges lambeaux, dans le nord du pays, que l'on nomme toujours les Territoires du Nord-Ouest, où vit une population aussi clairsemée que les cheveux sur la tête d'un chauve. On dit que le taux de naissance y est presque le double de la moyenne canadienne.*

*Quoi que j'y fasse, ce sont là les premières images qui me viennent à l'esprit lorsque je m'accroche au mot territoire : il s'y trouve beaucoup de vides ; la densité des choses et des êtres – sauf celle des légendes – y est moins élevée que partout ailleurs. Et puisque le territoire est plein de vides, il nécessite l'errance afin de se procurer le nécessaire à la survie. Mais il est une dernière*

chose, qu'il me déplait d'exprimer, dans ma représentation presque instinctive du territoire, c'est son état continu de dépendance. Dépendance qui suppose l'infériorité, la subordination, la tendance au parasitisme. Le territoire est à un pays ou à un État ce que la banlieue est à la ville, il n'existe que par procuration. Dans sa célèbre Encyclopédie, d'Alembert notait, en tout début de définition, cet assujettissement du territoire à une autre chose que lui-même : « Territoire est une certaine étendue de terrain qui dépend d'une province, d'une ville, seigneurie, justice, ou paroisse » (article « Territoire » dans L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert). Ce n'est pas tellement glorieux ; cela nous rappelle encore une fois l'inscription du territoire dans un ordre géographique décroissant : empire, pays, province, région, ville... territoire.

Or, voici que notre présent lui donne des ailes. Tel le phénix qui renaît de ses cendres, le territoire, qu'on tentait naguère d'évincer en lui substituant un statut et une appellation plus lustrés, se retrouve partout au centre des débats. Lui qui était vide se remplit de mots ; on accole son nom aux choses les plus dépareillées. Il annexe l'Amérique aussi bien que les aires de reproduction du castor, les terrains d'enfouissement des ordures ménagères et le désert d'Australie, l'Arctique et les fédérations des éleveurs de porcs ; il est tout à la fois « aménagé », « imaginaire », « ennemi », « local », « désenchanté », « national », « réenchanté », « urbain », « rural », « linguistique », « culturel »... Un coup d'œil sur Internet permet de juger de la fécondité du terme : 632 000 mentions. C'est beaucoup mieux que le « paysage » qui ne génère que 147 000 mentions, que la « banlieue » qui n'en produit que 169 000. Ce qui ne prouve rien, sinon que le territoire est un polyèdre possédant une infinité de faces sur lesquelles chacun dessine ses rêves, ses idéologies, ses nostalgies.

Néanmoins, la vogue que connaît le territoire se nimbe de sens. Il vaut la peine qu'on l'interroge. N'est-ce pas là la tâche du géographe que de réfléchir sur ces idoles obstinées qui s'appellent région, pays, paysage, lieu et territoire ? Vivant de plus en plus en état d'apesanteur dans un monde gigantesque qui nous est de plus en plus étranger, le territoire apparaît comme un rejet, un projet, un espoir d'ancrage. Comme si, par lui, la réalité pouvait reprendre le dessus sur la fiction. Puisque le territoire dérive du mot terre, nous formulons en l'évoquant le vœu de nous réapproprié un espace humain auquel nous pourrions nous identifier, où nous pourrions nous enraciner. Il devient ainsi un cadre de référence à partir duquel le monde tout autour se reconstruit peu à peu. À l'occasion de cette renaissance, le territoire réquisitionne en le rajeunissant un vocabulaire tombé depuis longtemps en désuétude, où foisonnent les « communauté », « solidarité », « voisinage », « enracinement », « authenticité », « chaleur humaine » et autres figures fœtales.

Quelle est l'espérance de vie d'une idée, d'un concept ? Tout dépend de l'idée ou du concept, direz-vous. Certains jouissent d'une longévité excessive, d'autres sont aussi éphémères que les insectes du même nom. Qu'importe ! À

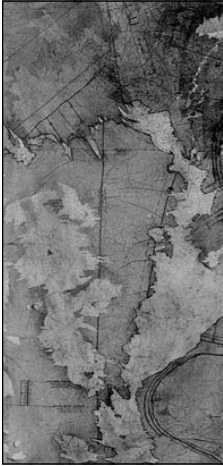


---

*l'instar des civilisations qui, au dire de Valéry, sont mortelles, les idées et les concepts le sont aussi. Mais ces derniers sont capables d'une réapparition, d'une résurrection qui s'accompagne d'une métamorphose. En quoi le territoire ressuscité est-il distinct de l'objet homonyme qui l'a précédé ?*

*Voilà donc la manière dont je perçois le présent recueil : une belle tentative – à la fois rafraîchissante et chaleureuse – visant à éclairer les soubresauts d'une résurrection et d'une métamorphose d'une idée qui, de part en part, faut-il le rappeler, est un produit culturel. Le projet porte ainsi bien son titre : Le territoire pensé.*





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b> .....	vii
<i>Luc Bureau</i>	
<b>Introduction</b> .....	1
<i>Frédéric Lasserre</i>	
<b>PARTIE 1 L'État et ses représentations du territoire</b> .....	11
Chapitre 1 <b>L'eau, la forêt, les barrages du Nord du Québec</b> <b>Un territoire instrumentalisé?</b> .....	13
<i>Frédéric Lasserre</i>	
1. Une représentation géopolitique du territoire associée aux projets de mise en valeur économique .....	15
1.1. L'hydroélectricité, la force du Québec .....	15
1.2. L'exploitation de la forêt.....	16
1.3. La mystique de l'or bleu.....	18

2. Une représentation territoriale qui conforte la dichotomie de l'espace québécois ..... 20

2.1. L'entièreté du Québec: le simple contrôle des frontières et des empiétements fédéraux ..... 21

2.2. Une conception utilitariste de l'espace cartographié ..... 23

Conclusion ..... 28

Bibliographie ..... 28

**Chapitre 2 L'État et la forêt**  
**Une appropriation de l'espace sauvage à l'île d'Anticosti** ..... 31  
*Geneviève Brisson*

1. L'espace naturel ..... 33

2. Anticosti: un sauvage a-civil ..... 35

3. Un espace malléable ..... 39

4. Sous la tutelle de l'État québécois ..... 41

Bibliographie ..... 45

**Chapitre 3 La mise en mouvement des territoires politiques en France**  
**Une expérimentation géographique** ..... 49  
*Jacques Lévy*

1. Une mise en mouvement ..... 50

2. Fin d'une époque ..... 54

2.1. Un vieux couple ..... 54

2.2. Un État désenchanté ..... 57

3. Vers un nouveau contrat géographique? ..... 58

3.1. Une nouvelle manière d'habiter l'espace ..... 59

3.2. Le politique au cœur de l'aménagement ..... 60

Bibliographie ..... 63

**Chapitre 4 Frontière et territoire**  
**Une symbiose incertaine** ..... 65  
*Emmanuel Gonon*

1. La frontière naturelle? ..... 65

2. Représentations convergentes ou pas ..... 67

3. Fonctions effectives des frontières ..... 69

4. À la recherche de la bonne frontière ..... 70

Bibliographie ..... 74

Chapitre 5	<b>Représentations territoriales et politiques portuaires</b>	
	<b>Les difficultés de la France en Europe</b> . . . . .	75
	<i>Jean-Claude Lasserre</i>	
1.	Qu'est-ce qu'une politique portuaire aujourd'hui? . . . . .	76
1.1.	L'étude de l'avant-pays d'un port. . . . .	76
1.2.	L'étude de l'arrière-pays d'un port. . . . .	80
1.3.	L'étude du site portuaire. . . . .	82
2.	Y a-t-il une politique portuaire française? . . . . .	82
2.1.	Les problèmes d'accès à leurs arrière-pays des ports de Marseille et du Havre . . . . .	84
2.2.	Pour ces ports, quels arrière-pays? Nationaux ou européens? . . . . .	85
3.	Des représentations territoriales dépassées? . . . . .	88
3.1.	Un problème culturel : les Français méconnaissent les liens indispensables entre les transports maritimes et tous les transports terrestres . . . . .	88
3.2.	Un problème de représentation du territoire : les Français auraient-ils du mal à se projeter hors de l'Hexagone? . . . . .	90
3.3.	La forte centralisation française serait-elle un obstacle à un renouveau des politiques portuaires? . . . . .	92
	Bibliographie. . . . .	94
Chapitre 6	<b>La question linguistique territoriale en Belgique, en Suisse et au Canada</b> . . . . .	95
	<i>Paul Turret</i>	
1.	Conflits et arrangements belges et suisses. . . . .	96
1.1.	Le pacte linguistique . . . . .	97
1.2.	La cohabitation territoriale . . . . .	100
2.	Le problème des frontières linguistiques . . . . .	102
2.1.	Imbroglie de l'agglomération bruxelloise . . . . .	102
2.2.	La Suisse, un problème discret mais réel. . . . .	105
2.3.	Quel constat? . . . . .	107
3.	Exemple et contre-exemple canadiens . . . . .	108
3.1.	Réduire le passif colonial . . . . .	108
3.2.	Les droits linguistiques minoritaires. . . . .	111
	Bibliographie. . . . .	115

<b>PARTIE 2 Le territoire comme discours identitaire</b> .....	117
<b>Chapitre 7 Le discours de l'État tunisien sur l'identité de la nation Une construction culturelle ancrée sur le territoire</b> .....	119
<i>Sonia Jedidi</i>	
1. La Tunisie, terre chrétienne dans le passé et terre de tolérance aujourd'hui. ....	121
2. Les Juifs, des Tunisiens à part entière .....	124
3. La Tunisie, « carrefour de trois mondes » .....	130
Bibliographie .....	133
<b>Chapitre 8 Le territoire pensé à travers la couleur au Japon Un exemple de japonologie</b> .....	135
<i>Sonia Engberts</i>	
1. Couleur et climat : latitude et préférences de couleur .....	136
1.1. La thèse développée par Satô Kunio (1986) .....	136
1.2. Les autres auteurs qui cautionnent cette théorie .....	139
1.3. Critique de la théorie .....	140
2. Le discours sur la couleur : un exemple de <i>Nihonjinron</i> .....	143
2.1. Définition et contexte .....	143
2.2. Le <i>Fûdo</i> de Watsuji Tetsurô et le déterminisme géographique .....	144
2.3. La théorie qui relie climat, et donc territoire, et préférences de couleur constitue une rhétorique typique des <i>Nihonjinron</i> .....	146
3. Culture et territoire : le territoire comme sanctuaire de la culture dont il est l'instrument .....	149
3.1. Le découpage territorial de Satô montre l'instrumentalisation du territoire .....	149
3.2. Quelle représentation du territoire ? Les caractéristiques du territoire selon les auteurs japonais .....	151
Conclusion : le territoire comme sanctuaire de la nature, de la culture et du lien entre les deux .....	153
Bibliographie .....	155

Chapitre 9	<b>Perception du paysage et identité territoriale à la Martinique</b> .....	159
	<i>Aline Lechaume</i>	
1.	Sensualité et perception du territoire .....	161
1.1.	Saisir son environnement .....	162
1.2.	Les spécificités du rapport à l'environnement .....	164
2.	Géosymbologie des jardins .....	170
3.	Une approche polysensorielle .....	174
	Conclusion .....	175
	Bibliographie .....	176
Chapitre 10	<b>Les terroirs d'aquaculture d'algues rouges dans les Petites Antilles</b>	
	<b>L'exemple de l'île de Sainte-Lucie</b> .....	177
	<i>Gary Ramdine</i>	
1.	La notion de site et de terroir d'aquaculture. ....	179
2.	Les sites d'implantation des terroirs d'aquaculture d'algues rouges .....	181
3.	Des fermes et des techniques de culture artisanales .....	184
4.	De très petites structures de transformation .....	189
5.	Le circuit économique des produits à base d'algues .....	190
	Conclusion .....	192
	Bibliographie .....	193
Chapitre 11	<b>L'eau dans l'Ouest aride des États-Unis</b>	
	<b>Valeur d'usage, mythes politiques et représentations territoriales d'une société hydraulique</b> .....	195
	<i>Frédéric Lasserre</i>	
1.	Aux États-Unis, une situation de pénurie croissante .....	196
1.1.	Pour assurer la colonisation, garantir l'eau. ....	197
1.2.	Les signes d'une surexploitation qui menace la pérennité de ce développement. ....	199
2.	Le mythe de l'Ouest, vert grenier de l'Amérique. ....	202
2.1.	L'agriculture, fondement social de la démocratie américaine .....	204
2.2.	L'agriculture, l'outil de la mise en valeur de la terre stérile .....	205
2.3.	L'eau, précieux outil de développement à mobiliser à tout prix .....	207
	Bibliographie .....	210

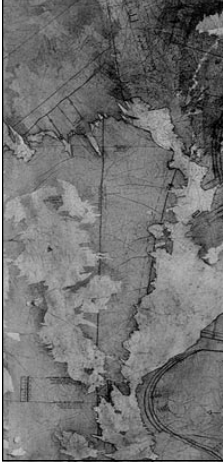
<b>PARTIE 3 Le territoire local et ses acteurs</b> .....	213
Chapitre 12 <b>Une coconstruction.</b>	
<b>Terroir-Territoire-Identité</b>	
<b>Le cas de Dunham en Estrie</b> .....	215
<i>Laurent Deshaies</i>	
1. Éléments de problématique .....	216
2. Le territoire, c'est la parole donnée à un pays .....	220
2.1. L'implantation d'un vignoble et la diffusion	
de la viticulture .....	220
2.2. L'impact économique des vignobles .....	221
2.3. L'impact non visible sur le paysage de Dunham .....	224
2.4. Plan et projets d'avenir .....	225
3. L'identité, c'est la communauté de pensée donnée à un pays ...	226
3.1. Historiquement, les Dunhamiens ont de la difficulté	
à s'identifier .....	226
3.2. Mais aujourd'hui Dunham possède sa carte de visite! .....	227
3.3. L'identité territoriale est plus qu'une image	
ou une représentation touristique .....	229
En guise de conclusion .....	229
Bibliographie .....	230
Chapitre 13 <b>Les milieux d'appartenance au Québec</b>	
<b>Une perspective méthodologique</b> .....	233
<i>Juan-Luis Klein, Carole Tardif, Jean Carrière et Benoît Lévesque</i>	
1. Le milieu d'appartenance et le développement	
des collectivités .....	235
1.1. Sur l'identité et le développement .....	235
1.2. Sur l'identité et le territoire .....	237
2. Composantes et échelles des milieux d'appartenance :	
propositions méthodologiques .....	238
2.1. Vers une grille de classement .....	239
2.2. Les cas étudiés .....	240
3. Milieux urbains et milieux ruraux : des milieux	
d'appartenance qui se rejoignent .....	241
3.1. L'urbain .....	242
3.2. Le rural .....	244
3.3. Les interrelations rurales-urbaines .....	245
4. L'État et le découpage spatial : les régions fonctionnelles	
et les régions d'appartenance .....	247
4.1. La région fonctionnelle : les régions administratives .....	247



4.2. La région d'appartenance : les MRC . . . . .	248
4.3. Les fusions municipales . . . . .	249
4.4. Intervention gouvernementale et milieu d'appartenance . . .	250
En guise de conclusion : pistes d'interprétation et indicateurs . . . . .	250
Bibliographie. . . . .	256
<b>PARTIE 4 La territorialité des identités urbaines.</b> . . . . .	265
Chapitre 14 <b>La compétence de démolir</b> <b>La ville de Québec à l'âge</b> <b>du réaménagement urbain</b> . . . . .	267
<i>Guy Mercier</i>	
1. Dualité de l'édification. . . . .	267
2. Patrimoine et démolition. . . . .	268
2.1. Québec, « ville historique » . . . . .	269
2.2. La <i>re-construction</i> de Place-Royale . . . . .	272
2.3. La démolition de Place-Royale . . . . .	273
2.4. La compétence de démolir . . . . .	275
2.5. Le Rapport Gréber : démolir et moderniser le patrimoine . . . . .	277
2.6. Le Rapport Martin : la valeur historique de la démolition . . . . .	282
Conclusion : le drame d'une ville face à son passé et à son avenir . . . . .	289
Bibliographie. . . . .	290
Chapitre 15 <b>Les groupes voués à la sauvegarde du</b> <b>patrimoine et les enjeux de l'identité</b> <b>urbaine dans le Montréal des années 1970..</b> . . . .	297
<i>Martin Drouin</i>	
1. Montréal, ville française . . . . .	298
2. Montréal, ville moderne . . . . .	301
3. Montréal, ville du XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	302
Bibliographie. . . . .	310
<b>En guise de conclusion.</b> . . . . .	313
<i>Aline Lechaume</i>	
<b>Index</b> . . . . .	319
<b>Notices biographiques</b> . . . . .	325



# INTRODUCTION



## LA TRAME DU MONDE EST GÉOGRAPHIQUE

**Frédéric Lasserre**

*Géographe, Université Laval*

**A**u Québec, le territoire est investi d'une valeur sociale réelle – on le célèbre et on s'offusque des projets de partition. À cela rien d'extraordinaire : par définition, vivre en un lieu implique l'établissement d'une relation particulière entre la société et son territoire, relation qui se noue notamment par le biais de la représentation. Mais l'espace et le territoire sont-ils vraiment, dans les représentations collectives des Québécois, une dimension importante, de leur identité, de leur vécu quotidien ? Quelle est la place que nous accordons aux images du territoire, à diverses échelles, que sont les cartes, et de quels soins sont-elles l'objet ? Quelle est la qualité des chroniques, des discours sur le territoire, de toutes ces bornes, ces signes qui marquent la présence d'une relation au quotidien de la société avec son territoire ? À quelques indices, il est permis de douter d'une conscience territoriale structurée au quotidien – à tout

le moins la question est-elle pertinente<sup>1</sup>. Peu de bornes, au Québec, marquent la toponymie, à part les noms des municipalités et des rivières ; quel contraste avec les pratiques européennes, où chaque cours d'eau, chaque lieu-dit, chaque col avec son altitude, chaque limite administrative est clairement annoncée au passant, attestant d'un maillage serré de l'appropriation du territoire au quotidien. Par ailleurs, la légèreté de la production cartographique au Québec, comparée à d'autres traditions comme celles de l'Institut géographique national français, de l'Institut géographique national belge ou de l'Office fédéral de topographie suisse, traduit également un déficit de réflexion géographique sur ce qu'est le territoire québécois et la relation qui s'est tissée entre ses habitants et leur espace<sup>2</sup>.

La trame de la mémoire collective tissée sur l'espace habité, sur le territoire, serait-elle trop fraîche en ces pays relativement récents du Québec, du Canada, au point qu'on les traverse et les occupe plus qu'on ne les habite et les connaît ? Il n'est pas sûr, bien entendu, que le Québec soit seul dans ce cas parmi les sociétés occidentales. On ne saurait non plus l'en blâmer, tant est forte l'idée contemporaine de la fin des territoires, de la fin de l'importance de la géographie.

Que n'a-t-on entendu ces nombreux discours sur la globalisation et ses conséquences : le graduel effacement des prérogatives politiques des États, l'importance moindre de la géographie, des territoires et des frontières dans un monde où se multiplient les flux financiers, de marchandises et d'information, dont l'Internet est devenu un symbole. En donnant accès à l'information à chacun sur la planète, l'Internet abolirait les distances et donnerait concrètement forme à ce village global cher à Marshall McLuhan<sup>3</sup>.

En fait, de nombreux commentateurs se contentent de reprendre, pour annoncer la fin de la géographie – comme on annonçait, il y a peu encore, la fin de l'histoire, chimère issue de la fin de la guerre froide et de la chute du mur de Berlin –, les slogans issus de leur enthousiasme pour une technologie qui, certes, transforme radicalement la façon de penser l'espace.

- 
1. Ainsi, Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein, et Carole Tardif doutent-ils explicitement d'une forte conscience territoriale au Québec. Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif, « Géographie et Société : vers une géographie citoyenne », dans *Géographie et Société*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 3.
  2. Frédéric Lasserre, « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie* (Paris), n° 195, 2001, p. 1-16.
  3. Marshall McLuhan, « Nous vivons maintenant dans un village global », dans « Le Médium est le Message », *Understanding Media: The Extensions of Man*, Signet Book, 1964.

« Le commerce électronique libère chaque entreprise de ses chaînes géographiques. Plus jamais la géographie ne limitera-t-elle les aspirations d'une société ou l'ampleur de son marché. Que vous soyez en Albanie ou en Zambie, Amazon.com est à un clic de distance », pouvait-on lire en décembre 1998 dans *Fortune Magazine*<sup>4</sup>. Nombre d'analystes se sont ainsi fait l'écho, souvent peu critique, d'un débat repris par des observateurs comme Jean-Marie Guéhenno, qui observe que « la géographie compte moins » à notre époque<sup>5</sup>, d'un débat dont témoignent des ouvrages comme *Global Financial Integration : The End of Geography*<sup>6</sup>, des articles dont « The E-corporation : The End of Geography<sup>7</sup> », « The End of Geography<sup>8</sup> », « Fin de l'histoire, ou Fin de la Géographie ? Un monde surexposé<sup>9</sup> », ou encore des travaux du politologue Bertrand Badie, *La fin des territoires*<sup>10</sup>.

Mais ces apôtres d'un monde déterritorialisé, isomorphe au regard de l'espace, prêchaient leur nouveau credo sans comprendre que Badie n'a jamais prétendu que la géographie et l'espace ne comptaient plus. Se laissant abuser par un titre volontairement provocateur, ils n'ont pas saisi que le message de Badie, c'est la fin de la structure des relations internationales centrées sur le territoire de l'État, système dans lequel la souveraineté de ce dernier sur son espace demeurerait incontestable et fondamentale<sup>11</sup>. Chaque État régulaît souverainement le fonctionnement de sa dynamique socio-économique à l'intérieur de ses frontières. C'est ce système qui ne fonctionne plus avec la mondialisation, selon Badie :

La modernisation, c'est l'essor du transnational, cette formidable ascension des réseaux transnationaux qui irriguent la scène mondiale en contournant les États-nations, en cisaillant leur souveraineté, en ignorant leur bornage, en transcendant leurs particularités. Que ce soient des flux de nature économique, financière, commerciale, que ce

- 
4. Gary Hamel et Jeff Sampler, « The E-corporation : The End of Geography », *Fortune Magazine*, 7 décembre 1998, p. 28.
  5. Jean-Marie Guéhenno, *L'avenir de la liberté*, Paris, Flammarion, 1999, 4<sup>e</sup> de couverture.
  6. *Global Financial Integration : The End of Geography*, de Richard O'Brien, Chatham House, 1992. O'Brien avait déjà publié ses thèses dans « The End of Geography », *The Amex Bank Review*, vol. 17, n° 5, mai 1990.
  7. Gary Hamel et Jeff Sampler, *Fortune Magazine*, *op. cit.*
  8. Stephen Bates, « The End of Geography », Document de travail, Annenberg Washington Program, mai 1995.
  9. Paul Virilio, *Le Monde Diplomatique*, août 1997.
  10. Bertrand Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
  11. Frédéric Lasserre, « Internet : la fin de la géographie ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie* (Paris), n° 141, 2000, p. 2 ; Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif, « Géographie et Société : vers une géographie citoyenne », dans *Géographie et Société*, *op. cit.*, 2001, p. 5.

soient des flux mafieux, des flux liés à tous les usages délinquants de la violence, qu'il s'agisse encore de flux culturels, de flux migratoires ou de certaines formes de structuration de ces flux migratoires, et de la déterritorialisation qui en dérive, notre scène mondiale se mondialise précisément parce qu'elle est irriguée par tout un ensemble de relations qui tiennent leur force, qui tirent leur avantage de leur ignorance du territoire stato-national.

Si ces réseaux transnationaux ont la capacité et la performance que nous leur connaissons, c'est parce qu'ils se trouvent alimentés de l'ignorance des bornages stato-nationaux ; ils s'alimentent de ces bornages pour se renforcer et ignorer ainsi encore plus superbement les logiques de souveraineté stato-nationale, de souveraineté territoriale<sup>12</sup>.

Bref, nulle disparition de la dynamique géopolitique, ni de la spatialité des phénomènes sociaux, politiques et économiques : selon Badie, le système-monde se transforme et l'identité territoriale des États s'estompe, voilà tout, quand bien même cette transformation serait d'importance. Le savoir et l'information sont diffusés très rapidement si l'on dispose de l'infrastructure pour y accéder ; c'est cette diffusion qui permet de repenser les structures de production et de consommation. La pertinence des discours géopolitiques ne se dément pas, car on s'aperçoit que les conflits ou les frictions portant sur des territoires ne sont pas moins présents que par le passé. L'actualité nous en donne de cruelles illustrations : Yougoslavie ; Tchétchénie ; mais aussi Afghanistan, grand jeu pétrolier en Asie centrale ; rivalités territoriales dans le Triangle d'or et liées aux stratégies de distribution de la drogue.

Il ne suffit pas d'affirmer le caractère archaïque de ces conflits pour pouvoir poser l'équation de la modernité en gommant la dimension du territoire et de l'espace : tout d'abord, juger de leur caractère archaïque est, justement, un jugement que l'on pourrait discuter longtemps ; surtout, quand bien même ils procéderaient d'une vision archaïque, il n'empêche que cette dimension du territoire est toujours présente à travers le monde, y compris chez des décideurs très mondialisés comme les cartels de la drogue ou les grandes sociétés pétrolières. Chez les cartels criminalisés, spécialisés dans le trafic de stupéfiants, le territoire revêt encore une importance cruciale qu'aucune révolution dans les technologies de l'information ne saurait effacer : c'est par lui que sont produites les matières premières et il importe donc de maîtriser les espaces de production ; c'est par lui que sont acheminés les intrants, les composants nécessaires à la transformation de la matière première, et il importe donc de contrôler les points de franchissement des frontières et les routes d'accès ; c'est sur un

12. Bertrand Badie, « La fin des territoires westphaliens », allocution prononcée lors du colloque « Le territoire, lien ou frontière ? », Paris, 2-4 octobre 1995.

territoire que transite la drogue vers ses marchés, et il demeure donc nécessaire de disposer d'un réseau de transport et de protéger ces convois, donc de gérer les rivalités sur les territoires de transit ; c'est sur des territoires qu'habitent les consommateurs et ce sont pour ces marchés, pour lesquels on tolère mal la concurrence, que l'on se livre à des escarmouches, voire à des guerres de territoires de distribution.

La mondialisation est appelée en renfort de cette thèse d'un monde débarrassé des contingences spatiales. Le phénomène de la mondialisation, plutôt qu'un poids prépondérant récent du commerce international, semble plutôt recouvrir le changement d'attitude des marchés et des stratégies des entreprises, qui désormais se pensent et se déploient, lorsqu'elles en ont les capacités, non plus par rapport à leur État d'origine, mais résolument à l'échelle mondiale. Délocaliser des sites de production, racheter un concurrent à l'étranger, implanter outre-mer un bureau de représentation, de vente, un centre de distribution, faire affaire avec un fournisseur ou un sous-traitant important à l'autre bout du monde, toutes ces opérations étaient déjà connues des entreprises du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles deviennent monnaie courante désormais. La mondialisation, c'est ainsi la possibilité d'envisager de nouveaux lieux de production, d'ouvrir les espaces, d'augmenter le nombre de sites potentiels. En ce sens, la mondialisation accroît la pertinence de la géographie, puisque les décideurs doivent déterminer les emplacements de leurs activités entre un nombre bien plus considérable de sites : pour poser des choix motivés, il leur faut tenir compte de toutes les dimensions qui différencient chaque lieu.

Il serait ainsi très prématuré de conclure à la disqualification de toute stratégie économique incarnée dans un territoire. Premièrement, l'espace des États compte moins certes, mais il compte encore : les lois qui régissent le droit des affaires, l'intervention de l'État dans l'économie, la compétitivité de ses facteurs de production, quand bien même ils seraient modulés par des conventions ou des traités internationaux, n'en constituent pas moins des éléments qui différencient chaque espace économique.

Deuxièmement, l'effacement relatif des frontières économiques a souligné une recomposition de la hiérarchie internationale des espaces productifs. Cette hiérarchie n'intègre plus seulement des États, mais permet désormais de percevoir des différences régionales à l'intérieur de ceux-ci, bref, de souligner, de discriminer de nouveaux pôles de croissance qui n'étaient pas distingués de leur État auparavant. Ainsi, le produit de la région métropolitaine de Tokyo correspond à deux fois celui

du Brésil, et celui de Chicago équivaut à celui du Mexique, alors que celui de bon nombre d'États du centre des États-Unis, a contrario, « pèse » beaucoup moins lourd en regard des économies d'autres pays<sup>13</sup>.

Troisièmement, les entreprises qui investissent ailleurs qu'en leur pays d'origine ne choisissent pas leur nouveau site d'implantation au hasard. La multiplication des agences gouvernementales ou paragouvernementales de promotion de l'investissement, comme InvestinFrance Agency, Invest in Belgium, Industrial Development Agency Ireland, Flanders Foreign Investment Office, Investissement Québec, Netherlands Foreign Investment Agency ; ou de revues et sites Internet destinés à éclairer l'investisseur potentiel sur les meilleurs choix de sites de développement, comme *Area Development*, *Business & Facilities Magazine*, *Corporate Location*, *Global Sites & Logistics*, *Global Business*, *ProfitLocation.com*, *Site Selection* ou *Plant Sites & Parks (PS&P)*, traduit la très sérieuse réflexion d'ordre géographique et économique qui préside à tout investissement majeur, et la très forte concurrence que se livrent les promoteurs de chacun des espaces potentiels d'implantation : quels sont les avantages fiscaux de chacun des territoires que l'entreprise met en compétition ? Dans quelle mesure lui permettent-ils de s'approcher de ses objectifs stratégiques ? Quelle est la structure de leur marché, de leur infrastructure de transport et de communications, leur densité de diplômés compétents et de centres de recherche de pointe, leur niveau d'emploi, leur offre de services logistiques ? Autant de facteurs pour lesquels les réponses sont différentes et nuancées selon les régions ciblées, et qui rendent impossible toute assimilation de la planète à un vaste espace isomorphe, offrant des caractéristiques similaires en tous points. Mais autant de facteurs aussi que cherchent à souligner ces promoteurs économiques pour attirer les entreprises et les investisseurs étrangers : il n'est pas une brochure de promotion qui ne vante l'exceptionnelle localisation, la très grande qualité des infrastructures, la proximité des marchés de sa région.

Par ailleurs, de nombreux économistes sont en train de « redécouvrir » l'espace et sa pertinence pour le raisonnement dans leur discipline ; cette redécouverte ne va pas nécessairement de soi pour une discipline qui a longtemps nié l'espace, et dans un contexte contemporain où la mode était, justement, d'affirmer la faible pertinence de la géographie. Longtemps, la doctrine économique a reposé sur l'hypothèse d'un marché parfaitement isomorphe, parce que l'information, le capital, la main-d'œuvre et les autres facteurs de production y circulaient librement.

13. Georges Benko, « La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme d'abolition des territoires », dans *Le nouvel État du monde, 80 idées-forces pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 1999, p. 128.



Bien sûr, les économistes mesuraient l'écart entre cette théorie et la réalité, mais la modélisation qu'ils souhaitaient mener à bien imposait de telles hypothèses.

Aujourd'hui, alors que les étudiants en marketing des écoles de commerce prennent des cours de cartographie et que l'importance de l'analyse spatiale pour les études de marché est devenue indiscutable, de nouvelles recherches menées en géographie économique par des économistes, dont Paul Krugman<sup>14</sup>, s'intéressent aux grappes d'activités et aux disparités régionales de croissance – des thématiques avec lesquelles les géographes sont très familiers, puisque des recherches sur ces questions faisaient l'objet de leurs réflexions dans les années 1960 et 1970. Les économistes estiment que la géographie s'est butée contre la complexité mathématique : la concurrence et les marchés imparfaits, pour être simulés, requièrent des concepts de calcul très complexes qui n'existaient pas à l'époque. Aujourd'hui maîtrisés par les économistes, ceux-ci pourraient permettre, pensent-ils, de ressusciter cette branche malade de la géographie. Mais d'autres géographes estiment qu'il serait illusoire de réduire ce désintérêt de la géographie pour ce champ de recherche à un problème mathématique. Les géographes, au contraire, estimaient que se fonder de façon trop exclusive sur des approches mathématiques menait à une impasse. « Les modèles mathématiques formels imposent de graves limites à notre compréhension. Les géographes se sont plus intéressés à des configurations économiques réelles, avec toutes leurs histoires complexes et contextes locaux particuliers [...] »<sup>15</sup>

Pourtant, alors même que l'on mesure à quel point, malgré les cris des Cassandra, la géographie demeure moderne et pertinente pourvu qu'elle pose les bonnes questions, on observe une tendance récurrente des géographes à s'interroger sur l'utilité sociale de la géographie<sup>16</sup>. Même en cette époque de mondialisation, la réflexion sur l'espace et les territoires est encore pertinente. Car, comme l'exprime Jacques Lévy, « beaucoup d'enjeux contemporains sont liés à la maîtrise de l'espace »<sup>17</sup>.

L'exercice n'est pas nécessairement inutile s'il s'accompagne d'une réflexion sur les emplois possibles de raisonnements géographiques. S'il se résume à des incantations pour que soit reconnu le rôle social des

---

14. Paul Krugman, *Development, Geography and Economic Theory*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1995.

15. Ron Martin, « The New "Geographical" Turn in Economics », *Cambridge Journal of Economics*, 1, 1999, p. 35 ; traduction libre.

16. Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif, « Géographie et Société : vers une géographie citoyenne », dans *Géographie et Société*, op. cit., 2001, p. 3.

17. Jacques Lévy, entrevue dans *Le Monde*, 3 septembre 2001.

géographes, l'exercice est un peu stérile, car les géographes n'ont pas le monopole des raisonnements géographiques – ils devraient s'en réjouir ! Le métier de géographe existe sans doute, mais la géographie ne sert pas qu'à produire des artisans géographes : la géographie ne se limite pas à une profession spécialisée, elle est un mode de production de savoirs, de compétences et de réflexions qui caractérisent plusieurs métiers<sup>18</sup>. De nombreuses autres professions font ainsi appel à des raisonnements de type géographique – parfois même à l'insu des professionnels concernés. Certes, il est rare que ces utilisateurs de la géographie songent à célébrer la discipline pour ses services rendus, mais ces considérations affectent surtout la susceptibilité des géographes : l'essentiel est bien que le recours à ces raisonnements se développe et en vienne à défendre et illustrer la pertinence des raisonnements géographiques.

On ne peut que déplorer, dès lors, que le concept de territoire, très utilisé par les géographes, manque d'une solide base de définition<sup>19</sup>, alors même que l'évolution du monde (mondialisation, essor du commerce électronique et de l'importance de la logistique, phénomènes transnationaux) altèrent la trame du monde et en changent l'étoffe. Non seulement les activités des hommes y changent, les États voient leurs relations à leur espace muter, mais la mondialisation, en venant bousculer les habitudes de vie, à des degrés divers bien entendu, des populations du monde, conduit celles-ci à se poser la question de leur identité culturelle et de leur rapport à leur territoire propre et à son insertion dans le cadre d'un monde globalisé.

Les réflexions qui suivent tentent, justement, de souligner la multiplicité des formes que peut prendre la relation particulière entre des groupes sociaux, des États, des sociétés, et leur espace, relation qui permet d'établir la représentation d'un territoire, soit l'espace vécu, imaginé, rêvé, investi d'une valeur symbolique, politique et culturelle.

On pense tout d'abord aux représentations du territoire par l'État : longtemps préoccupation fondamentale – voire, de façon réductrice, exclusive – de la géopolitique, ces représentations jouent un rôle fondamental dans la façon dont les gouvernements appréhendent leur territoire et, partant, prennent des décisions d'aménagement ou de politique à son endroit. Qu'il s'agisse des ressources naturelles, comme l'eau et la forêt au Québec, de la politique globale de la gestion du territoire ou des

---

18. Martin Vanier, « Expertise géographique et demande sociale : quelle relation ? », dans *Géographie et Société*, op. cit., 2001, p. 227-233.

19. Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif, « Géographie et Société : vers une géographie citoyenne », dans *Géographie et Société*, op. cit., 2001, p. 7.

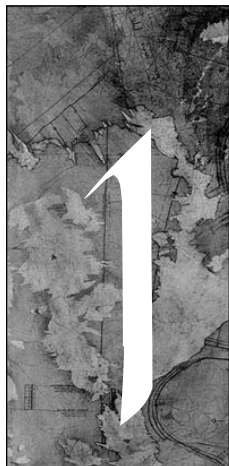
politiques portuaires en France, des structures administratives dans des États multilingues ou de la définition de la frontière, toutes ces problématiques renvoient aux représentations du territoire des gouvernements, car ceux-ci, pas plus que d'autres groupes sociaux, ne peuvent prétendre à une vision objective de l'espace.

Le territoire est l'objet des politiques de l'État et constitue un élément central du discours identitaire, tant il est vrai que les sociétés humaines se définissent aussi dans le temps et dans l'espace, sur un territoire qu'elles s'approprient par le biais de ces constructions que l'on nomme représentations territoriales. Ainsi, le discours sur l'identité de la nation, dans le cas tunisien par exemple, implique une construction culturelle centrée sur le territoire. Le territoire est au cœur des discours identitaires, et la relation qui s'établit entre société et espace vécu, dans le processus de construction du territoire, oriente la construction de ces représentations, comme on le constate en Martinique ou dans l'Ouest américain. Enfin, le territoire peut être instrumentalisé dans un discours destiné à légitimer la construction d'autres images identitaires, comme le caractère prétendument intrinsèquement distinct de la culture japonaise par rapport à toutes les autres cultures du monde. Au reste, ces représentations demeurent dynamiques et non pas figées dans le temps, ainsi que le prouvent les changements dans les images territoriales parmi les populations des Petites Antilles, à la suite du développement de la culture commerciale des algues.

Ce changement de paradigme dans les représentations locales renvoie à la dimension locale, trop souvent négligée, dans l'étude des représentations territoriales. La notion de terroir, terme dont on parle beaucoup mais pour lequel peu d'études sont proposées, fait référence à une construction culturelle particulière. Les identités urbaines, à travers deux études portant sur le quartier Saint-Roch de Québec ou sur la notion de patrimoine à Montréal, renvoient aussi à des problématiques géopolitiques, puisqu'elles impliquent des enjeux de gestion sur des territoires : le tissu urbain change avec le temps, mais qui doit présider à ces changements, et selon quels mécanismes ? La question, fort complexe, appelle la définition d'une approche méthodologique d'étude des milieux d'appartenance au Québec et des acteurs dans la définition des politiques d'aménagement du territoire, approche féconde qui mérite d'être approfondie, tant il est vrai que le sentiment d'appartenance est une composante fondamentale de la conscience du territoire. Dans cette perspective, une structure participative de la prise des décisions de gestion du territoire, corollaire d'une démocratie locale vigoureuse, concourt à développer cette conscience territoriale et s'en nourrit, dans un processus de renforcement mutuel.



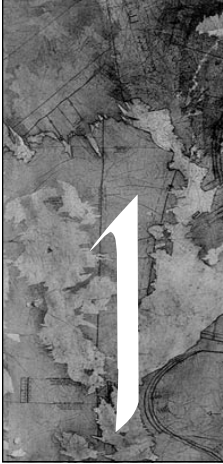
PARTIE



**L'ÉTAT ET SES  
REPRÉSENTATIONS  
DU TERRITOIRE**



# CHAPITRE



## **L'EAU, LA FORÊT, LES BARRAGES DU NORD DU QUÉBEC UN TERRITOIRE INSTRUMENTALISÉ ?<sup>1</sup>**

**Frédéric Lasserre**

*Géographe, Université Laval*

**L**es débats acrimonieux lancés au Québec par le film pamphlétaire *L'Erreur boréale* (sorti en 1999), puis par ses avatars plus récents comme *Bacon, le film* (2001) et *La Loi de l'eau* (2002) ne sont pas une spécificité québécoise. Dans la plupart des sociétés occidentales se déploient de vigoureux débats sur la pérennité de l'exploitation des ressources naturelles et sur les impacts environnementaux de telle ou telle industrie ou exploitation économique. En France notamment, des débats semblables à ceux évoqués par le film *Bacon* incriminent les exploitations porcines et la pollution des aquifères qu'elles occasionnent.

---

1. La recherche diffusée dans ce chapitre a bénéficié du soutien du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Il serait donc hasardeux d'y voir une quelconque spécificité québécoise, tout comme il serait nombriliste de penser que ces critiques des politiques gouvernementales et de certains intervenants économiques vont jeter le discrédit et l'opprobre de la communauté internationale sur le Québec...

C'est sur une telle prémisse, pourtant, que se fondait la réaction vigoureuse du gouvernement du Québec à l'endroit des thèses développées dans *L'Erreur boréale*. Pour le gouvernement québécois, les propos tenus sur la gestion de la forêt publique québécoise et sur la pérennité environnementale de son exploitation constituent une menace pour « le droit du peuple québécois au développement en misant sur ses ressources naturelles<sup>2</sup> ».

Réaction radicale et rhétorique de l'invocation des intérêts supérieurs du Québec qui ne sont pas sans rappeler les thèses formulées par le gouvernement pour défendre son défunt projet hydroélectrique de la rivière Grande Baleine dans les années 1980. Si, effectivement, le Québec a parfois perdu des batailles médiatiques internationales, notamment sur les questions de l'amiante et de l'hydroélectricité, on doit constater qu'à chaque fois il a eu le mauvais réflexe de commencer par nier en bloc la légitimité de ses détracteurs, au nom de ces intérêts supérieurs du Québec dont il semble persuadé être le seul dépositaire, héritage désormais archaïque de la Révolution tranquille<sup>3</sup>.

Au-delà de ce trait politique qui transcende les frontières partisans du milieu politique québécois, on peut aussi s'interroger sur la signification de ce discours gouvernemental implicite à l'endroit du territoire du Québec. Avec la Révolution tranquille s'affirme l'expression d'un nationalisme québécois, et non plus canadien-français. L'État du Québec, pourtant créature administrative britannique, est désormais dépositaire de la langue française et État national des Québécois<sup>4</sup>. Alors que s'articulait un discours sur le déploiement de la souveraineté québécoise sur l'ensemble du territoire du Québec, une représentation d'un Nord riche en ressources naturelles, instrument d'une indépendance du Québec *de facto* sinon *de jure*, a peu à peu mûri tant au sein des gouvernements libéraux que péquistes. Cette représentation implique une instrumentalisation

---

2. Lettre du ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, à MM. Monderie et Desjardins, Charlesbourg, 31 mars 1999.

3. Frédéric Lasserre (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*. Montréal, HMH; Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 237-238; Chantal Hébert, « De La Manic à l'Erreur boréale », *Le Devoir*, 6 avril 1999.

4. Frédéric Lasserre (2001b). « La nouvelle carte du Québec: illustration de la nation? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie* (Paris), n° 195.



du Nord québécois qui, on le verra, va à l'encontre du discours sur « l'entière<sup>5</sup> » du Québec, sur l'intégrité de son territoire : au contraire, il renforce une certaine dichotomie entre un Sud habité, aménagé, mis en valeur et parcouru, et un Nord plus ou moins investi par la population, par ses représentations de son espace national, réservoir d'arrière-cour de ressources mais de faible valeur spatiale.

## 1. UNE REPRÉSENTATION GÉOPOLITIQUE DU TERRITOIRE ASSOCIÉE AUX PROJETS DE MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE

Qu'il s'agisse de la mise en valeur du Nord québécois pour la production électrique, pour l'exploitation forestière ou pour envisager de commercialiser ses immenses ressources en eau, le Nord est très présent, sous ces figures, dans les représentations du gouvernement du Québec.

### 1.1. L'HYDROÉLECTRICITÉ, LA FORCE DU QUÉBEC

Le Nord est présenté comme d'autant plus important que la plupart des grands projets de barrages hydroélectriques au Québec, la principale source d'énergie, sont prévus dans cette région. Les rivières plus méridionales sont déjà harnachées, le nucléaire et le thermique peu populaires, et ce d'autant plus que le public considère les fleuves du Nord comme des ressources nationales à exploiter.

Des objectifs géopolitiques sont inscrits dans ces gigantesques projets hydroélectriques : alors qu'il était ministre libéral des Ressources hydrauliques, René Lévesque concevait l'électricité comme l'outil « [permettant] d'être demain les maîtres de notre destinée et les dessinateurs de la vie américaine de l'est, tributaire du Québec [pour son approvisionnement électrique]<sup>6</sup> ».

La dimension géopolitique de ces grands projets dans un Nord québécois jusque-là ignoré n'échappait pas au premier ministre libéral, M. Robert Bourassa, ardent promoteur de ces outils de « conquête du

---

5. Louis-Edmond Hamelin (1998). « L'entière<sup>5</sup> du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, p. 95-110.

6. René Lévesque, 1962. Cité par Vera Murray (1976). *Le Parti québécois. De la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, HMH, p. 220.

nord québécois<sup>7</sup> ». Par ces grands projets, écrivait-il, « nous nous aventurons au-delà de la vallée du Saint-Laurent. Nous faisons reculer nos frontières et nous prenons possession de toutes nos ressources<sup>8</sup> ». L'objectif économique de René Lévesque permettait au gouvernement québécois d'investir un territoire nordique qui ne l'avait guère intéressé jusqu'alors. René Lévesque a créé la direction générale du Nouveau-Québec, certes pour donner corps à son ambition économique, mais aussi pour mettre un terme à la présence exclusive du gouvernement fédéral sur ce territoire.

L'électricité et les barrages symbolisaient à la fois la maîtrise technologique du Québec et le contrôle de son territoire. Ils gonflaient d'orgueil et de respect de soi-même la population francophone du Québec, lorsqu'elle voyait l'image de sa force matérielle et la puissance qu'elle détenait, tant sur les espaces du Nord québécois que sur les voisins américains<sup>9</sup>.

## 1.2. L'EXPLOITATION DE LA FORÊT

Les entreprises qui œuvrent dans le secteur du papier et de l'exploitation forestière se sont trouvées confrontées, au printemps 1999, à un très vif débat public provoqué par la sortie du film *L'Erreur boréale*, produit par le cinéaste Robert Monderie et le chanteur Richard Desjardins. Desjardins y expose sa thèse selon laquelle les compagnies forestières, avec l'accord tacite du gouvernement québécois, surexploitent la forêt boréale en remontant de plus en plus vers le nord, sans que l'on se soit penché sérieusement sur la capacité de la forêt à se régénérer suffisamment vite et à l'identique.

Selon un sondage publié par le quotidien *Le Devoir* en avril 1999, 74,5 % des Québécois estimaient que les compagnies forestières « saccageaient les forêts du Nord québécois » ; 87,1 % étaient d'avis que le gouvernement devait « faire cesser les méthodes actuelles d'exploitation des forêts publiques, particulièrement les coupes à blanc sur de grandes superficies<sup>10</sup> ». L'évêque d'Amos, une ville d'Abitibi, une région dont l'économie repose pourtant en grande partie sur l'exploitation des forêts, a salué la sortie du film et le « courage et la lucidité » de

7. Robert Bourassa (1973). *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour, p. 12.

8. Cité par *L'actualité*, 1<sup>er</sup> septembre 1996.

9. Murray (1976), *op. cit.*, p. 220.

10. *Le Devoir*, 24 avril 1999.

Richard Desjardins et de Robert Monderie, qui ont osé « crier sur la place publique cette erreur – je suis porté à dire cette horreur – qu'est la gestion actuelle de la forêt publique québécoise<sup>11</sup> ».

Cette réaction du public contraste vivement avec celle du gouvernement du Québec, évoquée précédemment. Par la bouche du ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, le gouvernement a dénoncé les risques pour la crédibilité de l'industrie forestière québécoise à l'étranger. Certes, Jacques Brassard a longuement exposé, dans une lettre à Richard Desjardins et Robert Monderie rendue publique le 31 mars 1999, quelles étaient les dispositions légales et les accords internationaux comme ceux de Rio ou de Kyoto, qui feraient de la foresterie québécoise un vrai modèle. Mais il n'a pas répondu sur le fond des arguments. Bien au contraire, il s'est évertué à discréditer le film en le qualifiant de « destructeur », de « dévastateur », « d'assommoir pour l'industrie forestière québécoise » qui garantirait tant d'emplois au Québec<sup>12</sup>: bref, à présenter Desjardins comme certes mal informé, mais surtout peu doué de sens civique.

Bien plus, le ministre Brassard s'est lancé dans un réquisitoire à caractère nationaliste contre les thèses du film, en appelant du « droit du peuple québécois au développement en misant sur ses ressources naturelles », un droit que *L'Erreur boréale* semblerait compromettre... C'est en fait cet aspect de l'argumentaire gouvernemental qui souligne la dimension géopolitique de la question : le gouvernement assoit son autorité, sur un territoire qu'il contrôlait peu il y a encore quelques dizaines d'années, par l'intermédiaire des compagnies forestières. Cette prise de contrôle suppose l'exploitation d'une ressource naturelle, ce qui permet l'expansion d'une économie québécoise forte et indépendante. Là encore, l'approche est double : par une politique de développement systématique des ressources naturelles de la province, assurer le contrôle du territoire qui, lui-même, pérennise la croissance des entreprises. Il s'agit d'une approche très fordiste, très instrumentale du territoire à deux fins : 1) garantir le développement de l'économie québécoise ; 2) garantir la rentabilité optimale des ressources naturelles exploitées sur un territoire d'autant plus national qu'il contribue, grâce à la planification gouvernementale, au développement économique.

Un rapport du Sénat canadien, rendu public le 29 juin 1999, confirme que la forêt boréale canadienne est menacée certes par les problèmes de pollution, mais aussi par la surexploitation industrielle et la pratique

11. Évêque d'Amos, lettre au journal, *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> avril 1999.

12. Cabinet du ministre des Ressources naturelles, Charlesbourg, 31 mars 1999.

systématique de la coupe à blanc<sup>13</sup>. On aurait tort, cependant, d'en imputer la responsabilité aux entreprises forestières, comme le fait *L'Erreur boréale*. En octobre 2000, c'est une société forestière québécoise, Tembec, qui a dénoncé la politique de gestion forestière québécoise qui finit par se retourner contre les entreprises privées : incapable de planifier correctement, selon Tembec, le gouvernement force les entreprises à réduire radicalement les coupes lorsqu'il constate l'ampleur de la déforestation, en Gaspésie par exemple<sup>14</sup>. Yves Bergeron, responsable du Groupe de recherche en écologie forestière de l'Université du Québec à Montréal, estime que « les entreprises font essentiellement ce que le gouvernement leur demande de faire »...<sup>15</sup>

Au-delà du débat technique forestier que l'on n'abordera pas ici, il est intéressant de relever que l'opinion publique, sans prendre entièrement fait et cause pour les thèses exposées dans *L'Erreur boréale*, semble ne plus accepter d'emblée l'équation péremptoire que pose le gouvernement entre maîtrise du territoire, développement économique et épanouissement national : bref, le monopole de la définition de l'intérêt supérieur du Québec, longtemps privilège de l'État québécois qui incarnait la nouvelle conscience nationale des Québécois, semblerait peu à peu échapper aux autorités gouvernementales.

### 1.3. LA MYSTIQUE DE L'OR BLEU

Le gouvernement québécois, à l'automne 1997, s'était emballé pour un autre projet politico-économique : l'exportation des grands volumes d'eau douce du nord de son territoire. Se basant sur des estimations d'une population mondiale de 10 milliards d'habitants en 2020, relevant que 15 % des pays du monde souffraient déjà d'un certain manque d'eau et que le Québec possédait 16 % des réserves d'eau douce de la planète (une grossière erreur : en fait, pas plus de 3 %), de nombreux industriels et planificateurs se voyaient déjà devenir les « Arabes de l'eau<sup>16</sup> ». Les promoteurs de l'idée d'exporter l'eau du Nord québécois soulignaient, de plus, la prétendue pureté supérieure de l'eau nordique, un mythe fondé sur l'image des grands espaces vierges, des glaces anciennes formées avant l'époque de la pollution anthropique, de l'éloignement des centres de la civilisation ; un mythe d'autant plus contestable que l'on

13. *Le Devoir*, 30 juin 1999.

14. *Le Devoir*, 11 octobre 2000.

15. « Forêt : l'heure des choix », *Québec Science*, n° 183, octobre 2000, p. 19-28.

16. *L'actualité*, 1<sup>er</sup> novembre 1997.

s'aperçoit, en étudiant les mécanismes de circulation atmosphérique, que les polluants s'accumulent dans les environnements nordiques également. Pourtant, ce mythe a la vie dure, en témoigne la campagne de promotion de mise en marché de l'eau Esker d'Amos, la « meilleure eau du monde » selon les entrepreneurs<sup>17</sup>...

Un comité du ministère des Relations internationales s'est penché sur ce scénario d'un Québec devenu une puissance internationale de l'eau, très abondante dans le nord de la province. Indice de l'intérêt très grand du Québec pour d'éventuelles exportations d'eau douce en vrac vers les marchés internationaux, quatre ouvrages ont été produits par le MRI sur les marchés internationaux de l'eau et sur l'actualité des tensions que sa rareté relative croissante provoque de par le monde<sup>18</sup>. Des chercheurs de l'INRS-Eau se sont activement intéressés, en 1999, à la question de la viabilité économique des exportations massives d'eau du Québec, et sont entrés en pourparlers notamment avec la SGF et Investissement Québec. La viabilité économique des détournements massifs était envisagée par certains comme non seulement acquise, mais garante d'une certaine prospérité pour le Québec, avec en prime la satisfaction morale de combler un besoin vital de populations moins bien pourvues de cette ressource<sup>19</sup>. Plus récemment, c'est avec beaucoup de réticence que le gouvernement du Québec a accepté le moratoire sur les exportations d'eau douce décrété par le gouvernement fédéral au printemps 1999, a institué un moratoire provisoire en novembre 1999, puis a présenté en avril 2002 le projet de loi 58 qui donnerait un caractère permanent à ce moratoire en droit québécois. Une fois la loi votée, il serait interdit d'exporter de l'eau autrement que sous forme embouteillée<sup>20</sup>.

Outre ce rêve de puissance, la problématique renvoyait, encore une fois, à la recherche de l'exploitation maximale des ressources d'un vaste territoire nordique sur lequel il fallait affirmer sa souveraineté: en effet,

---

17. *Le Soleil*, 5 avril 2002.

18. Karel Mayrand (1999). *Les enjeux internationaux de l'eau*, publié par le ministère des Relations internationales du Québec. Volume 1 : Les enjeux stratégiques de l'eau et les initiatives internationales récentes, mai 1999 ; Volume 2 : Gestion intégrée des ressources en eau : modèles étrangers et expériences récentes, septembre 1999 ; Volume 3. Les marchés internationaux : exportations d'eau douce et marché des infrastructures et services urbains, juin 1999 ; Volume 4 : Modes de gestion des services municipaux et partenariats public-privé dans le monde : survol de quelques expériences, septembre 1999.

Documents disponibles en ligne sur [http://www.mri.gouv.qc.ca/la\\_bibliotheque/eau/index.html](http://www.mri.gouv.qc.ca/la_bibliotheque/eau/index.html)

19. Entrevue avec Jean-Louis Sasseville, INRS-Eau, 5 juin 1999.

20. Frédéric Lasserre (2001a). « L'Amérique a soif. La rareté de l'eau dans l'Ouest des États-Unis obligera-t-elle Ottawa à céder l'eau du Canada? », *Revue internationale d'études canadiennes* (Ottawa), n° 24, p. 198 ; *La Presse*, 9 avril 2002.

la question de la partition du Québec en cas d'accèsion à l'indépendance était alors l'objet d'un vif débat. De nombreux groupes de pression anglophones et autochtones faisaient valoir que le territoire d'un éventuel Québec séparé ne pouvait comprendre les régions du nord du Québec... Il y avait aussi le rêve d'un instrument de poids sur la scène internationale: «avec son eau, un Québec souverain pourrait se tailler une place sur l'échiquier international», disait le ministre des Relations internationales, Sylvain Simard<sup>21</sup>.

Ce sont les développements technologiques qui ont sonné le glas de cette vision d'une puissance de l'eau: le coût du dessalement a diminué de 60% au cours des dix dernières années. La mise au point de procédés abordables et efficaces de filtration membranaire par osmose inversée rend non rentables les projets d'exportation d'eau par bateau, puisque le coût du mètre cube dessalé gravite entre 0,75 ¢ et 1,10 \$, tandis que l'eau transportée par bateau reviendrait à environ 1,50 \$<sup>22</sup>. La ville de Santa Barbara, en Californie, produit déjà de l'eau par dessalement d'eau de mer, grâce à un procédé de filtration membranaire, et ce de façon rentable<sup>23</sup>.

## 2. UNE REPRÉSENTATION TERRITORIALE QUI CONFORTE LA DICHOTOMIE DE L'ESPACE QUÉBÉCOIS

Cette conception «utilitaire» de l'espace du Nord québécois, limité à sa seule dimension de réservoir de ressources à exploiter, induit une représentation très réductrice de l'espace global du Québec. Au-delà des évidentes contraintes de la nordicité, cette représentation impose une conception unidimensionnelle à cet espace que le Québec voudrait cependant voir reconnu, notamment à la suite des débats référendaires sur une possible sécession du nord autochtone en cas d'indépendance de la province, comme intrinsèquement québécois. Certes le Nord ne sera jamais un espace du quotidien des Québécois. Mais loin d'être un espace pensé, conçu dans ses dimensions économiques, mais aussi d'espace vécu, parcouru, imaginé, à mettre en valeur pour l'ensemble de la société, le Nord n'est plus qu'un instrument du développement d'un projet politique sur lequel le gouvernement veille jalousement.

21. *L'actualité*, «Le mirage de l'or bleu», 1<sup>er</sup> novembre 1997.

22. Frédéric Lasserre (2002). «L'eau rare? Des solutions pour assurer l'approvisionnement», dans Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec; Paris, L'Harmattan.

23. *L'actualité*, 1<sup>er</sup> novembre 1997; *Les Affaires*, 10 juillet 1999.

## 2.1. L'ENTIÈRETÉ DU QUÉBEC : LE SIMPLE CONTRÔLE DES FRONTIÈRES ET DES EMPIÈTEMENTS FÉDÉRAUX

Cette attitude peut sembler un peu contradictoire avec le contrôle sourcilieux, en effet, que Québec entendait mettre dans son emprise territoriale, surtout à l'endroit de ce que le gouvernement provincial considère comme des «empiètements» fédéraux. C'était un Québec très soucieux de ses limites territoriales et de l'intégrité de son territoire qui avait créé, en 1966, la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), dont le mandat était assuré par la Direction de la gestion du territoire public (DGTP), puis, après 1997, par la Direction des politiques territoriales (DPT).

Ses mandats, en particulier par l'entremise du Service du développement et de l'intégrité du territoire, portaient sur :

- l'intégrité du territoire face à la possibilité d'instauration d'un district fédéral à cheval sur la frontière Québec-Ontario, un projet à la mode à l'époque ;
- le problème des parcelles fédérales en territoire québécois. Le Service recense toutes les terres fédérales, les cartographie et en tient un fichier détaillé comprenant de nombreuses informations foncières.
- la démarcation de la frontière Québec-Ontario ;
- le litige de la frontière Québec-Labrador ;
- les revendications territoriales autochtones, en particulier en ce qui a trait aux droits d'usage des îles côtières de la baie d'Hudson, îles relevant du territoire autonome du Nunavut mais situées à proximité des côtes du territoire québécois du Nunavik ;
- le problème du possible réajustement des frontières maritimes et de la baie d'Hudson<sup>24</sup>.

La gestion de ces acquisitions du fédéral s'expliquait par le souci d'une bonne gestion foncière : par exemple, éviter au gouvernement québécois d'acheter un terrain cédé en usufruit au fédéral pour une durée indéterminée. Elle reflétait également le souci de connaître, de façon précise, l'étendue des territoires sur lesquels la compétence fédérale a préséance sur la provinciale. Ce recensement exhaustif des terres fédérales

---

24. Henri Dorion et Jean-Pierre Lacasse (1974). «La notion d'intégrité territoriale et le problème des régions frontières du Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, XVIII, 43, p. 141.

n'existe qu'au Québec ; l'Ontario possédait une institution similaire, mais qui agissait de façon moins systématique et dont la mission n'avait pas la portée de la DGTP, ni de la DPT<sup>25</sup>.

Là se cache, d'une part, la méfiance du gouvernement du Québec envers le gouvernement fédéral, et, d'autre part, le souci de préserver, justement, l'intégrité du territoire, *perçu comme un tout*, et constitutif de l'identité et de la nation québécoises, puisque celles-ci existent *à travers l'État du Québec*. Chaque empiètement d'une autre institution – Conseil privé, Terre-Neuve, gouvernement fédéral – est considéré comme une atteinte à la souveraineté de l'État québécois sur son territoire et, partant, comme une menace pour le Québec<sup>26</sup>.

Cette approche de l'intégrité du territoire, cependant, ne s'intéresse qu'aux limites du territoire québécois et à la propriété politique, fédérale ou provinciale, des territoires. Elle n'a de sens que dans le cadre de la querelle Ottawa-Québec. Elle ne s'est jamais accompagnée d'une réflexion sur le territoire du Québec, d'une préoccupation de l'articulation de ses divers espaces. Elle rejoint les projets géopolitiques de Robert Bourassa, intégrer le Nord dans l'État, sans qu'il y ait questionnement sur le contenu, sur la signification du concept d'intégrité du territoire, d'entière du territoire. Cette lacune ne saurait trop surprendre si l'on sait que la DPT était, justement, rattachée au ministère des Ressources naturelles (MRN)... En réalité, l'ensemble des mandats gouvernementaux liés à la gestion du territoire, cartographie, gestion des terres publiques (92 % du territoire du Québec), aménagement et conservation des terres publiques, registre des droits concédés, relèvent du MRN.

Le Service du territoire « a pour mission de connaître le territoire et les enjeux qui y sont liés et d'élaborer une vision territoriale concertée permettant d'assurer la cohérence des actions<sup>27</sup> ». Pourtant, qu'il s'agisse des politiques de mise en valeur économique du territoire du Québec ou de sa mise en forme cartographique, le MRN a développé des représentations du territoire du Québec particulières, lesquelles n'intègrent pas l'ensemble des dimensions de l'espace d'un Québec habité et vécu par

25. Gilles Gilbert, Service de l'intégrité du territoire, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, entrevue du 10 août 1991.

26. Frédéric Lasserre (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*, Montréal et Lyon, HMH/Presses universitaires de Lyon, p. 226-228.

27. Énoncé de mission, ministère des Ressources naturelles, Secteur du territoire : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/5/55/550/intro.asp>. Site consulté le 5 avril 2002.



une population : c'est une conception essentiellement utilitaire du territoire, instrument de promotion économique et d'une accession graduelle à la souveraineté politique, que le MRN a longtemps développé. Dans ces conditions, il apparaissait étonnant que le mandat du développement global du territoire soit confié à ce ministère. Ceci paraît d'autant plus étonnant que, du fait de coupures budgétaires ou d'une évolution de l'intérêt du gouvernement du Québec à l'endroit de cette question, le Service de l'intégrité du territoire ne compte qu'une seule employée depuis 1999...

## 2.2. UNE CONCEPTION UTILITARISTE DE L'ESPACE CARTOGRAPHIÉ

### 2.2.1. Une représentation cartographique très politique...

La représentation cartographique du territoire incombe aussi au MRN. Cette responsabilité du ministère se traduit par une représentation cartographique particulière du territoire du Québec, représentation pratiquement devenue une icône, au point qu'un certain débat a salué la publication, en 1998, d'une conception graphique différente du territoire québécois<sup>28</sup>.

La représentation cartographique la plus connue des Québécois demeure celle de la carte routière, déclinée selon la même projection et le même graphisme depuis des années, et la carte officielle, préparée et réalisée par le ministère des Ressources naturelles. Cette carte, dite « carte jaune » du fait de sa couleur dominante en grand format (publiée en 1989), présente le Québec, en projection Mercator classique, enserré dans un cadre qui borne strictement l'espace représenté au seul territoire du Québec. Étriqué, le très maigre espace autour du Québec semble dire que la représentation cartographique de la carte ne fait pas sens seule : elle doit être comprise une fois replacée dans un tout, qui reste à interpréter : s'agit-il du Canada ? De l'Amérique du Nord ? De sa partie orientale ?

Quelques agglomérations sont représentées, quelques routes (aucune sur la carte verte en format lettre, 1984), mais l'impression générale qui se dégage d'un tel document, où l'accent est mis sur l'espace et le réseau hydrographique, est celle d'un territoire vide et isomorphe.

---

28. Frédéric Lasserre (2001b). « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, n° 195, p. 5.

La version de la carte publiée en juillet 2000 sur le site du MRN<sup>29</sup> (figure 1.1) simplifie le chevelu hydrographique, mais présente encore moins de localités dans le Sud du Québec, où se concentre pourtant 95 % de la population, tout en mettant plus d'accent qu'auparavant sur les aménagements hydroélectriques du « nord », par exemple en renforçant la visibilité graphique des réservoirs, Cabonga, Gouin, Manicouagan, Caniapiscau, Robert-Bourassa, La Grande 1 et 2.

Il pouvait sembler étonnant que la responsabilité de concevoir la carte officielle du Québec incombe au ministère des Ressources naturelles, non pas que la direction de la cartographie qui a présidé à sa conception ne soit pas compétente, mais bien parce que l'image du territoire qui en découlerait risquait fort, et la carte produite corrobore cette hypothèse, de refléter les représentations de ce ministère: le Québec est un vaste pays, certes habité dans sa partie méridionale, mais doté de vastes forêts boréales à exploiter, de vastes espaces à prospecter, de puissantes rivières à harnacher. Le Québec ainsi illustré ne semble porter qu'une population réduite, assez également répartie sur les deux tiers de son territoire; semble n'entretenir aucune relation avec son cadre nord-américain; ne semble pas structuré par des habitants que l'on ne voit guère; en un mot, l'image de la carte officielle de 1984 n'était pas porteuse de sens pour la population québécoise concentrée dans sa partie méridionale. Elle dépeint un *espace*, un *bassin* de ressources, mais non pas un *territoire* en tant qu'il pourrait être pensé, parcouru, aménagé. Mais elle comporte une très forte dimension politique, au sens d'une représentation cohérente de cet espace: elle dépeint une relation de propriété sur une vastitude – tel est l'espace de l'État du Québec – tant il est vrai que la carte permet de « posséder sans occuper »<sup>30</sup>. Elle dépeint aussi une vastitude dans laquelle on situe les grands projets et les réservoirs de ressources, instruments du projet national, où l'on n'envisage point de s'implanter jamais mais où l'on veut empêcher les autres de s'installer, avatar moderne de la mystique des Pays d'en Haut<sup>31</sup>.

29. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/5/50/501/générale.asp#générale>

30. Luc Bureau (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 153.

31. Bureau (1984), *ibid.*, p. 145, 158; Lasserre (1998), *Le Canada... op. cit.*, p. 194-198.

FIGURE 1.1  
La nouvelle carte du Québec du MRN, 2000



Source : Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Photocartotheque québécoise. Avec son aimable autorisation.

## 2.2.2. La nouvelle carte : un Québec habité et situé dans le monde

En 1998, le groupe de travail chargé de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau québécois, rattaché au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, s'est lancé dans la réalisation de ce qui, au départ, se voulait une affiche, et non une carte officielle du Québec. L'idée principale derrière ce projet cartographique était de refléter le territoire du Québec. De le refléter, et donc de le situer dans son contexte nord-américain, à savoir l'est de l'Amérique du Nord : la Nouvelle-Angleterre, les Grands Lacs, l'Ontario, les provinces maritimes du Canada, l'ouest de l'Atlantique sont ainsi aisément identifiables, ainsi que les axes de communication, vallée du Saint-Laurent permettant de remonter profondément en Amérique du Nord à partir de l'océan ; le couloir du lac Champlain et de la vallée de l'Hudson entre Montréal et New York ; le système des Grands Lacs ; les infrastructures ferroviaires et routières majeures, les dessertes maritimes. Il s'agissait aussi de souligner la mise en valeur du territoire, et donc de situer la population, en optant pour une projection différente (Lambert conique conforme) et une mise en perspective qui mettent en valeur le Sud du Québec, un choix qui semblait peu conventionnel pour des cartographes chevronnés, car elle introduisait nécessairement une distorsion qui faisait considérablement varier l'échelle (figure 1.2). D'en souligner la mise en valeur, en indiquant de très nombreuses localités, et en nommant de nombreux éléments du territoire, en commençant par de territoire lui-même, clairement mis en valeur : le message implicite, à contre-pied des cartes officielles précédentes, est d'établir la marque d'une population sur un espace qu'elle considère comme son territoire, et de situer celui-ci dans son contexte régional, résolument orienté vers le sud-ouest<sup>32</sup>.

Après un accueil initial un peu surpris, la plupart des ministères ont rapidement adopté la nouvelle carte ; elle occupe une place importante sur le site Internet du premier ministre, ce qui lui confère un statut quasi officiel<sup>33</sup>. La représentation du territoire du Québec introduite par cette carte va en effet dans le sens des discours de M. Landry qui insiste sur l'avènement d'une nation québécoise intégrée à des réseaux dynamiques en Amérique du Nord, et non repliée sur elle-même. Le MRN lui-même, au début réticent et surpris de voir une carte du Québec préparée par un autre service gouvernemental, a non seulement adopté la nouvelle

32. Lasserre (2001b). «La nouvelle carte du Québec...», *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, op. cit., n° 195, p. 12-14.

33. [http://www.premier.gouv.qc.ca/premier/francais/le\\_quebec/index\\_horizon.html](http://www.premier.gouv.qc.ca/premier/francais/le_quebec/index_horizon.html)

carte (sans pour autant se départir de son ancienne représentation), mais encore s'en est servi pour illustrer des cartons d'invitation à des réceptions, tout en s'en inspirant pour concevoir des cartes destinées à un plus large public ; en témoigne la dernière carte du relief, publiée en mai 2001, et pour laquelle un réel effort de vulgarisation et de mise en page a été effectué. Toutes les instances publiques ne sont pas satisfaites : Investissement Québec, par exemple, a refusé, en avril 1999, de distribuer la nouvelle carte, arguant que cette représentation donnait encore la part trop belle à l'idée d'un Québec simple réservoir de ressources<sup>34</sup>.

La création de la nouvelle carte du Québec a souligné deux points importants : tout d'abord, le déficit de représentation cartographique manifeste et l'expression du souhait populaire de la diffusion d'une illustration qui ne soit pas simplement l'image exacte mais aride d'un espace dont les ressources naturelles sont à exploiter, mais bien l'image d'un territoire pensé, vécu, conçu, bref, représenté...

FIGURE 1.2

**La nouvelle carte du Québec**



Source : Groupe Korem, 2001.

34. Entrevue avec Hélène Bilodeau, directrice de la Direction du soutien promotionnel et de la recherche, Investissement Québec, avril 1999.

## CONCLUSION

Qu'il s'agisse de la représentation cartographique mise en œuvre par le ministère des Ressources naturelles, des organismes publics de gestion de «l'intégrité du territoire», eux aussi rattachés au MRN, ou de la réaction du gouvernement québécois aux critiques formulées au sujet de la gestion des ressources naturelles, on observe la constance d'une représentation du territoire du Québec. Malgré le discours officiel sur «l'entièreté» du Québec, c'est un territoire fortement dichotomique qui constitue l'État québécois. Dichotomie en partie due, bien sûr, à la réalité de la géographie humaine : l'œkoumène ne s'étend guère au-delà du 50<sup>e</sup> parallèle. Mais dichotomie relayée aussi par une représentation très particulière du gouvernement. Si la propriété politique du Nord, aux yeux de celui-ci, doit être marquée très clairement, cette marque politique prend tout d'abord une forme symbolique : revendications frontalières au sujet du Labrador et des îles de la baie d'Hudson, recension systématique des terrains fédéraux sur le territoire québécois.

Au-delà de ces symboles dont les gestionnaires demeurent installés dans leurs bureaux de la capitale, la politique québécoise n'a eu de cesse, depuis le début de la Révolution tranquille, de se doter de symboles géopolitiques à la fois plus imposants et plus lourds économiquement. Marquer l'appartenance du territoire au Québec par le biais d'une exploitation systématique du potentiel économique de l'espace : telle est la fonction politique des grands barrages de la baie James, mais aussi de l'encadrement public de l'exploitation des forêts québécoises comme des projets d'exportation massive de l'eau des rivières des Laurentides. Dans cette représentation, le Nord peu habité n'est pas conçu comme un *territoire* du même ordre que le Sud du Québec, un territoire d'hommes qui y vivent, s'y déplacent, ni même comme un territoire que ceux du Sud pourraient penser, visiter, arpenter. Ce n'est qu'un *espace* instrumentalisé.

## BIBLIOGRAPHIE

- «Forêt : l'heure des choix», *Québec Science*, n° 183, octobre 2000, p. 19-28.
- BOURASSA, Robert (1973). *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour.
- BUREAU, Luc (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique.
- DORION, Henri et Jean-Pierre LACASSE (1974). «La notion d'intégrité territoriale et le problème des régions frontières du Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. XVIII, n° 43, p. 141.

- HAMELIN, Louis-Edmond (1998). « L'entièreté du Québec: le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, p. 95-110.
- L'ACTUALITÉ, « Le mirage de l'or bleu », 1<sup>er</sup> novembre 1997.
- LASSERRE, Frédéric (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*, Montréal, HMH ; Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LASSERRE, Frédéric (2001a). « L'Amérique a soif. La rareté de l'eau dans l'Ouest des États-Unis obligera-t-elle Ottawa à céder l'eau du Canada ? », *Revue internationale d'études canadiennes* (Ottawa), n° 24, p. 195-214.
- LASSERRE, Frédéric (2001b). « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, Paris, n° 195.
- LASSERRE, Frédéric (2002). « L'eau rare? Des solutions pour assurer l'approvisionnement », dans Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec ; Paris, L'Harmattan.
- MAYRAND, Karel (1999). *Les enjeux internationaux de l'eau*, Québec, Ministère des Relations internationales du Québec.
- MURRAY, Vera (1976). *Le Parti Québécois. De la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, HMH.





# CHAPITRE



## **L'ÉTAT ET LA FORÊT UNE APPROPRIATION DE L'ESPACE SAUVAGE À L'ÎLE D'ANTICOSTI<sup>1</sup>**

**Geneviève Brisson**

*Doctorante*

*Université Laval*

Située au nord-est du Québec, dans le golfe Saint-Laurent, l'île d'Anticosti<sup>2</sup> paraît avoir constitué dès le XVII<sup>e</sup> siècle un espace de nature pour les Euro-Québécois. Les discours, pratiques et représentations à ce sujet se concentrent autour de deux pôles principaux : la mer et la forêt, à laquelle ce texte s'attardera plus particulièrement. À Anticosti, la forêt est passée « d'extrêmement privée à extrêmement publique », selon le mot d'un informateur que j'y ai rencontré, évoquant l'immense prise en

- 
1. Cette analyse prend place dans le contexte plus vaste d'un doctorat en anthropologie à l'Université Laval, dont les travaux portent sur les rapports entretenus entre les Euro-Québécois et la forêt depuis 1534, en prenant l'île d'Anticosti comme terrain ethnographique. Le processus de recherche a été appuyé par la Fondation Desjardins, la Fondation de l'Université Laval, l'Association des femmes diplômées des universités, section Québec et le Regroupement des Sociétés d'aménagement forestier du Québec.
  2. Pour une approche historique de l'île, peu de travaux scientifiques ont été publiés (Hamelin, 1979, 1982, 1983). Les ouvrages de référence sur la Côte-Nord comprennent cependant une part de l'histoire d'Anticosti (Frenette, 1996).

charge du territoire par l'État québécois, amorcée à Anticosti depuis le milieu des années 1970. Pourtant, les pratiques du gouvernement ont été fragmentaires à l'île jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis presque totalement éclipsées lors son achat par l'industriel français Henri Menier, en 1895. L'île est alors, en quelque sorte, devenue une principauté gouvernée par ce « roi du chocolat<sup>3</sup> », puis par un consortium de papetières canadiennes qui se fera connaître comme la Consolidated Bathurst. Mais en 1974, Anticosti est expropriée par le gouvernement québécois. Depuis, la marque de l'État s'y est faite omniprésente : d'abord parce que le gouvernement, en y nommant un « gouverneur », a prolongé pendant près de dix ans la prise en charge totale du milieu et de la population par une unique instance. Puis, après la municipalisation du territoire, parce que l'État a su assurer sa gestion par les truchements du ministère des Ressources naturelles et celui de la Faune et des Parcs<sup>4</sup>, ainsi que par la présence d'une pourvoirie dirigée par la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ).

La forêt se pose présentement au Québec comme un enjeu social, politique et économique important<sup>5</sup>, qui remet en cause les interventions forestières mais aussi les conceptions de la nature en Occident, un enjeu qui oblige de s'interroger à la fois sur le sens de cette nature et sur la place de l'État<sup>6</sup>. Aussi est-il nécessaire, plus que jamais peut-être, de faire apparaître la relation entre l'humain et son territoire, comme le préconise l'anthropologie du paysage (Bender, 1995 ; Hirsh et O'Hanlon, 1995). Les mouvances du concept de nature, posé d'emblée comme un espace extérieur à la culture et à l'Occident, imposent davantage encore cette réflexion (Ingold, 1992)<sup>7</sup>. Les relations entre la forêt et le pouvoir étatique demeurent influencées par les époques et la culture de la société québécoise. Étudier

3. Henri Menier était l'héritier de la chocolaterie Menier, rachetée depuis par Nestlé (Ouellet, 2000).

4. Ce ministère a changé plusieurs fois de nom, sinon de vocation. Longtemps appelé ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), il est ensuite devenu celui de l'Environnement et de la Faune (MEF) avant d'être constitué en Société veillant à se consacrer exclusivement à la faune et aux parcs québécois (FAPAQ). Les changements d'appellation dénotent cependant les changements de philosophie de gestion du gouvernement québécois.

5. On n'a qu'à constater les débats entourant le documentaire *L'erreur boréale*, réalisé en 1999 par Richard Desjardins et Robert Monderie, mais aussi ceux sur les aires protégées ou les exportations de bois !

6. Plusieurs auteurs ont poussé avec brio l'analyse historique et symbolique des différentes conceptions de la nature en Occident : Lenoble, 1968 ; Nash, 1982 ; Thomas, 1985 ; Harrison, 1992 ; Cosgrove, 1998 ; Latour, 1999 et 2001.

7. Voir aussi les autres travaux de Tim Ingold (Ingold, 1996), ainsi que ceux de Philippe Descola (Descola et Pålsson, 1996).

les interventions des gouvernements en forêt et les représentations qui y sont sous-jacentes permet sans doute de connaître les relations entre ces institutions et le territoire, de même que celles que les institutions publiques entretiennent avec la nature en Occident. Ce que nous appelons nature, de fait, est une conception culturelle qui se modifie avec le temps.

La forêt existe, évidemment, comme réalité physique. Mais elle est également discours, pratiques et représentations, formulées par divers acteurs sociaux qui participent à la création, au-delà d'une nature réelle, d'une nature culturelle et symbolique, de sorte que la nature « réelle » ne se révèle et n'est perceptible qu'à travers ce filtre culturel ; mais là n'est pas pour le moment notre propos. Ces significations multiples façonnent de nouveaux discours et représentations, mais contribuent également à modifier la forêt réelle. Aussi est-il nécessaire de considérer ici ces relations avec un regard diachronique. Pour ce faire, mon analyse portera principalement sur un corpus de récits de voyage mettant en scène des acteurs de l'État à Anticosti entre 1533 et 1980<sup>8</sup>. S'y ajouteront quelques données, recueillies lors de terrains ethnographiques réalisés en 2000 et 2001 à Anticosti.

## 1. L'ESPACE NATUREL

D'entrée de jeu, quelques réflexions s'imposent sur les représentations de la nature en Occident. Tout discours sur la forêt nous montre un ordre social délimité par deux espaces opposés : la nature et la culture, nommée

---

8. Un corpus de récits de voyage à Anticosti a été constitué en fonction de leurs époques de publication et de leur éloquence quant à la thématique de recherche. Il est composé de discours de différents acteurs sociaux. **Des explorateurs** : J. Cartier, *Voyages au Canada suivis du Voyage de Roberval : texte intégral / Jacques Cartier ; introduction de Marie Hélène Fraïssé*, 2000 [1533-1534] ; S. Champlain, *Œuvres de Champlain*, 1973 [1618] ; J. Bureau, *Rapport de Jos. Bureau à Mons. Jules Despechers – France*, 1895. **Des prêtres missionnaires** : E. Crespel, *Voyages en Canada par le R.P. Emmanuel Crespel, récollet et son naufrage sur l'île d'Anticosti en 1736, 1808 [1742]* ; V. Ferland, *Opuscules*, 1877. **Des scientifiques** : H.Y. Hind, *Explorations in the interior of the Labrador peninsula*, 1863 ; J. Schmitt, *Monographie de l'Île d'Anticosti (Golfe Saint-Laurent)*, 1904 ; Marie-Victorin, *Croquis Laurentiens*, 1920 ; L. Anctil, *Service forestier – #1.41 Anticosti*, 1968. **Des journalistes** : Faucher de Saint-Maurice, *Les îles : promenades dans le Golfe Saint-Laurent*, 1881 ; D. Potvin, *En zigzag sur la Côte et dans l'Île ; simples notes d'un journaliste*, 1929. **Des fonctionnaires** : J. Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, 1978 [1815] ; J.U. Gregory, *En racontant*, 1886. **Des touristes, chasseurs ou pêcheurs** : H. Snow, « Vice-regal sport in Anticosti Pools », 1930 ; E. Wilson, « Anticosti Island, Nugget of the North », 1942 ; M. Simard, « Anticosti à \$20, aubaine ou illusion ? », 1980.

« civilisation » dans les récits. En Occident, l'idée de nature a cohabité avec celle de l'humanité jusqu'à la Renaissance. L'humain a cru participer de l'énergie vitale primordiale, des forces de genèse de la nature. Puis la modernité a imposé un « arrachement » (Ferry, 1992, p. 46). L'Occident s'est alors posé dans l'histoire en donnant à l'humain l'illusion d'évoluer dans un cadre naturel ne lui devant rien et existant indépendamment de lui (Latour, 2001)<sup>9</sup>. Désormais, son milieu lui est autre. La nature paraît employée alors comme espace de pensée, référent extérieur permettant de représenter et de symboliser. En Occident, l'opposition nature/culture se lie à elle pour donner un sens au monde qui nous entoure. Ce processus historique engendre de la culture, mais contribue aussi à éloigner la nature et à l'objectiver. Dans les récits analysés demeure ce sentiment intrinsèque d'un extérieur à la forêt<sup>10</sup>. Cette distinction occidentale fonde alors un lieu propre à l'humanité, au sens où l'entend Michel de Certeau (1980) : un endroit de pouvoir, défini et délimité, appelé souvent civilisation, détaché de l'environnement. Il permet alors des stratégies culturelles ancrées dans le réel. Ce lieu permet une vue panoptique, qui transforme les forces étrangères en objets mesurables et observables qui les incluent dans la civilisation, mais que l'éloignement de la nature et son objectivation renforcent.

Cette dichotomie trouve écho dans la notion d'espace, instituant forêt et nature en endroits indifférenciés, oblitérant les spécificités du local, la complexité culturelle, et réifiant les territoires montrés (Casey, 1995)<sup>11</sup>. L'espace, bien que produit par l'humain et la société, fonctionne en niant ses sources et en se substituant à elles : les sens et le sensuel, l'histoire, le religieux et le politique. Il acquiert ainsi une réalité propre, mais la plus extérieure possible au sujet, afin d'être transformé et géré avec détachement. Les décisions prises à partir de cette logique ont des influences sur le terrain réel : elles le modèlent et le modifient. Ce concept semble omniprésent dans les pratiques de l'État dans la forêt anticostienne qui s'est présenté comme l'un des moteurs de la transformation du sauvage, afin de le faire entrer dans l'Occident ; pour transformer cette altérité en unité, mais aussi pour l'inclure dans la sphère civile sur laquelle il influe. La forêt participe ainsi à la définition d'une altérité à l'humain et à l'Occident, mais ses représentations servent aussi à accroître la nécessité pour

9. Entre autres, l'épistémologie classique des sciences a postulé – et postule encore – cette indépendance (Busch, 1986).

10. Quelques auteurs abordent les rapports symboliques entre la forêt sauvage et la culture, notamment Robert Harrison (1992), Bertrand Hell (1994) et Sergio Dalla Bernardina (1996).

11. Voir aussi l'ouvrage précurseur du Centre Georges-Pompidou (Paul-Lévy et Segaud, 1983).

l'humain de civiliser la nature. Une fois la sauvagerie initiale escamotée, au fur et à mesure que le territoire sera effectivement fréquenté par l'humain, apparaîtra cependant, presque paradoxalement, le besoin de re-créeer un espace dit sauvage ; cette nouvelle représentation sera nommée « lieu de récréation et de loisirs » (Dalla Bernardina, 1996)<sup>12</sup>.

## 2. ANTICOSTI: UN SAUVAGE A-CIVIL

Dans la majorité des discours sur Anticosti, la forêt est d'abord décrite comme un espace naturel, opposé en cela à la civilisation. D'abord parce qu'elle est un territoire connu des Autochtones, pratiqué par eux. Puis parce qu'elle serait le site témoignant des origines du monde. Enfin, et surtout, parce qu'elle est vierge et impénétrable. La forêt, indéniablement, est formulée comme le sauvage même jusque tard dans le xx<sup>e</sup> siècle. Elle est ainsi consacrée comme sauvagerie : désorganisée et inculte, soumise aux forces du cosmos, dangereuse et rébarbative (Hell, 1994)<sup>13</sup>. Cette représentation d'Anticosti paraît si importante qu'elle en devient presque un lieu commun. En cela, le discours de l'État sur sa forêt ne diffère sans doute pas de celui des autres acteurs sociaux : le sauvage est un mythe fondateur de l'Occident, qui permet de penser l'identité humaine tout autant que la culture. L'État a abondamment véhiculé ces représentations culturelles, contribuant à les consolider et à les perpétuer.

Dans les récits des premiers envoyés des rois de France, les explorateurs Cartier et Champlain, la forêt d'Anticosti se présente d'abord comme un espace connu par les Autochtones. Cependant, elle n'est pas habitée par les Amérindiens : froide, fauve, dangereuse, on ne peut qu'y faire de courts passages. C'est une terre plus sauvage que les Sauvages. Cette idée a servi à prendre possession du territoire. Il s'agit bien là d'une *terra nullius*, que le roi peut posséder de bon droit au nom de ses généreux intérêts : y amener la foi chrétienne, sinon la civilisation (Dickason, 1995). Cet acte marque l'entrée d'Anticosti dans le giron de l'État de droit. Les forces indomptables de la nature sont ainsi, dès le départ, possédées

---

12. Pour une analyse fine de la forêt-loisir en France, voir le travail de Bernard Kalaora (1981 ; 1993).

13. D'ailleurs, étymologiquement, le mot « forêt » provient de la même racine latine (*forasticus*) que les *foreigner* anglophones ou les *forestiere* italiens : des étrangers, synonymes de sauvagerie et de danger (Thomas, 1985). Le terme définit depuis le XIII<sup>e</sup> siècle un territoire de bois et de pâturages privilégiés par les bêtes sauvages et mis sous la protection du roi et des aristocrates pour leur plaisir et loisir. La création de forêts donne forme à deux différentes natures : celle qu'on transforme en civilisation et celle que l'on protège de cette transformation (Harrison, 1992).

par une force culturelle qui se fera, au cours des ans, de plus en plus présente. D'ailleurs, encore aujourd'hui, ces deux représentations de possession euro-québécoise et d'inhospitalité aux Autochtones servent d'argument aux gouvernements fédéral et provincial pour ne pas englober Anticosti dans les négociations territoriales entreprises avec les Innus, et ce malgré des preuves d'une présence nomade récurrente au moins depuis l'arrivée des Euro-Québécois en Amérique<sup>14</sup>.

Aux Sauvages succédera la matière primitive, notamment par la géologie particulière de l'île. En effet, au début XIX<sup>e</sup> siècle, des expéditions géologiques ont lieu sur Anticosti : on y trouve la roche des premiers temps, une sœur de l'Atlantide peut-être<sup>15</sup>. Curieusement, cette première nature s'apparente à une forêt de pierres en forme d'arbres, qui défendent l'île comme une batterie de canons : « Ces arbres [fossiles], possédant une extrémité circulaire, avec un ouverture au milieu, ressemblent tellement à une rangée de canons disposés en batterie, qu'on a naturellement désigné ce rocher sous le nom de Pointe à la Batterie » (Gregory, 1886, p. 159). Ainsi gardée, Anticosti est à l'abri de tout changement. Sa forêt même s'érige comme un rempart supplémentaire autour de ces calcaires fossiles (figure 2.1). Son milieu forestier est celui du temps des origines, semblable à ce qu'elle était non seulement lors de l'arrivée des premiers Européens, mais aussi au commencement du monde.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la démonstration de la sauvagerie extrême de la forêt d'Anticosti se couple habituellement à celle de sa pauvreté. La désolation, l'isolement et les périls de ce désert vert sont une donnée *sine qua non*. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs récits<sup>16</sup> s'emploient à montrer que la forêt anticostienne dans son état initial ne peut subvenir aux besoins des Occidentaux. Elle est isolée. Elle porte en elle froid et faim. On ne peut rien attendre de bon du bois sinon un tombeau, un endroit pour aller « mourir au pied d'un arbre » (Crespel, 1742, p. 15). Anticosti et sa nature n'ont pas de ressources. Sa flore paraît chétive, insuffisante. La forêt se révèle même, dans certains cas, un terrain improductif. L'image récurrente des arbres rabougris (figure 2.2) marque

14. Vincent Napish, Conseil des Innus de Mingan, communication personnelle, 2002. Voir aussi les travaux de la Commission de toponymie du Québec (1994).

15. Les premières expéditions géologiques débutent en 1856, avec Richardson. Puis, celles de Hyatt, Verukk et Shaler en 1861, Laflamme en 1900 et surtout l'activité de terrain des géologues du gouvernement canadien Ch. Scuchert et W. H. Twenhofel, en 1908, 1909 et 1926, continuent de documenter la géologie anticostienne (Twenhofel, 1927). Dès 1881, cette thématique sera reprise de façon plus vulgarisée dans les récits du corpus.

16. Principalement, ce seront des narrations de naufrages, mais aussi des rapports des fonctionnaires du ministère de la Marine, du département fédéral de Géologie, ou encore des arpenteurs officiels du gouvernement.

FIGURE 2.1

*La rivière Observation. Elle est enclavée dans un fjord de calcaire fossilifère : «The appearance of an old fortified city wall, with battlements and turrets, but always the virgin forest is at the fringe» (Snow, 1930, p. 248).*



Crédit photo : Geneviève Brisson (2000).

particulièrement la forêt anticostienne au fil du temps : «*The limestone rocks on the coast are covered with a thick and even impenetrable forest of dwarf spruce, with gnarled branches so twisted and matted together, that a man may walk for a considerable distance on their summits*» (Hind, 1863, p. 70)<sup>17</sup>.

Mais cette marque de pauvreté est encore plus visible dans la faune forestière. En se basant sur la taxonomie et sur des comparaisons avec la France ou le reste du continent, quelques scientifiques entendent montrer qu'Anticosti a été oubliée lors de la grande distribution des animaux sur la Terre et que de nombreuses lacunes y persistent, causées peut-être par la concurrence des espèces sur un territoire insulaire : «*le lambeau silurien est devenu une île [Anticosti] dont la plupart des animaux et des plantes ne pourront plus s'échapper et dans la lutte pour la vie qui va s'établir, sur cet espace limité, des espèces entières seront anéanties*» (Schmitt, 1904, p. 98). Bref, c'est un désert. Pareille forêt ne peut offrir d'asile aux naufragés, elle concourt à leur perte, bien plus affreuse que celle des mers : être dévorés par la faim ou les fauves, certes, mais surtout

17. L'auteur cite ici le navigateur Bayfield qui, en 1815, effectua une reconnaissance du Labrador et du golfe Saint-Laurent.

FIGURE 2.2

*Pointe ouest.* Les arbres rabougris par les vents dominants ont contribué à l'impression de sauvagerie inexpugnable d'Anticosti. Pourtant, ils ne forment qu'une courte – mais spectaculaire – frange bordant la forêt.



Crédit photo : Geneviève Brisson (2000).

en arriver à s'ensauvager<sup>18</sup>, à perdre tout élément de civilité et à se naturaliser. Aussi, pour suppléer à la nature déficiente autant que pour en contrer les méfaits, l'État canadien établit une série de mesures qui marquent la forêt réelle tout autant qu'elles sanctionnent les représentations de la nature alors en vogue. Dès 1809, des phares sont installés à Anticosti, mais, surtout, des postes de naufragés y sont érigés : habitations qui, de place en place, ponctuent les abords de la forêt. Des flèches sur les arbres indiquent le chemin de ces « lieux secourables » (Bouchette, 1815, p. 86), qui constituent, de fait, un aménagement forestier balisé. Les dépôts prémunissent contre la forêt, car ils fournissent ce qui est considéré comme le nécessaire : de la nourriture, des couvertures et un uniforme (Gregory, 1886). Ce vêtement de l'État, c'est vraisemblablement une identité sociale protégeant contre l'ensauvagement. Mais c'est également une uniformisation des distinctions personnelles, qui, en quelque sorte, consacre la marginalité des naufragés encore plus sûrement que l'île ou la forêt. Les naufragés sont désormais dans une classe à part : pupilles de l'État, mais au ban de la société civile civilisée.

18. Le concept de l'ensauvagement a été développé, entre autres, par Denys Delâge (1996) en étudiant les premiers processus d'échanges culturels entre Européens et Autochtones ainsi que leurs représentations.



Aussi, par sa configuration physique, tout comme par ses références à une origine primitive, la forêt anticostienne est posée comme un espace contraire à la civilisation. Les auteurs s'attachent à montrer qu'elle forme un univers sans organisation humaine, sans marques occidentales, anarchique : « *as if some giant had just dropped jackstraws all over the land* » (Wilson, 1942, p. 140). Une telle nature constitue un risque pour les humains, une « menace de désordre et d'opacité, piège dans lequel ils risqueraient de retomber si leur vigilance venait à se relâcher un seul instant » (Moscovici, 1979, p. 18).

### 3. UN ESPACE MALLÉABLE

Il ne faut donc pas s'étonner si l'idée de sauvagerie sert abondamment, insidieusement peut-être, à promouvoir l'idée que l'inculte de la forêt d'Anticosti doit être domestiqué. Cette opération paraît se définir, au moins jusqu'à la Grande Guerre, par la colonisation agraire à Anticosti. Aussi, jusqu'à l'arrivée de Menier, l'État canadien se présente comme la force pouvant faire basculer le sauvage à une nature « cultivée », dans tous les sens du terme : c'est le seul pouvant instaurer une colonie viable à Anticosti. Cette colonie serait nécessaire autant pour asseoir le pouvoir national dans le golfe Saint-Laurent, que pour enfin mettre l'île en valeur. La forêt boréale, dont celle d'Anticosti, est alors présentée comme ce qui unit le Canada tout entier<sup>19</sup>. Alors, cette forêt initialement vierge, immuable et impénétrable devient maintenant malléable dans les récits ; cet espace désertique et dangereux devient un milieu positif. Le regard moderne peut opérer cette translation. Issu d'une temporalité linéaire, non renouvelable où tout doit progresser et atteindre sa perfection, le modernisme est un projet en constant développement, tourné vers le progrès par le pouvoir humain (Bauman, 1992). Par des méthodes scientifiques, dont l'observation *in situ*, la forêt devient une richesse. À partir de 1863<sup>20</sup>, tout au long des récits, la démarche scientifique est montrée comme la base du modernisme. Elle fonde le regard « éclairé » jeté sur la sauvagerie initiale, mais permet également de donner une première forme à l'inculte tout en transformant la sauvagerie en connaissances, utilisables par la suite. L'approche scientifique, en plus de créer de nouveaux éléments à

19. Et ce, plus particulièrement dans les récits du XX<sup>e</sup> siècle.

20. Avec le récit de H.Y. Hind (1863), professeur de géologie à l'Université de Toronto et auteur d'un rapport gouvernemental.

partir de l'unité première, contribue à instrumentaliser la nature<sup>21</sup>. En confirmant la sauvagerie, la science légitimise l'action des autres acteurs sociaux sur le terrain et se situe au cœur des interventions pour changer la forêt. L'État se réclame de cette rationalité ; il se fait l'un de ses principaux porte-étendards, notamment par ses politiques de gestion de la forêt.

Dans ce contexte, le discours des gestionnaires sur la nature d'Anticosti rend le sauvage docile et perfectible<sup>22</sup>. Les zones sauvages jusqu'ici incultes sont maintenant transformables par le travail humain, seul capable de les bonifier. La nature n'attend plus que les marques de la volonté humaine pour se plier à ses vœux. Alors, la géométrie et la planification, l'aménagement, ou les technologies industrielles, tout un discours performatif crée sous les yeux du lecteur une nouvelle forêt à Anticosti. Apparaît un sol arable de grande qualité sous les bois sans valeur ; les chutes escarpées se transforment en pouvoir hydraulique ; les arbres rabougris se transforment en « *fine timber* » (Hind, 1863, p. 70), « botanique industrielle » (Schmitt, 1904, p. 343) ou « tiges » (Anctil, 1969, p. 2). La nature est docile, elle n'attend plus que les marques de la volonté humaine pour se plier à ses vœux. Sous l'agir humain, « un nouveau régime naturel commence », aucun « retour à la barbarie » n'est possible (Schmitt, 1904, p. 265). La forêt, affranchie du sauvage par l'Occident, devient alors un espace idéal, mais aussi l'icône d'un modernisme triomphant.

Plus encore : on croit pouvoir créer dans la forêt sauvage, ce monde perçu comme purement naturel – non humain –, un nouveau monde humain : une colonie de peuplement (figure 2.3)<sup>23</sup>. La forêt devient l'icône de la marche victorieuse de la civilisation. Menier achèvera de concrétiser ces projets réservés à l'État. Aussi, en 1904, dira-t-on de l'industriel qu'il accomplit « ce que seul un gouvernement peut accomplir » (Schmitt, 1904, p. 225). Allant au-delà des représentations et des discours, Henri Menier modifiera profondément la vocation du territoire, qui s'inscrira alors dans une logique à la fois scientifique et industrielle que l'État, par exemple dans ses politiques d'industrialisation de la Côte-Nord, semble d'ailleurs imiter (Frenette, 1996). Mais que nous révèlent ces pratiques ? Principalement, que la forêt sauvage s'offre avec une soumission inouïe,

21. Keith Thomas présente avec pertinence cette transformation moderniste (Thomas 1985).

22. Ces gestionnaires travaillent directement ou indirectement pour l'État, comme Hind ou Gregory, ou pour le pouvoir privé qui s'y substituera entre 1895 et 1974 : c'est le cas de Jos. Bureau et de l'ingénieur forestier Anctil. Des journalistes témoigneront aussi de cette gestion, notamment Damase Potvin (Hind, 1863 ; Gregory, 1886 ; Bureau, 1895 ; Potvin, 1929 ; Anctil, 1968).

23. Rêve récurrent pour tous les auteurs des récits du corpus, mais qui se concrétisera surtout par les efforts d'Henri Menier.

FIGURE 2.3

**Port-Menier.** En 1899, Menier n'a pas hésité à y déplacer une population et des infrastructures qu'il avait installées ailleurs quelques années auparavant. Le train servait à transporter les billes de bois depuis la forêt jusqu'au quai de transbordement, pour leur acheminement par bateau vers les usines du continent.



Crédit photo: Inconnu (1923).

Collection de M<sup>me</sup> Georges Menier. ARCHIVES NATIONALES DU CANADA / C-071724.

une passivité absolue, à l'agir civilisateur. Ce faisant, elle se transforme si radicalement que même le vocabulaire pour la désigner peut changer : donnée, billot ou panache, la forêt est maintenant un ensemble de catégories hermétiques plutôt qu'une complexe totalité. La forêt est un espace ouvert sur lequel peut s'exercer la raison humaine par des pratiques d'encadrement, de planification, d'abstraction.

#### 4. SOUS LA TUTELLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS<sup>24</sup>

Ces pratiques apparaissent avec plus d'évidence lors de l'expropriation de l'île par le gouvernement du Québec en 1974, après plus de soixante-quinze ans de privatisation. L'État attribue alors à Anticosti le statut de

24. Cette section s'appuiera principalement sur les données recueillies lors d'entrevues et du terrain ethnographique.

Réserve forestière, sa régie dépendant ainsi directement – et entièrement – du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. Aux directeurs de compagnies se substituent un gouverneur et ses fonctionnaires, qui règnent littéralement sur Anticosti et sa population. Dix ans plus tard, la municipalisation de l'île occulte un peu ce pouvoir, mais pas en forêt, où l'État demeure omniprésent ; c'est lui qui décide de la majorité de ses statuts et des interventions réelles qui les accompagnent. Le gouvernement est le gestionnaire pour le public de la forêt, gestion qu'il accomplit en concédant des contrats forestiers, en procédant à des inventaires, mais également en y administrant une pourvoirie et en y créant des aires de protection naturelles. Bien que l'île d'Anticosti paraisse retrouver dans certains discours de l'État sa définition comme île de nature, sa forêt devient de plus en plus géométrisée<sup>25</sup> en secteurs, en contrats, en exclos ou en blocs de coupe. Elle est conceptualisée comme une altérité spatiale encore plus qu'auparavant, puisqu'on l'administre maintenant à partir de cartes, de programmes, de photos aériennes, sans plus de nécessité d'aller sur le terrain pour les administrateurs. Elle est également de plus en plus morcelée, un ministère s'occupant de sa faune, un autre de ses arbres marchands, un pourvoyeur d'État de son aménagement comme espace de loisirs. Elle n'est plus une totalité, mais, plus que jamais, un ensemble de pièces détachées.

Sans nécessairement invoquer directement la sauvagerie pour fonder leur agir, ces pratiques se modulent pourtant en se posant comme une raison organisant une nature capricieuse. Ainsi, les discours actuels font état d'une forêt particulière à Anticosti, puisque maintenant quelque 127 000 cerfs y vivent<sup>26</sup>. On montre alors une forêt fragile, dont la faune et la flore vivent dans un équilibre précaire, nécessitant un contrôle et un recalibrage incessant par l'État et ses scientifiques (figure 2.4). Mais, derrière cette image, se profile également une représentation de la forêt comme ressource économique, notamment par le biais des activités de loisirs. Les pourvoiries de chasse et de pêche sont présentées comme le principal gagne-pain de la population locale ; ce sont elles qui feraient vivre les Anticostiens, se substituant, en quelque sorte, au soutien de l'État pour assurer le bien-être de cette population. Anticosti représente alors aussi une entrée d'argent importante dans les coffres de l'État québécois. Orientée vers le profit, la pourvoirie de la société d'État, la SÉPAQ-Anticosti, diffère peu des entreprises privées similaires

25. Le terme évoque la représentation géométrique de l'espace, tel qu'il a été conçu en tout premier lieu par Henri Lefebvre (1974).

26. Gaétan Laprise, Société Faune et Parc du Québec, communication personnelle. Seulement 125 bêtes avaient été amenées sur l'île par Henri Menier en 1896.

FIGURE 2.4

*L'exclos de Cailloux, érigé en 1984. À Anticosti, une part du territoire est clôturée après la coupe forestière pour observer les processus naturels de la forêt anticostienne à l'abri du broutement intensif du cerf. Ces « exclos » scientifiques sont devenus une attraction touristique. Mais ils illustrent aussi le morcellement forestier contemporain.*



Crédit photo : Geneviève Brisson (2001).

également installées sur l'île. Ces deux représentations de la forêt, nature précaire et nature de loisirs, semblent si présentes qu'elles motivent la plupart des interventions de l'État à Anticosti, dont la recherche universitaire et l'aménagement forestier industriel. On peut se demander si les actuelles interventions sur le terrain auraient lieu sinon. Il y a aussi matière à s'interroger sur la préséance de l'une de ces deux images : est-ce que la précarité de la nature anticostienne aurait suffi à motiver les actuelles interventions d'envergure, ou n'ont-elles pu exister que parce que cette forêt montrée fragile a une importance économique indéniable ?

Toutefois, ces questionnements sont en partie masqués par d'autres actions de l'État québécois qui mise également sur l'intérêt marqué de la société québécoise pour une sauvagerie puisant aux idéologies romantiques et écologistes. L'anti-civilisation se présente maintenant comme un antidote aux excès modernistes, un temple de ressourcement personnel et sociétal. À cette conception se joint l'idée d'une raréfaction d'une nature authentique, c'est-à-dire qui n'a jamais été « souillée » par l'humain (Cosgrove, 1998). Alors, le tourisme de villégiature prend un autre sens. Marcher au cœur du sauvage n'est pas un déplacement, c'est un changement d'état, de normes de références, de temporalité. Il est alors possible de « faire à rebours le chemin de la civilisation » pour retrouver la définition

de l'humanité (Dalla Bernardina, 1996, p. 28). La forêt d'Anticosti semble convoquer sur son territoire tout cet imaginaire, qui s'allie à des représentations idéalisées de son insularité<sup>27</sup>. Aussi, en même temps qu'ils la morcellent et l'instrumentalisent, des discours de l'État posent la sauvagerie anticostienne comme un espace de plaisir, où l'aventure devient un sport et la chasse, un loisir. Toutefois, il est important de souligner que cet Éden n'existe que parce qu'il est garanti par une gestion gouvernementale adéquate. La sauvagerie maintenant domestiquée devient plus qu'un jardin : un paradis terrestre qui émerge sous l'action bienfaitrice de l'État, nature désormais propre à accueillir l'humain tout en conservant sa coupure symbolique d'avec le monde civil. Cet aspect est cultivé par l'État, notamment parce qu'y est sous-jacent une conception économique. L'Éden se vend bien, lui-même est une ressource : son image permet de vendre, littéralement, les droits d'accès à la forêt d'Anticosti, en visant simultanément toutes les catégories de touristes : chasseurs, pêcheurs, écotouristes, aventuriers. Enfin, cette sauvagerie anticostienne est aussi acclamée comme un monument national, la création d'aires protégées contribuant à renforcer l'image positive du Québec comme « grand espace » et du gouvernement comme protecteur de l'écologie (Viard, 1990). La sauvagerie initiale est donc dominée, domestiquée. Bien que l'Occident persiste à séparer la nature et la culture, les processus en œuvre ici, au contraire, ne concourent-ils pas à lier la nature de plus en plus étroitement à l'humain ? Au point, même, de postuler que la nature dépend de l'humanité ; qu'on ne peut faire confiance à ses forces, et que seul la raison peut réguler son flot et l'empêcher de courir à sa propre perte (Latour, 2001).

La forêt entière apparaît comme un réservoir de ressources quantifiées, monnayables et exploitables. Le discours sur la nécessité de transformer la dangereuse sauvagerie, tout comme celui de l'Éden, recèle l'idée d'une exploitation économique. Ces pratiques, à leur tour, créent de nouvelles représentations ; elles font apparaître, dans l'idéal comme sans doute dans le réel, une richesse désormais précieuse et fragile. Cette image accentue la nécessité de contrôler plus étroitement la forêt pour le gestionnaire et bon père de famille qu'est l'État. Ainsi, la forêt anticostienne est espace réflexif de la civilisation occidentale, mais elle est également le lieu où les institutions assoient et représentent leur pouvoir (de Certeau, 1980).

---

27. Suggéré par les récits des touristes mais aussi présent sous la plume du botaniste Marie-Victorin (1920). L'insularité demeure toutefois un concept contestable, représentation de l'autre plus que réalité (Racault et Marimoutou, 1995), dont les multiples facettes ne pourront pas être abordées ici.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages cités

- BAUMAN, Z. (1992). *Intimations of Postmodernity*, Londres, Routledge.
- BENDER, Barbara (dir.) (1995). *Landscape: Politics and Perspectives*, Providence et Oxford, Berg.
- BOUCHETTE, J. (1978 [1815]). *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Montréal, Editions Elysée.
- BUSCH, L. (1986). «La construction sociale du milieu naturel», dans Y. Chatelin et G. Riou (dir.), *Milieus et paysages*, Paris, Masson, p. 55-69.
- CARTIER, J. (2000 [1533-1534]). *Voyages au Canada suivis du Voyage de Roberval: texte intégral / Jacques Cartier; introduction de Marie Hélène Fraïssé*, Montréal, Comeau et Nadeau; Paris, Agone éditeur.
- CASEY, E.S. (1995). «How to get from space to place in a fairly short stretch of time», dans S. Feld et K. Basso (dir.), *Senses of Place*, New Mexico, School of American Research Press, p. 13-52.
- CHAMPLAIN, S. (1973 [1618]). *Œuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (1994). *Noms et lieux du Québec: dictionnaire illustré*, Sainte-Foy, Publications du Québec.
- COSGROVE, D. (1998). *Social Formation and Symbolic Landscape: With a New Introduction*, Madison, The University of Wisconsin Press.
- CREPPEL, E. (1808 [1742]). *Voyages en Canada par le R.P. Emmanuel Crespel, récollet et son naufrage sur l'isle d'Anticostie en 1736*, Paris, s.n.
- DALLA BERNARDINA, S. (1996). *L'utopie de la nature: chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago.
- DE CERTEAU, M. (1980). *L'invention du quotidien: Arts de faire*, Paris, Les Éditeurs modernes, coll. «10/18».
- DELÂGE, D. (1996). *Essai sur les origines de la canadianté*, Séminaire de la CEFAN, 15 juillet, Document ronéotypé.
- DESCOLA, P. et G. PÁLSSON (dir.) (1996). *Nature and Society. Anthropological Perspectives*, Londres, Routledge.
- DICKASON, O.P. (1995). *Le mythe du Sauvage*, Paris, Philippe Lebaud.

- FAUCHER DE SAINT-MAURICE (1881). *Les îles : promenades dans le Golfe Saint-Laurent*, Montréal, Cadieux et Derome.
- FERLAND, V. (1877). *Opuscules*, Québec, chez l'auteur.
- FERRY, L. (1992). *Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset.
- FRENETTE, P. (dir.) (1996). *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, Les Éditions de l'IQRC.
- GREGORY, J.U. (1886). *En racontant*, Québec, Typographie de C. Darveau.
- HAMELIN, L.-E. (1982). « Mythes d'Anticosti », *Recherches sociographiques*, vol. 23, n<sup>os</sup> 1-2, p. 139-162.
- HAMELIN, L.-E. (1983). « Anticosti imaginaire », *Gaspésie*, vol. 21, n<sup>o</sup> 3, p. 35-47.
- HAMELIN, L.-E. et B. DUMONT (1979). « Anticosti : l'aspect régional du peuplement », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, n<sup>o</sup> 60, p. 435-449.
- HARRISON, R. (1992). *Forêts. Essais sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion.
- HELL, B. (1994). *Le sang noir*, Paris, Le Seuil.
- HIND, H.Y. (1863). *Explorations in the Interior of the Labrador Peninsula*, Londres, Longman, Roberts & Green.
- HIRSH, E. et M. O'HANLON (dir.) (1995). *The Anthropology of Landscape*, Oxford, Clarendon Press.
- INGOLD, T. (1992). « Culture and the Perception of Environment », dans E. Croll et D. Parkin (dir.), *Bush Base: Forest Farm*, Londres, Routledge, p. 39-56.
- INGOLD, T. (dir.) (1996). *Key Debates in Anthropology*, Londres, Routledge.
- KALAORA, B. (1981). « Les salons verts, parcours de la ville à la forêt », *Recherches*, n<sup>o</sup> 45, p. 85-109.
- KALAORA, B. (1993). *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan.
- LATOUR, B. (1999). *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, B. (2001). *L'espoir de Pandore*, Paris, La Découverte.
- LEFEBVRE, H. (1974). *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos.
- LENOBLE, R. (1968). *Esquisse d'une histoire de l'idée de nature*, Paris, Albin Michel.
- MARIE-VICTORIN (Conrad Kirouac) (1920), *Croquis laurentiens*, Montréal, Frères des Écoles chrétiennes.



- MOSCOVICI, S. (1979). *Hommes domestiques et hommes sauvages*, Paris, Christian Bourgois.
- NASH, R. (1982). *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press.
- OUELLET, Y. (2000). *Anticosti, l'Éden apprivoisé*, Outremont, Trécaré.
- PAUL-LÉVY, F. et M. SEGAUD (1983). *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Georges-Pompidou.
- POTVIN, D. (1929). *En zigzag sur la Côte et dans l'Île: simples notes d'un journaliste*, Québec, chez l'auteur.
- RACAULT, J.-M. et J.-C. MARIMOUTOU (dir.) (1995). *L'insularité: thématiques et représentations*, Paris, L'Harmattan.
- SCHMITT, J. (1904), *Monographie de l'Île d'Anticosti (Golfe Saint-Laurent)*, Paris, Plon-Nourrit.
- SIMARD, M. (1980). « Anticosti à \$20, aubaine ou illusion ? », *Québec Chasse et Pêche*, vol. 9, n° 8, p. 76-77 et 85-86.
- SNOW, H. (1930). « Vice-regal sport in Anticosti Pools », *Rod and Gun in Canada*, vol. 32, n° 4, p. 247-249.
- THOMAS, K. (1985). *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard.
- TWENHOFEL, W.H. (1927). *Geology of Anticosti Island*, Ottawa, F. A. Acland, Printer to the King.
- VIARD, Jean (1990). *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- WILSON, E. (1942). « Anticosti Island, Nugget of the North », *The National Geographic Magazine*, vol. 81, n° 1, p. 121-140.

### Autres documents cités

- ANCTIL, L. (1968). *Service forestier – #1.41 Anticosti*, Document ronéotypé.
- BUREAU, J. (1895). *Rapport de Jos. Bureau à Mons. Jules Despechers – France*, Document ronéotypé.



# CHAPITRE



## **LA MISE EN MOUVEMENT DES TERRITOIRES POLITIQUES EN FRANCE UNE EXPÉRIMENTATION GÉOGRAPHIQUE**

**Jacques Lévy**

*Géographe*

*Université de Reims*

*Institut d'études politiques de Paris*

Après un bon siècle d'immobilité, le découpage des territoires politiques se met à bouger en France. Les « agglomérations » et les « pays » ainsi qu'une nouvelle discussion sur le rôle des régions en sont l'aspect le plus visible. Cette *mise en mouvement* traduit une évolution du rapport de la société à l'État, et notamment à l'État géopolitique, sous les coups convergents de la construction européenne, de l'affaiblissement des communautarismes et du « désenchantement » du monde politique. Les changements en cours permettent de rendre visibles les différents acteurs et leurs conceptions de l'espace et du territoire. C'est un objet passionnant pour les géographes qui, longtemps frileux quant au politique, tardent à s'intéresser à ces transformations du cœur même de leurs préoccupations habituelles.

La mise en mouvement des territoires à laquelle nous assistons en France traduit-elle la victoire des Girondins sur les Jacobins ? En examinant ce couple de plus près, on se rend compte que sa mise en place et sa mise en scène elles-mêmes correspondent à une époque qui s'achève.

D'où la question de savoir dans quel cadre, en fonction de quels enjeux et dans quelle perspective plus large que le seul débat entre centralisme et décentralisation, il convient de replacer les réformes en cours.

## 1. UNE MISE EN MOUVEMENT

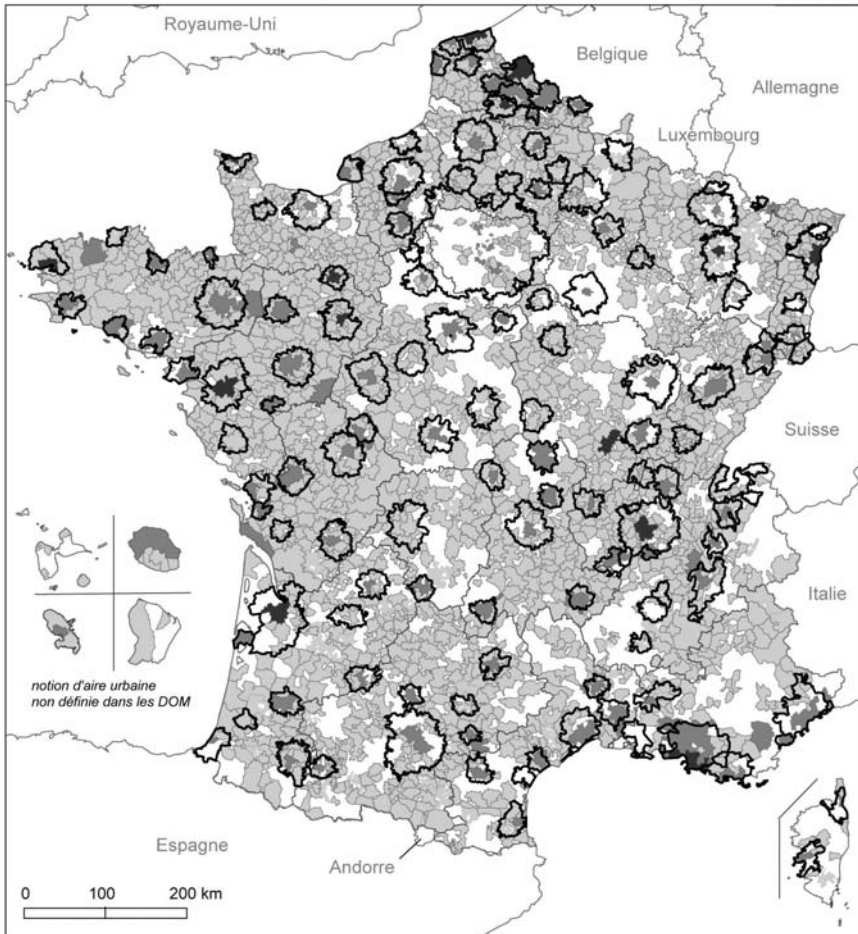
Les trois cartes qui suivent permettent de donner un aperçu de ce qu'on peut entendre par la « mise en mouvement des territoires » en France, une formule qui a été fortement appuyée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) durant le mandat de Jean-Louis Guigou (1997-2002).

La première carte donne un état des « agglomérations », une instance politique nouvelle qui contribue à redessiner l'architecture du pouvoir local (figure 3.1). On constate qu'il s'agit d'une carte « inachevée », composite et compliquée. Les « communautés d'agglomération » sont des objets souvent décalées par rapport aux agglomérations morphologiques, souvent incomplètement prises en compte, et qui peuvent être partagées entre deux (Toulouse) ou plusieurs (Marseille, Paris) communautés. Quant aux « pays », l'autre structure émergente, ils sont très inégalement répartis (la Bretagne fait contraste avec le Limousin) et revêtent des significations variées selon les cas : une aire urbaine élargie, une ancienne unité rurale revisitée ou encore un regroupement *ad hoc* doté d'une faible signification, sinon la possibilité de bénéficier des avantages financiers offerts par le gouvernement (1997-2002) pour encourager l'intercommunalité.

La deuxième carte est d'une autre nature (figure 3.2). Elle représente une partie de la nouvelle nomenclature réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Il s'agit d'approcher les aires urbaines fonctionnelles en s'appuyant sur les agglomérations morphologiques, d'une part, et sur les mouvement pendulaires domicile-travail, d'autre part. On y voit une France fortement urbanisée mais aussi marquée par l'étalement propre à la périurbanisation.

La troisième carte, réalisée dans le cadre du programme de recherche CartogrAm (VilleEurope, 2002 ; figure 3.3), se fonde sur les mêmes données que la précédente mais avec d'autres modes de calcul. On n'a pas postulé que les agglomérations étaient forcément partie intégrante dans leur totalité d'une même aire urbaine et on n'a pas retenu de seuil de masse qui, dans le dispositif de l'INSEE, avait pour effet de faire basculer toutes les villes comptant moins de 5 000 emplois dans les « aires à dominante rurale ». Le résultat en est une France presque totalement urbanisée comme le montre le tableau récapitulatif (tableau 3.1). Les 8 %

FIGURE 3.1  
**Établissement public de coopération intercommunale  
 et aires urbaines de plus de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2002**



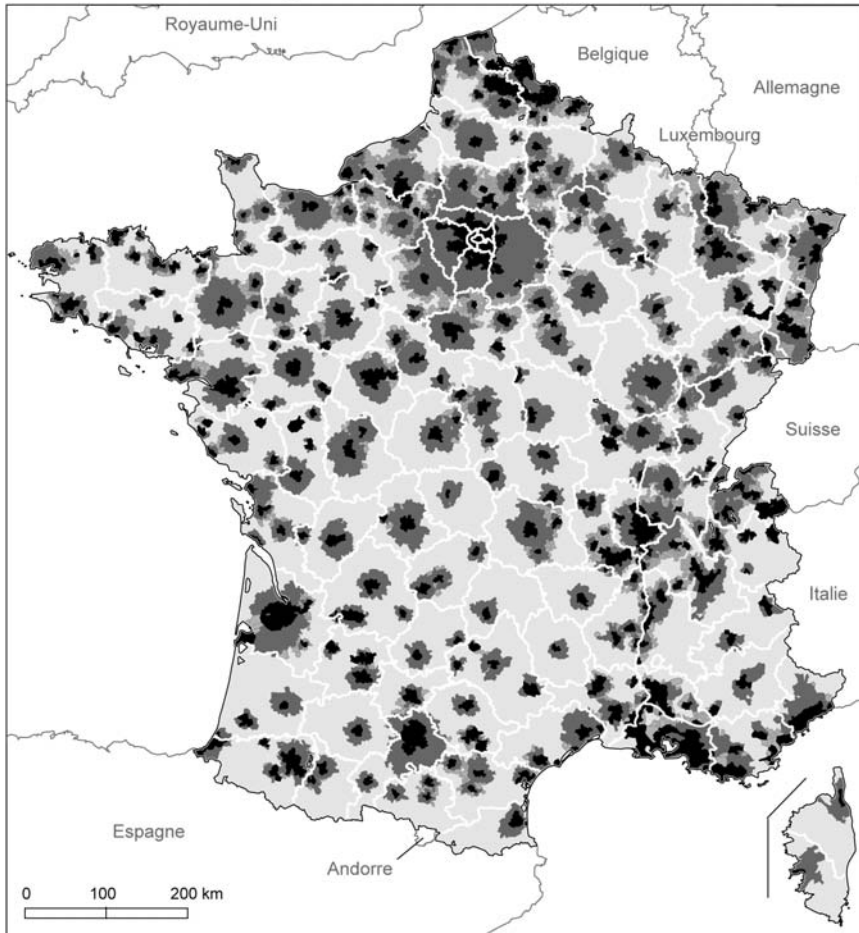
Sources : INSEE, Ministère Intérieur.

Cartographie : Direction générale des collectivités locales, février 2002.

EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2002

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: black; margin-right: 5px;"></span> Communauté urbaine</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: gray; margin-right: 5px;"></span> Communauté d'agglomérations</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid gray; margin-right: 5px;"></span> Autre EPCI (CC et SAN)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Limite des aires urbaines dont la population totale dépasse 50 000 habitants au RP 1999</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid gray; margin-right: 5px;"></span> Limite des régions</li> </ul> |
|---|--|

FIGURE 3.2  
Zonage en aires urbaines en 1999



Sources : INSEE, Ministère Intérieur.

Cartographie : Direction générale des collectivités locales, février 2002

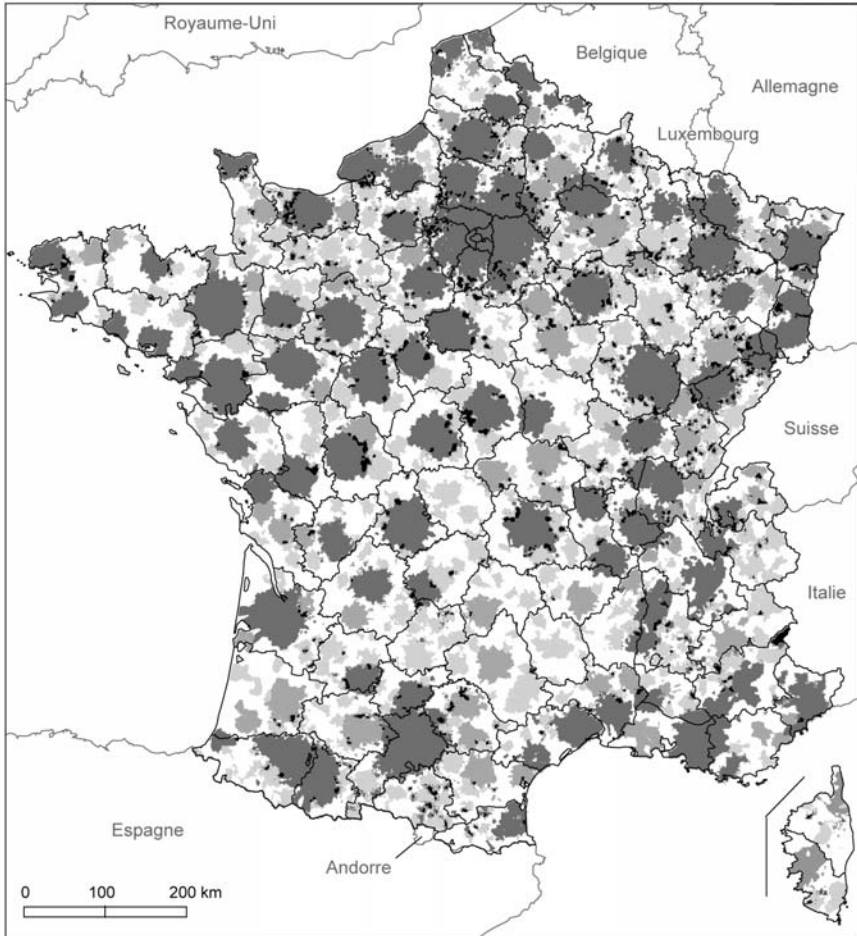
#### Types de communes et ventilation

##### Aire urbaine

- Pôle urbain (3116)
- Couronne périurbaine (10808)
- Commune multipolarisée (4122)
- Espace à dominante rurale (18532)

Limite des départements

FIGURE 3.3  
Zonage des communes liées en 1999



Sources : INSEE, Ministère Intérieur.

Cartographie : CartogrAm, 2002.

**Aires urbaines (nombre d'habitants)**

- moins de 50 000
- 50 000 à 100 000
- plus de 100 000

- Commune multiliée
- Limite des départements

environ d'habitants qui ne résident pas dans une aire urbaine appartiennent néanmoins, sous des modalités hypo-urbaines (faible densité mais bonne accessibilité à la ville), au monde urbain. Le dernier recensement a indiqué que par son évolution démographique, la quasi-totalité des « aires à dominante rurale » connaît une dynamique similaire à celle de l'aire

TABLEAU 3.1

## Répartition de la population française selon le type de commune

	Population (hab.)	Part dans la population française (%)
Aires urbaines multicommunales	48 168 318	83,44
(dont communes multiliées)	(648 403)	(1,11)
Autres communes urbaines	5 027 003	8,59
Autres communes (hypo- + infra-urbain)	4 662 391	7,97
Total, France métropolitaine	58 506 615	100,00

Données de 1999.

urbaine la plus proche ; 80 % du « rural isolé » montre la même connexion au monde urbain. Si l'on ajoute que les agriculteurs représentent moins de 4 % de la population active et qu'ils sont partout très minoritaires, y compris dans les campagnes, on admettra que ce « rural isolé » n'est plus ni rural, ni isolé.

En résumé, nos instruments de mesure nous permettent d'appréhender une réalité que, de son côté, le politique prend en compte à sa manière, encore timide même si le sens du mouvement ne fait pas de doute.

À partir de ce constat empirique, on peut s'interroger sur un plan plus théorique sur les relations qu'entretiennent en France espace « civil » et espace politique. Pour cela, un détour historique s'impose.

## 2. FIN D'UNE ÉPOQUE

On a souvent opposé les Jacobins et les Girondins comme deux manières antinomiques de concevoir et d'aménager le territoire français. Le regard rétrospectif sur les deux derniers siècles et les évolutions récentes conduit à tempérer cette vision un peu trop simple.

### 2.1. UN VIEUX COUPLE

Ce couple repose d'abord sur quelques inexactitudes historiques. La première révolution politique de 1789-1792 était prudente sur le plan de la démocratie mais audacieuse en matière territoriale. Elle instituait un emboîtement systématique de pouvoirs légitimes, de la commune à la nation, sur un modèle ascendant tel qu'on l'entend par le mot « subsidiarité », en cherchant à créer ce qu'on appellerait aujourd'hui des espaces politiques pertinents, en phase avec la géographie de la vie



« civile » de l'époque. Les députés de tendance « girondine » furent favorables à cette mutation, mais la plupart des autres révolutionnaires, notamment ceux qui allaient devenir les Montagnards, souvent membres du Club des Jacobins, les suivaient sur ce terrain. Le 14 juillet 1790, que les Français commémorent comme leur fête nationale, eut lieu un événement consensuel chez les « patriotes », au nom sans équivoque : « fête de la Fédération ». Des tendances centralisatrices et autoritaires brutales se manifestent effectivement dans la période conventionnelle (1792-1795), mais sont considérées par leurs promoteurs comme le résultat circonstanciel d'une conjoncture provisoire marquée par la guerre civile et la guerre internationale. La Constitution de l'an I, suspendue « jusqu'à la paix », n'est pas centralisatrice. C'est donc surtout Napoléon qui réinstalle un système de pouvoirs déconcentrés de l'État, grâce aux préfets et à la prise de contrôle par l'administration centrale de la vie locale. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les différentes étapes de la démocratisation ne touchent ce dispositif que sur l'un de ses aspects, en redonnant de l'autonomie aux communes. Le compromis de 1875 entérine un équilibre qui durera plus d'un siècle. Il comprend notamment la sanctuarisation des limites communales, le détournement du département au service du transfert automatique de moyens fiscaux vers les zones rurales en déclin, la transformation de l'élection législative en vote local à travers le scrutin uninominal d'arrondissement et enfin le verrouillage du dispositif grâce au mode d'élection des sénateurs qui donne aux maires des communes vidées de leurs habitants un pouvoir de contrôle et un droit de veto sur toute réforme des pouvoirs territoriaux.

Ce compromis, obtenu de justesse, est fondateur d'un système stable dans lequel les postures « girondine » et « jacobine » ne sont pas opposées mais complémentaires. Il s'agit d'un partage du pouvoir selon deux modalités distinctes : l'État national conserve le monopole de la souveraineté et des valeurs éthico-politiques (qu'il dispute alors âprement à l'Église catholique) ; aux autres échelons revient la possibilité de gérer des populations dans des cadres juridiques favorables (le pouvoir discrétionnaire du maire, notamment) et avec des moyens consistants (impôts locaux et dotations centrales), pourvu que le dernier mot revienne, en principe, au pouvoir central. Les pôles de pouvoir non nationaux s'installent, non comme gestionnaires politiques des sociétés locales mais comme mécanismes clientélistes et corporatistes qui font d'une commune ou d'un département un « corps intermédiaire » particulier, au même titre que les syndicats. Par ailleurs, le « centre » (étatique) et la « périphérie » (rurale) s'entendent pour entraver la montée en puissance de leur adversaire commun, les grandes villes. Malgré l'accroissement spectaculaire de leur population, ces villes restent privées d'autonomie politique en raison de la fragmentation communale, de la captation départementale d'une

part de leurs richesses et de la tutelle étatique. Les Parisiens, qui ont effrayé les notables ruraux en 1793 et en 1871, sont encore plus traités en mineurs politiques.

L'option girondine a pour l'essentiel consisté à défendre des positions acquises face à l'État, c'est-à-dire à préserver les termes du « contrat » d'entrée dans le territoire français, à représenter les intérêts de sociétés locales passés sous la coupe de l'État géopolitique, moyennant des compensations d'autant plus importantes qu'elles touchaient des zones réticentes, par leurs spécificités communautaires, à se fondre dans le nouvel ensemble. L'affirmation des particularismes ne fait que renforcer la prétention de l'État national à incarner l'universalité des valeurs de l'être-ensemble, toute concession à d'autres échelons étant perçue comme un accroc – mal nécessaire pour maintenir l'unité nationale – aux principes fondateurs de la République.

Girondins et Jacobins sont les coproducteurs d'une même culture de l'assistance, de l'irresponsabilité. Ce sont les deux faces, toutes deux intenable aujourd'hui, d'un brouillage éthique général qui oblige à choisir entre un centralisme brutal et inefficace et un particularisme conservateur. Toutes deux éprouvent la même répugnance pour l'autonomie, la transparence des décisions, la détermination d'objectifs qui engagent ceux qui les adoptent, le partage pleinement politique de la souveraineté. Tout cela ruinerait leur raison d'être, minerait les fondations de l'édifice sur lequel ils sont installés. Jacobins et Girondins sont donc logiquement hostiles à la construction d'espaces politiques pertinents à la société civile, car cette congruence contribuerait à empêcher les ruses de la « raison française » et à mettre face à elles-mêmes, réflexivement et réciproquement, la scène politique et la société politique locales. De fait, ce sont sans doute davantage les notables « girondins » que les hauts fonctionnaires « jacobins » qui ont fait échouer la réforme de 1969 et le projet Guichard de 1976.

Avec les lois de décentralisation de 1982-1983, on n'assiste, en première approche, qu'à un déplacement du curseur en faveur des « Girondins », sans toucher aux fondements du système. On donne davantage de pouvoir aux institutions préexistantes en évitant de retisser les liens entre les espaces politiques et la géographie, profondément modifiée, de la France qui travaille et qui bouge. Cependant, on peut penser que, en tirant le fil de l'autonomie, c'est toute une pelote qui finit par se dévider. Les réformes des années 1990-2000 (pays, agglomérations) apparaissent largement comme la conséquence de la première décentralisation, car elles n'ont pu voir le jour que grâce aux acteurs que la phase initiale avait légitimés. On retrouve d'ailleurs certaines ambiguïtés des années 1980 dans le moment présent. Ainsi, en observant la manière dont

la loi « Chevènement » autorise de nombreux écarts des territoires politiques par rapport à l'espace urbain effectif, on pense immanquablement à la formule de François Mauriac durant la guerre froide : « J'aime tellement l'Allemagne que je me réjouis qu'il y en ait deux. » Certains dirigeants politiques aiment tellement les gouvernements urbains qu'ils sont heureux qu'il y en ait deux à Toulouse, cinq à Marseille et un nombre indéterminé en Île-de-France.

## 2.2. UN ÉTAT DÉSENCHANTÉ

On peut néanmoins penser que nous entrons, de manière contradictoire, dans une configuration dans laquelle c'est le couple centralisme/particularisme lui-même qui est mis en question. Si la dynamique actuelle change de nature, c'est qu'un contact a été pris avec une autre temporalité, une autre historicité, celles de la vie « civile », socioéconomique et culturelle, de la société française, avec ses villes et ses réseaux. Ce changement d'époque peut être défini ainsi : d'un dispositif organisé pour protéger l'architecture des territoires politiques de la dynamique de l'espace français, on passe à un autre dispositif destiné au contraire à entrer en phase, de manière interactive, avec cette dynamique.

La raison de fond de cette mutation est sans conteste liée à la transformation du rapport entre l'État et la société. La société française a été, pour une large part, une création de l'État, qui l'a modelée en fonction de ses objectifs extérieurs. Après la Seconde Guerre mondiale et l'échec des guerres coloniales, avec la construction européenne, le caractère sacré de l'allégeance à l'État s'estompe, ce qui ne veut pas dire que cette relativisation implique une dévalorisation radicale. Cette transformation participe plutôt d'un vaste mouvement de « désenchantement du monde » qui rend moins incommensurables l'acteur que chaque individu apprend à être et les groupes, organisations et institutions auxquels il appartient. Ce qui s'esquisse, c'est une évaluation de plus en plus rationnelle de l'apport de l'État, conduisant à une inversion de la relation : c'est désormais la société qui se demande de quel État elle a besoin. Le politique devient une fonction du social, pour laquelle l'État offre un ensemble d'outils plus ou moins efficaces. Dans ce contexte, l'organisation des pouvoirs territoriaux se trouve donc soumise à un nouvel examen, en fonction de ce qu'elle peut apporter. De ce qu'elle peut apporter, forcément, à autre chose qu'elle-même. Ce faisant, le politique doit jouer un rôle différent, plus complexe et moins tragique, que ce qu'induisait l'appartenance corps et âme à la nation.

Aujourd'hui pas plus qu'hier, l'architecture territoriale des pouvoirs ne peut être pensée comme une construction à visée esthétique ou un fantasme de technocrate. Désormais, elle ne peut plus viser à *emmurer* la vie sociale – la société a les moyens démocratiques de s'y opposer ; on attend d'elle qu'elle constitue une ressource pour le développement. Ceux qui trouvent vaines les recompositions des territoires expriment souvent, dans l'implicite, une dévalorisation du politique. Celui-ci serait au mieux le moyen d'une mise en place de politiques publiques redistributives, au pire un dispositif d'enfermement des initiatives individuelles. Le « mal français » en matière politique consiste justement à associer ces deux extrêmes en un mélange (d)étonnant qui émulsionne un étatisme insatiable et un anarchisme débridé. La fonction politique dans les sociétés ouvertes se situe au contraire dans chacune de ces visions : elle est transcendante (elle rend possible le reste) sans être transcendantale (elle doit rester à sa place). Elle n'a de sens que comme composante d'un ensemble plus vaste, qui est l'autodéveloppement de la société dans laquelle elle s'inscrit. La remise en cause du caractère sacré de l'État aboutit inévitablement à se demander comment la lourde machinerie qu'est l'État peut être mise en ordre de marche productive, ce qui mine, à terme, les usages prédateurs (clientélisme, incivilité, guerre civile larvée) qui ont longtemps caractérisé l'attitude de la société à l'égard de l'État en France. Le cercle vicieux d'un État fossoyeur des libertés civiles et d'un corps social parasite de l'État ne se rompt qu'à partir du moment où la société, comme acteur collectif, ose affirmer : « L'État, c'est (à) moi, il doit me servir ou disparaître. »

### 3. VERS UN NOUVEAU CONTRAT GÉOGRAPHIQUE ?

Aussi importe-t-il de ne jamais sortir la réforme des pouvoirs territoriaux du cadre plus large où elle se situe. L'enjeu tel qu'on peut le définir, c'est la capacité des sociétés à tirer parti de leur *capital spatial* dans leur projection vers l'avenir. « Capital spatial ? » Il s'agit d'un ensemble de ressources liées à l'agencement dans l'espace des différentes réalités pertinentes pour une société : ses conditions d'existence, ses productions, son organisation concrète. Or, à cet égard, nous vivons un double changement fondamental. D'une part, notre capacité à façonner nos espaces augmente au point de nous en rendre pleinement responsables, y compris lorsqu'il s'agit de la nature, c'est-à-dire de notre relation au monde biophysique. D'autre part, bien plus qu'auparavant, la qualité du développement dépend de cette « mise en culture » de la spatialité. De ces deux tendances résulte une opposition fondamentale : la force des stocks

d'objets banals et massifs (puissance démographique, ressources fossiles, infrastructures) perd de son importance tandis que la mise en relation d'objets singuliers (par la coprésence, la mobilité maîtrisée, la connexion ciblée, la circulation des savoirs et des compétences...) devient décisive. L'urbanité (capacité à faire lieu), la mondialité (ouverture aux autres lieux), le patrimoine (valorisation de la mémoire) et l'identité (mise en cohérence des singularités) deviennent les points nodaux de tout projet de développement.

### 3.1. UNE NOUVELLE MANIÈRE D'HABITER L'ESPACE

Or nous percevons immédiatement la dimension politique de ces recompositions. Sans conscience collective d'un capital spatial et réflexion délibérante sur le meilleur « investissement » possible de ce capital, il ne peut y avoir de « projet territorial » digne de ce nom. En son absence, les acteurs jouent chacun leur partie, le cas échéant dans la confusion et l'antinomie, ce qui n'est pas favorable à la valorisation des avantages comparatifs d'un territoire.

On ne sera pas surpris, dans ce contexte, que les futurs soient ouverts. Les tableaux qui suivent tentent de donner un aperçu des possibles qui correspondent à des moments historiques mais aussi à d'autres options du présent.

Le tableau 3.2 montre que, après des siècles durant lesquels la force des lieux résultait de l'immobilité des hommes et des choses, nous sommes devant une bifurcation, ouverte par l'industrialisation et prolongée par la périurbanisation, où la possibilité (le risque ?) d'une perte de substance des lieux, réduits à de simples *localisations* (*topos*), accompagnerait l'augmentation des mobilités. L'autre option consiste, elle, dans la valorisation renouvelée des *lieux forts* (*chôra*), dans l'ambiance d'une société mobile, ce que résume le mot urbanité, qui prend sens pour n'importe quelle taille d'établissement humain, du village à la métropole.

TABLEAU 3.2  
Lieux et mobilité

	Lieux	Localisations
Immobilité	Ruralité	Âge industriel
Mobilité	Urbanité	Modèle périurbain

Le tableau 3.3 met en relation les quatre « moments » relevés plus haut avec un mode de structuration dominant de la société et une famille d'espace. La combinaison du modèle communautaire (groupes non choisis à solidarité « mécanique »), individuel (individu autonome, groupe choisi) et sociétal (identité collective, solidarités délibérées) donne leur personnalité à chacune des quatre situations. L'urbanité est la situation géographique qui contribue le plus à affranchir la personne de l'allégeance communautaire (« *Die Stadtluft macht frei* », « L'air de la ville rend libre ») et qui valorise à la fois l'individu et la société. La territorialité classique du rural a laissé la place aux situations contrastées du monde industriel (territoire centré sur l'usine, flux d'hommes et de marchandises) et à la stricte dépendance réticulaire du monde périurbain. Le choix de l'urbanité correspond, quant à lui, à la maximisation des avantages de chacune des deux familles.

TABLEAU 3.3  
Situations spatiales et modèles de société

	Communautaire	Individuel	Sociétal	Famille d'espaces dominante
Ruralité	++	--	--	Territoire
Âge industriel	+	-	+	Territoire/Réseau
Modèle périurbain	-	+	-	Réseau
Urbanité	--	++	++	Territoire + réseau

### 3.2. LE POLITIQUE AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT

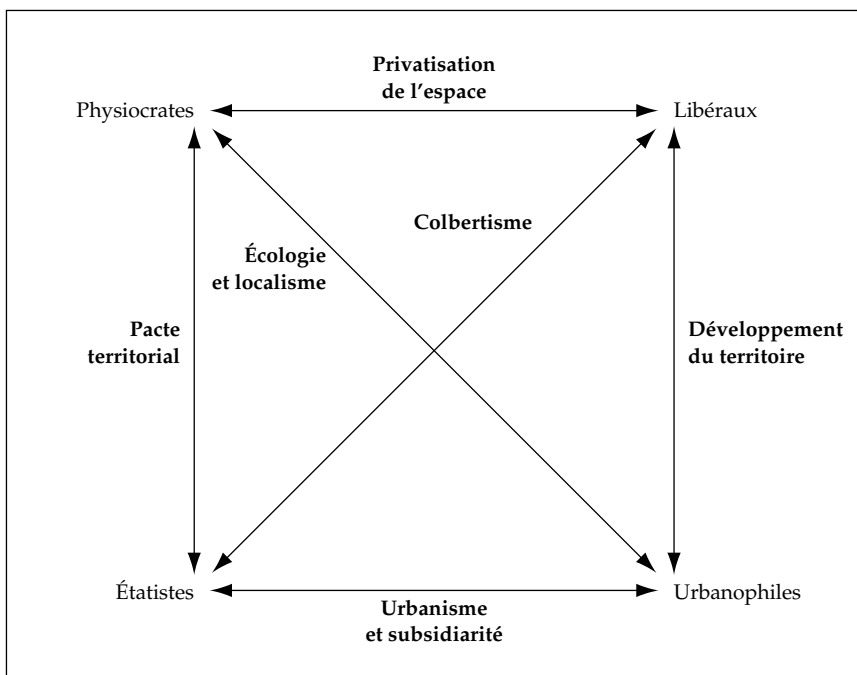
Si nous revenons à la question posée au départ (dans quelle perspective une réforme des territoires politiques peut-elle prendre sens ?), nous arrivons à la conclusion que l'intérêt est double. Il s'agit d'abord d'une remise à niveau des territoires politiques après un siècle et demi de fonctionnement d'un système qui les a mis à l'écart du mouvement des espaces « civils ». Ensuite, une meilleure adéquation entre réalités socio-économiques et réalités politico-administratives permettrait de créer un « espace public » (au sens de la philosophie politique) dont seraient désormais absents les écornifleurs institutionnels et où se discuteraient avec l'ensemble des acteurs concernés les projets pertinents pour le territoire.

Cela dit, aucune solution territoriale ne peut constituer une panacée au problème, sans solution unique, de la gestion de nos espaces. Les territoires emboîtés ne sont qu'un des aspects de l'espace politique. La construction d'une architecture cohérente de territoires politiques emboîtés doit combiner l'affirmation sans complexe de leur efficacité en matière

**TABEAU 3.4**  
**Quatre attitudes types à l'égard de la ville et de l'aménagement en France**

	Physiocrates	Étatistes	Libéraux	Urbanophiles
<i>Logique de l'action</i>	Corporatisme	Dirigisme	Marché dérégulé	Acteurs
<i>Valeurs fondatrices</i>	Indifférenciation inégalitaire	Indifférenciation égalitaire	Différenciation inégalitaire	Différenciation égalitaire

**FIGURE 3.4**  
**Composition légitime des attitudes et politiques publiques**



de démocratie représentative (stabilité, territorialité, bornage, exhaustivité) et leur modestie face à des dimensions puissantes de la société qui pourtant leur échappent, leur filent entre les doigts : dynamique, réseau, mobilité, espaces thématiques, transgression inévitable de toutes les frontières. Ce que nous avons résumé dans la formule : « Tout projet territorial doit prendre conscience des limites de ses limites. » La partition d'un espace en territoires politiques généralistes à différentes échelles n'autorise guère d'alternative, mais elle ne résout pas tout. Il faut donc la penser comme une contribution à l'organisation des gouvernements, en sachant que ceux-ci ne sont qu'une composante de la gouvernance. Celle-ci inclut

des modalités plus diverses – des territoires éphémères, des espaces non territoriaux, des limites floues, des interfaces diverses entre territoires, des superpositions imparfaites entre espaces « sectoriels ».

La mise en mouvement des territoires n'exprime pas le rêve fou de la « maille idéale » ou d'un « optimum territorial » détachés du réel. Il faut admettre, non comme une concession mais comme une condition d'efficacité, que la remise en ordre passe par une différenciation assumée des espaces politiques. Nous ne devrions pas être choqués de constater et il ne devrait plus être tabou de dire que l'Île-de-France est un « pays » (et non une région) de 11 millions d'habitants tandis que la Corse est (au moins) une région avec seulement 250 000 personnes. La nouvelle donne de l'aménagement du territoire en France passe par le ferme refus de projeter un catéchisme égalitaire sur un espace profondément et durablement pensé comme naturellement inégal. Elle consiste, selon les principes de l'équité, à se demander comment avancer concrètement vers une équivalence des situations pour les différents habitants et habitats d'un territoire. C'est donc d'un *nouveau contrat géographique* entre les citoyens qu'il est question aujourd'hui, qui reconnaît à tous le droit à la solidarité, désormais explicitée et discutée dans son contenu et son niveau, mais aussi la part de liberté, c'est-à-dire la responsabilité, engagée dans chacune de leurs actions sur l'espace.

C'est parce qu'elle a compris et accompagné ce changement que la DATAR, pour la première fois de son histoire, a concentré son action sur le changement politique. Elle contribue ainsi à lever la malédiction séculaire qui fit que, par raison d'État – la recherche d'une cohésion nationale permettant au projet géopolitique de s'accomplir –, la dimension politique de l'espace français fut vécue intensément dans le registre du mythe sans pouvoir être ni pensée ni dite dans celui de la raison.

Le changement politique du printemps 2002 a relancé le processus en couplant encore davantage « décentralisation » et « aménagement du territoire ». Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a engagé un vaste chantier à la fois constitutionnel, législatif et pratique, en ajoutant un levier, celui de l'expérimentation. L'idée d'une différenciation, au moins provisoire, des structures politiques, portant à la fois sur les compétences (par exemple, la possibilité pour une région de s'occuper de la carte de l'offre d'éducation) et sur le cadre institutionnel (par exemple, la possibilité de supprimer les départements), peut permettre de mieux accrocher le débat et les décisions en matière d'espace à la géographie des réalités « civiles » et à celle des identités politiques. Ainsi la Corse, l'Alsace, la Bretagne, le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France semblent les mieux placés pour demander et obtenir des transferts de compétence significatifs. Cette nouvelle « mise sur l'agenda », centrale dans le programme



gouvernemental, est audacieuse et non exempte de risque. Elle renvoie sur les acteurs infranationaux la responsabilité de briser les résistances des tenants de l'ancien système, ce qui ne va pas de soi. Par ailleurs, le transfert de l'État national vers les régions paraît moins conflictuel que la recomposition des pouvoirs urbains, où des institutions grouillantes et illisibles se disputent le terrain. Une partie du résultat dépendra de deux éléments : la capacité du gouvernement à proposer des incitations financières aux collectivités qui jouent le jeu du changement ; l'affichage de règles simples permettant de définir des espaces pertinents – ou du moins plus pertinents que ceux d'aujourd'hui.

C'est là que se situe, c'est ici que se joue l'apport de la recherche fondamentale. Montrer comment fonctionne aujourd'hui l'espace français constitue un levier non négligeable pour sa *mise en mouvement* politique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BESSY-PIÉTRI, Pascale, Mohammed HILAL et Bertrand SCHMITT (2000). « Recensement de la population : évolutions contrastées du rural », *Insee Première*, n° 726, juillet.
- DEBARBIEUX, Bernard et Martin VANIER (dir.) (2002). *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- DE ROO, Priscilla (dir.) (1988). *Atlas de l'aménagement du territoire*, Paris, DATAR/La Documentation française.
- FLOQUET, Charles (dir.) (2002). *Pour en finir avec la dé-centralisation*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- GRÉMION, Pierre (1976). *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.
- LÉVY, Jacques (1994). *L'espace légitime*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LÉVY, Jacques (1999). *Le tournant géographique*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».
- VILLEUPELLE (2002). *Jeux de cartes, nouvelle donne : cartographier aujourd'hui les espaces d'aujourd'hui*, Rapport du programme de recherche CartogrAm soutenu par la DATAR, Paris.
- WAECHTER, Serge et al. (2000). *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.



# CHAPITRE



## FRONTIÈRE ET TERRITOIRE UNE SYMBIOSE INCERTAINE

**Emmanuel Gonon**

*Analyste*

*Observatoire européen de géopolitique*

Il n'y a rien dans la nature de plus artificiel qu'une frontière politique. Paradoxalement, cette frontière apparaît, pour les habitants des pays concernés et bien souvent pour leurs hommes politiques, comme parfaitement naturelle. Pourtant cette limite est loin de constituer un objet aussi « théâtral » que le territoire qu'elle circonscrit, sans doute parce qu'elle est fondamentalement une construction juridique, la territorialité délimitant les compétences respectives de deux systèmes étatiques, de part et d'autre de son tracé.

### 1. LA FRONTIÈRE NATURELLE?

Dans une problématique des représentations territoriales, la frontière devrait être perçue comme le marquage extrême du territoire, puisqu'elle en symbolise – en théorie – la limite. Cette dernière et l'espace qu'elle circonscrit n'ont toutefois pas la même valeur heuristique. Il existe de fait

une différenciation très forte entre représentation du territoire et représentation de sa limite : alors que la première est ancrée dans le quotidien, la seconde ne prend bien souvent sa pleine charge émotionnelle que lorsqu'elle se réfère à une limite revendiquée, à un inaccessible du moment, telle la *ligne bleue des Vosges* qui a marqué des générations de Français, au-delà de son « existence » historique, entre 1870 et 1914<sup>1</sup>. À moins que, comme certaines frontières qui ont traversé le continent européen de 1947 à 1991, elle ne soit trop visible, trop lisible et devienne de même un référent majeur de l'identité nationale. Il naît alors ce qu'on pourrait appeler une « obsession de la frontière » comme une marque trop « marquante » à l'instar d'une DMZ intra-coréenne ou d'une ligne Attila entre les deux portions pour l'instant irréconciliables de l'île de Chypre.

L'acte de tracer frontière renvoie, de manière redoutable, au sacré, puisqu'il implique de faire coïncider les limites territoriales avec un « projet » politique, de rechercher les frontières « tracées par la nature et réclamées par la raison<sup>2</sup> ». Cela nous ramène à la genèse – française – de la notion de frontière naturelle, formalisée à la Révolution : « Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées<sup>3</sup> ». Le concept est terriblement subjectif, puisque comme le rappelait Patrick McPhee, « La carte de France ne correspond à aucune carte culturelle, que ce soit à l'intérieur de l'hexagone ou le long de ses frontières<sup>4</sup> ».

Le caractère « naturel » des frontières de la France fut explicité par Napoléon III quand il parvint à doter « l'hexagone » de son sixième côté, les Alpes : « En présence de la transformation de l'Italie du Nord qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, mon devoir était, pour la sûreté de nos frontières, de revendiquer les versants français de ses montagnes<sup>5</sup> ». À une autre échelle, le plateau du Mont-Cenis resta à l'époque à l'Italie (avec la frontière à l'aplomb de Lanslebourg), mais fut annexé

- 
1. Par un contresens extraordinaire, la limite en jeu n'était pas la ligne bleue des Vosges, sur laquelle reposait la frontière héritée de la défaite française de 1870, mais celle, aquatique, du Rhin, que souhaitait récupérer l'état-major français.
  2. Roger Dion, *Les frontières de la France*, 2<sup>e</sup> édition, Brionne, Gérard Montfort, 1979, p. 97.
  3. Déclaration de Danton en janvier 1793, Michel Foucher, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988, p. 69. « Je vous dirai qu'une idée se répand, ici, c'est que la République ne doit avoir pour borne que le Rhin », lettre de Brissot à Dumouriez : sur l'invention de la frontière naturelle, on lira avec intérêt le chapitre II du même livre.
  4. « [...] *the territorial map of France does not correspond to an ethno-cultural map, either within the hexagon or along its borders* », Peter McPhee, « A case study of internal colonization : the francisation of Northern Catalonia », *Review*, 111, 3, 1980, p. 400-401.
  5. Napoléon III, *Discours au Corps législatif du 1<sup>er</sup> mars 1860*, dans Claude Raffestin et Paul Guichonnet, *Géographie des frontières*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 93.

par la France en 1946 afin de repousser la frontière de toute la largeur du plateau. Cet avantage tactique remet en cause – à cet endroit-là – le principe de la frontière naturelle, puisque le *divortium aquarum* n'est plus respecté, localisé au col du Mont-Cenis<sup>6</sup>, alors que la frontière passe désormais à 350 m en contrebas du col, sur le flanc sud des Alpes Grées méridionales.

Le concept de frontière naturelle est plus que le choix d'un support topo-hydrographique négociable à grande échelle ; il sert à désigner un principe normatif de limitation d'un État, même s'il demeure en partie un devenir, qui a pris cent ans dans le cas de la France, et qui n'est pas encore réalisé dans le cas de l'Inde, ou de la Chine. Ce concept opère à petite échelle et fournit un support idéologique dont la vertu principale est sa forte visibilité, un horizon national, qui peut aussi constituer à grande échelle un principe normatif de fixation de la frontière. C'est d'ailleurs le sens que donnent les juristes au concept de frontière naturelle – dont le tracé suit un accident topographique – en opposition à la frontière artificielle qui fait appel à une détermination d'ordre géométrique : ligne ou courbe ; ou astronomique, et qui n'est pas immédiatement localisable sur le terrain, sinon à proximité des bornes repères, ou comme dans le cas d'un marquage continu.

## 2. REPRÉSENTATIONS CONVERGENTES OU PAS

On ne peut considérer ni le territoire, ni la frontière qui le circonscrit, comme le produit d'une seule représentation. D'abord, toute représentation est, plus qu'une création collective, au minimum un système de référents historiques, politiques, économiques, dont la restitution émotionnelle est collective, mais voulue, souhaitée ou imposée par les pouvoirs politiques en place, ou les groupes sociaux dominants. La *ligne bleue des Vosges* ou l'*Hexagone* sont des images, des icônes à valeur onirique et à contenu politique exprimant un projet – politique lui aussi – de coïncidence entre l'image rêvée et sa réalité internationale publique. Qui est elle aussi une représentation, celle-là non spatialisée, d'un système de valeurs et de relations, supposé reconnu à l'identique par l'ensemble des acteurs de ce système. En fait, autant que la représentation « nationale » d'un territoire, le moteur de son existence est la représentation, concordante ou pas, qu'en ont les autres pays, surtout voisins.

---

6. La première carte au 1/25 000 du secteur produite par l'Institut géographique (IGN) (en 1946) reprenait en fait les données et la graphie de cartes italiennes antérieures pour cette portion nouvelle du territoire national, comme d'ailleurs celles relatives à la « Vallée étroite » quelques dizaines de kilomètres plus au sud-ouest.

Comprendre le contexte de la « question » du Cachemire implique de sortir de l'image d'un affrontement entre un État – l'Inde – qui détient le territoire et un second – le Pakistan – qui le revendique. Les représentations qu'ont les deux pays du territoire en litige sont certes contradictoires, mais non symétriques :

- L'Inde revendique la recomposition du Cachemire tel qu'il existait à la veille de l'indépendance, en rattachant à l'État indien du Jammu-et-Cachemire le territoire de l'Azad-Kashmir, sous souveraineté pakistanaise depuis janvier 1949<sup>7</sup> ;
- On serait tenté de formuler la proposition inverse pour le Pakistan, si les actions entreprises, notamment par les services secrets pakistanais<sup>8</sup>, n'étaient restées focalisées sur la seule vallée de Srinagar, soit seulement 16 % du Cachemire indien, mais 52 % de sa population, à très forte majorité musulmane (95 %)<sup>9</sup>.

En outre, les deux pays, dans leur obsession de contrôler le Cachemire, en arrivent à passer sous silence les représentations de ses habitants, dès lors qu'elles ne peuvent être instrumentalisées à leur profit. L'argument d'une fraternité musulmane, mis en avant par les autorités pakistanaises, est statistiquement valable, mais la différenciation confessionnelle est tue : la population de la vallée est majoritairement sunnite, mais pas de confession wahhabite comme au Pakistan ; les autres populations musulmanes (Azad-Kashmir, portion du Ladakh) se rattachent à la confession chiite, réprimée au Pakistan. De fait, Hindous du Jammu et bouddhistes du Ladakh sont « évacués » de la polémique, comme les musulmans de la vallée, pour lesquels ni le maintien d'une tutelle indienne, ni l'accession à la nationalité pakistanaise ne constituent plus des alternatives plausibles. La troisième voie, celle de l'indépendance<sup>10</sup>, dans un Cachemire peut-être reconstitué dans ses frontières d'avant 1947, apparaît de plus en plus comme la seule issue possible à la situation actuelle au sein de la population. Mais peu de partis politiques ou de groupes militants sont prêts à relayer cette représentation auprès des pouvoirs politiques nationaux.

7. Mais le gouvernement indien serait prêt à accepter l'élévation de la *Line of Actual Control*, dessinée en 1949 et confirmée en 1972, au rang de frontière internationale, dès lors que la souveraineté qu'il exerce sur le Jammu-et-Cachemire n'est plus remise en question.

8. En fait l'Inter Services Intelligence (ISI) qui est considéré comme le moteur de la rébellion cachemiri.

9. Même si, sur les cartes pakistanaises, c'est la totalité du territoire qui est revendiqué.

10. Ou une autonomie plus large que celle dont disposent pour l'instant tant l'Azad-Kashmir que le Jammu-et-Cachemire.

### 3. FONCTIONS EFFECTIVES DES FRONTIÈRES

Plus encore que le territoire, qui est une construction historique bien souvent rêvée avant que d'être réalisée, la frontière est une construction juridique volontariste, qui traduit un « instantané » des relations comme des positions relatives dans l'espace des deux pays concernés par le tracé. L'image, la représentation que peuvent en avoir les sociétés civiles ou les pouvoirs politiques concernés dépend, en première instance, de la fonction que les États vont attribuer à leurs frontières.

Des fonctions affectées à la frontière par les différents acteurs vont dépendre les stratégies mises en œuvre par les systèmes étatiques pour la contrôler et l'image qu'on pourra en dessiner, selon une binarité classique, opposant frontière chaude et frontière froide<sup>11</sup>, et qui expriment sur un mode réducteur les formes de relation entre les États voisins par le moyen de la frontière.

L'existence ou l'absence de liens de proximité comme en général le degré d'intégration de la zone de la périphérie au reste du territoire, et donc la structuration interne de ce dernier, dépend avant tout des fonctions attribuées aux frontières par les États en contact. Cela peut aller d'une frontière qu'on pourrait appeler « nominale » (frontières internes de l'Union européenne après l'entrée en vigueur des accords de Schengen) à la ligne de front, selon une gradation combinant des critères politiques et socioéconomiques, exprimant des choix plus ou moins convergents : tracer frontière est un acte éminemment (géo-) politique, mais gérer frontière l'est tout autant.

En cela, la frontière est d'abord une « discontinuité géopolitique<sup>12</sup> », à fonction de marquage réel, symbolique et imaginaire, une interaction qui est affectée de fonctions multiples :

- fonction classique, à la fois politique et stratégique de la frontière dans les relations interétatiques ;
- fonction idéologique, liée aux discontinuités politiques observables de part et d'autre de la limite : État laïc face à un régime communiste ; démocratie face à un régime totalitaire ;

---

11. Cette typologie est inspirée de Camille Vallaux, *Géographie sociale. Le sol et l'État*, Paris, Doin, 1911, p. 375, qui proposait trois formes (en fait trois stades) : frontière ébauchée, frontière vivante, frontière morte.

12. Michel Foucher, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988, p. 38. Pour une définition de la géopolitique, voir F. Lasserre et E. Gonon, *Espaces et enjeux. Méthodes d'une géopolitique critique*, Paris, L'Harmattan, 2002.

- fonction oppressive de la frontière, ou perçue comme telle par des acteurs non étatiques en position transfrontalière ou pas, différenciés par des critères ethniques, linguistiques ou religieux.

Ces stratégies reposent largement sur la configuration des États en contact (de l'adéquation pour chacun entre territoire échu et territoire contrôlé), pour lesquels Michel Foucher propose les termes de « structure inachevée » quand il y a contrôle incomplet, d'État-nation lorsqu'il y a adéquation entre les deux composantes et de « système impérial » ou sous-impérial quand il y a transgression<sup>13</sup>. En tout, six cas de figure sont envisageables selon la nature des États en contact, mais il est rare qu'un État n'ait à gérer qu'une seule interaction et, par là, n'ait qu'une seule politique aux frontières. À une autre échelle d'intervention, il n'est pas certain qu'une même politique soit appliquée de façon homogène au long d'une dyade : selon les données d'une lecture à plus grande échelle, des segments seront différenciés selon des critères de géographie physique, humaine, sociale ou économique. Mais quelles que soient les politiques poursuivies aux frontières, on doit supposer que l'État fait montre d'une culture frontalière unique et spécifique, d'une pratique qui lui est propre et qui s'inscrit dans la durée, qui est héritée.

#### 4. À LA RECHERCHE DE LA BONNE FRONTIÈRE

En fait, la légitimité de la frontière est directement issue de celle de l'État qui la trace et la fait respecter. L'État national repose sur un présupposé – le sentiment d'appartenance à une collectivité idéologique sur un territoire donné – dont on ne peut être certain qu'il soit intimement partagé hors d'Europe par la population d'États dont l'enveloppe territoriale est considérée comme héritée parce que sa construction a reposé sur des impératifs coloniaux<sup>14</sup>. Au caractère « colonial » de la frontière est souvent accolé un second référent, implicite du premier, celui « d'artificiel », qui est symbolique de cet ordre impérial et sous-entend une identité (ethnique ou linguistique) perdue du fait des décisions de tracé prises.

13. Michel Foucher, *op. cit.*, p. 51. Dans un autre registre, celui de la politologie, Minh propose pour les États trois configurations, selon le degré de risque de tension internationale qu'ils peuvent présenter : défensif, irrédentiste et expansionniste (Minh, 1980).

14. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que le principe de la frontière linéaire – implicitement frontière nationale – ait été « exporté » hors d'Europe par une forme politique aux antipodes de l'État-nation : l'empire colonial.



La redéfinition, endogène, de la frontière passe par son acceptation comme telle : acceptation du legs – colonial ou impérial – du tracé, mais aussi intégration des espaces qu'elle délimite, tant au plan social – acceptation des « différences » que le concepteur colonial a regroupées – qu'au plan territorial – homogénéisation des modes de contrôle et de gestion des espaces.

Chez les héritiers des empires comme chez leurs anciens colonisateurs, la thématique de la frontière imposée, arbitraire, injuste – donc coloniale – est certes récurrente, mais véhicule, paradoxalement, non pas la remise en cause de son tracé, mais la préservation de l'héritage au nom du peuple qui a lutté pour accéder à l'indépendance (mais dont les dirigeants ne sont pas forcément représentatifs).

La conférence du Caire et, dans une moindre mesure, celle d'Helsinki sont exemplaires en ce qu'elles ont imposé l'intangibilité des frontières issues de la colonisation pour la première et les accords de Yalta pour la seconde, *faute de mieux*<sup>15</sup>. Le principe de légitimité retenu par l'OUA lors de la conférence du Caire fut celui de l'*uti possidetis*, même si le terme n'est pas cité dans la Résolution finale (article II) qui : « *déclare solennellement que tous les États-membres [de l'Organisation de l'Unité africaine] font vœu de respecter les frontières existantes lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance* »<sup>16</sup>. La bonne frontière serait-elle héritée ? Encore faudrait-il que le principe soit « exportable » hors d'Afrique (où il a pris valeur de paradigme), comme le fut celui de frontière nationale hors d'Europe.

Mais l'Afrique demeure une exception en ce que les États membres de l'OUA sont parvenus à préserver ce principe d'intangibilité depuis plus de trente ans. Sur 25 conflits recensés en Afrique au début de 1995, aucun ne concernait une frontière, mais 19 (76 %) avaient trait à l'unité interne des États<sup>17</sup>. Il est vrai que les frontières sont, en Afrique plus qu'ailleurs, « issues de la colonisation » : 75 % y sont d'origine inter- ou intra-impériale ; en fait, le continent demeure exemplaire en ce que la totalité de son territoire fut, parfois pour un temps court, sous la domination

15. Le premier ministre d'Éthiopie déclara à l'occasion d'une des conférences plénières « *if we are to redraw the map of Africa on the basis of religion, race or language, I fear that many States will cease to exist* », M.A. Ajomo, « Legal Perspective on Border Issues », dans A.I. Asiwaju, *Bordelands in Africa*, Lagos, University of Lagos Press, 1989, p. 40.

16. Le choix qui fut fait d'élever au rang de frontières internationales des limites qui, pour la plupart, étaient administratives et souvent imprécises ne constitua pas un précédent juridique : le principe avait déjà été retenu en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle (1810 pour le découpage administratif en Amérique du Sud et 1839 pour celui de l'Amérique centrale).

17. Richard A. Griggs, « Boundaries and War in African in 1995 », *IBRU Boundary and Security Bulletin*, avril 1995, p. 77-80. Comme le fait remarquer M. Foucher, ces frontières « arbitraires » rassemblent – difficilement – plus qu'elles ne séparent.

européenne. Hors du continent, si la règle du *statu quo* a largement prévalu, elle n'est pas toujours respectée et certains États sont à la recherche d'une alternative à cette frontière « artificielle » : la frontière « naturelle ».

Ainsi, ce qui paraît en jeu dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie n'est pas le choix d'un tracé sur lequel les négociations successives ne cessaient d'achopper avant les « accords de Dayton », la réunion de tous les Serbes en un même État, l'acquisition de territoires de désenclavement ou le contrôle de régions économiques. La question concernait avant tout la formulation de la territorialisation du pouvoir serbe : quelles sont les bonnes frontières pour la(les) Serbie(s) ? Elle impliquait une autre question, plus fondamentale : que doit être la Serbie ? Cette question que se posèrent les dirigeants serbes par le biais d'un conflit armé, d'autres gouvernements<sup>18</sup> se la posent sur un mode moins brutal : par quel concept ayant une dimension territorialisée peut-on définir l'espace national<sup>19</sup> ?

Tel est aussi le cas des pays d'Asie centrale, qui se sont engagés dans un processus de normalisation de leurs frontières au lendemain de l'implosion de l'URSS. Là comme en Afrique ou dans l'ancienne Yougoslavie, la question non posée est celle de l'adéquation des frontières aux espaces nationaux en re-formation (réappropriation). L'identité soviétique, si elle conserve des adeptes dans chacun des États en question, tend à être remplacée, sinon dans les mœurs, au moins dans les esprits par une identité nationale en gestation. Dans cette démarche de construction nationale, compliquée par une situation économique défavorable, est posée explicitement la question du tracé de frontières, qui étaient jusqu'à peu des limites administratives, plus marquées sur les cartes que sur le terrain. « Frontières arbitraires », « frontières fictives », « frontières issues de l'ingénierie soviétique » ou « frontières fragiles » sont les termes les plus récurrents pour désigner des lignes qui seraient, sinon illégales, au moins inappropriées, non naturelles. Ce qui leur est reproché aujourd'hui est leur non-coïncidence avec des supports physiques (lignes de crêtes, lignes de partage des eaux), avec des limites entre ethnies (la discrimination interethnique s'est faite en parallèle à la fixation des frontières) ou entre systèmes économiques<sup>20</sup>.

18. Comment ne pas aussi évoquer la Russie ? Mais, à l'inverse de cette dernière, la Serbie a de fait remis en cause les principes d'Helsinki.

19. Dans ce cas précis, les négociations de Dayton n'ont pas accordé de « frontières naturelles » à la « Serbie bosniaque », mais un ensemble de territoires minimaux.

20. Parlant des frontières dans la vallée de la Ferghana et dans celle de l'Amou-Daria, D. Balland considère qu'elles constituent « deux exemples grandioses de désarticulation récente et volontaire des principes traditionnels d'organisation de l'espace en Asie Centrale » ; Daniel Balland, « Diviser l'invisible : les frontières introuvables des États centrasiatiques », *Hérodote*, n° 84, 2<sup>e</sup> trimestre 1997, p. 77-123.

Le tracé des frontières a priori absurdes de la vallée de la Ferghana correspondait dans l'esprit de leurs créateurs à un compromis territorial entre la construction d'entités « ethno-nationales » et leur viabilité économique :

- Le fond de la vallée fut octroyé à l'Ouzbékistan, en raison de son peuplement ouzbek majoritaire, à l'exception de son extrémité orientale (régions d'Osh et de Djalal-Abad), donnée au Kirghizstan pour garantir sa viabilité économique ;
- La région de Khodjent, où vivait une courte majorité de Tadjiks, fut attribuée au Tadjikistan pour garantir au pays sa viabilité économique. Elle isole toutefois la vallée du reste du territoire ouzbek ;
- Les pentes de la vallée furent attribuées au Kirghizstan, représenté ici par des pasteurs nomades kirghiz, à l'exception des zones cultivées de moyenne montagne, affectées, selon la proximité géographique, à l'un ou l'autre des voisins (les enclaves).

La question est désormais de savoir s'il faut ou non redessiner les frontières entre les pays concernés, dès lors que les conditions ont changé :

- Ce ne sont plus des limites administratives, mais des frontières inter-étatiques ;
- La validité économique du découpage : les deux pays les plus pauvres d'Asie centrale réalisent aujourd'hui dans leur portion de vallée 30 % (Kirghizstan) et 60 % (Tadjikistan) de leur PIB national ;
- Le peuplement ouzbek est de plus en plus fort en périphérie du territoire national, favorisé par un sous-peuplement relatif des territoires kirghiz et tadjik.

Plus précisément, il s'agit de savoir selon quels critères l'identité nationale ouzbek peut être définie : doit-on privilégier la seule identité ethnique ou bâtir une identité à partir de l'existant ? Il semblerait que le gouvernement ouzbek privilégie la seconde solution, en insistant sur une identité ouzbek issue du sol plutôt que du sang. Cela ne signifie pas pour autant que tout risque de « redessin » des frontières soit écarté : l'Ouzbékistan et le Kirghizstan ont établi une liste de 140 points de litige le long de leur frontière commune. Mais tant l'existence d'organisations de tutelle (CEI en 1992, puis Shanghai Five en 1996) garantissant l'intangibilité des frontières que l'amélioration des conditions de circulation (l'axe Tachkent-Kokand par Angren, haut-lieu minier du pays, remplace depuis deux ans la liaison par Bekabad et la ville tadjik de Khodjent) la rendent moins nécessaire pour l'Ouzbékistan, première puissance d'Asie centrale.

La frontière n'est pas (seulement) la limite juridique du territoire qu'elle circonscrit. Elle n'est pas non plus si intangible que les différents traités de fixations pourraient le laisser entendre. Des ajustements réguliers sont apportés à son tracé au gré du déplacement d'une rivière, ou de la construction d'une route. La frontière – ou plutôt sa gestion – est le premier outil d'une diplomatie « d'outre-frontière », d'une diplomatie de proximité, mobilisé d'autant plus intensément que les relations avec le pays voisin sont tendues. En fait, dans une frontière, rien n'est naturel, mais son étude renseigne sur la nature même des États qu'elle différencie, dans leurs relations entre eux, dans celle qu'ils ont construites avec leur territoire, comme avec les population et les espaces en position de frontière.

## BIBLIOGRAPHIE

- AJOMO, M.A (1989). « Legal Perspective on Border Issues », dans A.I. ASIWAJU, *Bordelands in Africa*, Lagos, University of Lagos Press.
- BALLAND, Daniel (1997). « Diviser l'invisible : les frontières introuvables des États centrasiatiques », *Hérodote*, n° 84, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 77-123.
- DION, Roger (1979). *Les frontières de la France*, 2<sup>e</sup> édition, Brionne, Gérard Montfort.
- FOUCHER, Michel (1988). *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- GRIGGS, Richard A. (1995). « Boundaries and War in African in 1995 », *IBRU Boundary and Security Bulletin*, avril, p. 77-80.
- LASSERRE, Frédéric et Emmanuel GONON (2002). *Espaces et enjeux. Méthodes d'une géopolitique critique*, Paris, L'Harmattan.
- MCPHEE, Peter (1980). « A Case Study of Internal Colonization : The Francisation of Northern Catalonia », *Review*, vol. III, n° 3.
- MINH, T.V. (1980). « Le nationalisme territorial », dans G. Soulier, *Actualité de la question nationale*, Paris, Presses universitaires de France.
- RAFFESTIN, Claude et Paul GUICHONNET (1974). *Géographie des frontières*, Paris, Presses universitaires de France.
- VALLAUX, Camille (1911). *Géographie sociale. Le sol et l'État*, Paris, Doin.

# CHAPITRE



## **REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES ET POLITIQUES PORTUAIRES LES DIFFICULTÉS DE LA FRANCE EN EUROPE**

**Jean-Claude LASSERRE**

*Géographe  
Université Lumière Lyon II  
Chercheur au Laboratoire  
d'économie des transports*

**L**es représentations territoriales qui sont dans nos têtes, les cartes mentales que nous portons, héritées de notre formation et de notre culture, ne nous conduiraient-elles pas, dans un certain nombre de cas, à des comportements ou à des politiques qui sont inadaptés à la réalité ? Il nous semble que, dans certaines situations, la réponse serait plutôt positive, et c'est ce que nous allons essayer de montrer pour ce qui concerne la politique portuaire française, si on la replace dans le contexte du marché de l'Union européenne.

Pour cela, il convient tout d'abord de nous interroger sur ce que devrait être une politique portuaire, puis d'examiner la situation des ports français et leurs politiques. Cela nous permettra de relever un certain nombre d'inadaptations, que nous nous efforcerons ensuite d'expliquer.

## 1. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE PORTUAIRE AUJOURD'HUI?

L'élaboration d'une politique portuaire est devenue aujourd'hui une démarche éminemment géographique. Elle ne peut pas se limiter, en invoquant la présence de flux non négligeables passant par le port considéré, à une approche relevant du génie civil, consistant à concevoir et à édifier des installations portuaires aptes à la réception des navires et au transit des personnes et des marchandises. De tels investissements sont toujours très importants et, par conséquent, ils doivent au préalable être justifiés à la fois par un taux de rentabilité acceptable et par une étude du potentiel du port considéré, potentiel qui repose pour une bonne part sur la *position géographique* de ce port.

Comme l'a bien montré André Vigarié dans sa thèse<sup>1</sup>, cette position géographique et le potentiel qu'elle représente doivent être analysés en examinant les trois éléments constitutifs de ce qu'il a appelé *le triptyque portuaire*, qui comprend, de part et d'autre du port lui-même, un avant-pays marin et un arrière-pays continental. Une telle analyse est d'abord le fait des armateurs des lignes régulières : chaque année, ils réévaluent les choix des escales de leurs navires porte-conteneurs, pour les valider à nouveau ou, au contraire, pour les infirmer. Mais cette analyse doit aussi être effectuée de temps à autre par les responsables des ports, car c'est une des bases incontournables de l'élaboration d'une politique portuaire. Quelles sont les étapes d'un tel exercice ?

### 1.1. L'ÉTUDE DE L'AVANT-PAYS D'UN PORT

L'étude de l'avant-pays comporte deux volets, l'un portant sur la position du port considéré par rapport aux grandes routes maritimes, l'autre examinant la géographie commerciale de l'avant-pays portuaire.

#### 1.1.1. La position du port sur les grandes routes océaniques

Le premier volet consiste à évaluer la position du port considéré en termes de localisation par rapport aux grandes routes maritimes transocéaniques, et sur ce point, nous allons fournir un certain nombre d'informations qui permettent de situer la question de la politique portuaire

1. André Vigarié, *Les grands ports de commerce de la Seine au Rhin*, Paris, SABRI, 1964, p. 12-13, et toute l'introduction, p. 15-69.

dans son cadre. Du point de vue de leurs trafics de marchandises générales par lignes régulières, de plus en plus conteneurisées, les trois plus importantes de ces routes océaniques sont, par ordre décroissant :

- celle du Pacifique, entre l'Extrême-Orient et la côte ouest de l'Amérique du Nord ;
- celle de la Méditerranée et de l'océan Indien, entre l'Europe et l'Asie ;
- celle de l'Atlantique Nord, entre la côte est de l'Amérique du Nord et la façade ouest de l'Europe.

La position de chaque port sur ces routes océaniques est un élément non négligeable à considérer, car pour l'armateur qui effectue toujours une telle analyse, leur proximité ou leur éloignement signifient une réduction ou, au contraire, un allongement du parcours de leurs navires, et, par conséquent, un gain ou une perte de temps, se soldant à la fin de l'année par un nombre de navettes annuelles de chacun de ses navires plus élevé s'il choisit les ports les mieux placés, moins élevé s'il préfère des ports plus éloignés.

*Pour l'armateur, c'est donc la rentabilité de sa ligne régulière qui est en jeu.* Ainsi, sur la façade nord de l'Europe, par rapport à la route trans-atlantique, c'est le port du Havre qui est le mieux placé : aux réceptions, le premier touché pour les navires arrivant d'Amérique du Nord (ou d'Asie par le détroit de Gibraltar), aux expéditions, le dernier touché pour les mêmes navires repartant dans l'autre direction. La plupart des navires effectuent une autre escale, par exemple à Anvers, Rotterdam ou Hambourg, mais c'est respectivement 24, 36, ou 48 heures de navigation supplémentaires. De même, sur la façade orientale de l'Amérique du Nord, c'est Halifax qui est le mieux placé, dans la pointe du continent la plus proche de l'Europe. Aller à New York, c'est 24 à 36 heures de plus, davantage pour les ports de la côte est plus méridionaux.

Par ailleurs, si l'on revient du côté de l'Europe, et si l'on examine la localisation des ports de ce continent sur la route vers l'Asie par le canal de Suez, théoriquement, ce sont Marseille et Gênes qui se trouvent les mieux placés pour l'accès au marché européen, car ils permettent aux navires d'éviter le contournement de la péninsule ibérique par le détroit de Gibraltar jusqu'aux ports de l'Europe du Nord, soit quatre à cinq jours de navigation supplémentaires.

*Mais ces constatations n'ont qu'une valeur provisoire, éphémère, et c'est bien pourquoi l'analyse doit être régulièrement reprise.* Car le réseau des grandes routes océaniques et des lignes régulières qui s'y déploient se comporte comme un véritable système dans lequel toute décision prise à un endroit peut avoir des répercussions ailleurs et, par conséquent, relativiser des certitudes que l'on croyait bien établies. À cet égard, après

l'apparition des *consortia* regroupant plusieurs armateurs et rationalisant les dessertes (entre la fin des années 1960 et le début des années 1990), les quinze dernières années du XX<sup>e</sup> siècle sont marquées par deux phénomènes importants :

- d'une part, l'essor des *méga-alliances* d'armateurs, dotées de stratégies mondiales s'appuyant sur les trois routes transocéaniques majeures de la planète (transpacifique, transatlantique, et entre l'Europe et l'Asie), sur lesquelles elles mettent en service chacune près d'une centaine de navires porte-conteneurs,
- d'autre part, l'entrée en scène des lignes autour du monde de deux grands armateurs, l'américain *Sealand*, et le taïwanais *Evergreen* (le seul à continuer aujourd'hui dans cette activité). Deux flottes de plusieurs dizaines de navires chacune empruntent, l'une continuellement vers l'ouest, l'autre toujours vers l'est, la route de circumnavigation de la planète ancrée sur plusieurs passages obligés bien connus : les détroits de Gibraltar et de Malacca, et les canaux interocéaniques de Suez et de Panama, en effectuant un nombre limité d'escales dans chaque continent. En ce qui concerne les taux de remplissage des navires, et donc la rentabilité de la ligne, une telle stratégie permet de compenser d'éventuels taux plutôt peu satisfaisants sur certaines sections (par exemple, l'Atlantique Nord) par des taux beaucoup plus rémunérateurs sur d'autres sections, et même d'ajouter aux flux transatlantiques ceux qui transitent entre l'Amérique du Nord et l'Asie par le canal de Suez, pour obtenir des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Mais sur cette route continue dans les deux directions, le maillon faible est représenté par les écluses du canal de Panama, devenues dès les années 1990 un obstacle face à l'apparition des navires porte-conteneurs *overpanamax* (plus grands que le gabarit de ces écluses). Plusieurs armateurs ont vite trouvé la parade, en créant des services de navettes entre la façade ouest et la façade est de l'Amérique du Nord, par le canal de Suez et les détroits de Gibraltar et de Malacca. Cette innovation fait des ports américains les têtes de ligne de ces services desservant les trois continents de l'hémisphère Nord, renforce le double accès des États-Unis à l'Asie, par l'est et par l'ouest, ce qui s'est révélé fort utile lors d'une récente grève dans les ports de la façade pacifique, en octobre 2002, tout en renforçant le rôle des ponts terrestres ferroviaires nord-américains, qui apparaissent de plus en plus comme des concurrents du canal de Panama<sup>2</sup>.

---

2. Voir Jean-Claude Lasserre, « Les ponts terrestres nord-américains : concurrents ou compléments du canal de Panama ? », *Acta Geographica*, Société de géographie de Paris, n° 121, 2000/1, p. 112-123.



Tous ces développements récents ne vont pas sans conséquences, notamment pour les ports européens. En effet, ils affaiblissent les positions des ports de la façade nord de l'Europe, sur la Manche et la mer du Nord, qui apparaissent de plus en plus comme relativement excentriques par rapport à l'itinéraire majeur qui, de l'Amérique du Nord, se dirige vers l'Asie par le détroit de Gibraltar et le canal de Suez. Pour les armateurs qui gèrent les services de navires porte-conteneurs sur cette route, le choix est clair : il est exclu de détourner ces navires de leur route directe, que ce soit vers les ports du Nord, ou vers les ports du Sud comme Marseille et Gênes ; et ce choix est justifié par les armateurs qui invoquent le fait qu'il y a d'autres services bicontinentaux plus spécifiques pour répondre à la demande. Cependant, pour les ports du Nord comme pour les ports du Sud, une desserte au chargement et au déchargement reste possible, mais par l'intermédiaire de ports d'escale et de transbordement localisés sur la route, notamment à Algésiras, sur le détroit de Gibraltar, à Gioia Tauro, à l'extrémité sud de l'Italie, et à Marsaxlokk à Malte, où sont organisés les transferts de conteneurs des navires mères intercontinentaux aux navires navettes, ou navires ravitailleurs (*feeders*) de plus petite taille (et vice-versa), qui assurent les connexions avec les ports du Nord (à Algésiras surtout) et avec ceux du Sud (dans les trois plates-formes mentionnées).

Ainsi, à la différence des grands ports nord-américains et asiatiques, qui reçoivent tous des navires des services tricontinentaux, ceux de l'Europe, au nord comme au sud, sont mis à l'écart de la grande route tri-continentale. De ce point de vue, la massivité et le caractère relativement rectiligne des tracés des littoraux nord-américains et asiatiques (sauf en Asie du Sud-Est) se révèlent avantageux, alors que l'Europe est victime de l'extrême découpage de ses côtes, et de la présence de plusieurs péninsules, notamment sur sa façade méditerranéenne. L'avenir des ports du Nord ne réside donc que dans leurs fonctions historiques de têtes de lignes bicontinentales vers l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique. Quant aux ports européens sur la Méditerranée, et notamment Marseille et Gênes, ils pourraient reprendre une partie de leurs fonctions de têtes de lignes bicontinentales déjà mentionnées, à un certain nombre de conditions que nous examinerons plus loin concernant leurs relations avec leurs arrière-pays.

### 1.1.2. Quel avant-pays ?

L'élaboration d'une politique portuaire repose également sur l'analyse géographique de l'avant-pays, défini comme l'ensemble des ports du monde avec lesquels le port considéré est en relation par lignes régulières. De telles analyses n'ont été entreprises que depuis le début des années

1970<sup>3</sup>, et elles sont devenues de plus en plus complexes, avec la prise en compte des fréquences et des capacités de ces relations, et selon qu'elles s'effectuent de façon directe, par navires mères, ou en association avec des navires ravitailleurs (*feeders*). Un tel avant-pays est-il régional, continental ou mondial? Comprend-il des ports de plusieurs continents, et notamment des trois continents de l'hémisphère Nord? Ainsi peut-on déceler précisément les points forts et les points faibles de cet avant-pays, en apprécier les réussites, les demi-succès et les lacunes, et en tirer les conséquences quant aux actions à venir dans le cadre d'une politique portuaire.

## 1.2. L'ÉTUDE DE L'ARRIÈRE-PAYS D'UN PORT

Là encore, cette étude comporte deux volets, l'un s'attachant à l'inventaire de la richesse de cet arrière-pays, l'autre à l'évaluation des capacités de transport de ce port vers cet arrière-pays.

### 1.2.1. Quel arrière-pays?

La force d'un port, c'est à la fois la richesse de son avant-pays et celle de son arrière-pays, défini comme l'aire continentale qu'il dessert, de façon exclusive, ou de façon partagée avec d'autres ports. Ainsi, Lyon et la région Rhône-Alpes relèvent à la fois des arrière-pays de Marseille, du Havre et d'Anvers. Il est donc important de bien connaître l'arrière-pays d'un port: quelle est la masse de la population concernée? Quel est le poids de ses activités économiques, et notamment industrielles? Enfin, quelle est l'importance des plates-formes de distribution installées à proximité du port?

À cet égard, Anvers et Rotterdam ont pris beaucoup d'avance sur Le Havre quant aux implantations de plates-formes de distribution des grandes firmes nord-américaines et asiatiques, et là encore, cela s'explique

---

3. Car géographes et économistes ont perdu beaucoup de temps dans les décennies précédentes à essayer de comprendre la compétition entre les ports uniquement du côté des arrière-pays (qui se chevauchent souvent, au moins partiellement), et en constatant que les courbes d'isoprix de transport entre le port considéré et l'arrière-pays ne correspondaient jamais à leurs enquêtes sur le terrain! Le déclic permettant de sortir de cette impasse a consisté à réaliser qu'en fait ce n'est pas le prix du transport entre le port et l'arrière-pays qui arbitre la compétition entre les ports, mais le prix global de l'ensemble de la chaîne de transport intercontinental, de l'expéditeur jusqu'au destinataire final, ainsi que d'autres critères qualitatifs, et notamment la fiabilité du service, et la livraison juste à temps.

facilement par l'analyse géographique que chacune de ces firmes a effectuée pour son propre compte, et qui procède de l'étude de la répartition spatiale en Europe des fortes densités de population et des grandes régions industrielles et urbaines. De même, Gênes bénéficie de la présence dans son arrière-pays immédiat de la grande région industrielle et urbaine de l'Italie du Nord, nettement plus importante que les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dans l'arrière-pays de Marseille. Mais ces considérations doivent être couplées avec l'étude des capacités de transport de chacun des ports en direction de l'arrière-pays.

### 1.2.2. Quelles capacités de transport vers l'arrière-pays ?

*Aujourd'hui sur la planète, les trois quarts des échanges mondiaux en poids, les deux tiers en valeur, se font par mer.* La mondialisation actuelle de l'économie, l'explosion continue des échanges commerciaux intercontinentaux, le gigantisme dans la construction navale ont créé d'énormes capacités de transport à très bas prix sur les océans, non seulement pour les vracs, mais aussi pour les marchandises générales, avec l'entrée en scène des navires porte-conteneurs dits de la sixième génération, d'une capacité unitaire de 6 000 à 8 000 EVP<sup>4</sup>. Cela veut dire que chaque jour, chacun des grands ports océaniques de la planète accueille plusieurs de ces porte-conteneurs, qui déchargent puis chargent chacun plusieurs milliers de boîtes en 24 à 36 heures ! À cela s'ajoutent les escales de plusieurs gros vracquiers, d'une capacité unitaire de plusieurs centaines de milliers de tonnes. Si le pétrole brut est expédié le plus souvent vers les raffineries par oléoduc, il n'en est pas toujours de même pour les produits raffinés, qui circulent aussi vers l'intérieur par trains complets de wagons-citernes, ou par des unités fluviales spécialisées. De leur côté, les vracs solides (combustibles minéraux solides, minerais, céréales, etc.) et des produits semi-finis (notamment sidérurgiques) requièrent également d'importantes capacités de transport par voie ferrée ou par voie d'eau intérieure.

Ainsi, avec cette énorme massification des flux sur les océans, à partir des ports, les transports continentaux ont beaucoup de mal à suivre, de sorte que *la compétition entre les ports d'une même façade continentale se situe pour une bonne part dans les capacités de transport dont chacun dispose dans ses relations avec son arrière-pays, et qu'il faut massifier sans cesse davantage.* Les camions et les infrastructures autoroutières autour des

---

4. Les conteneurs ont généralement une longueur de 20 pieds (6 m), ou de 40 pieds (12 m). L'unité de base pour la capacité d'un engin de transport est donc l'EVP (équivalent vingt pieds) et un conteneur de 40 pieds vaut 2 EVP.

ports ne peuvent absolument pas faire face à des flux de transit aussi énormes en provenance ou à destination des arrière-pays. Les chemins de fer ont eu beaucoup de peine à répondre à la demande des armateurs océaniques, dans les années 1980 en Amérique du Nord, plus récemment en Europe, et ils connaissent, eux aussi, de sérieux goulots d'étranglement. D'où l'intérêt pour certains de ces ports de pouvoir disposer également de voies fluviales pour la desserte de leurs arrière-pays, pour les transports de vrac comme pour les acheminements de conteneurs par des convois de barges poussées fonctionnant à dates et horaires fixes, comme les lignes régulières maritimes. De ce point de vue, pour les armateurs, *les ports équipés des trois modes routier, ferroviaire et fluvial pour la desserte de leurs arrière-pays disposent d'un avantage incontestable.*

### 1.3. L'ÉTUDE DU SITE PORTUAIRE

Enfin, la position géographique d'un port doit également être considérée à une échelle plus locale, en examinant *le potentiel du site portuaire*: que représente l'ensemble de ses infrastructures et de ses équipements? Sont-ils compétitifs par rapport à ceux de ses concurrents? Quelle est la qualité des prestations et des relations de travail sur les quais? Là encore, sont-elles compétitives? Quelle est l'ampleur des espaces disponibles pour l'expansion future du port? L'accès à la mer est-il facile et rapide? Ainsi, sur la façade nord de l'Europe, si Le Havre et Rotterdam ont un accès direct à la mer, Rouen, Anvers, Brême et Hambourg comportent des chenaux d'accès dans leurs estuaires respectifs qui ne sont pas toujours faciles. Par ailleurs, comment se présente l'accès à l'arrière-pays? En particulier, cet accès offre-t-il des capacités à la hauteur du trafic portuaire actuel et prévisible? C'est notamment sur ce point crucial que nous allons maintenant examiner la politique portuaire française.

## 2. Y A-T-IL UNE POLITIQUE PORTUAIRE FRANÇAISE?

La politique portuaire française n'a pas fait l'objet de nombreux écrits facilement accessibles. Faut-il d'emblée y voir un signe du peu d'intérêt de la population et des élus pour les activités maritimes? Sans doute, car les publications disponibles sur ce thème mettent plutôt l'accent sur les lacunes de la France dans ce domaine. C'est le cas du livre de Pierre

Papon<sup>5</sup>, ou d'un article récent du journal *Le Monde* intitulé « Réveiller les ambitions maritimes », et très révélateur, stigmatisant « l'apathie » de « l'opinion française pour les choses de la mer<sup>6</sup> ».

Toutefois, certains parlementaires sont sensibles à ces questions et ont organisé il y a quelques années deux colloques sur la politique portuaire française<sup>7</sup>. Mais à la lecture des actes de ces deux journées, on se rend compte que cette politique ne consiste pas à mettre en valeur une grande ambition, mais se contente de tenter de résoudre les problèmes les plus criants et urgents :

- l'adaptation du régime de la manutention portuaire,
- la modernisation des conditions de gestion du domaine portuaire,
- et le développement des dessertes terrestres, mais sans que la question des grands objectifs en direction des avant-pays et arrière-pays soit abordée.

Seule, la Cour des comptes, dans le cadre de son mandat de contrôle et de bilan critique des activités et des dépenses de l'État, a pris la peine d'effectuer une analyse approfondie de cette politique portuaire française<sup>8</sup>. Le seul fait qu'elle ait pris la décision de se pencher sur cette question est déjà un signe fort. Cela est confirmé par son rapport, qui est très critique, comme nous allons le voir.

Dans le cadre de cette modeste contribution, il n'est pas question d'analyser tous les aspects de cette politique portuaire française, mais d'en aborder seulement quelques-uns concernant les deux plus grands ports français, Marseille et Le Havre, principalement en ce qui a trait aux capacités d'accès à leurs arrière-pays. Car c'est là que peuvent être mises en cause des représentations territoriales qui ne sont plus adaptées à la réalité.

---

5. Pierre Papon, *Le sixième continent, Géopolitique des océans*, Paris, Odile Jacob, 1996, notamment le chapitre IV, p. 161-196.

6. François Grosrichard, « Réveiller les ambitions maritimes », *Le Monde*, 4 avril 2002, p. 19.

7. Elisabeth Hubert, Député de la Loire atlantique, éd., *Le renouveau des ports français*, Actes du colloque de janvier 1995, Rencontres parlementaires, 191 p.

Josselin de Rohan, Sénateur du Morbihan, éd., *Les ports français dans la compétition européenne*, Actes du colloque de novembre 1996, Rencontres parlementaires, 192 p.

8. Cour des comptes, *La politique portuaire française*, Rapport public particulier, Paris, Les Éditions des Journaux officiels, octobre 1999, 398 p.

## 2.1. LES PROBLÈMES D'ACCÈS À LEURS ARRIÈRE-PAYS DES PORTS DE MARSEILLE ET DU HAVRE

Ainsi, depuis plusieurs années, le port du Havre se plaint de ne pas pouvoir obtenir des créneaux de passage supplémentaires en Île-de-France pour ses trains de conteneurs en provenance ou en direction de l'Est de la France, et cela même la nuit. Pour le port de Marseille en direction de l'Alsace, des difficultés comparables existent pour la traversée ferroviaire de la région lyonnaise, tandis que plus au nord, la ligne directe entre Lyon et Besançon comporte encore plusieurs sections à voie unique, dont l'une encore non électrifiée. D'où l'apparition de projets de nouvelles infrastructures ferroviaires spécialisées, à l'image du *Rhin d'acier* que le port d'Anvers met en œuvre en direction de l'Allemagne : pour le port du Havre, amélioration et électrification de la voie ferrée entre Rouen, Amiens et Saint-Quentin, constituant un vaste contournement ferroviaire de la région parisienne, et pour le port de Marseille, projet d'une nouvelle ligne pour le fret contournant Lyon par l'est.

Par ailleurs, les principaux ports français se mettent à réclamer, peut-être trop timidement, la relance de certains projets de liaisons fluviales, comme Seine-Est pour Le Havre, Saône-Rhin pour Marseille, prévus au schéma directeur des voies navigables depuis 1984. Ceci d'autant plus que, là où il existe, sur la Seine, sur l'axe Rhône-Saône et sur le Rhin, le transport fluvial affirme ses avantages (faible coût de la tonne-kilomètre, régularité et fiabilité des acheminements). Surtout, il a démontré qu'il a les moyens de faire face à la massification des flux sur les océans, par des convois de barges poussées fonctionnant souvent jour et nuit dans le cadre de lignes régulières à partir des ports océaniques, desservant à dates et heures fixes un nombre croissant de ports fluviaux, sur le Rhin d'abord et, surtout, sur la Seine et sur le Rhône, et la Saône plus récemment. De surcroît, la navigation intérieure permet d'accélérer les transferts d'un mode à l'autre puisque, dès à présent, sur les quais d'Anvers et de Rotterdam, les portiques transbordent directement un bon nombre de conteneurs des navires océaniques aux barges placées parallèlement à ces derniers, et vice-versa, sans passer par les quais des ports. Le résultat de cette évolution, c'est que les flux en provenance ou en direction des ports océaniques représentent une part importante des progrès du transport fluvial en France au cours des dernières années.

Mais ces demandes des ports en vue de capacités supplémentaires d'accès à leurs arrière-pays sont-elles clairement validées en termes d'objectifs précis et ambitieux ? Car il ne suffit pas de demander quelque

chose, il faut le justifier par des objectifs clairs auxquels l'opinion et le gouvernement pourraient adhérer. Et c'est justement là qu'il y a un problème.

## 2.2. POUR CES PORTS, QUELS ARRIÈRE-PAYS ? NATIONAUX OU EUROPÉENS ?

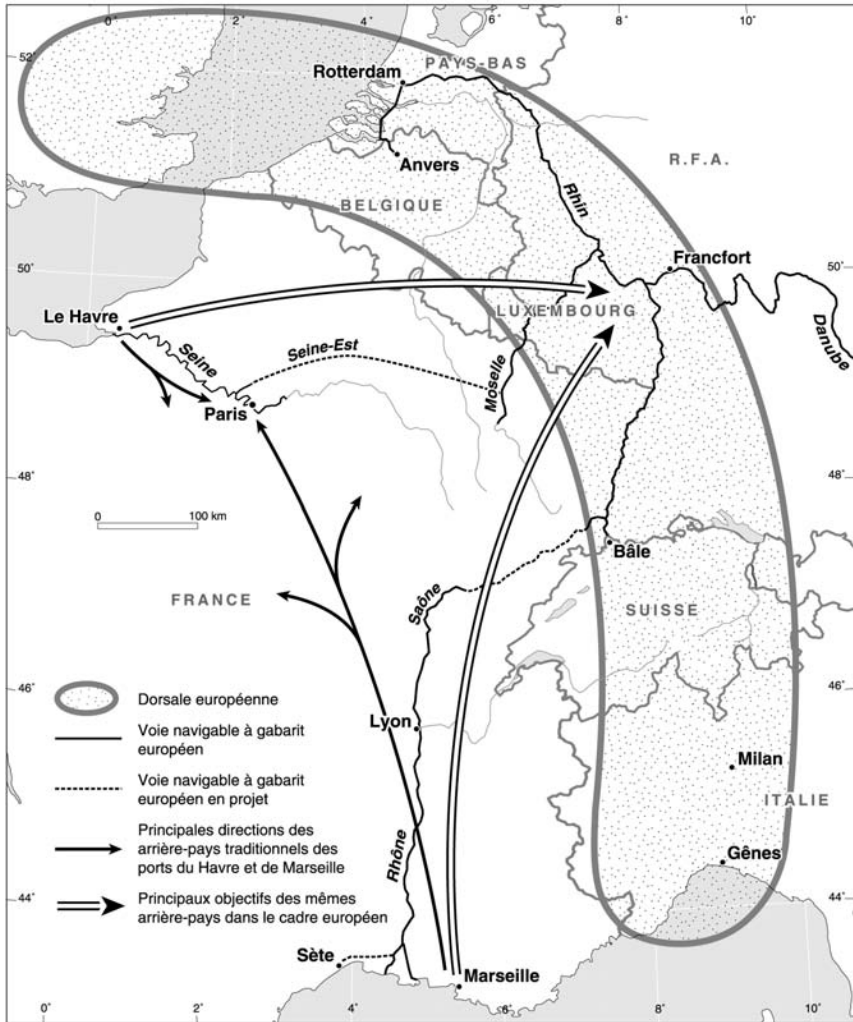
En termes de politique portuaire, la France, à la différence de ses voisins, paraît avoir du mal à comprendre que ses ports ne sont plus seulement au service du marché hexagonal français, et notamment du marché francilien, le plus important du pays, mais aussi au service du marché européen. En réalité, dans le cadre de l'Union européenne, les véritables objectifs de desserte pour les principaux ports français, Le Havre et Marseille, ne sont plus seulement le territoire national, mais le marché de l'Union, et particulièrement la « dorsale européenne », appelée aussi la « banane bleue » par R. Brunet<sup>9</sup>, sorte de grand croissant allant du Sud de l'Angleterre à l'Italie du Nord, en passant par le Bénélux, l'Ouest de l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, et rassemblant les aires marquées par les plus fortes densités de population et d'activités du continent (figure 5.1). C'est la logique même des accords européens, c'est bien ce qu'ont compris les premiers ports concurrents du Havre et de Marseille, Anvers, Rotterdam et Gênes, qui ont poursuivi et amplifié leur desserte de cette dorsale européenne, et développé les capacités de transport correspondantes. Les ports français ne doivent-ils pas suivre la même politique ? C'est le seul moyen de valoriser enfin les avantages de leurs positions géographiques.

*Le Havre*, on l'a vu, est le premier port touché par les navires arrivant sur la façade nord de l'Europe, et il est aussi la dernière escale pour les départs. De surcroît, avec la mise en œuvre du projet Port 2000, il est en train de quasiment doubler sa capacité par la création aux dépens de l'estuaire de nouveaux grands bassins portuaires, dont plusieurs destinés au trafic de conteneurs. Si jusqu'à présent les armateurs envoient malgré tout leurs navires plus loin, et notamment à Anvers, Rotterdam et/ou Hambourg, c'est qu'ils connaissent la richesse de leurs arrière-pays, et qu'ils constatent que, de ce point de vue, Anvers et Rotterdam disposent de capacités nettement plus élevées pour l'accès à l'arrière-pays européen,

---

9. Sans doute par allusion aux photos de satellites prises la nuit, qui soulignent par une lumière bleuâtre cette aire de fortes densités de populations et d'activités.

FIGURE 5.1  
La dorsale européenne et les arrière-pays des ports français



notamment grâce à des réseaux d'autoroutes et de voies ferrées les plus denses du continent, et grâce au Rhin et à tout le réseau de voies navigables du Nord de l'Europe.

En d'autres mots, pour le port du Havre comme pour ses compétiteurs, *l'accès trimodal à l'arrière-pays est aujourd'hui une condition décisive de son développement*, à la fois en termes de capacité et de sécurité, puisque les grands navires porte-conteneurs ont leurs navettes programmées et



publiées des mois à l'avance, pour satisfaire les clients, qui veulent savoir quand tel conteneur chargé à telle date arrivera à destination. Rappelons que, pour les chargeurs et les entreprises, la première exigence en termes de logistique n'est pas la rapidité, comme on le croit encore trop souvent, mais la fiabilité (le *juste à temps*), c'est-à-dire la garantie que la marchandise arrivera à destination à la date prévue. Dans cette perspective, l'accès trimodal à l'arrière-pays signifie pour les armateurs non seulement une capacité accrue, mais aussi une sorte d'assurance qu'en cas d'accidents ou de grèves leurs conteneurs « passeront » quand même. Pour le port du Havre, cet accès trimodal repose sur les itinéraires autoroutiers et ferroviaires existants (et la construction du TGV Est va libérer des capacités supplémentaires pour le fret sur les lignes classiques), et il ne peut être achevé que par la liaison fluviale Seine-Est, assurant la jonction avec la Moselle et le réseau fluvial rhénan, prévue au schéma directeur des voies navigables depuis 1984.

*Marseille*, de son côté, peut faire valoir des atouts considérables par rapport à ses concurrents immédiats, Gênes et Barcelone, car il dispose à la fois d'un immense espace portuaire à Fos (d'où l'appellation d'*Europort du Sud*, par référence à l'Europort du Nord, Rotterdam) et d'un accès facile et trimodal à l'arrière-pays, pour le moment jusqu'en Bourgogne, grâce au couloir Rhône-Saône. Au contraire, le port de Gênes est coincé entre la mer et la montagne, et à cause de ces problèmes de relief, son accès à l'arrière-pays ne pourra jamais comporter une voie fluviale. Même pour les modes ferroviaire et routier, il faut souligner le difficile franchissement de l'Apennin et des Alpes, ainsi que de deux frontières pour atteindre l'Allemagne. De même, Barcelone ne dispose pas d'espaces portuaires disponibles comparables à ceux de Fos, et son accès à l'arrière-pays européen ne peut être trimodal, puisqu'il est handicapé par le franchissement des Pyrénées, où, de surcroît, il y a un changement d'écartement ferroviaire, et par deux frontières avant d'arriver en Allemagne<sup>10</sup>. Par comparaison, le couloir Rhône-Saône, parfaitement équipé des trois modes sur près de 500 km jusqu'en Bourgogne, est un atout considérable pour Marseille !

---

10. Rappelons que les chauffeurs de poids lourds doivent s'acquitter d'assez longues formalités au passage de chaque frontière, et que la transmission d'un train de marchandises d'un réseau ferroviaire à l'autre comporte des délais non négligeables (changement de locomotives, d'équipages, affectation d'un « sillon », etc.), alors que la circulation de la batellerie fluviale sur des fleuves internationaux comme le Rhin ou le Danube ne connaît pas d'entraves (sauf l'exception temporaire de la section de ce dernier fleuve en Serbie, à la suite du conflit yougoslave et du bombardement de plusieurs ponts qui ont obstrué le lit...).

Mais la mise en valeur des atouts géographiques du port de Marseille est entravée d'abord par l'arrêt du projet de liaison fluviale Rhin-Rhône au gabarit européen et ensuite par des relations de travail difficiles sur les quais, qui provoquent de façon répétée des grèves ternissant la réputation du port auprès des armateurs. Or, ici, l'enjeu est de taille : avec un accès trimodal jusqu'au centre du continent et une image du port redressée, celui-ci pourrait devenir, comme déjà mentionné, la tête de ligne de l'Europe vers l'Asie, l'Afrique orientale et le Moyen-Orient, et permettrait aux armateurs d'éviter à leurs navires (ou au moins à une partie d'entre eux) le contournement de la péninsule ibérique par Gibraltar jusqu'aux ports du Nord, qui prend quatre à cinq jours, une dizaine aller et retour : une économie de temps substantielle et une augmentation appréciable du nombre de navettes annuelles de ces navires ! Il y a là une carte importante à jouer, et, sur la Méditerranée, le port de Marseille est le seul à pouvoir le faire. Mais, pour cela, ne manque-t-il pas une petite révolution culturelle ?

Force est donc de constater que, pour le moment, la France n'a pas de politique portuaire, pas de grand projet porteur, pas de vision permettant de coordonner tous les investissements dans le domaine des transports de marchandises. Cela ne résulterait-il pas de représentations territoriales dépassées ?

### 3. DES REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES DÉPASSÉES ?

Effectivement, si les ports français – et surtout les deux principaux – veulent rester compétitifs à l'échelle européenne, ils doivent mettre en œuvre, probablement de concert, tout un processus de réflexion aboutissant à la définition de nouveaux objectifs à l'échelle européenne, à de nouvelles cartes mentales et, probablement, à des réformes de structures.

#### 3.1. UN PROBLÈME CULTUREL : LES FRANÇAIS MÉCONNAISSENT LES LIENS INDISPENSABLES ENTRE LES TRANSPORTS MARITIMES ET TOUS LES TRANSPORTS TERRESTRES

Comme le souligne bien le concept de triptyque portuaire, un port océanique ne peut échapper à une constatation fondamentale : les capacités de transport en direction et en provenance de l'arrière-pays doivent être équivalentes à celles qui existent du côté de l'avant-pays, *et c'est partout un véritable défi, compte tenu de l'énorme distorsion entre nos moyens techniques sur les océans et ceux dont nous disposons sur les continents, irréversiblement*

*limités par des gabarits*. La seule façon de résoudre le problème, c'est de s'appuyer sur tous les modes disponibles, y compris les voies fluviales et les conduites. Dans une perspective de développement durable, et si l'on veut respecter les engagements pris à Kyoto, il faudra bien limiter le développement du transport routier au profit des autres modes, et notamment du fluvial.

Les deux cas du Havre et de Marseille suffisent à montrer combien l'achèvement du réseau fluvial français est vital pour l'avenir de ces ports. C'est ce que souligne Fernand Suykens, ancien directeur général du port d'Anvers, lors d'un colloque récent<sup>11</sup> :

Les grands ports maritimes, et surtout ceux du Nord de l'Europe, ont besoin de la navigation intérieure. C'est la raison pour laquelle ce sont souvent des ports d'estuaire : Hambourg et l'Elbe, Brême et la Weser, Rotterdam et le Rhin, Anvers et l'Escaut, Le Havre et la Seine, etc.

*Dans un certain sens, on peut dire qu'un port maritime ne vaut que ce que valent ses liaisons avec l'arrière-pays. C'est vous dire qu'Amsterdam, Rotterdam, Anvers et Gand doivent tout à leur situation géographique dans le grand delta du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Il est clair que les voies routières et ferroviaires se construisent aisément dans les vallées des grandes rivières.*

Tout cela explique que les grands ports se sont toujours efforcés d'améliorer et de renforcer leurs liaisons avec leurs arrière-pays industriels. À Hambourg, on connaît l'expression *Kanalpolitik ist Hafenpolitik*. « Une politique de construction de canaux est une politique portuaire. »

On perçoit bien ici un contraste culturel fort entre les perceptions françaises et celles des pays de l'Europe du Nord. Et en faisant précéder son texte d'une citation bien connue de La Fontaine : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi », F. Suykens suggère discrètement qu'il est grand temps pour la France de prendre exemple sur les pays du Nord, et qu'en attendant c'est un petit pays comme la Belgique qui profite de l'inaction française, puisque le port d'Anvers est le premier port français pour les marchandises générales !

De son côté, dans son rapport déjà mentionné sur *La politique portuaire française* publié en 1999, la Cour des comptes a stigmatisé « l'absence de politique portuaire nationale » (p. 32), « l'absence de politique globale des transports » (p. 41), et l'absence de cohérence entre le développement des ports et la desserte de leurs arrière-pays, qui résulte

---

11. Colloque organisé à Nancy, les 11 et 12 mai 2000 par Seine-Moselle-Rhône, Association pour la modernisation des bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône, et pour leur connexion par des liaisons fluviales à grand gabarit, Paris. À notre connaissance, les actes de ce colloque n'ont pas été publiés (ce qui est peut-être encore une fois révélateur d'une certaine apathie sur ces questions).

d'une mauvaise coordination, voire d'une absence de coordination entre acteurs publics, y compris à l'intérieur du ministère de l'Équipement et des Transports, puisqu'il n'y a apparemment pas de coordination entre la Direction des ports et du littoral, et la Direction des transports terrestres (p. 41-50). D'où les recommandations suivantes (p. 50) :

- définir une politique cohérente et globale de l'État à l'égard des ports maritimes, en tenant mieux compte de la nouvelle donne européenne [...];
- mettre en place une coordination effective et systématique des transports terrestres, fluviaux et maritimes, ainsi qu'une évaluation intermodale des projets en matière de transport ; améliorer la qualité des analyses économiques des ports en matière de dessertes terrestres ; refuser de prendre en compte et de soutenir des projets de développement portuaire qui n'intégreraient pas une analyse et des décisions portant sur les dessertes terrestres.

Ces propositions très pertinentes ont-elles été oubliées aussi vite que lues, peut-être parce qu'elles sont culturellement difficiles à intégrer ? Ont-elles même seulement été lues ?

On le voit, l'achèvement du réseau fluvial français à gabarit européen ne peut voir le jour sans l'appui convaincu des grands ports, qui en seront les premiers bénéficiaires. Par leur position au débouché des principaux axes fluviaux du pays – Dunkerque mis à part, mais le canal de Dunkerque à Valenciennes supplée en partie à cette lacune – ces ports ne font pas exception à la règle énoncée par F. Suykens quant à leur localisation géographique, mais ont-ils compris, et intégré dans leur politique de développement, tout ce qu'ils doivent à cette position et à l'amélioration de leurs dessertes vers l'arrière-pays, y compris par le mode fluvial ? Il est grand temps que cela devienne pour eux un objectif prioritaire ! Mais, au-delà de ces constatations, n'y a-t-il pas d'autres problèmes sous-jacents ?

### **3.2. UN PROBLÈME DE REPRÉSENTATION DU TERRITOIRE : LES FRANÇAIS AURAIENT-ILS DU MAL À SE PROJETER HORS DE L'HEXAGONE ?**

Outre les problèmes culturels qui viennent d'être présentés, il convient d'aller plus loin en nous interrogeant sur les représentations que les Français ont de leur territoire. Pour l'essentiel, ce territoire, c'est le fameux hexagone, marqué de façon indélébile dans leur tête par leur formation depuis l'école primaire, et notamment par la carte de la France toujours affichée sur le mur de la salle de classe, faisant apparaître le territoire national avec de belles couleurs et de nombreuses indications,

et laissant en blanc ou en demi-teinte le reste de l'espace. Une telle représentation fait du territoire national une sorte de réalité mythique, un enclos offrant protection, associé à l'idée du «chez moi» et du «chez nous», concentrant l'intérêt sur l'Hexagone et dévalorisant tout ce qui est à l'extérieur. Avec de telles cartes mentales en tête, est-il encore possible d'envisager que les arrière-pays des grands ports français puissent s'étendre au-delà des frontières ?

De plus, cette représentation dichotomique de l'espace assimile les façades maritimes aux frontières continentales : toutes sont des fins, au-delà desquelles on ne se sent pas «chez nous» et, à la limite, on n'a rien à y faire... Forcément, avec de telles représentations, les limites avec les territoires voisins ne sont pas présentées comme des occasions d'échanges et d'enrichissements à la fois culturels et économiques, et malgré les fortes expériences maritimes de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et en dépit de toute son histoire coloniale, les espaces marins ne sont pas vus comme des liens possibles avec toutes sortes d'autres communautés. Comme l'a souligné Pierre Papon avec beaucoup d'autres arguments, malgré son histoire, la France «a toujours subi les effets d'un fort tropisme continental<sup>12</sup>», et elle est devenue foncièrement *un pays continental*.

Une telle vision contraste avec celles des pays voisins, et particulièrement ceux de la dorsale européenne (figure 5.1), qui, depuis le Moyen Âge, sont fortement marqués à la fois par des traditions d'échanges continentaux intenses entre les ports hanséatiques, les pays rhénans et l'Italie du Nord, malgré l'obstacle des Alpes, et par de brillantes traditions d'échanges maritimes, tant du côté des ports hanséatiques, malgré les brouillards de la mer du Nord, que du côté des ports italiens, et notamment Venise et Gênes, malgré les pirates sévissant sur la Méditerranée<sup>13</sup>. Ces pays de traditions maritimes se sont tout naturellement et facilement adaptés à l'émergence du marché européen, et leurs ports, appuyés sur ces traditions, en ont vite compris toutes les possibilités, en n'ayant aucun scrupule pour étendre leurs arrière-pays sur les territoires des pays voisins, dont celui de la France. Ainsi, pour ce qui concerne la politique portuaire, ce dernier pays paraît ne pas avoir suivi les autres. Curieusement, tout se passe comme s'il était resté sur le bord du chemin... Un *aggiornamento* ne serait-il pas nécessaire ?

12. Pierre Papon, ouvrage cité, p. 170.

13. Voir à ce sujet le très remarquable livre d'Étienne Juillard, *L'Europe rhénane*, Paris, A. Colin, 1968. Malgré son âge, il reste une contribution très intéressante pour notre compréhension de cet espace international du centre du continent.

### 3.3. LA FORTE CENTRALISATION FRANÇAISE SERAIT-ELLE UN OBSTACLE À UN RENOUVEAU DES POLITIQUES PORTUAIRES ?

S'il y a des changements importants à envisager, le premier ne serait-il pas de parler des politiques portuaires françaises, et non plus de la politique portuaire française ? Car même si celle-ci, comme on l'a vu, ne paraît pas avoir été marquée au cours des dernières décennies par de grandes visions, elle a toutefois prétendu, au nom des vieilles traditions françaises d'hypercentralisation, loger les ports français à la même enseigne en les gérant de la même façon, comme on gère les départements français. Comme si les uns et les autres étaient interchangeables ! Comme si la problématique en vue d'une politique portuaire au Havre, donnant sur le monde atlantique, était la même que celle de Marseille, ouvert sur le monde méditerranéen ! Comme si les positions de ces ports relativement aux grandes routes océaniques, leurs avant-pays et leurs arrière-pays, étaient les mêmes !

L'absurdité de telles prétentions n'a d'égale que les autres conséquences néfastes de cette hypercentralisation de la gestion des grands ports français. Ceux-ci restent très dépendants de l'État par leurs statuts juridiques et par la position de leurs directeurs. Les principaux ports, dont Le Havre et Marseille, sont classés en vertu de la loi du 29 juin 1965 *ports autonomes*, mais cette appellation est trompeuse, car en réalité ils sont placés sous la tutelle du ministre de l'Équipement et des Transports, et leur directeur est nommé en Conseil des ministres. Certes, ces ports dits autonomes peuvent recevoir une aide financière très importante de l'État (jusqu'à 80 % des dépenses de création d'infrastructures nouvelles, alors qu'elle n'est que de 33 à 50 % pour les autres ports, dont la gestion est confiée à des chambres de commerce ou à des collectivités locales intéressées), mais y a-t-il là des conditions optimales pour la conception et la mise en œuvre d'une politique portuaire ambitieuse et adaptée à la compétition européenne ?

En réalité, les directeurs de ces ports sont changés trop souvent, au hasard des mutations et des promotions des hauts fonctionnaires, et ils n'ont pas toujours le temps de cerner, en concertation avec leurs conseils d'administration, toute la problématique du triptyque portuaire qui leur est confié, encore moins de bâtir et de mettre en œuvre une politique adéquate, emportant l'adhésion de tous les acteurs portuaires. Et si jamais ils y arrivent, ils risquent d'adopter un discours très exigeant pour leur ministre de tutelle, et d'être remerciés par une promotion à la tête d'un des services de ce ministère...

Cette politique nationale hypercentralisée ne peut donner que des résultats très médiocres, et elle contraste fortement avec celles de la plupart des pays industrialisés qui, depuis plusieurs décennies, ont décentralisé leurs politiques de gestion portuaire, en les confiant à des autorités régionales ou à des administrations nationales véritablement autonomes, et à des directeurs qui ont vraiment le temps devant eux. Dès lors, ceux-ci peuvent, à l'exemple de Fernand Suykens au port d'Anvers, connaître à fond leur triptyque portuaire et concevoir pour leur port une politique efficace et adaptée, marquée par des objectifs clairs et ambitieux, et les faire valider par leur gouvernement pour un appui financier, après des contre-expertises de la part de spécialistes internationaux.

\*  
\* \*

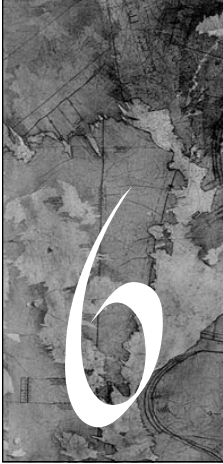
En ce qui concerne les politiques portuaires, la France offrirait-elle l'un des exemples les plus frappants de ce qu'il ne faut pas faire? Nous croyons l'avoir montré, mais, à la décharge de ce pays, il faut dire qu'en l'occurrence, il est la première victime de représentations territoriales devenues complètement inadaptées à la réalité de l'Union européenne et d'une hypercentralisation administrative qui ne permet pas aux responsables des grands ports de prendre la mesure des triptyques portuaires qui leur sont confiés. Cela voudrait-il dire que la France est marquée à l'heure actuelle par ce que les anthropologues appellent un «alourdissement de la culture», qui la rendrait incapable de s'adapter à l'évolution de ses conditions d'existence? Nous ne le croyons pas, car il serait méthodologiquement très contestable de porter un tel jugement à partir du seul cas des politiques portuaires, et ce pays s'est déjà montré à de nombreuses reprises capable des sursauts nécessaires. Ce qui importe néanmoins, c'est que la France redécouvre rapidement les vraies dimensions et tous les potentiels de ses trois façades maritimes, et qu'en leur sein elle entoure de tous ses soins ses grands ports océaniques, instruments de ses échanges avec le monde et outils précieux de sa prospérité, et de celle de l'Europe, en tirant parti de tous les avantages de leurs positions géographiques. Puisse ce modeste travail y contribuer.

**BIBLIOGRAPHIE**

- COUR DES COMPTES (1999). *La politique portuaire française*, Rapport public particulier, Paris, Les Éditions des journaux officiels, octobre, 398 p.
- GROSRICHARD, François (2002). « Réveiller les ambitions maritimes », *Le Monde*, 4 avril, p. 19.
- HUBERT, Elisabeth, Député de la Loire atlantique, éd. (1995). *Le renouveau des ports français*, Actes du colloque de janvier 1995, Rencontres parlementaires, Paris, 191 p.
- JUILLARD, Étienne (1968). *L'Europe rhénane*, Paris, Armand Colin.
- LASSERRE, Jean-Claude (2000). « Les ponts terrestres nord-américains : concurrents ou compléments du canal de Panama ? », *Acta Geographica*, Société de géographie de Paris, n° 121, p. 112-123.
- PAPON, Pierre (1996). *Le sixième continent, Géopolitique des océans*, Paris, Odile Jacob, notamment le chapitre IV, p. 161-196.
- DE ROHAN, Josselin, Sénateur du Morbihan (dir.) (1996). *Les ports français dans la compétition européenne*, Actes du colloque de novembre 1996, Rencontres parlementaires, Paris, 191 p.
- VIGARIÉ, André (1964). *Les grands ports de commerce de la Seine au Rhin*, Paris, SABRI.



# CHAPITRE



## LA QUESTION LINGUISTIQUE TERRITORIALE EN BELGIQUE, EN SUISSE ET AU CANADA

**Paul Turret**

*Géographe*

*Institut de recherche en transport maritime*

Les questions linguistiques sont généralement traitées comme des problèmes culturels ou de droit public. Dans ces deux cas, les demandes linguistiques des groupes organisés reposent sur des notions territoriales plus ou moins claires. Les territoires possèdent des caractères linguistiques conférés par la population qui l'occupe et le cadre politique l'organise. Le choix de la langue officielle représente un enjeu géopolitique, car celle-ci constitue l'une des marques de la souveraineté des communautés humaines sur leur territoire et, en cas de mixité linguistique, une cause de conflit souvent majeur. Ainsi loin de n'être qu'un simple sujet culturel ou légal, la langue est l'un des fondements de la maîtrise du sol, capable de nourrir les plus graves oppositions.

En principe, l'usage public d'une langue (administration, justice, école) doit reposer sur la réalité linguistique démographique. Or, dans l'histoire de l'Europe occidentale, cette adéquation est loin d'être une évidence. L'attribution d'un statut linguistique aux territoires est depuis deux siècles un enjeu géopolitique dans un certain nombre de nations

et régions européennes nourrissant des questions territoriales plus ou moins intenses et, dans quelques cas, de véritables conflits armés. Entre 1848 et 1945, l'Europe a buté contre les ambitions contradictoires des « nationalismes » et encore aujourd'hui quelques pays de l'Union européenne sont empoisonnés par des nationalismes locaux<sup>1</sup>.

À l'inverse de plusieurs grands États européens où les questions linguistiques, aussi fortes soient-elles, restent des questions « locales », en Belgique, en Suisse (mais aussi au Canada), la problématique linguistique est au cœur même de la question « nationale ». Ces deux États plurilingues, qui partagent un fort enracinement démocratique et une souplesse constitutionnelle remarquable, ne peuvent subsister qu'en trouvant une forme de « pacte linguistique » assurant l'équilibre entre les communautés. La définition plus ou moins formelle de ce pacte repose sur une mécanique d'autant plus fragile qu'elle est menacée par nombre de facteurs : rapport majorité/minorité, frustrations historiques, clivages politiques, économiques...

Le nécessaire rappel des contextes nationaux doit permettre de comprendre le rapport certes un peu complexe qu'il peut y avoir entre conflits et arrangements linguistiques en Belgique et en Suisse. Dans les États plurilingues de l'arrangement des conflits dépend directement la pérennité de l'unité nationale. Autant que la recherche d'un équilibre au plan national dans le système constitutionnel et le fonctionnement politique, la cohabitation linguistique demande la définition de principes territoriaux clairs et rigides (même si la rigidité n'empêche pas les tensions). Les cas belges et suisses peuvent ainsi permettre de voir dans quelle mesure le Canada a trouvé ou non des arrangements aptes à garantir son avenir.

## 1. CONFLITS ET ARRANGEMENTS BELGES ET SUISSES

En Europe occidentale, la plupart des États possèdent des zones de mixité linguistique où, depuis la Deuxième Guerre mondiale, divers processus politiques ont marqué le passage de l'unilinguisme (parfois répressif) au bilinguisme local. La Belgique et la Suisse, bien qu'États officiellement plurilingues, fonctionnent en fait comme l'addition de plusieurs entités territoriales unilingues.

---

1. L'Espagne au Pays Basque, la Grande-Bretagne en Irlande du Nord et la France en Corse sont confrontées à diverses formes de violence nationaliste depuis les années 1970.

Pour l'une comme pour l'autre, le principe linguistique territorial est de n'admettre sur la plus grande partie du territoire qu'une seule langue officielle (l'unilinguisme territorialisé), le bilinguisme étant une exception limitée et, dans une très large mesure, problématique. La représentation courante pourrait laisser croire à l'existence dans ces deux États d'une organisation politique et territoriale idyllicquement plurilingue. Or, il n'en est rien. L'évolution de chacun depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a justement été de réduire cette idée chimérique qui cachait surtout l'hégémonie d'une communauté sur l'autre.

### 1.1. LE PACTE LINGUISTIQUE

La définition d'un modèle capable de faire vivre ensemble les communautés, ce qui est appelé ici un « pacte linguistique », doit être comprise comme étant les mécanismes qui garantissent les équilibres politiques et le respect des minorités. L'avènement d'un tel pacte linguistique en Suisse et en Belgique ne fut possible que par la nature démocratique des systèmes politiques permettant l'expression de tous les acteurs. Plus ou moins anciennement, le fédéralisme a été choisi comme la solution politique pour faire vivre ensemble les communautés nationales. Dans les deux cas, le pacte linguistique plus ou moins imparfait fut aussi le produit de conflits.

La Suisse a relativement réussi à construire son équilibre dès sa naissance comme État moderne en 1848. L'allemand était la seule langue de l'ancienne Confédération helvétique qui était avant tout une ligue d'États germaniques. Durant la tutelle française, entre 1798 et 1813, le français et l'italien devinrent les autres langues officielles, mais, dans la foulée de la Restauration, l'allemand fut rétabli comme langue officielle unique. La Constitution fédérale de 1848 organisa une Suisse unitaire, fédérale et démocratique, et rétablit le trilinguisme.

Une des vertus du fédéralisme fut d'assurer l'autonomie cantonale aux minorités et quelques équilibres au niveau central (Kriesi, 1995). La Suisse fait confiance à la pluralité de ses entités fédérées (26 États cantonaux dont 6 majoritairement francophones) pour permettre aux minorités (religieuses et linguistiques) de se préserver d'un centralisme trop marqué par l'esprit protestant et/ou germanophone. Le pacte linguistique est implicitement inséré dans le pacte fédéral qui, lui-même, repose sur une vie collective à 26 et surtout pas à 4 groupes linguistiques.

Dans la pratique, l'hégémonie alémanique – naturelle par le poids démographique germanophone (trois citoyens suisses sur quatre) – reste acceptable pour les minorités francophones et italophones tant qu'il s'agit d'un léger paternalisme politique et non pas d'un égocentrisme nationaliste comme cela est apparu dans les années 1990. Les minorités redoutent toujours la trop forte prépondérance alémanique de la Suisse qui risque de les ramener à leur faiblesse en termes de poids démographique, d'autonomie politique et de dépendance économique.

La Belgique n'a, pour sa part, trouvé que récemment des formes institutionnelles s'accordant avec sa nature linguistique. Il a fallu une centaine d'année pour effacer la minoration linguistique des néerlandophones mise en œuvre à l'indépendance de 1830 par l'unilinguisme francophone du nouvel État belge (Mabille, 1992). Alors même que la majorité flamande voyait la place légitime de sa langue reconnue (1893-1932), la minorité wallonne s'inquiéta à son tour de son statut de minorité. Pour les autonomistes flamands comme wallons, l'autre région représentait un obstacle au développement économique et culturel, mais tous œuvrèrent à transformer entre 1970 et 1993 la Belgique en un État binational<sup>2</sup>, fédéral et décentralisé (Lagasse, 1994). Cependant, les modalités établies restent contestées par une partie des Flamands alimentant un débat permanent sur les réformes institutionnelles qui laisse les francophones perplexes, car ils considèrent que la finalité des exigences flamandes est l'indépendance de la Flandre.

Le pacte linguistique est fragile, il peut trembler quand l'une des communautés dénonce l'impérialisme linguistique de l'autre lors de frictions nationales (par exemple les langues dans l'administration fédérale) ou locales (le bilinguisme dans certaines communes). L'entente nationale tremble surtout pour des raisons économiques et politiques d'inadéquation des intérêts et des aspirations des communautés. Pour les minorités francophones, l'attitude des majorités linguistiques alémaniques et flamandes est surtout problématique du point de vue politique. Dans les deux pays, il s'agit en fait des comportements d'une partie de la classe politique sous l'influence de l'extrême droite jouant la carte du nationalisme (Tourret, 1999). Des nationalismes certes différents, mais qui menacent

---

2. La Belgique depuis 1970 a fixé des règles protégeant la minorité francophone au niveau central avec notamment l'égalité du nombre de ministres et un mécanisme de blocage constitutionnel.

chacun à leur façon l'unité nationale: le nationalisme suisse alémano-centré<sup>3</sup>, dans lequel la minorité francophone de la Suisse romande ne se retrouve pas, et le nationalisme indépendantiste flamand qui menace la Belgique.

Dans des débats tendus, les représentations de la cohésion nationale sont fondamentales. En Belgique, un siècle de nationalisme flamand et, dans une moindre mesure, le régionalisme wallon, ont beaucoup amenuisé l'idée d'unité nationale. Trop souvent envisagée dans l'optique du conflit, la Belgique a fini par ressembler, pour bien des acteurs politiques et médiatiques (mais aussi pour une partie de l'opinion publique), à un assemblage de pièces disparates cohabitant par la force des choses, tiraillées par des ambitions contraires que légitiment les cicatrices du passé: les entités régionales, en œuvrant activement à la construction d'identités visent, avec plus ou moins de franchise, à former les bases d'une nation souveraine (Morelli, 1995).

Dans ce climat, la question linguistique n'est pas mineure mais, au contraire, concentre et stigmatise les représentations négatives de l'autre communauté. Pour les néerlandophones, l'humiliation linguistique par les francophones d'hier ajoutée aujourd'hui au «boulet économique» que représente la Wallonie en restructuration industrielle forment les bases du nationalisme flamand. De leur côté, à mesure que le temps passe, les francophones de Belgique se sentent de moins en moins responsables des erreurs du passé, pour se sentir victimes à la fois du poids dominant des Flamands, du dépouillement de l'État central par les ambitions nationalistes et des vexations linguistiques de la minorité de langue française de Flandre.

La Suisse est loin de connaître les excès belges. L'unité nationale est un concept fort pour cet État-nation sûr de lui-même, fort de ses particularités et jaloux de son sentiment d'exception. La Suisse se considère comme un amalgame d'entités toutes différentes (par la langue, la religion, la géographie, l'histoire) mais unies dans une identité commune que soudent des valeurs politiques glorifiées (démocratie, fédéralisme, neutralité...). Curieusement, dans ce pays qui a tant bien que mal réussi à annihiler les capacités conflictuelles de la religion et de la politique, la question linguistique a longtemps été érigée en tabou. Elle est apparue comme l'un des sujets les plus délicats, un facteur possible de tensions nationales. On comprend mieux pourquoi, dans les années 1990, la

---

3. Le succès d'un droite dure en Suisse alémanique germanophone, incarnée par le SVP sur un programme anti-européen et xénophobe, a souligné les différences des opinions électorales alémaniques et romandes.

coïncidence entre clivages politiques et linguistiques à l'occasion de plusieurs référendums sur les relations extérieures, l'immigration et les questions sociales, ait inquiété les Suisses quant à leur unité nationale. Le fédéralisme met en évidence sa faiblesse, car rien n'est fait pour protéger formellement les minorités linguistiques.

La pérennité de la Belgique comme de la Suisse repose sur la force de la cohésion nationale. Plus que dans d'autres États, cette cohésion vise à souder des éléments différents par la langue et la culture. La persistance de l'adhésion des citoyens de ces États-nations hétérogènes dépend de la capacité des acteurs à gérer la pluralité et les nombreux conflits latents dont les plus problématiques peuvent être les rivalités linguistiques territoriales. Comme en matière politique, la Belgique par la recherche de compromis permanent et la Suisse par la culture du consensus ont défini leur pacte linguistique national. Cependant, l'application locale de ce pacte est loin d'être facile. C'est finalement dans les plus petits territoires (communes, petites régions), alors même que le voisinage pourrait engendrer la compréhension mutuelle, que le pacte linguistique révèle ces faiblesses, pouvant nourrir des conflits graves s'ils catalysent une partie des clivages nationaux.

## 2.2. LA COHABITATION TERRITORIALE

Dans des contextes conflictuels, l'idée d'un pacte linguistique peut apparaître étrange. Pourtant, pour vivre ensemble sans violence depuis si longtemps avec ces différences linguistiques, il a fallu que les composantes des deux aient trouvé des modes d'arrangements. Le pacte linguistique, qu'il soit inscrit dans la constitution en Belgique ou de façon plus implicite en Suisse, est la marque d'un savoir-faire en matière linguistique basé sur le bilinguisme de l'État central et l'unilinguisme de ses composantes, faisant du bilinguisme des marges de ces composantes inévitablement une source de conflit.

Territorialement, la Suisse et la Belgique ne sont pas des espaces de mélanges multiethniques comme pouvaient l'être les régions d'Europe centrale et balkanique. Il s'agit plutôt de la juxtaposition historique de plusieurs régions linguistiques. Dans les deux États, la frontière linguistique s'est formée progressivement au cours des siècles en ne créant qu'une zone mixte de quelques kilomètres avant que la détermination administrative, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, de l'usage des langues n'établisse cette frontière de manière quasi fixe. Certes, les populations ont toujours franchi les frontières linguistiques ; cependant, le principe d'assimilation a toujours guidé l'attitude des migrants depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse

des paysans et ouvriers alémaniques de Suisse romande ou des Flamands de Wallonie. Pour les francophones, ce principe est moins vrai en l'absence d'une émigration conséquente vers les zones flamandes et alémaniques.

Le pacte linguistique donc comporte une facette territoriale dont le principe est l'intangibilité des limites linguistiques traditionnelles. Toutefois, ce principe ne colle pas forcément avec la réalité de la mobilité contemporaine, et l'inadéquation entre les lois et les réalités démolinguistiques provoque des conflits. Les débats qui apparaissent à l'échelle locale influencent en partie la cohabitation nationale entre les groupes linguistiques.

Il s'avère que les petits territoires mixtes linguistiquement ont des potentiels conflictuels bien supérieurs à leur importance au sein de la fédération, car les acteurs (politiques, militants, médias) s'investissent dans ce qu'ils construisent comme des enjeux majeurs chargés de valeurs et de représentations (légitimité historique, appartenance territoriale, droits des personnes...). Sans être fondamentales, les questions linguistiques territoriales « pourrissent » à l'occasion les relations nationales entre communautés. Les Fourons en Belgique et le Jura en Suisse représentent des extrêmes en matière de conflits linguistiques (et non sans violence) parce qu'une partie de la population conteste l'appartenance territoriale, car celle-ci ne respecterait pas leur identité.

En Belgique, le petit conflit local des Fourons<sup>4</sup> a été le prétexte de plusieurs crises gouvernementales, et a animé et dynamisé le militantisme flamand et wallon. Au Nord comme au Sud de la Belgique, le combat fouronnais entretenait la logique d'affrontement et les représentations sur la nocivité des arguments de l'autre communauté. Aux Fourons, l'impérialisme francophone donnait toute sa mesure, pour les uns, alors que, pour les autres, l'agressivité flamande prouvait le non-respect du droit des individus et de la volonté démocratique.

En Suisse, la question jurassienne (soulevée par la volonté d'une partie francophone du canton de Berne de former un canton propre) a fait trembler quelques certitudes helvétiques sur l'absence de conflits linguistiques. Si le principe de l'autodétermination a permis aux Juras-siens de choisir leur canton d'appartenance et à la Suisse de se féliciter des vertus de la démocratie helvétique, la question du Jura a montré que

---

4. La petite commune réputée flamande mais majoritairement francophone refusait, avec l'appui du mouvement wallon, son rattachement depuis 1962 au Limbourg, qui faisait d'elle une enclave officiellement néerlandophone entre la Wallonie et les Pays-Bas. Ce n'est que lors d'élections municipales en 2000 que la majorité municipale devint pro-flamande, notamment du fait du vote des nouveaux électeurs de nationalité néerlandaise.

la Suisse n'était pas à l'abri de conflits nourrissant violence et haine locales. La neutralité du reste des Confédérés a limité le conflit à l'espace jurassien tout en créant une force d'exaspération chez les militants autonomistes jurassiens, exaspération en partie à l'origine de la violence souvent symbolique envers des symboles nationaux (l'ordre, l'armée...), mais aussi de la violence plus directe entre francophones jurassiens hostiles ou favorables à l'indépendance cantonale (Windisch et Willener, 1976).

## 2. LE PROBLÈME DES FRONTIÈRES LINGUISTIQUES

La question des frontières linguistiques ne relève pas forcément d'une contestation de l'appartenance politique des territoires mais plus du statut linguistique que l'on donne aux municipalités. La frontière doit-elle être un espace bilingue parce que les communes accueillent des populations mixtes ou bien être une rupture nette entre deux zones unilingues ? Derrière cette question se cache directement la problématique des minorités linguistiques régionales situées dans les zones de marges.

### 2.1. IMBROGLIO DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'État belge, toutes les administrations du pays, mais aussi l'ensemble des élites politiques, économiques et intellectuelles, étaient francophones. Le combat du mouvement flamand fut en premier lieu de rendre la Belgique et la Flandre bilingues. Puis, la volonté croisée des Flamands que leurs provinces soient uniquement néerlandophones et des Wallons de refuser toute généralisation du bilinguisme aboutit en 1932 au « Pacte des Belges ». Selon la nouvelle loi linguistique, les provinces et communes flamandes devenaient unilingues néerlandophones et les provinces et communes wallonnes unilingues francophones. Les minorités linguistiques devaient alors s'adapter, ce qui signifiait l'assimilation pour les ouvriers flamands de Wallonie et la discrétion de la bourgeoisie francophone (les fransquillons) qui dominait jusqu'alors la Flandre.

Sur la frontière linguistique, la loi de 1932 n'avait pas stabilisé la situation. Le recensement de 1947 montra une progression du français avec le basculement de certaines communes. Les Flamands exigèrent une nouvelle loi linguistique. Votée en 1962, celle-ci confirma le principe de l'unilinguisme généralisé avec l'homogénéisation linguistique des



provinces<sup>5</sup>. La communauté germanophone de l'est de la Belgique, issue de l'annexion sur l'Allemagne des Cantons de l'Est en 1919, obtinrent en 1963 un statut unilingue allemand tout en restant intégrée à la province wallonne de Liège. Dans ce système territorial, seules les communes de la frontière linguistique comportant une importante minorité bénéficient d'un statut de « facilités » permettant l'usage (limité) d'une autre langue nationale que la langue officielle locale dans l'administration communale et dans le système scolaire.

Il n'existe pas, ou plutôt plus, de véritable zone de mixité le long de la frontière linguistique entre Wallonie et Flandre. En revanche, à quelques kilomètres de cette frontière, enclavée en Flandre, Bruxelles constitue une région bilingue d'un million d'habitants dont le plus grand nombre est francophone (Belges et immigrés). Les Flamands sont particulièrement pointilleux sur la place du néerlandais dans la région où ils ne forment qu'environ 15 % de la population, mais que les plus nationalistes n'ont pas renoncé à intégrer à une future Flandre indépendante.

Dans les années 1960, les slogans de refflamandisation de la capitale furent en partie à l'origine d'un régionalisme bruxellois qui, en rompant avec « l'unitarisme » traditionnel des francophones, contribua à la mutation fédéraliste du pays. Encore aujourd'hui, des accrochages sur les mesures de protection dont jouirait légitimement ou non la minorité flamande dans la région autonome ont lieu entre les communautés linguistiques. Les représentations d'un vieil impérialisme francophone et d'une nouvelle arrogance flamande s'opposent dans un débat qui témoigne du rôle de véritable nœud gordien belge que serait la capitale.

Il faut bien comprendre que la géographie linguistique belge, telle qu'elle a été conçue par les politiciens belges, a pour vocation d'être intangible<sup>6</sup>, d'autant plus qu'elle a servi de cadre territorial aux entités fédérées créées par les réformes constitutionnelles entre 1970 à 1988. Cependant, l'agglomération de Bruxelles montre les limites de la territorialisation linguistique belge. La réalité de la mobilité sociale bruxelloise est loin de correspondre à une vision fixe de la territorialité linguistique de l'agglomération bruxelloise. Les Flamands, marqués par les humiliations

- 
5. La province du Brabant fut divisée en trois zones linguistiques, le Brabant flamand néerlandophone, le Brabant wallon francophone et les communes bruxelloises bilingues. La province de Liège en Wallonie comporte une région unilingue germanophone.
  6. L'évaluation des situations linguistiques locales est impossible depuis la suppression en 1960 du volet sur les langues dans le recensement à la demande des Flamands inquiets des progrès territoriaux du français après le recensement de 1947.

linguistiques du passé, depuis la fin des années 1960, n'admettent aucune place officielle pour le français dans leur région et notamment dans les zones continues de Bruxelles où dominent les francophones.

La croissance urbaine de la capitale, en se prolongeant au-delà des 19 communes officiellement bilingues de l'agglomération de Bruxelles, a touché une partie du territoire flamand. La « banlieurisation » des francophones aisés de Bruxelles a provoqué la question de la « périphérie » notamment dans les six communes bénéficiant du statut de « facilités », où les francophones forment une petite majorité.

Dans le système belge, les 120 000 francophones de Flandre ne possèdent aucun instrument de protection linguistique ou d'autonomie culturelle, ce dont disposent à l'inverse les 150 000 néerlandophones de la région Bruxelles-Capitale. Mais les Flamands rappellent souvent qu'en Belgique l'équilibre symbolique des situations minoritaires doit se faire entre les néerlandophones de Bruxelles (10-15 % de la population régionale) et les francophones de Belgique (40 % de la population nationale). Ainsi, le système ignore cette minorité jugée illégitime par les Flamands.

Territorialement, les Flamands veulent supprimer le statut des « facilités » qui, au lieu de permettre l'assimilation de migrants francophones, aurait créé un inadmissible « fait francophone » en Brabant flamand. La guérilla administrative du gouvernement régional flamand et les intimidations des extrémistes nationalistes alimentent chroniquement une tension dans la périphérie bruxelloise qui vise à mettre les francophones devant le choix simple : « s'adapter (linguistiquement) ou déménager ». De leur côté, les francophones réclament le maintien des facilités qui protègent (tant bien que mal) la minorité et demandent un rattachement des communes où ils sont majoritaires à la région bruxelloise. Et lorsque l'indépendance de la Flandre est en question, ils affirment la nécessité d'établir une frontière selon la volonté des populations.

La territorialité des langues est non seulement un principe pour l'usage officiel des langues, mais aussi pour faire vivre les communautés belges dans un cadre institutionnel complexe. Le problème des frontières linguistiques pose aujourd'hui la question du statut des minorités<sup>7</sup>. De fait, les Flamands nient la légitimité d'un statut particulier pour la population francophone en Flandre. Le système belge est fait pour protéger

---

7. La Belgique a signé, le 31 juillet 2001, la Convention-cadre sur les minorités, mais déclare que la notion de minorité nationale sera définie par la conférence interministérielle de politique étrangère.

les territoires linguistiques et non pas les individus. Les francophones de Flandre sont des victimes, des victimes relatives qui ont choisi en toute conscience le confort résidentiel et l'inconfort linguistique.

## 2.2. LA SUISSE, UN PROBLÈME DISCRET MAIS RÉEL

Bien que moins constitutionnelle et moins chargée politiquement qu'en Belgique, la question de la territorialité des langues est tout aussi rigide en Suisse. Les campagnes du Jura bernois et du canton de Fribourg, bien que touchées par une certaine immigration rurale alémanique, ont toujours conservé leur caractère francophone. Les vraies zones de mixité se limitent donc à quelques espaces urbains le long de la frontière linguistique, soit du Jura aux Alpes : les villes de Bienne, Morat, Fribourg et Sierre.

Seule la cité de Bienne, nourrie d'une forte immigration d'ouvriers romands au XIX<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui officiellement bilingue. Morat l'alémanique et Sierre la romande possèdent chacune une petite minorité de l'autre langue. Fribourg, capitale d'un canton bilingue, bute depuis longtemps sur la question de son statut, les francophones préférant considérer la ville comme avant tout romande alors que la minorité cantonale germanophone demande une meilleure application d'un bilinguisme naturel pour cette cité historiquement partagée.

La situation suisse est marquée par une absence d'interventionnisme politique fédéral, l'équilibre des langues étant garanti par l'absence de politique déterminée de la majorité : l'hégémonie de l'allemand existe mais sans volonté affirmée. On observe néanmoins un problème d'égalité des langues officielles dans l'administration, la faible place du français et plus encore de l'italien. En outre, la véritable langue quotidienne des alémaniques est le *schweizertüsch*, variante dialectale de l'allemand difficilement accessible aux autres Suisses et qui complique la communicabilité nationale.

La Suisse vit dans un relatif flou en matière de territorialité linguistique. La constitution fédérale ne reconnaît pas de région ou de zone linguistique. Ainsi, le principe de territorialité n'est pas inscrit dans la Constitution, mais il existe, dans la jurisprudence du Tribunal fédéral, la garantie de « la répartition traditionnelle des langues en Suisse (principe de territorialité) » et le droit des cantons de maintenir « les limites traditionnelles des régions linguistiques ». Cependant, la tendance du Tribunal fédéral est dans la prédilection de la liberté linguistique sur la territorialité des langues.

Ce sont donc, malgré tout, les cantons qui sont compétents en matière linguistique. C'est à eux que revient la définition des normes linguistiques, mais là encore la situation n'est pas claire. Les trois cantons

bilingues franco-allemands du Valais, de Fribourg et de Berne appliquent le principe de la territorialité. Les trois cantons n'accordent à leurs communes que des régimes unilingues. Dans le canton de Berne où la présence francophone est réduite (60 000 personnes ou 6 %), depuis le règlement de la question jurassienne<sup>8</sup>, la loi linguistique est précise et stricte : seul le français est la langue des trois districts linguistiques.

Dans les cantons du Valais et de Fribourg (30 % de germanophones), les règles de cohabitation sont plus coutumières. Dans le Valais, la limite des langues coupe la vallée du Rhône dans la cité de Sierre historiquement mixte, alors que dans le canton de Fribourg, entre la capitale du même nom et le lac de Neuchâtel, dans un décor de petites collines péri-alpines, il existe une zone d'interpénétration importante qui pose quelques problèmes.

Les minorités linguistiques (nationales, cantonales) de part et d'autre de la frontière linguistique officielle sont protégées par la territorialité linguistique. Cela n'empêche pas les militants francophones du Jura bernois et de Fribourg de dénoncer les mouvements de population germanophone (facilités par des prix fonciers attirants) qui affecteraient la frontière linguistique, soulevant une menace perçue (pas toujours fondée) de germanisation de certaines communes.

Dans le canton de Fribourg, certains francophones militent pour une fixation légale et intangible du statut linguistique des communes considérant le bilinguisme comme un facteur direct de germanisation. À la différence de la Belgique, la classe politique locale fuit littéralement un sujet qui ne colle pas avec l'image que voudrait incarner un canton suisse bilingue. En 2002, les choses ont bougé avec la préparation de la nouvelle constitution. Les francophones (dont le quotidien local) ont contesté l'idée d'une zone bilingue à la limite des langues prévue par le législateur en dénonçant les menaces contre l'identité des territoires romands du canton.

Dans le contexte de cohabitations cantonales parfois difficiles, les crispations territoriales ne sont pas sans effets sur les relations majorité-minorité, avec la tentation pour les Romands de faire peser le poids du nombre sur les alémaniques cantonaux. Néanmoins, à la différence de la Belgique, les petits conflits locaux n'ont pas d'échos au plan national. La prudence sur les affaires cantonales des uns et des autres reste la ligne de conduite de la Suisse et même, lorsque dans les années 1990, le pays

---

8. Lors des référendums de 1974-1975, seul le nord catholique du territoire jurassien a choisi l'indépendance cantonale alors que le sud protestant a choisi de rester bernois.

constatait l'ampleur du fossé linguistique dans le champ politique au plan national et dans les cantons bilingues, jamais le moindre conflit linguistique local n'a pu représenter un point de focalisation.

Il n'en reste pas moins que les francophones sont vigilants sur la question de la territorialité qui protège leurs régions linguistiques et induit le principe d'assimilation des immigrants (intérieurs et extérieurs). Dans les années 1990, la Suisse s'est lancée dans un difficile débat sur les langues officielles et les tentatives d'introduire plus de liberté linguistique se sont heurtées à la fermeté romande sur la territorialité des langues<sup>9</sup>. Le cas des Grisons sert de contre-exemple, car dans ce canton trilingue (germanophone, romanche, italophone), il n'existe pas de principe de territorialité. Les communes disposent d'une très large autonomie comprenant le libre statut linguistique, le bilinguisme jouant alors un rôle dans le renoncement des Romanches à leur langue face à la pénétration de l'allemand.

### **2.3. QUEL CONSTAT ?**

La Belgique a dû effacer le « péché originel » que fut son unilinguisme en français (langue de la minorité wallonne), pour se transformer en un État bilingue et fédéral totalement organisé autour de sa dualité linguistique du point de vue politique et territorial. La Suisse, pourtant si équilibrée par son fonctionnement fédéral, n'a jamais considéré le fait linguistique comme un élément central de son fonctionnement, amenant à une vision plus ambiguë de la question des territoires linguistiques. Les deux États plurilingues, formés de régions unilingues, se sont finalement construits sur l'intangibilité des aires linguistiques traditionnelles (ou tout du moins, depuis leur fixation légale récente).

Les principes territoriaux belges et suisses vont à l'encontre des représentations communes de modèle ouvert propres aux plurilinguismes nationaux. Ils ne protègent ni les individus (liberté linguistique), ni les minorités. Le franchissement de la frontière linguistique légale oblige l'adaptation au régime linguistique local (administration, école, justice). Cependant, le régime linguistique des communes (l'unilinguisme territorial) ne répond pas forcément aux situations de mixité produites par l'interpénétration linguistique. Si le principe du bilinguisme

---

9. En 2001-2002, la décision du Tribunal fédéral d'autoriser la scolarisation d'un petit alémanique hors de sa commune majoritairement francophone au nom du respect de sa langue maternelle a suscité une vive polémique de la part des francophones à Fribourg dénonçant une atteinte au principe d'adaptation qu'impose le changement de région linguistique.

existe dans les deux États, sa légitimité, selon certains, se limite à des zones bien spécifiques. En dehors de celles-ci, il suscite des critiques et motive des combats qui transforment les frontières linguistiques en véritables « fronts linguistiques ».

### 3. EXEMPLE ET CONTRE-EXEMPLE CANADIENS

Si le Canada ne possède ni l'histoire ni la géographie des États ouest-européens, il représente lui aussi un État occidental et démocratique confronté à une problématique question linguistique d'autant plus complexe qu'elle a provoqué une remise en cause de son unité nationale. Les questions linguistiques territoriales peuvent apparaître minces dans un espace à la fois vaste et morcelé par l'imbrication des espaces linguistiques francophones et anglophones les uns dans les autres de l'Atlantique aux Rocheuses. Cependant, derrière l'aspect territorial qui peut paraître mineur se pose clairement le problème du traitement des minorités historiques du Canada confrontées au processus assimilateur des groupes majoritaires.

#### 3.1. RÉDUIRE LE PASSIF COLONIAL

Après la conquête de 1760, le Canada est devenu une colonie britannique comportant, dans la vallée du Saint-Laurent, un inaltérable bassin de population francophone. La nature bilingue de la colonie ne fut que peu respectée lors de l'organisation du Canada moderne en 1867 provoquée par l'union partiellement souveraine des colonies britanniques d'Amérique du nord. La constitution ne comportait qu'un article linguistique établissant à la fois le bilinguisme du parlement et des tribunaux fédéraux, et de la province de Québec.

Les anglophones du Québec étaient alors la seule minorité à bénéficier de mesures linguistiques aussi favorables. Les francophones des provinces anglaises ne connurent pas un tel avantage et ont de fait vécu entre 1860 et 1960 dans un environnement relativement hostile. Les Acadiens des provinces de l'Atlantique (marqués par la répression et les déportations de 1755-1758), marginalisés religieusement, politiquement et économiquement, se sont enfermés dans une certaine autarcie culturelle. En

Ontario et dans l'Ouest, les francophones issus de l'émigration québécoise subsistèrent tant bien que mal non sans affronter des sentiments francophobes<sup>10</sup> et anti-catholiques de la majorité anglo-saxonne.

Loin d'être cantonnés au seul Saint-Laurent, les francophones occupent donc depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des pays de l'Atlantique aux Rocheuses, construisant eux aussi l'idée d'un Canada tout aussi francophone qu'anglophone dans son entièreté. À la fin des années 1970, les géographes Dean Louder et Eric Wadell, de l'Université Laval, ont eu l'idée de comparer l'Amérique francophone à un « archipel » (Louder et Wadell, 1979), chaque communauté au Canada comme aux États-Unis formant un îlot perdu autant dans le monde anglo-saxon que dans les immensités des éloignements nord-américains. Plus encore aujourd'hui, le Canada francophone forme un long archipel avec quelques solides îles (Québec, Nouveau-Brunswick) et de nombreux atolls soumis à la pression de l'anglais.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Canada était devenu un État anglophone comportant une minorité francophone dont seul le cadre provincial du Québec assurait la réalité politico-territoriale propre. Longtemps le Québec s'enferma politiquement dans le conservatisme politique affirmant certes une forte défense de l'autonomie provinciale face à Ottawa, mais admettant finalement le *statu quo* linguistique (Levine, 1990). Mais dans les années 1960 de profonds changements touchèrent le Québec, et cette « Révolution tranquille » provoquée par la modernisation et la sécularisation de la société favorisa aussi l'éclosion d'un nouveau nationalisme dont l'un des combats était d'asseoir définitivement le caractère francophone de la province.

Le Canada lui-même évoluait. Les élites anglophones ne se reconnaissaient pas dans le processus d'américanisation de la société canadienne. Le gouvernement libéral du premier ministre Pearson cultiva alors l'affirmation d'une identité canadienne dont le symbole le plus visible fut le drapeau à la feuille d'érable de 1964. Face aux États-Unis, et à l'héritage britannique, la double nature linguistique du Canada apparaissait comme un facteur de personnalité propre. Seulement, cette double nature n'était en fait qu'une vaste domination anglophone laissant les francophones dans leur isolement (isolement, il est vrai, cultivé par leurs élites politiques et religieuses conservatrices).

---

10. Créé par les Métis francophones en 1860, le Manitoba, devenu majoritairement anglophone, supprima son bilinguisme en 1885 ; l'Ontario, sous l'influence des loges orangistes, mena une longue lutte contre l'enseignement francophone (1917-1942).

Entre 1965 et 1971, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission B & B), créée par le gouvernement, constata officiellement la mauvaise situation des francophones au Canada et la place mineure du français dans l'administration fédérale. Dans les provinces, les minorités francophones du Canada anglais étaient menacées d'anglicisation, alors qu'au Québec même, le français ne bénéficiait pas de la place qui devait lui revenir.

C'est pour remédier en partie à ces problèmes que le gouvernement fédéral de P.E. Trudeau mit en place la loi sur les langues officielles du 27 mai 1969 faisant du Canada un État bilingue « d'un Océan à l'autre ». Mais ce projet de bilinguisme résistait mal à la persistance d'un fait anglais dominant dans l'administration. En même temps, le Québec poursuivait sa propre évolution linguistique. En 1974, le gouvernement libéral de Robert Bourassa fit voter la première loi linguistique québécoise instaurant le principe de l'unilinguisme français. Mais, surtout en 1976, la victoire des nationalistes du Parti québécois permit de mettre en œuvre une politique linguistique ambitieuse, avec le vote par l'Assemblée nationale québécoise en 1977 de la Charte de la langue française. La fameuse « loi 101 » établit au Québec la primauté absolue de la langue française tout en engageant un processus volontariste de francisation de la société.

Si le Québec devenait de plus en plus francophone, le gouvernement du Canada entendait toujours promouvoir un véritable bilinguisme. Le premier ministre Trudeau voulait inscrire le bilinguisme canadien dans la Constitution, dans le cadre du renforcement de l'indépendance du Canada à l'égard de Londres que représentait alors le « rapatriement » de la Constitution. La Charte canadienne des droits de 1982 reprit donc plusieurs articles de la Loi sur les langues officielles de 1969. L'article 16 donnait un statut constitutionnel au bilinguisme officiel du Parlement et du gouvernement du Canada. En outre, cette charte représenta un atout pour toutes les minorités linguistiques du Canada aux prises avec des querelles linguistiques de leur province. Les minorités nationales anglophones et francophones obtenaient notamment la garantie constitutionnelle pour les droits scolaires. Refusant de faire du Canada un État binational composé de plusieurs entités anglophones et d'une entité francophone, le processus politique tente de concilier ce fait indéniable avec la nature pluraliste du pays avec, pour principale difficulté, le règlement de l'épineuse question des minorités.



### **3.2. LES DROITS LINGUISTIQUES MINORITAIRES**

Dans les faits, les zones bilingues, c'est-à-dire les municipalités fonctionnant avec deux langues officielles (anglais, français) sont peu nombreuses au Canada. Au Québec, il s'agit des régions historiquement anglophones des Cantons-de-l'Est, de l'Outaouais et de Montréal (400 000 personnes) où l'anglais est souvent majoritaire dans les communes de l'ouest de l'île de Montréal. L'un des enjeux de la loi 101 était d'œuvrer à la francisation du Québec, à la fois en retournant vers les anglophones de la province les exigences sociales du bilinguisme quotidien ainsi qu'en poussant à l'assimilation en langue française des nouveaux Québécois issus de la province. La métropole de Montréal, partiellement anglophone et lieu d'immigration, focalisa les deux questions. La volonté de francisation, par la bilinguisation des territoires anglophones et la scolarisation francophone des immigrants, souleva un mur d'incompréhension entre Canadiens anglais et Québécois, la représentation d'une intolérance nationaliste québécoise allant de pair avec l'idée francophone que rien de bon ne pouvait sortir d'une unité canadienne incapable de reconnaître les droits des Québécois à défendre leur langue.

La bilinguisation du Canada exige la protection des minorités linguistiques nationales dans chacune des provinces. Dans les années 1960 – 1970, après un siècle de difficultés, une nouvelle dynamique anima les communautés francophones. Si l'on excepte les petits isolats des provinces de l'Ouest du pays, ces communautés forment des groupes conséquents disposant de zones d'occupation territoriale majoritaire, qu'il s'agisse du Nord et de l'Est de l'Ontario (500 000 personnes dans l'ensemble de la province), du Sud du Manitoba (50 000 personnes), et des 230 000 Acadiens occupant la moitié nord-est du Nouveau-Brunswick. Dans les trois cas, la mobilisation des minorités a d'autant plus réduit les processus d'assimilation que les communautés sont bien établies territorialement. Bénéficiant toutes plus ou moins d'un bilinguisme officiel, les zones francophones ne montrent de réelle résistance à l'anglais que là où leurs locuteurs forment plus de 80 % de la population. L'Ontario du Nord et l'Acadie du Nouveau Brunswick forment les îlots les plus solides du français hors Québec.

La constitutionnalisation du bilinguisme canadien, mais aussi les aides financières notamment du gouvernement fédéral ont aidé les minorités à résister à l'unification linguistique, qu'il soit ou non volontariste, de leur province. Les politiques envers les minorités linguistiques ont été confiées au ministère du Patrimoine canadien qui doit œuvrer à favoriser leur épanouissement et au Commissariat aux langues officielles qui

veille à l'égalité des pratiques linguistiques. C'est sans doute l'une des réussites d'Ottawa que d'incarner aujourd'hui le protecteur des francophones hors Québec<sup>11</sup>.

Au Québec, la mobilisation de la minorité anglophone a contraint le Québec à se soumettre à certaines contraintes constitutionnelles fédérales, réduisant les dispositions de la Loi 101 en faveur de la francisation. Dans les provinces comportant le plus de francophones, les lois se sont adaptées au bilinguisme<sup>12</sup>. Cependant, les situations ne frappent pas par leur transparence. Dans la réalité des pratiques linguistiques des provinces, seul le Nouveau-Brunswick est vraiment bilingue ; en Ontario et au Manitoba, un bilinguisme relatif existe localement, dans les régions où se concentrent les francophones. Le Québec est une province unilingue francophone qui possède (parfois contre son gré) quelques mesures en faveur de la minorité anglophone. Toutes les autres provinces sont anglophones (de fait ou de droit) et les petites minorités francophones locales ne sont pratiquement pas protégées, ce qui pose la question de leur avenir à court terme.

La philosophie politique de Trudeau, marquée par le libéralisme anglo-saxon et hostile au nationalisme particulariste, a nourri l'esprit de la Charte canadienne et, plus largement, la lecture de la question linguistique. Le phénomène minoritaire doit-il se comprendre sur une base individuelle ou implique-t-il des droits collectifs ? Dans une large mesure, la question canadienne repose sur cette opposition entre la liberté individuelle prônée par les anglophones et les droits collectifs réclamés par les francophones. Dans les faits, la non-reconnaissance par le Canada anglais d'une « société distincte » québécoise assurant l'autonomie politique, linguistique et culturelle est ressentie par les Québécois comme la légitimation de l'indépendance (appuyée par 60 % des Québécois d'origine française).

---

11. Aujourd'hui, les Québécois ont perdu au profit du gouvernement fédéral leur rôle de parrain des communautés francophones hors Québec. Le recentrage des Québécois sur le projet souverainiste et la disparition du vieux lien des échanges de prélats ont laissé la place à la dynamique politique d'Ottawa non dénuée de motivations politiques. En tout cas, en 1995, la majeure partie des élites minoritaires francophones avaient appelé au rejet de l'indépendance québécoise.

12. Le Nouveau-Brunswick est devenu bilingue en 1969 et a fait le choix d'inscrire cette disposition dans la Constitution canadienne en 1993. Le Manitoba a été contraint, après une plainte auprès de la Cour suprême, de redevenir bilingue en 1979. En outre, l'Ontario a adopté en 1986 une loi sur les services publics en français dans les régions francophones.

En outre, la notion de territorialité des droits linguistiques heurte les sentiments politiques canadiens-anglais dans sa vision d'un pays uni et dans l'idée libérale de supériorité de l'individu sur les contraintes territoriales et collectives (Lasserre, 1998). Le pouvoir fédéral canadien a toujours refusé un bilinguisme territorial (communes, districts spécifiques) qui construirait un authentique cadre bilingue (voire unilingue minoritaire) dans les provinces. Au Québec, le statut de l'anglais dépend toujours d'un bras de fer avec le fédéral où les francophones se jugent perdants, car Ottawa passe pour juge et partie. Dans les provinces anglophones, des mesures existent pour les francophones, mais rien qui ressemble à un véritable bilinguisme officiel des municipalités.

À la fin des années 1970, le projet des districts bilingues, prévu par la loi linguistique de 1969, a été coulé par l'administration fédérale devant les résistances des provinces. Pour le politologue Daniel Bourgeois, la promotion des régions bilingues de l'administration aboutit à l'inversion des principes de départ de la réflexion sur les minorités au Canada (Bourgeois, 1997). Le souci d'efficacité administrative et le statu quo territorial ont remplacé la création politique et symbolique d'entités adaptées à la territorialité des minorités. Les anglophones ne voyaient pas la nécessité de faire quoi que soit pour des minorités francophones réputées en voie de disparition et le Québec, en plein processus de francisation (loi 101), considérait les districts comme une inadmissible contrainte.

La « Commission B & B » jugeait que c'était la « carte démographique » du Canada qui, par renseignement sur la répartition des minorités officielles suffisamment importantes, fournirait les éléments de décision pour désigner les districts bilingues. La loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada du 28 juillet 1988, qui a adapté la loi de 1969 aux exigences de la Charte canadienne, a éliminé les districts bilingues. Elle a repris dans les articles 22 et 24b les notions de « demande importante » pour l'emploi des langues officielles, le gouvernement déterminant les circonstances dans lesquelles il y a « demande importante » (article 32). Le Règlement sur les langues officielles du 1<sup>er</sup> janvier 1992 (dont le principe territorial du règlement devrait toucher 94 % des populations minoritaires) reste pour l'instant à l'état de travail de l'administration fédérale. En tout cas, chaque année, la « demande » devient démographiquement de moins en moins importante dans les communautés francophones du Canada anglais.

Le principe même d'une optimisation du phénomène minoritaire ne peut être également appliqué dans tout le Canada sans entrer en conflit avec le projet de réduction de la place de l'anglais au Québec. Les seuls perdants de cette affaire sont les minorités francophones qui n'ont

jamais obtenu le cadre administratif et territorial qui assurerait leur survie. Les anglophones du Québec ont certes subi un retournement d'ambiance linguistique en leur défaveur et ne peuvent que s'opposer aux séparatismes des nationalistes (y compris en revendiquant leur maintien territorial dans l'union canadienne en cas d'indépendance du Québec), mais eux ne sont pas en « voie de disparition ».

Dans les faits, si la Charte constitutionnelle protège les droits individuels des locuteurs minoritaires, notamment par l'accès à la scolarité, les minorités sont soumises au mécanisme impitoyable de l'assimilation notamment parce qu'il n'existe pas de véritable protection territoriale garantissant un véritable bilinguisme local. Le Canada est un pays anglophone à l'exception du Québec et des petites régions francophones de son pourtour où le français possède un véritable enracinement territorial et démographique. Mais en ne réussissant à écrire qu'un imparfait pacte linguistique (à la fois du point de vue national et local), le Canada alimente les frustrations québécoises et les inquiétudes des minorités nationales sur leur capacité de survivre.

\*  
\* \*

Les droits linguistiques dans leur application territoriale représentent l'archétype des problèmes géopolitiques. D'une part, l'attribution d'un régime linguistique officiel procède de décisions politiques dans des situations de mixité qui entraînent des débats et souvent des conflits. D'autre part, dans le cadre de relations entre plusieurs groupes linguistiques, les frontières linguistiques peuvent focaliser des tensions et cristalliser les représentations géopolitiques des communautés envers les autres.

La Belgique et la Suisse possèdent chacune des formes plus ou moins établies de « pactes linguistiques ». Ce pacte inclut le fait que l'intégrité des territoires traditionnels des langues soit une notion supérieure à la liberté d'usage (public) linguistique des individus. Mais il reste à régler les épineux problèmes des zones de mixité qui peuvent être élevés à l'occasion au rang de problème national (Fourons et périphérie en Belgique, Montréal au Canada). Pour sa part, le Canada n'a jamais clarifié les usages linguistiques officiels dans les zones minoritaires, participant de leur fragilité et nourrissant la contestation québécoise. Dans ces trois États plurilingues, la question linguistique est la question nationale. Chacun à sa mesure, Suisse, Belgique et Canada, oscille entre conflits et arrangements sous la menace plus ou moins directe de l'unité nationale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOURGEOIS, Daniel (1997). *La genèse, la spécification et l'abandon des districts bilingues canadiens 1966-1976*, Thèse de sciences politiques, Université Laval.
- KRIESI, Hanspeter (1995). *Le système politique suisse*, Paris, Economica.
- LAGASSE, Charles Étienne (1994). *Les nouvelles institutions de la Belgique et de l'Europe*, Louvain-la-Neuve, Artel.
- LASSERRE, Frédéric (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*, Montréal, HMH ; Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LEVINE, Marc (1990). *The Reconquest of Montreal*, Philadelphie, Temple University Press.
- LOUDER, Dean et Eric WADELL (dir.) (1979). *Du continent perdu, à l'archipel retrouvé*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MABILLE, Xavier (1992). *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP.
- MORELLI, Anne (dir.) (1995). *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, EVO Histoire.
- SALADIN, Peter (dir.) (1989). *Le quadrilinguisme en Suisse, présent et futur*, Berne, Département fédéral de l'intérieur.
- TOURRET, Paul (1999). « Fractures linguistiques et tensions politiques en Suisse et en Belgique », *Hérodote*, n° 95.
- UBAC, Pierre (1993). *Génération Fourons*, Bruxelles, De Broeck.
- VASTEL, Michel (1989). *Trudeau le Québécois*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- WINDISCH, Uli et Alfred WILLENER (1976). *Le Jura incompris: Fédéralisme et totalitarisme*, Vevey, Éd. Delta.



PARTIE



**LE TERRITOIRE  
COMME DISCOURS  
IDENTITAIRE**





# CHAPITRE



## **LE DISCOURS DE L'ÉTAT TUNISIEN SUR L'IDENTITÉ DE LA NATION UNE CONSTRUCTION CULTURELLE ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE**

**Sonia Jedidi**

*Géographe et chercheuse  
Centre de recherches et d'analyses géopolitiques  
Université Paris VIII*

Les réflexions sur l'évolution historique de la nation tunisienne et de ses progrès ont pris une importance centrale au cours de ces dernières années en Tunisie. En effet, depuis la concrétisation de la menace islamiste après les élections législatives d'avril 1989, l'État tunisien a développé un discours visant à renforcer les fondements de la nation tunisienne. Discours que le mouvement islamiste, apparu dans les années 1980, remet en cause à travers ses revendications, au profit de l'idée d'*umma*, c'est-à-dire la nation islamique. Les islamistes ne reconnaissent guère la nation tunisienne qu'ils perçoivent comme une création coloniale *ex-nihilo*. Pour contrer cette représentation, le gouvernement a mis l'accent sur la valorisation du patrimoine historique de la Tunisie en remontant jusqu'à Carthage.

Cette position des autorités tunisiennes est d'autant plus importante que la division de l'Empire ottoman en de multiples États-nations a souvent été présentée, notamment par les bâathistes et les islamistes, comme le résultat de la volonté impérialiste des puissances colonisatrices

de diviser le monde musulman, en y traçant des frontières entre les différents États vassaux pour mieux les contrôler. Selon les nationalistes arabes, si les colonisateurs n'étaient pas intervenus, l'uniformité linguistique et les similitudes culturelles largement influencées par la civilisation islamique auraient permis la constitution d'une grande nation arabe, regroupant les différents peuples arabes. Les islamistes, quant à eux, défendent l'idée que, sans la colonisation, l'uniformité religieuse aurait permis une unité politique du monde musulman, refusant de fait toute légitimité aux États-nations qui composent l'ensemble musulman. La division en États-nations du monde musulman est donc généralement attribuée, par les islamistes comme par les panarabistes, à la présence des colonisateurs qui auraient permis aux autochtones de découvrir les régimes politiques européens. D'après les islamistes, les leaders nationalistes n'auraient fait que s'approprier le modèle colonial de l'État-nation, passant ainsi sous silence l'héritage des réformateurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui en avaient posé les fondations.

Pour contrecarrer cette représentation, le président Ben Ali, qui se pose en continuateur du président Bourguiba, va d'une part chercher à démontrer que l'idée de nation s'est construite progressivement depuis l'Antiquité. Et, d'autre part, il va s'attacher à montrer dans ses discours que l'État tunisien préserve le patrimoine arabo-musulman dont il se pose en unique garant. À cette fin, le gouvernement joue dans ses discours sur les représentations. Il valorise les références aux différentes civilisations que la Tunisie a connues dans son passé et souligne ainsi la spécificité de celle-ci. Jadis païenne puis également chrétienne, juive et musulmane, la Tunisie est à présent une terre ouverte sur les échanges et attachée à la tolérance. Il en est pour preuve son histoire depuis Carthage, ses populations aux origines diverses et sa position géographique particulière. Ce discours lui permet de mettre l'accent sur deux idées essentielles. D'une part, de souligner la richesse du patrimoine culturel tunisien et d'ancrer l'identité de la nation sur des temps historiquement longs, dont la période arabo-musulmane, qui, si elle est centrale dans la constitution de l'identité du pays, n'en reste pas moins qu'une composante. D'autre part, d'inscrire l'identité tunisienne par rapport à un territoire et non pas en fonction d'une religion ou d'une race comme le promeuvent les islamistes ou les panarabistes.

L'objectif de cette valorisation de l'histoire de la Tunisie consiste en partie à faire prendre conscience aux Tunisiens qu'ils possèdent une identité propre qui se différencie de l'identité arabo-islamique. L'autre but poursuivi est de renforcer l'idée de nation tunisienne en la rattachant à une histoire millénaire, pour montrer qu'elle s'est forgée au cours des siècles. Il s'agit aussi de démontrer aux Tunisiens que, contrairement à

ce que laissent entendre les islamistes, leur histoire ne commence pas à la conquête islamique, mais bien avant, et qu'ils n'ont pas à en avoir honte. Car ce pays a connu, outre la resplendissante civilisation arabo-islamique, d'autres civilisations toutes aussi glorieuses. Par ailleurs, le gouvernement, à travers la communauté juive tunisienne, essaye de montrer que la culture juive participe également à la constitution de l'identité tunisienne et que, par conséquent, la citoyenneté ne se fonde pas sur une religion ; la nation tunisienne rassemble les différentes communautés vivant ou ayant vécu sur son territoire.

Le gouvernement tente, à travers les représentations qu'il véhicule, de faire concurrence non seulement à l'idée d'*umma* très populaire à cette époque, mais également à celle de nation arabe. Il sait combien les Tunisiens sont sensibles à leur identité arabe et islamique. L'embrassement populaire pendant la guerre du Golfe est encore très présent dans l'esprit des responsables politiques ; et ils sont conscients qu'ils n'ont rien pu faire d'autre que s'aligner sur l'opinion publique.

Les autorités actuelles promeuvent les civilisations phénicienne, carthaginoise, romaine, andalouse ainsi que les cultures françaises et juives à travers les discours politiques, le choix des thèmes de manifestations culturelles très souvent orientées vers des sujets éloignés de l'identité arabo-islamique et également dans le cadre de la promotion de relations extérieures à partir des communautés qui ont vécu en Tunisie. La promotion de cette dimension pluriculturelle de l'identité tunisienne trouve aussi un écho dans la réforme de l'éducation. Pour renforcer l'idée de nation tunisienne, les hauts responsables tunisiens ont donc fait appel à tout le patrimoine culturel. Trois éclairages vont illustrer la démarche adoptée par le gouvernement pour promouvoir la dimension pluricivilisationnelle de l'identité tunisienne : le premier fait référence au passé antique de la Tunisie lorsque ce pays était encore une terre chrétienne, le deuxième a trait à la communauté juive tunisienne et le troisième recourt aux influences culturelles liées à sa situation géographique.

## 1. LA TUNISIE, TERRE CHRÉTIENNE DANS LE PASSÉ ET TERRE DE TOLÉRANCE AUJOURD'HUI

Pour rappeler aux Tunisiens que l'ancienne Ifrikiya a aussi été une terre chrétienne, le gouvernement tunisien organise entre autres une rencontre avec le pape Jean-Paul II ; celle-ci a lieu en avril 1996. À l'instar du Maroc qui avait invité onze ans auparavant le pape à Casablanca, la Tunisie peut afficher l'image d'une terre tolérante. Le royaume chérifien, en conservant sa communauté juive après l'indépendance, est parvenu à véhiculer

sur la scène internationale, l'image d'un pays plus ouvert et plus tolérant. Alors que le roi Hassan II avait invité la population à rencontrer le pape, les autorités tunisiennes le reçoivent plus modestement et n'organisent aucune rencontre populaire exceptée avec la communauté chrétienne. Il est vrai qu'alors le contexte politique était très différent et que l'islamisme était encore présent dans les mémoires.

Pour montrer aux Tunisiens qu'avant d'être musulmane leur terre avait été chrétienne, le gouvernement ne pouvait trouver meilleur symbole que l'image du pape priant sur les lieux mêmes où sainte Perpétue et sainte Félicité furent martyrisées par les Romains.

La Tunisie, qui a eu, dans le passé, un si grand apport à la pensée chrétienne, à travers certaines figures emblématiques que l'histoire a immortalisées, pour l'esprit d'ouverture et d'innovation qui les distinguait, tel Saint Augustin, est restée, après être devenue l'un des pôles lumineux de la civilisation islamique, une terre de quiétude et de coexistence pour les minorités chrétiennes et israélites<sup>1</sup>, argumente le président Ben Ali.

Pour réconcilier les Tunisiens avec leur passé chrétien dévalorisé pendant la colonisation, l'État tunisien et notamment le président Ben Ali, à travers ses discours, cherchent à valoriser la période chrétienne, en évoquant des hommes de renom tel saint Augustin. La dimension pluricivilisationnelle de l'identité tunisienne se trouve de ce fait renforcée. La visite du pape permet donc de renouer avec le passé. Si certains jeunes Tunisiens en ignorent les termes, il n'en est pas de même pour les plus âgés qui voient encore en la communauté chrétienne une survivance étrangère. Celle-ci rappelle l'époque coloniale où les autorités du protectorat avaient tenté de restaurer un climat de chrétienté dans un pays musulman qui avait gommé tout son héritage anté-islamique, pourtant riche dans sa contribution dogmatique et par ses figures emblématiques comme saint Augustin. Deux événements avaient, en effet, déclenché de violentes réactions populaires et étaient restés dans l'esprit collectif comme un scandale. D'une part, le projet d'installer à l'entrée de la Médina, en 1925, à l'occasion de la commémoration du centenaire du cardinal Lavignerie, une statue du cardinal brandissant une croix ; ce projet avait entraîné une grosse manifestation groupant un millier d'étudiants de la Zitouna<sup>2</sup> pour empêcher, sans résultat, cette édification. D'autre part, les défilés d'enfants habillés en croisés lors du Congrès eucharistique de Carthage en 1930 avaient provoqué une levée de boucliers du Destour.

- 
1. Zine el-Abidine Ben Ali, « Discours du 14 avril 1996 », dans *Discours et allocutions*, tome IX, Tunis, Imprimerie officielle de la République tunisienne, 1996, p. 197.
  2. Ahmed Kassab, *Histoire de la Tunisie : l'époque contemporaine*, Tunis, Société tunisienne de diffusion, p. 402.

Depuis l'indépendance, l'Église s'est faite discrète et ne conçoit sa présence dans cette terre musulmane que pour des actions caritatives et d'enseignement, d'autant plus que la communauté chrétienne y est très limitée. Alors qu'elle représentait avant l'indépendance près de 300 000 fidèles ainsi que plusieurs dizaines d'églises, passées depuis sous le contrôle de l'État, elle est évaluée généreusement dans les années 1990 à 20 000 personnes dont la moitié sont les épouses d'origine étrangère de Tunisiens musulmans<sup>3</sup>. Elle est composée également de diplomates, de coopérants et de quelques religieux. L'activité de l'Église en Tunisie se limite à scolariser 6 000 élèves musulmans dans 17 établissements et à prendre en charge des enfants abandonnés ou handicapés. Il reste, toutefois, l'Institut des belles-lettres arabes (IBLA), fondé en 1926 par les Pères blancs, géré de main de maître par le père Jean Fontaine, directeur de la revue IBLA, grand spécialiste de la littérature arabe. L'institut demeure une source de rayonnement intellectuel où de nombreux chercheurs tunisiens viennent travailler au centre de documentation et participent aux activités de recherches.

Alors qu'il n'y a pas si longtemps Tunis vibrait au rythme des chants des sirènes islamistes, la rencontre entre le président Ben Ali et le Saint-Père, bien qu'elle ait été différée de quelques mois, n'a pas été étouffée. Envisageant la possibilité d'une exploitation hostile, les autorités tunisiennes avaient préféré l'inscrire dans le cadre d'une visite spéciale et non comme un point final au périple africain que le pape devait entreprendre. Il aurait été, en effet, inopportun de finir par un pays musulman, d'autant plus que le voyage du pape était consacré à « *la nouvelle évangélisation* ». Ben Ali a donc reçu Sa Sainteté avec tous les honneurs, au vu et au su de tous les Tunisiens, pour prouver à ces derniers qu'ils possèdent un passé riche qui ne se limite pas à la période islamique et qu'ils en sont le produit, ce qui les différencie des autres Arabes ou des autres musulmans. Il renforce ainsi l'idée de nation tunisienne.

Au-delà du symbole de cette visite papale, l'État tunisien tente de poursuivre le dialogue inter-religieux, en favorisant une collaboration permanente réunissant des intellectuels appartenant aux deux religions, notamment dans le cadre de recherches menées par la Zitouna. Il n'hésite pas à investir également dans la rénovation de l'Église de Tunis à l'occasion de la célébration de son centenaire, montrant ainsi aux Tunisiens que les Chrétiens ont également le droit de bénéficier de toute son attention. Tout est donc fait pour rappeler aux Tunisiens d'être tolérants et de se

---

3. *Le Monde*, 14-15 avril 1996.

rapprocher de cette chrétienté qui fait partie de leur patrimoine culturel et, par conséquent, de leur identité, qui, sans l'invasion des Arabes, serait leur religion.

## 2. LES JUIFS, DES TUNISIENS À PART ENTIÈRE

« Les Juifs tunisiens sont des citoyens à part entière et ceux qui sont partis peuvent revenir dans leur pays librement pour s'y installer ou pour y passer des vacances<sup>4</sup> », déclarait le président Ben Ali en 1992, lors d'une réception à Carthage en l'honneur de la communauté juive.

Rien ne laissait présager que le chef de l'État rappelle la communauté juive, l'ennemie jurée des islamistes ; d'autant plus que ce sujet est, depuis la création de l'État d'Israël et la montée du nationalisme arabe, très sensible, pour une grande part des Tunisiens. Depuis l'indépendance, la présence juive en Tunisie s'était réduite comme une peau de chagrin. Alors qu'ils étaient 150 000 pour une population de deux millions et demi, en 1948, au moment de la création de l'État d'Israël et quelque 120 000, lors de l'indépendance en 1956, ils ne sont plus que 2 000 au début des années 1990<sup>5</sup>. La moitié d'entre eux vivent à Tunis et dans sa banlieue, 700 à Jerba, les autres à Gabès, Zarzis, Sousse, Sfax et Nabeul. L'évolution de la situation politique au Moyen-Orient et ses répercussions en Tunisie ont particulièrement favorisé le départ de cette communauté, établie dans ce pays depuis plus de cinq siècles.

Chassée d'Espagne au XIV<sup>e</sup> siècle, elle vient s'installer en Afrique du Nord et notamment à Tunis où le saint patron de la ville, Sidi Mahrez, l'accueille et lui offre un quartier, celui de la *hara*. Même s'il est très rare de voir les deux groupes se mélanger, la communauté juive protégée par les autorités vit en bonne entente avec la population musulmane sous le statut de *Dhimmis*. Elle s'insère rapidement dans la société et dans les circuits économiques, notamment dans le commerce et la finance (les Juifs font office d'intermédiaire, car la religion musulmane interdit l'usure). Plusieurs d'entre eux seront même ministres des beys avant l'instauration du protectorat. La majorité de la communauté est, toutefois, relativement pauvre. À cette communauté d'Espagne viendra s'ajouter, quelques siècles plus tard, celle de Livourne. Plus riche, elle se démarquera de ses coreligionnaires en s'installant dans le quartier euro-

4. *Jeune Afrique*, n° 1894-1895, 23 avril – 6 mai 2000.

5. *Le Monde*, 16 septembre 1993.

péen de Tunis et non pas dans la *hara*, le quartier juif de la médina. Trouvant les pratiques culturelles des Juifs de Tunisie peu civilisées, elle se rapprochera des Européens.

Pendant la colonisation, nombre d'entre eux se distingueront aux côtés des musulmans dans la lutte pour l'indépendance, alors que d'autres (environ 7 000) choisiront de devenir Français. Ces derniers furent très mal vus par les nationalistes tunisiens qui les considéraient comme des traîtres. La participation des Juifs au mouvement national se traduira, en retour, par la présence de Juifs dans les premiers gouvernements du président Bourguiba. Ce dernier croyait en la mosaïque tunisienne, pouvant rassembler différentes communautés dans la nation tunisienne. Ces Juifs avaient foi en la nation tunisienne et leurs actions transcendaient les particularismes religieux. Ils voulaient participer à l'édification de la Tunisie nouvelle.

Mais plusieurs événements nationaux et internationaux sont venus perturber cette coexistence pacifique. À l'indépendance, et particulièrement après la guerre de Bizerte, ceux qui avaient fait le choix de soutenir la France partent avec les pieds-noirs ; une première vague avait déjà quitté la Tunisie pour rejoindre Israël lors de sa création. Plus encore, c'est la guerre des Six Jours qui, en juin 1967, sera la date décisive, accélérant ainsi les départs. Des manifestants encouragés par les discours nationalistes arabes avaient vandalisé les magasins des Juifs dans le centre de Tunis, et avaient tenté d'incendier la synagogue, ébranlant de ce fait définitivement la confiance de la communauté juive. Choqués, les Juifs émigrent massivement malgré les assurances du pouvoir de préserver leurs droits et leur sécurité. La guerre du Kippour en octobre 1973, l'invasion du Liban, l'installation de la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Tunis en 1982, le bombardement israélien de son quartier général à Hammam Chott (banlieue sud de la capitale) le 1<sup>er</sup> octobre 1985, viendront encore favoriser de nouvelles vagues de départ. Deux incidents avaient, en outre, terni la fin du régime de Bourguiba : l'un au Club Méditerranée de Korba, qui avait été saccagé parce qu'un « G.O. » avait eu l'idée de faire chanter aux vacanciers l'hymne national israélien, et l'autre à Jerba où un policier en faction devant la synagogue, officiellement en proie à un accès de folie, avait ouvert le feu, faisant deux morts et six blessés parmi les fidèles.

Quant aux Juifs restés en Tunisie, mis à part quelques nationalistes convaincus, ils correspondent à ceux qui n'avaient pas les moyens de retrouver une meilleure situation ou du moins équivalente dans un autre pays, ou à ceux qui possédaient un patrimoine conséquent, ce qui légitimait leur présence en Tunisie. Toutefois, la relève n'était plus assurée ; leurs enfants partis en France pour faire leurs études ne revenaient jamais

s'installer en Tunisie. Le retour des Juifs, aujourd'hui, concerne principalement ceux qui y ont vécu. La génération née en France a beaucoup de mal à appréhender ce pays où elle n'a jamais résidé et dont les référents culturels véhiculés par leurs parents ne veulent plus rien dire pour elle. Elle considère souvent ces signes comme la résurgence d'un folklore désuet.

Après la déclaration présidentielle, certains ont immédiatement suspecté le président Ben Ali de favoriser le retour des Juifs par intérêt financier. Selon eux, sa motivation première aurait été de rechercher des investisseurs étrangers pour relancer l'économie. Cette hypothèse est d'autant plus crédible qu'il s'agissait d'investisseurs plus faciles à convaincre, possédant déjà toutes les clés pour appréhender le marché tunisien. Mais ce n'est certainement pas l'unique raison : la déclaration de Ben Ali s'inscrit également dans le cadre de la politique de valorisation de l'identité tunisienne, ayant pour but de réduire l'importance de l'identité arabo-islamique en Tunisie. Et c'est là où elle prend toute son ampleur. Il ne faut pas oublier qu'il a prononcé ce discours dans un contexte de lutte contre l'islamisme et d'après-guerre du Golfe, où l'intolérance de la population tunisienne avait frappé les esprits. Il n'était pas de bon aloi, durant l'opération « tempête du désert », de s'exprimer en français dans les rues de Tunis, sous peine d'être fortement molesté. Les étrangers et notamment les épouses étrangères de Tunisiens ne se sentaient plus en sécurité. Une nouvelle vague de départ de la communauté juive avait d'ailleurs eu lieu. Ces revirements de position des Tunisiens prouvent que l'image de l'identité tunisienne avait été fortement ébranlée et que le sentiment identitaire tunisien a même été dépassé pendant la guerre du Golfe par le sentiment identitaire arabe. Le calme revenu, le chef de l'État veut corriger ses errements et montrer aux Tunisiens qu'une nationalité ne se définit pas par rapport à une religion ou à une race, et que la nationalité tunisienne dépasse les clivages religieux. Il renoue ainsi avec la conception de la nationalité du président Bourguiba et s'inscrit encore une fois en continuateur de la politique bourguibienne.

Pour favoriser le retour de la communauté juive, Ben Ali va multiplier les interventions en sa faveur. La première et non la moindre est l'éclat redonné au pèlerinage de la Ghriba, qui a lieu dans la plus ancienne synagogue d'Afrique du Nord, où le gouvernement s'affiche chaque année. Plusieurs centaines de fidèles, la plupart du temps venus de l'étranger et surtout de France, viennent y célébrer la mémoire du grand maître du Talmud, Shimon Bar Yashai. Alors que ce pèlerinage était passé sous silence il y a quelques années, il est à présent aussi bien médiatisé à la télévision que dans les journaux. D'autres se sont créés depuis, comme le pèlerinage Rabi Yacob Slama au cimetière israélite de Nabeul, ville où une importante communauté juive vivait avant l'indépendance.



« Leur nombre a ainsi avoisiné le millier [...] Dans la ferveur et la bonne humeur se sont déroulées ces trois heures de recueillement au cours desquelles les visiteurs du mausolée Rabi Yacob Slama se sont recueillis sur les tombes de leurs ancêtres, ont entonné des chants liturgiques et dégusté des fruits secs, don de la terre, d'où nous venons tous et où nous retournerons pour le repos éternel<sup>6</sup> », raconte Mohamed Sfia, dans le plus lu des journaux de langue française.

Les rites et traditions de la communauté juive s'affichent donc de nouveau de manière ostentatoire, sans réaction hostile de la part des Tunisiens musulmans. Bien au contraire, ces derniers partagent de nouveau avec plaisir les spécificités culturelles de la communauté juive. Ils se plaisent à écouter les anciennes chansons juives, qu'ils reprennent en cœur dans tous les mariages. Raoul Giorno, célèbre chanteur juif tunisien, a même été invité au concert de la campagne électorale présidentielle à Paris de 1994. Ils retournent dîner à La Goulette, comme au bon vieux temps, dans les restaurants juifs souvent tenus, aujourd'hui, par des Tunisiens musulmans, mais qui continuent à offrir une carte composée de plats traditionnels juifs. Ils y retrouvent l'ambiance d'antan, grâce aux « Tunes » en vacances.

Par ailleurs, le cimetière juif et la grande synagogue ont été rénovés aux frais de la présidence. Il existe encore aujourd'hui, en Tunisie, une trentaine de synagogues, dont sept à Tunis, qui continuent à fonctionner. Même Joseph Sitruk, le grand rabbin de France, natif de Tunisie, a été reçu par le chef de l'État. « J'aimerais que tous les pays ressemblent à la Tunisie et qu'ils soient une terre de tolérance, d'ouverture et d'avenir<sup>7</sup> », avait déclaré Joseph Sitruk, lors de sa visite en Tunisie.

En outre, les autorités politiques n'hésitent pas à aller contre l'avis du ministère de l'Éducation nationale, en autorisant deux élèves, en 1995, à passer le baccalauréat en dehors de la période fixée, car celle-ci coïncidait avec une fête juive<sup>8</sup>. Enfin, ce rapprochement trouve également un écho intellectuel : parution de nombreux ouvrages et organisation de colloques où juifs et musulmans réfléchissent sur leur coexistence pacifique passée.

Toutes les mesures en faveur de la communauté juive ont trouvé très rapidement du répondant auprès d'elle. Car celle-ci reste encore attachée à son pays d'origine ; elle a conservé, en vivant en France où elle a moins d'attaches culturelles et en Israël, les us et les coutumes de la Tunisie. Elle est donc depuis retournée massivement en vacances en

6. *La Presse*, 19 août 1996.

7. *Le Monde*, 16 septembre 1993.

8. *Jeune Afrique*, n° 1894-1895, 23 avril – 6 mai 1997.

Tunisie et y a retrouvé ses habitudes comme si toutes ces années d'absence n'avaient jamais existé. Plusieurs d'entre eux mettent à profit leur séjour pour sonder le marché en envisageant d'y développer des affaires. Lors de la campagne électorale du RCD auprès de la communauté immigrée en France, la communauté juive tunisienne de l'Hexagone s'est mobilisée et a largement soutenu la candidature de Ben Ali aux élections présidentielles de 1994. Et les plus fortunés d'entre eux contribuent régulièrement au fonds national de solidarité dit 26-26<sup>9</sup>. Ils ne cessent d'appuyer la politique du président et la défendent avec vigueur face à ses détracteurs, notamment français. Le gouvernement a trouvé de véritables alliés, occupant des postes élevés dans des secteurs stratégiques (médias, commerce, finance et politique), pouvant ainsi intercéder en sa faveur lors des campagnes médiatiques dénonçant les atteintes aux libertés publiques et à la démocratie. Le chef de l'État a, par conséquent, gagné son pari sur le retour des Juifs et servi ainsi sa représentation de la nation tunisienne mosaïque.

Les symboles ont donc été réactivés pour rappeler aux Tunisiens la dimension pluriculturelle de leur identité. Et on a fait appel à la mémoire collective pour ranimer les liens entre les deux communautés dont les rites culturels sont très proches. En réponse, le dialogue entre les Tunisiens musulmans et les Juifs tunisiens renaît. « Je suis natif de cette ville [La Goulette], même si elle n'est plus ce qu'elle était et c'est bien dommage [...] <sup>10</sup> », commente un internaute sur le forum de discussion d'un site de Juifs tunisiens en France.

La nostalgie d'une époque révolue prend le dessus sur la rancœur, que de nombreux Tunisiens affichaient lorsqu'ils soutenaient avec vigueur la cause palestinienne. Même les dénonciations des islamistes sont vaines. Rached Ghanouchi, dans un violent communiqué, s'était soulevé contre le rapprochement tuniso-israélien.

La honteuse poignée de main et de reconnaissance entre le ministère des Affaires étrangères de l'entité sioniste raciste en Palestine occupée et son homologue tunisien n'a été une surprise pour personne. Car elle s'inscrit dans le prolongement normal de la politique suivie en Tunisie depuis l'indépendance, cette politique qui s'est précisée et renforcée depuis le changement et qui vise à saper les fondements de l'identité arabo-musulmane en Tunisie [...] <sup>11</sup>.

9. Compte postal créé par le gouvernement pour récolter les dons de la population en faveur des déshérités.

10. Hichem Dridi, 10 août 2000, dans <http://www.harissa.com>.

11. Communiqué d'Ennahdha « La Tunisie reconnaît l'entité sioniste », 8 novembre 1994.

Rached Ghanouchi essaye de réactiver les haines en jouant sur la corde sensible du problème palestinien : il invoque « la sacralité de la cause palestinienne » pour les Tunisiens « qui exècrent le sionisme autant qu'ils s'attachent à l'islamité et à l'arabité de la terre palestinienne ». Il appelle les « élites tunisiennes » à se soulever contre le projet « d'inclure la Tunisie dans des politiques internationales d'assimilation [...] qui sont en contradiction avec les intérêts stratégiques de la nation arabo-musulmane ». Cet appel ne trouvera aucun écho auprès de la majeure partie de la population tunisienne. On peut donc déduire de l'absence de réaction des Tunisiens à l'appel de Ghanouchi que toutes les mesures prises pour réactiver le patrimoine juif ont permis de renforcer l'identité tunisienne au détriment de l'identité arabo-islamique.

Confortés par ce changement d'orientation du gouvernement tunisien, les Juifs résidant en Tunisie (ils possèdent la nationalité tunisienne) réclament une plus grande participation de la communauté israélite dans la vie publique à travers la fonction publique ou des postes officiels afin de se sentir des citoyens à part entière. Certaines organisations nationales commencent à répondre à ce type d'ambitions. L'Union tunisienne de l'industrie et de l'artisanat (UTICA) a élu dans son bureau exécutif, Roger Bismuth, homme d'affaires et membre très actif de la communauté juive<sup>12</sup>.

Quelques nuages liés au processus de paix assombrissent pourtant ce rapprochement entre juifs et musulmans tunisiens. Alors que celui-ci a été facilité par l'accord de Washington signé le 13 août 1993, les soubresauts dans les relations israélo-palestiniennes viennent ternir le tableau. Tunis a toujours lié l'évolution de ses relations avec Israël au processus de paix. Les difficultés de mise en œuvre de ce dernier ont, pendant longtemps, repoussé l'ouverture des deux bureaux d'intérêts à Tunis et à Tel Aviv, qui ne sera réalisée qu'en 1996. À la suite du blocage du processus de paix, les autorités tunisiennes avaient réduit de moitié le nombre d'autorisations accordées aux Juifs désireux de se rendre au pèlerinage de la Ghriba<sup>13</sup>. Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader pour atteindre son paroxysme à l'automne 2000. Elle s'est traduite par la fermeture des deux bureaux de représentation : Tunis a rappelé son représentant, Israël en a fait autant. On peut se demander dans quelle mesure la situation prévalant actuellement ne va pas remettre en cause la politique d'ouverture affichée par le président Ben Ali dans les années 1990.

12. *Jeune Afrique*, n° 1894-1895, 23 avril – 6 mai 1997.

13. *Arabies*, juin 1998.

En définitive, en relançant la culture juive et en trouvant un écho autant auprès des Tunisiens musulmans que des Juifs tunisiens, Ben Ali a renforcé les fondements de l'idée de nation tunisienne. Car il a pu ainsi montrer aux Tunisiens, d'une part, que la Tunisie se caractérisait aussi bien par le pèlerinage de la Ghriba que par la prière du vendredi à la grande mosquée de la Zitouna et, d'autre part, que Tunisien ne signifiait pas musulman et que l'on pouvait être juif et également Tunisien. Il va chercher par ailleurs à diminuer l'importance du sentiment d'appartenance des Tunisiens au monde arabe, en octroyant une position centrale à la Tunisie au sein de trois ensembles géographiques.

### 3. LA TUNISIE, « CARREFOUR DE TROIS MONDES »

« Aujourd'hui, la Tunisie se trouve au carrefour de trois mondes : l'Europe, le monde arabe et l'Afrique », explique un porte parole du gouvernement tunisien au lecteur français dans un publi-reportage paru dans *Le Point*.

On pourrait se demander quel est l'objectif que cherche à atteindre le gouvernement tunisien en effectuant une présentation pédagogique de la Tunisie au lecteur français, rappelant sa situation géographique par rapport à trois ensembles régionaux. Mais quels que soient les buts du gouvernement tunisien en ce qui concerne le public français, ce qui est intéressant, c'est que cette représentation, probablement adressée aux investisseurs français pour promouvoir des échanges économiques, se retrouve dans celles que le pouvoir fait circuler en Tunisie.

En fait, le gouvernement n'ignore pas que l'appartenance géographique de la Tunisie au monde arabe pose un problème géopolitique, du fait du projet politique lié à cet ensemble géographique, celui de la nation arabe qui concurrence l'idée de nation tunisienne. Il est conscient également de la force du sentiment d'appartenance des Tunisiens au monde arabe, celui-ci trouvant un écho dans leur sentiment identitaire arabe, pouvant ainsi dans certaines circonstances dépasser leur sentiment d'avoir une identité tunisienne. On sait également que l'image de l'identité tunisienne avait été dévalorisée, notamment par les islamistes.

Pour relever ce défi, consolider l'identité tunisienne et l'idée de nation, le gouvernement va tenter de réduire le sentiment d'appartenance des Tunisiens au monde arabe en développant l'idée que la Tunisie appartient certes au monde arabe, mais qu'elle se trouve aussi au croisement de deux autres ensembles géographiques, l'Europe et l'Afrique, l'ensemble des trois cercles lui conférant une position stratégique en Méditerranée. Le gouvernement cherche à travers cette représentation à

démontrer la spécificité de la nation tunisienne, qui se serait forgée à travers les différentes civilisations appartenant à ces ensembles régionaux. Ainsi, la nation tunisienne serait autant le résultat d'influences européennes, africaines qu'arabes. En diminuant l'importance de l'appartenance géographique de la Tunisie au monde arabe, l'État tunisien renforce l'idée de nation tunisienne.

Évidemment, la Méditerranée joue un rôle important dans cette construction politique. En effet, l'État valorise la représentation de la Tunisie occupant une position centrale en Méditerranée, lien entre la rive occidentale et orientale et entre le Nord et le Sud. Dans cette représentation, la Méditerranée rattache la Tunisie aussi bien à l'Europe qu'au monde arabe et à l'Afrique. Pour appuyer cette représentation et pour la valoriser, le rôle de Carthage en Méditerranée est réactivé. On rappelle à travers les manuels scolaires, les discours politiques et autres que la Tunisie est l'héritière de Carthage, une grande nation commerçante qui a rayonné sur toute la Méditerranée. Le gouvernement cherche à montrer aux Tunisiens que la Tunisie a eu, au cours de son histoire, d'autres civilisations toutes aussi glorieuses que la civilisation arabo-islamique, dont l'influence se retrouve encore aujourd'hui chez les Tunisiens. On insinue également que ce pays pourrait dans ce cadre reprendre le *leadership* en Méditerranée. En glorifiant Carthage, l'État banalise la splendeur de la civilisation arabo-islamique, et laisse entendre que la Tunisie retrouvera sa gloire passée non pas en limitant son ancrage au monde arabe, mais en jouant de sa position centrale en Méditerranée. C'est dans cet objectif que se situe le choix de réaliser une grande exposition sur Carthage dans le cadre de la saison tunisienne à Paris, au Petit Palais, et de ne consacrer qu'une petite exposition à l'Institut du monde arabe sur la civilisation arabo-islamique autour du rôle de Kairouan.

L'idée consiste à mettre encore une fois en évidence le fait que les Tunisiens sont autant le produit de la civilisation carthaginoise que de la civilisation arabo-islamique, caractéristique leur octroyant une personnalité particulière qui les différencie des autres Arabes ou musulmans. Le gouvernement légitime ainsi la validité de l'idée de nation tunisienne qui se serait construite au cours d'un passé historique sur un territoire avec, notamment, des frontières stables. Il essaye, en outre, de développer le sentiment des Tunisiens d'être des Méditerranéens pour réduire leur sentiment d'être des Arabes et/ou des musulmans. La Tunisie par sa position, avec ses 1300 kilomètres de côtes et l'importance de ses ports, serait le creuset d'une culture méditerranéenne que l'on retrouverait de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée.

Pour renforcer ce discours sur la position centrale de la Tunisie au carrefour de trois ensembles régionaux, le gouvernement tunisien développe des liens avec l'Europe et avec l'Afrique. Il se sert ainsi de deux éléments pour consolider les relations entre l'Europe et la Tunisie : d'une part, de l'accord d'association avec l'Union européenne dont le principal résultat sera l'instauration d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Europe communautaire ; d'autre part, de la communauté immigrée tunisienne en Europe et des pieds-noirs servant de relais entre les deux rives ; ils font l'objet de toutes les attentions du pouvoir.

Pour ancrer la Tunisie dans sa dimension africaine, le gouvernement tente de développer des coopérations avec certains États africains et d'importer son modèle social dans d'autres pays. Mais c'est surtout lorsque la Tunisie a été nommée « capitale de l'Afrique » après l'élection, en juin 1994, du président Ben Ali à la tête de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), que le régime tunisien a pu donner de l'ampleur à sa politique d'affirmation de l'africanité de la Tunisie. « La Tunisie qui, depuis le changement du 7 novembre, a renouvelé sa fidélité à sa dimension africaine, renforçant ses affinités séculaires avec le continent et œuvrant sans relâche, dans l'ère nouvelle, à consolider l'action inter-africaines commune [...] <sup>14</sup> », déclarait le président Ben Ali aux peuples d'Afrique à la veille de la trentième conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA.

Le président Ben Ali a également insisté dans d'autres discours sur l'africanité des Tunisiens. Il a continué à affirmer la dimension africaine de la Tunisie à l'occasion de l'organisation de la coupe de football d'Afrique en Tunisie. La presse tunisienne se met également à s'intéresser au continent africain et rend régulièrement compte des conflits qui s'y déroulent, pour développer le sentiment d'appartenance des Tunisiens à ce continent. Ben Ali accroît ses relations avec les chefs d'États africains. Il semblerait qu'il essaye de trouver en Afrique la stature d'un chef d'État à dimension régionale.

En définitive, ces trois éclairages montrent que le président Ben Ali a tiré les conséquences du succès des islamistes aux élections, qui constituait une menace directe pour son projet de nation. Il a compris qu'il fallait que l'État réinvestisse le champ identitaire et culturel qui a peut-être été perçu comme délaissé, voire déclassé par la population. C'est pour cette raison qu'il s'est attaché à développer un discours sur les fondements de l'identité culturelle de la Tunisie.

---

14. Zine el-Abidine Ben Ali, *Discours et allocutions*, tome VII, Tunis, Publication du premier ministère, Secrétariat d'État à l'information, 1994, p. 281-282.

À travers les représentations qu'il fait circuler, il démontre aux Tunisiens que leur histoire est d'abord inscrite sur un territoire et qu'il ne s'agit pas de choisir entre une société arabe ou islamique. Il défend l'idée que la société tunisienne est le produit d'une histoire millénaire et, de ce fait unique, que l'arabité et l'« islamité » sont des composantes majeures mais non exclusives. Il légitime ainsi la validité de l'idée de nation tunisienne qui se serait construite au cours d'un passé historique sur un territoire avec, notamment, des frontières stables.

En ancrant le patrimoine tunisien sur un territoire, le pouvoir cherche ainsi à promouvoir son projet national et à répondre aux questionnements identitaires de ses concitoyens. En outre, il valorise les acquis récents et les présente comme des piliers de la Tunisie moderne. Ainsi, il entend proposer un projet alternatif à ceux qui seraient tentés d'adhérer au discours identitaire islamiste qu'il présente, a contrario, comme réducteur et passéiste.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- BEN ALI, Z. (1994). *Discours et allocutions*, tome VII, Tunis, Publication du premier ministre, Secrétariat d'État à l'information, p. 281-292.
- BEN ALI, Z. (1996). « Discours du 14 avril 1996 », dans *Discours et allocutions*, tome IX, Tunis, Imprimerie officielle de la République tunisienne, p. 197-201.
- KASSAB, A. (1976). *Histoire de la Tunisie : l'époque contemporaine*, Tunis, Société tunisienne de diffusion.

### Journaux

- Le Monde*, 14-15 avril 1996.
- Jeune Afrique*, n° 1894-1895, 23 avril – 6 mai 2000.
- Le Monde*, 16 septembre 1993.
- La Presse*, 19 août 1996.
- Arabies*, juin 1998.

### Site Internet

<http://www.harissa.com>





# CHAPITRE



## **LE TERRITOIRE PENSÉ À TRAVERS LA COULEUR AU JAPON UN EXEMPLE DE JAPONOLOGIE**

**Sonia Engberts**

*Doctorante  
Université de Montréal*

Quelle représentation du territoire les Japonais montrent-ils à travers le médium de la couleur? On s'aperçoit en cherchant à répondre à cette question dans des livres prétendant faire le lien entre territoire ou environnement et préférences de couleur, que la couleur est un prétexte pour exploiter sur un autre thème la relation entre territoire et culture qui fait que le Japon est unique, sujet abondamment développé par les auteurs de japonologies, les *Nihonjinron*, dans leur quête d'identité culturelle collective.

J'étudierai tout d'abord la relation entre les préférences de couleur dans la société japonaise et le climat, point central de la théorie développée par des spécialistes de la couleur au Japon, qui tente d'établir un lien direct, non culturel, mais naturel, entre espace, territoire et couleur, dont les préférences sont par extension spécifiques au Japon. L'étude de la littérature cherchant à établir un lien de cause à effet entre latitude et

préférences de couleur permet par la mise en évidence des problèmes de méthodologie, d'interprétation ou d'analyse, de classer ce discours comme un exemple de *Nihonjinron*.

Les *Nihonjinron* visent à établir un lien particulier, essentiellement déterministe, entre nature, espace et société japonaise, pour montrer la spécificité de cette dernière par opposition aux autres – souvent à un Occident mythique et monolithique. La représentation des Japonais en tant que peuple est inextricablement liée à la nature et, par extension, au territoire et au climat prétendument particulier au Japon. Cette relation entre climat et culture est un thème abondamment exploité dans les *Nihonjinron* depuis la parution en 1935 du *Fûdo* du philosophe Watsuji Tetsurô.

Le territoire pourra ainsi être caractérisé comme sanctuaire de la culture, alors que sera soulignée son instrumentalisation dans la construction de la culture : l'espace n'est pas considéré comme un pensé culturel, mais un déterminant physique, un élément naturel, donc qui va de soi et qui agit sur la culture sans être conceptualisé. Avec le corollaire que cette culture en quelque sorte sacralisée est aussi immobile, sclérosée dans sa conception, en contradiction avec les faits observés dans la société japonaise contemporaine.

## 1. COULEUR ET CLIMAT : LATITUDE ET PRÉFÉRENCES DE COULEUR

Parmi les ouvrages de plusieurs spécialistes qui pour certains enseignent la théorie des couleurs au niveau universitaire au Japon et mentionnent entre autres thèmes le lien entre climat et couleur, c'est l'ouvrage de Satô Kunio, historien de l'art populaire œuvrant dans des associations liées à la couleur à titre de consultant en design et architecture, *Fûdoshoku to shikôshoku* (couleurs du climat et préférences de couleur)<sup>1</sup>, qui a servi de point de départ à ce texte, pour le lien qu'il établit entre territoire et culture.

### 1.1. LA THÈSE DÉVELOPPÉE PAR SATÔ KUNIO (1986)

La thèse développée par Satô Kunio est, dans les grandes lignes, la suivante : il y a corrélation entre lumière naturelle et préférences de couleur ; les différences de luminosité sont directement fonction de

1. Seigashobô, Tokyo, 1992, 2<sup>e</sup> édition.

la latitude et conditionnent les préférences de couleur. Donc les préférences de couleur sont influencées par les différences régionales dans la luminosité.

Ces différences régionales représenteraient la moins connue et pourtant la plus importante cause de variabilité dans les préférences de couleur, qui sont dues à l'environnement géographique et géomorphologique, d'une part, et climatique, d'autre part. Cette cause particulière serait aussi l'influence dont on a le moins conscience dans les choix. Si, par exemple, on fait rapidement l'association entre préférence de couleur et âge, on ne penserait pas à associer une couleur à une provenance géographique. Or il serait prouvé qu'un produit fabriqué à Tokyo par exemple trouve difficilement preneur à Osaka, à moins d'adapter sa couleur aux préférences locales. Les couleurs de notre environnement local fonctionneraient comme la langue locale : elles seraient imprimées en nous, de façon inconsciente ; ainsi, on serait d'autant plus enclin à préférer telle couleur que l'on y serait habitué dans son environnement local. Le sens des couleurs subirait donc une « individualisation régionale », acquisition « naturelle » et involontaire, qui orienterait l'individu dans ses choix de couleur.

Sur les cinq causes, qualifiées d'environnementales, qui entraînent une différenciation géographique du sens des couleurs, quatre sont d'ordre climatique, une d'ordre géographique et une d'ordre géophysique :

1. La température, qui induit une adaptation à la fois physiologique et psychologique, et est liée à la psychologie des couleurs : dans les régions chaudes, on préfère les couleurs chaudes, dans les régions froides, les couleurs froides.
2. L'humidité régnante, qui implique une différenciation de saturation des couleurs, les régions humides préférant les couleurs « troubles », c'est-à-dire non pures du point de vue de la saturation ;
3. Le nombre d'heures d'ensoleillement, qui oblige l'œil humain à s'adapter à la luminosité dans les régions plus exposées et à l'obscurité, dans les régions moins exposées (comprendre : une préférence pour les couleurs plus contrastantes dans les régions à forte luminosité et pour les plus grisées, dans celles à luminosité relativement faible).

4. La latitude, qui a un lien direct avec la luminosité. L'adaptation visuelle à la luminosité ambiante modifierait de façon systématique et définitive notre sens des couleurs. On observe ainsi qu'il y a pour Satô un lien de causalité entre sens (ou vision) des couleurs et préférences de couleur.
5. La « couleur de la terre », c'est-à-dire celle de l'environnement physique immédiat, constitue la cinquième et dernière cause « environnementale » de différenciation géographique du sens des couleurs ; elle n'est pas d'ordre climatique, mais géophysique. Elle se traduit également en termes psychologiques : on est plus sensible aux nuances des couleurs dominantes auxquelles on est habitué.

La latitude étant évoquée comme la raison la plus importante, en lien avec la luminosité, examinons-la de plus près. Les régions plus au nord baignent dans une lumière plus bleutée à cause de la filtration des rayons lumineux par la couche d'air et de poussières plus importante du fait que les rayons solaires parviennent à la Terre plus horizontalement. Les habitants du Nord auraient donc l'habitude de voir comme à travers des verres de couleur légèrement bleutés. Par conséquent, ils auraient une forte tendance à préférer les couleurs froides comme bleu et bleu-violet. De plus, ils reçoivent un ensoleillement moindre que les régions plus au sud, et moins on a d'ensoleillement, plus la tendance à préférer les couleurs dites froides s'avère. C'est l'argument que Satô utilise pour expliquer que des pays comme la France, les Pays-Bas, la Suisse ou l'Allemagne, qui se situent plus au nord que le Japon et donc baignent dans une lumière plus bleutée, présenteraient dans leur habitat des couleurs qui sont mises en valeur par cette lumière colorée (ce qu'il appelle la couleur climatique, *Fûdoshoku*) : brun, ocre, jaune, gris, et autres couleurs ternes et claires.

À l'inverse, les régions plus au sud baignent dans une lumière plus jaune ou blanche, donc voient les couleurs sous leur « vrai » jour (avec la lumière idéale blanche du soleil à midi), les gens du Sud préféreraient donc les couleurs plus chaudes. De surcroît, plus on est exposé à la lumière solaire (mesurée en heures d'ensoleillement annuelles), plus on aurait tendance à préférer les couleurs chaudes, voire vives et contrastées ; ce qui est le cas des régions méridionales.

Par ailleurs, les régions méridionales où l'humidité est très forte en été, et où la lumière est donc filtrée par une brume de chaleur humide permanente, subissent l'influence de cette filtration, d'où la préférence des habitants pour les couleurs lavées. Les gens y seraient plus sensibles aux nuances de couleur, car ils seraient habitués à l'humidité régnante.

Point n'est besoin d'entrer dans les détails ; les éléments ci-dessus suffisent à montrer la nature déterministe du lien établi par Satô entre territoire, climat et environnement, et préférences de couleur, lien sur lequel nous reviendrons.

## 1.2. LES AUTRES AUTEURS QUI CAUTIONNENT CETTE THÉORIE

Cette relation entre climat et caractère, ou climat et psychologie, grand classique des *Nihonjinron*<sup>2</sup> comme on va le voir par la suite, se voit donc appliquée à la couleur. Si, dans la littérature sur la couleur, le thème est relativement peu fréquent (sur la cinquantaine d'ouvrages japonais sur la couleur consultés, sept autres<sup>3</sup> y faisaient allusion, parmi lesquels quatre<sup>4</sup> se contentent de parler de la relation entre intensité lumineuse liée à l'ensoleillement et préférences de couleur, et un seulement<sup>5</sup> semble souscrire sans la discuter à la thèse de Satô), il est tout de même suffisamment présent pour qu'on s'y intéresse en tant que discours – discours comme faisant partie d'une sociologie du Japon, en l'occurrence des nippologies, qui brossent un tableau de la perception que les Japonais ont d'eux-mêmes et de leur nation et/ou territoire, par opposition à l'Occident.

Même si les autres auteurs étudiés ne souscrivent pas à la théorie longuement développée par Satô, ou sont loin de tous tomber dans les excès nippologisants, ils présentent pour la plupart une vision du territoire similaire, qui nous intéresse ici : celle d'un déterminant physique, un élément naturel donc un donné indiscutable, qui n'est pas considéré comme un pensé culturel, donc pas conçu, bien que la façon même d'en parler ou de ne pas en parler en montre une construction, bien sûr, éminemment culturelle.

- 
2. Voir l'ouvrage précurseur en la matière, datant originellement de 1935, traduit en anglais : T. Watsuji (1988). *Climate and culture*, New York, Greenwood Press ; et ses corollaires sur la question : S. Kimata et M. Kimata (1973). *Tsumetai shakai- atatakai shakai*, Tokyo, Simul Shuppankai ; K. Misawa (1979). *Fûdoron*, Tokyo, Misawa Shobô ; T. Miyamoto (1967). *Fûdo to bunka*, Tokyo, Miraisha ; T. Sekiguchi (1983). *Kishô to bunka*, Tokyo, Tôyô Keizai Shimpôsha ; H. Yamada (dir.) (1978). *Fûdoron Josetsu*, Tokyo, Kokusho Kankôkai.
  3. Okabe (1991), Iro no hanashi Henshû iinkai (1986), Nagasaki (1990), Jô (1994), Chijiwiwa (1984), Ômi (1983), Watanabe (1995).
  4. Jô (1994), Chijiwiwa (1984), Ômi (1983), Watanabe (1995).
  5. Nagasaki (1990).

### 1.3. CRITIQUE DE LA THÉORIE

De nombreuses critiques peuvent être formulées à l'endroit de ces théories. Ce sont surtout des problèmes de méthodologie et d'interprétation des résultats.

#### 1.3.1. Sur le fond : les arguments utilisés :

Les arguments utilisés sont de toute évidence extrêmement déterministes. Les liens entre le territoire, bien délimité culturellement à défaut de l'être géographiquement, et le climat qui lui est spécifique sont de nature causale. Ces liens ont des conséquences sur la psychologie, ou le tempérament, pour reprendre le terme de Watsuji : on retrouve donc une forte notion d'*habitus*, déterministe par excellence.

Les théories sur le lien entre latitude et préférences de couleur adhèrent à ce principe, puisqu'il y a habitude à un environnement coloré, qu'il soit produit du climat (ensoleillement, latitude, présence ou non de brume d'humidité ou de nuages) ou des ressources (terre locale), qui conditionne la psychologie des couleurs. C'est l'adaptation visuelle spécifique à un environnement particulier qui agit comme si, par exemple, les gens vivant au nord du Japon avaient l'habitude de tout voir au travers de verres légèrement colorés en bleu, et préféreraient donc les couleurs froides auxquelles ils sont habitués. Est-ce pour justifier l'homogénéité des couleurs de l'habitat local que Satô insiste sur le fait qu'un corollaire de cette adaptation du sens des couleurs est que les gens sont sensibles aux nuances dans les couleurs dominantes de leur environnement ? Quoi qu'il en soit, un autre corollaire de cet *habitus*, qui, lui, est plus inquiétant, est celui selon lequel on trouve désagréable l'environnement de couleur climatique qui nous est inhabituel. Satô va même jusqu'à dire qu'il est difficile de développer de bonnes relations (des relations « pacifiques et harmonieuses ») avec des gens qui ont un sens des couleurs (ou des goûts pour les couleurs) complètement différents !

On reste abasourdi par cet argument : comme si la couleur était le seul critère intervenant dans la communication, ou empêchait les autres moyens de communication de jouer dans la prise de contact ; comme si seuls nos sens nous dirigeaient dans nos choix et que la raison n'intervenait pas...

Il est facile de réfuter même de manière empirique bon nombre d'arguments avancés par Satô pour prouver la relation de cause à effet entre latitude et préférences de couleur. Tout d'abord, les préférences de

couleur sont difficiles à caractériser : il est impossible de quantifier (ou de faire la part des choses entre) l'inné et l'acquis dans les goûts quels qu'ils soient, entre l'environnement physique et l'environnement culturel.

Il est, de plus, facile de faire objection à cette relation de cause à effet entre latitude /luminosité habituelle et préférences de couleur, dont le vocabulaire des couleurs apporterait la preuve : le débat a déjà été soulevé en 1959 par Van Wijk, et la position de ce dernier critiquée par Berlin et Kay (1969)<sup>6</sup>. Satô, qui a visiblement mal lu Berlin et Kay et ne cite pas ses références, fait l'amalgame entre vocabulaire des couleurs et préférences de couleur ; alors que Berlin et Kay précisent que la corrélation entre vocabulaire des couleurs fondé sur la luminosité et la latitude (par exemple dans les régions tropicales où la luminosité est plus forte) est infondée.

### 1.3.2. Sur la forme : la méthodologie employée

On constate que la multiplicité des causes possibles est fréquemment évacuée au profit d'une cause unique qui puisse corroborer la théorie, en l'occurrence la seule cause climatologique.

Mentionnons à titre d'exemple la question de la variabilité dans les préférences : même si les auteurs qui cautionnent la théorie de Satô n'évaluent pas complètement la variabilité (génération, environnement de

6. Berlin et Kay, 1969, p. 149-151, au sujet de l'hypothèse de Van Wijk (1959) : « *A more refined version of van Wijk's thesis might characterize tropical systems as "brightness dominated" and temperate systems as "brightness plus hue dominated". Such a reformulation would bring the theory into conformity with the facts as a rough correlational statement. Still the correlation would be far from perfect and the explanation in terms of geographical differences in the mean of intensity of sunlight insufficient. The major point missed by van Wijk is that brightness is a major dimension of contrast in all color systems. As a color system introduces hue contrasts, the importance of brightness does not diminish – the system simply becomes more complex. [...]*

*In sum, van Wijk found a rough correlation between tropical location and absence of hue terms. He interprets this correlation as representing a direct causal relation : tropical light produces "brightness nomenclatures". A more refined interpretation is the following : (1) brightness terms are the first to appear in any language ; (2) languages add basic color terms as the peoples who speak them become technologically and culturally more complex ; (3) empirically, a disproportionate number of relatively simple cultures are found in the tropics and a disproportionate number of relatively complex cultures are found in temperate areas (for whatever reason).*

*The latter explanation is more satisfactory on both empirical and theoretical grounds. First, it provides for a finer correlation. Primitive cultures in temperate areas (for example, North America) tend to have relatively simple, that is "brightness dominated", color nomenclatures. Complex cultures in tropical areas (for example, Indonesia) tend to have complex "hue dominated" color nomenclatures. »*

naissance, socioéconomique, individuelle, génétique...), il n'y est plus fait référence par la suite, comme si le fait d'avoir cité cette variabilité dispensait de l'intégrer à l'analyse. La seule cause de variabilité conservée est celle de la variabilité régionale qui est l'objet principal de l'étude et dont il veut montrer la raison dans les variations d'intensité lumineuse et d'heures d'ensoleillement en fonction de la latitude.

Un autre exemple est celui qui consiste à éliminer la contradiction. Comment en effet résoudre le dilemme des différences individuelles dans les préférences? Satô doit abandonner le point de vue pseudo-ethnologique pour emprunter celui du pseudo-psychologue: la théorie veut que les Japonais absorbent ou acceptent ce qui vient de l'extérieur. Voilà un poncif populaire dans les *Nihonjinron*: les Japonais ont une grande capacité à rendre endogame ce qui est exogame, ou bien, et la contradiction leur importe peu, à prétendre que les influences extérieures restent superficielles et ne changent pas la culture. Ainsi, les influences en matière de design et de couleurs n'y feraient pas exception. Il faut s'assurer cependant que ces influences n'altèrent pas la culture homogène et indigène: Satô rappelle donc que malgré les influences extérieures, le Japon est littéralement « difficile à faire bouger » en matière de goûts: la variabilité individuelle dans les préférences de couleur n'interviendrait que de façon négligeable.

Une autre carence dans la scientificité de la théorie se manifeste dans la mésutilisation des liens de cause à effet. Satô fait par exemple une longue description des phénomènes lumineux pour expliquer le lien entre luminosité et modification de la perception des couleurs, lien scientifiquement avéré. Mais il tire le fil de la causalité trop loin quand il soutient que puisque la luminosité est un phénomène naturel, on peut conclure à l'universalité du phénomène de préférence des couleurs en fonction de la latitude. Il le justifie en faisant remarquer que le vocabulaire des couleurs dans différentes communautés culturelles de par le monde est fonction de la luminosité, et non fonction du pays, et est donc universel. Il s'appuie sans le dire sur la thèse de l'universalité des termes de couleur de Berlin et Kay (1969), qui montrent qu'il y a des termes de couleur de base dans les cultures, dont les plus primitifs sont fondés sur la dichotomie lumière/obscurité, et dont la progression obéit à un schème universel, thèse abondamment discutée dans les revues scientifiques. Mais que la discrimination verbale entre les couleurs donne naissance à un vocabulaire d'abord fondé sur la luminosité ne veut pas dire que *tout* le vocabulaire des couleurs soit fondé sur la luminosité. Il semble en effet que plus le vocabulaire des couleurs se complexifie, plus la distinction par la teinte (*hue*) est prévalante.



L'utilisation de liens de causalité là où il n'y en a pas procède de l'amalgame entre analogie et causalité. De même qu'il y a des langues régionales qui se distinguent de la langue commune, de même il y a des couleurs régionales qui se distinguent des couleurs communes. À force de juxtaposer des éléments, comme par exemple de mettre en parallèle langue locale et couleur locale, on finit par tirer des causes de simples analogies.

On peut mentionner enfin l'absence de références, de citations, ou de détails sur la méthode d'enquête utilisée pour étudier les préférences de couleur, qui va de pair avec le procédé par affirmation. Il y a par exemple un manque flagrant de précisions sur les couleurs de l'habitat européen dont Satô se sert à titre comparatif pour déterminer les préférences de couleur en Europe. À cet égard, mieux vaut d'ailleurs nous poser la question de savoir si les couleurs de l'habitat sont un bon indicateur des préférences de couleur en général... L'absence de définition des critères utilisés pour étudier les préférences est un obstacle à la crédibilité de la théorie tout entière. Il n'est nulle part fait référence à une quelconque étude scientifique quant à ces préférences de couleur qui viendrait étayer la thèse développée ; il en existe, mais elles ne sont pas citées dans le livre. L'auteur donne donc l'impression non seulement que ses propos sont de simples opinions, non fondées sur des faits scientifiques, mais encore que ses interprétations peuvent se passer de caution scientifique.

Cette relation entre climat et préférence de couleur développée par Satô est discutable à bien des égards. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de ces théories sur climat et préférences de couleur, mais plutôt d'analyser ce genre de discours comme instrumentalisation du territoire à des fins populistes et nationalistes. Ces discours sur territoire et climat, et son extension à la couleur, fait partie du genre dit *Nihonjinron*, ou discours sur le Japon ou les Japonais.

## 2. LE DISCOURS SUR LA COULEUR : UN EXEMPLE DE NIHONJINRON

### 2.1. DÉFINITION ET CONTEXTE

Comme on l'a vu, le *Nihonjinron*, ou discours sur les Japonais ou sur le Japon, tente de démontrer le lien particulier entre nature, espace et société japonaise<sup>7</sup>.

---

7. Pour une analyse de cette rhétorique voir les travaux de Befu Harumi et Sugimoto Yoshio en collaboration avec Ross Mouer surtout, qui l'ont abondamment analysée.

C'est un genre apparu dans les années 1930, qui ne sert plus après la guerre un nationalisme guerrier, mais un nationalisme en quête d'une nouvelle identité, à laquelle la population puisse se raccrocher. Il est influencé par plusieurs philosophes (Nishida Kitarô, Watsuji Tetsurô), anthropologues (Yanagita Kunio), historiens et autres sociologues, connus jusqu'en Occident. Ce genre est surtout critiqué maintenant par les sociologues ou anthropologues et/ou spécialistes du Japon, japonais ou non (Yoshino Kosaku, Befu Harumi, Peter Dale, Sugimoto Yoshio, Ross Mouer).

Les *Nihonjinron* les plus nombreux ont paru dans les décennies 1970 et 1980. Ils sont diversement interprétés, mais le plus souvent comme une réaction aux changements brutaux et définitifs apparus après la guerre : ce sont souvent des écrits visant à sauver l'identité japonaise compromise par l'occidentalisation à outrance ou à donner une explication culturelle au formidable succès de l'économie japonaise<sup>8</sup>. Les plus récents sont dus aussi bien à d'habiles et populistes vulgarisateurs qu'à des universitaires reconnus.

## 2.2. LE FÛDO DE WATSUJI TETSURÔ ET LE DÉTERMINISME GÉOGRAPHIQUE

Parmi les ouvrages qui ont le plus influencé le courant des *Nihonjinron*, et certainement le plus pertinent pour la thématique du lien entre climat, territoire et couleur, il faut citer le *Fûdo* de Watsuji Tetsurô, le philosophe japonais qui a mis en mots de façon plus élaborée le lien déterministe entre nature et culture, qui lie climat du Japon et « tempérament » (psychologie ou caractère particulier) des Japonais. Le géographe et japonologue Augustin Berque rend *Fûdo* par « milieux » pour mieux mettre en évidence la relation entre les Japonais et leur milieu naturel (c'est-à-dire géographique et climatique). Pour Watsuji, « milieu naturel et milieu culturel ne font qu'un<sup>9</sup> », ce qui est souvent interprété comme nature et culture se confondent. C'est sur ce déterminisme que sont fondés nombre de *Nihonjinron*. La théorie de Watsuji reste très influente.

Watsuji est philosophe ; il a étudié Heidegger, auquel il reproche de séparer l'individu du milieu socio-historique qui le forme. Pour Watsuji, dit Berque (1986, p. 53), le moi se structure grâce « aussi bien à l'histoire

8. Voir Yoshino, 1992, p. 185.

9. Comme l'analyse Berque, 1987, p. 22.

qu'à la culture (le milieu socioculturel : relations sociales, techniques, modes de vie...) et à la nature (climat, relief, etc.) ». Pour Watsuji, il y a une relation de cause à effet entre psychologie (tempérament) et climat, que le manque de connaissances, ajoute Berque, lui permet de formuler. Résultat, poursuit Berque, il y a pour Watsuji, « une assimilation mutuelle du climat et du tempérament des Japonais. L'originalité du climat japonais, c'est la variabilité, qui associe des extrêmes : un été torride et un hiver froid et neigeux. Ce climat n'est nullement tempéré, il est régulièrement extrême. Les typhons expriment bien ces traits généraux, par leur caractère à la fois soudain mais saisonnier. De même, le tempérament des Japonais se distingue par des « changements rapides » [...] » (Berque, 1986, p. 54). Il y a une constante analogie entre climat et tempérament dans les propos de Watsuji, qui permet le glissement vers la causalité.

Il y a donc un contexte philosophique qui entoure la parution de *Fûdo*. Mais le contexte socio-historique joue également beaucoup dans le développement d'une telle thèse : en dehors même du fait que la sociologie ou l'anthropologie pratiquée à l'époque dans les pays occidentaux ne faisaient pas apparaître cette relation climat-tempérament comme bizarre, la relation climat-culture s'inscrit dans le nationalisme du *Kokutai-shintô* et des mouvements nationalistes subséquents : le climat du Japon étant sincèrement pensé comme particulier<sup>10</sup>, la conclusion était tentante de continuer à considérer le peuple japonais comme particulier pour les nationalistes qui essayaient de contrer l'influence occidentale. Le *Kokutai-shintô*, doctrine du shintô d'État qui incitait depuis le début de l'ère de Meiji les Japonais à faire revivre le culte de l'empereur, de la déesse du soleil Amaterasu Omikami (principale divinité du culte) et de la nation, forme de culte nationaliste, se rattache à « l'Idée Nationale » (*Kokutai*), concept nationaliste qui englobe tous les aspects de la culture japonaise se référant à son caractère sacré et unique. Les japonologies d'après-guerre tenteront, quant à elles, pour redonner une virginité diplomatique au pays, de circonscrire sa culture à l'archipel et, par conséquent, prôneront la même thèse du particularisme culturel.

---

10. Les Japonais situent le Japon dans la ceinture des moussons, alors qu'il n'en reçoit que la queue et en a des manifestations seulement similaires selon les climatologues. Sa culture, selon les auteurs de *Nihonjinron*, est à rapprocher de celle de l'Asie des moussons, avec tout le sens de collectivité qu'implique la riziculture. Mais ce qui fait la spécificité du climat japonais, c'est l'impact des vents froids venus de Sibérie en hiver, qui lui donne des conditions climatiques bien particulières. Opinion contestée scientifiquement (voir Pelletier, 1997a, p. 27-28).

Même si la relation entre climat et tempérament de Watsuji a été diversement interprétée, le fait est que les auteurs de *Nihonjinron* se sont focalisés sur cette relation entre climat et tempérament qu'ils qualifiaient de causale pour justifier leurs thèses sur la spécificité culturelle du Japon.

### 2.3. LA THÉORIE QUI RELIE CLIMAT, ET DONC TERRITOIRE, ET PRÉFÉRENCES DE COULEUR CONSTITUE UNE RHÉTORIQUE TYPIQUE DES *NIHONJINRON*

#### 2.3.1. Par les termes employés

Si l'on examine en quoi la théorie qui relie climat (donc territoire) et préférences de couleur peut être incluse dans le genre dit *Nihonjinron*, la première évidence est celle des termes employés : le titre même du livre de Satô (*Fûdoshoku to shikôshoku*, dont une traduction possible est « couleurs du climat et préférences de couleur ») utilise le terme de *Fûdo*. Il est employé également dans les chapitres des divers ouvrages mentionnant ou étudiant cette relation.

*Fûdo* s'écrit avec deux idéogrammes, littéralement vent + terre. Il est souvent traduit par environnement, ou milieu, ce dernier terme explicitant mieux le lien qui unit la terre à son climat, conformément à la graphie japonaise. Si le lien de causalité entre climat et préférences de couleur était purement climatique, on aurait pu employer le terme *kikô* ou climat, mais il ne renvoie qu'au temps qu'il fait, et pas à l'environnement dans un sens plus général. Le fait même d'employer *fûdo* à la place de *kikô* montre que ces auteurs se réfèrent au *Fûdo* de Watsuji. *Fudô* est plus que climat ou environnement : il fait également référence aux conditions de vie quotidienne. Si bien qu'il se produit par extension un amalgame entre environnement et style de vie, puis psychologie nationale.

#### 2.3.2. Par les thèmes abordés

Les arguments employés dans la théorie qui relie latitude et préférences de couleur peuvent être réfutés immédiatement de manière tout à fait empirique, comme dans les écrits classiques des *Nihonjinron*. Dans les thèmes abordés, la description du territoire emploie les mêmes poncifs que dans les classiques des *Nihonjinron* : spécificité et caractère unique du territoire, homogénéité culturelle qui va avec, insularité, extension et

«étroitpetitesse» – pour reprendre le terme de Pelletier<sup>11</sup>, spécificité du climat, tous les lieux communs y sont. Ce discours s'inscrit très bien dans l'équation qui caractérise dans les *Nihonjinron* le rapport de la nature à la culture synthétisée par Befu (2001, p. 71) : terre (entre autres dans le sens de territoire) = peuple = culture = langage.

Ainsi, dans la présentation du territoire, le Japon est décrit comme un petit pays, très étendu dans sa longueur, caractérisé par son insularité. Il apparaît comme un bloc insulaire entouré d'une myriade d'îles arrangées en arc, sans plus de détails ni de remise en cause de cette description.

Le corollaire classique qui accompagne la représentation du territoire comme petit est celui de l'homogénéité, aussi bien du point de vue de la langue que de l'ethnie même si la question de la variabilité régionale vient contredire cette prétendue caractéristique du Japon. L'homogénéité culturelle<sup>12</sup> est entretenue par l'éducation, qui, selon Satô, fait que la population japonaise présente des goûts et un sens des valeurs similaires. Nous voilà dans l'orthodoxie : les Japonais sont ainsi, c'est une affirmation qui n'est plus à démontrer. Comment concilier alors ce discours avec l'existence des différences régionales ? C'est que l'homogénéité fait que les Japonais sont nés avec une tendance à sous-estimer l'individualité ou les différences régionales, qui, elles, sont réelles. En fait son discours s'inscrit directement dans les *Nihonjinron*, qui n'en sont pas à une contradiction près : les études folkloristes, qui se sont beaucoup développées depuis les années 1930 avec notamment Yanagita Kunio, ont pour but de montrer la spécificité locale de la culture, mais dans un ensemble que les pseudo-sociologues ou pseudo-anthropologues que sont les auteurs de *Nihonjinron* considèrent comme globalement homogène<sup>13</sup>.

11. Pelletier (1997b), *La Japonésie – géopolitique et géographie historique de l'insularité japonaise*, Paris, CNRS, p. 25.

12. Décrite dans de nombreux ouvrages occidentaux, et même japonais, voir Sugimoto et Mouer (1989) ; Sugimoto (1997), Befu (2001), etc.

13. Ainsi, dit Befu (2001, p. 71) : « *The neglect of internal variations along class, gender, region and the like in favor of espousing the homogeneity thesis manifested in Nihonjinron is, therefore, not due to lack of information or awareness. Instead, it is based on a conscious decision on the part of Nihonjinron writers to represent a homogeneous stance with respect to Japanese culture.* »

« Le fait de négliger les variations internes en fonction de la classe, du genre, de la région et autres dans le but d'épouser la thèse de l'homogénéité présentée dans les *Nihonjinron* n'est par conséquent pas dû à un manque d'information ou de prise de conscience. Au contraire, il est fondé sur une décision consciente de la part des auteurs de *Nihonjinron* d'adopter une position d'homogénéité à l'égard de la culture japonaise. » (Traduction libre.)

Autre cliché qui accompagne la représentation du territoire, et ici le plus important, est celui du climat : la variété (nord au climat sibérien, extrême sud tropical) et l'imprévisibilité des phénomènes climatiques (typhons) ou tectoniques (éruptions, tremblements de terre et tsunami), se traduisent en termes d'extrêmes ; tout en se conjuguant avec la douceur et la régularité engendrées par le passage des saisons si cher au cœur des Japonais. Watsuji insiste sur ces extrêmes climatico-géographiques pour expliquer les extrêmes dans le tempérament des Japonais. Dans le discours sur les préférences de couleur, Satô lui-même s'intéresse d'ailleurs plus aux extrêmes : celui de la localisation tropicale des îles méridionales, qui induit la luminosité rougeâtre du soleil, et celui de l'extrémité septentrionale d'Hokkaido, qui se situe exactement sur la ligne de latitude 45, donc exactement au milieu de l'hémisphère Nord, et induirait cette luminosité solaire bleuâtre qui pousse les habitants de cette région à préférer les couleurs froides.

### 2.3.3. Par la méthodologie utilisée

Les critiques que l'on peut faire sur l'ouvrage de Satô sont similaires à celles que l'on fait à l'endroit des *Nihonjinron*. Sugimoto Yoshio et Ross Mouer sont avec Befu Harumi ceux qui ont le plus décortiqué les *Nihonjinron* pour en faire ressortir les faiblesses scientifiques. Les reproches que l'on peut faire du point de vue méthodologique se classent en trois catégories (Mouer et Sugimoto, 1986, p. 130) : problèmes d'échantillonnage, manque de clarté conceptuelle et absence d'intérêt pour la rigueur méthodologique.

Ces trois travers se retrouvent dans la théorie sur les préférences de couleur et la latitude : parce qu'il n'y a pas de nécessité à avoir de rigueur méthodologique, il n'est pas surprenant qu'il n'y ait que peu de détails sur l'échantillonnage et que la conceptualisation soit contestable. C'est là l'aspect le plus probant.

L'exclusion des autres raisons ou causes possibles pour en isoler une seule sur laquelle se fonde toute une argumentation est aussi une technique très utilisée dans les *Nihonjinron* (Befu, 2001). L'élimination des contradictions, la création de causes *ad hoc* et *ad libitum*, l'utilisation des analogies pour tirer des liens de causalité, le procédé par affirmation d'une qualité du Japon, l'appel à la sentimentalité qui accompagne les descriptions et l'absence générale de caution scientifique sont quelques-uns des travers constatés, qui sont typiques des *Nihonjinron*.

### 3. CULTURE ET TERRITOIRE: LE TERRITOIRE COMME SANCTUAIRE DE LA CULTURE DONT IL EST L'INSTRUMENT

On l'a vu : l'approche des *Nihonjinron* ne considère pas l'espace comme un pensé culturel, mais un déterminant physique, un élément rangé dans le « naturel », donc qui va de soi et agit sur la culture sans être conceptualisé. L'espace est l'écrin, le gardien de la culture. Pourtant, on relève de nombreuses contradictions entre la perception de l'espace, du territoire et du climat qui constituent la base pseudo-scientifique de *Fûdoshoku...*, d'une part, et la réalité géographique, d'autre part.

#### 3.1. LE DÉCOUPAGE TERRITORIAL DE SATÔ MONTRE L'INSTRUMENTALISATION DU TERRITOIRE

La représentation du territoire par les tenants de la thèse de Satô montre bien que le territoire n'a en lui-même aucune autre fonction que de servir de fondement à une interprétation ethnocentrique de la culture.

Cette théorie, qui se fonde sur la relation entre le territoire et son climat, ne présente pas de vraies cartes : ce ne sont que des dessins manuels et grossiers signés de l'auteur (Satô), mettant ainsi en évidence que l'exactitude n'est pas une priorité.

L'appel à la sentimentalité qui apparaît dans la description du territoire est clair à cet égard : le territoire est zone émotionnelle et non géographique ; zone psychologique et non scientifique. La description géomorphologique est en effet accompagnée d'un appel à la sentimentalité : avant même de justifier les découpages du territoire en zones de prétendues préférences de couleur, l'auteur demande au spectateur de faire un zoom arrière pour contempler ce « minuscule » territoire « insulaire » et pose la question : « Est-ce que ça n'émeut pas chacun d'entre nous ? »

Satô livre des dessins où, superposées à un découpage en 10 zones plus ou moins géographiques et quelquefois arbitraires, des lignes de découpage sont tracées selon la préférence de couleur. C'est leur caractère arbitraire, ou au contraire calqué sur les lignes de latitude ou de longitude, qui met en évidence combien le territoire est utilisé pour justifier a posteriori une théorie. Le découpage territorial présente en effet des coïncidences qui montrent qu'elles sont calquées a posteriori sur des divisions réelles. Pour ne citer qu'un exemple, il existerait une ligne de

division entre préférences de couleur froides/chaudes<sup>14</sup> qui se situerait comme par hasard pile au milieu de l'île principale de Honshu. Jusque-là, le découpage tel qu'il apparaît sur les cartes donnait des zones presque parfaitement horizontales. Tout à coup, la séparation épouse une ligne verticale. Logiquement, selon Satô, les Japonais qui habitent en deçà de cette ligne (donc au sud et à l'ouest) montrent une préférence pour les couleurs chaudes, et inversement, ceux qui habitent au-delà de cette ligne de séparation des couleurs montrent une sensibilité psychologique, une tendance à préférer les couleurs froides.

Le problème, c'est que, selon les enquêtes qui sont à la base de la théorie développée par Satô, et dont les références sont absentes, les régions de Tokyo, qui devrait préférer les couleurs chaudes, et de Kanazawa, plus au nord, qui devrait préférer les couleurs froides, présentent une anomalie : là, les tendances sont inversées ; la théorie de Satô prend le bord ; il se lance dans une longue argumentation peu convaincante pour trouver une raison climatico-géographique à cette anomalie.

C'est la crête des Alpes japonaises, séparation symbolique et clivage dichotomique s'il en est, qui lui fournit la raison : sa haute altitude (2500 à 3000 m environ) en fait une ligne de clivage, parce qu'elle est comme une barrière pour la lumière solaire. Les régions à l'est de la crête (celle de Tokyo) seraient exposées plus longtemps à la lumière du matin, qui laisse passer les rayons lumineux à ondes courtes (dans les bleu-violet), ce qui explique qu'elles ont une préférence pour les couleurs froides, malgré leur latitude. Inversement, dans les régions situées au-delà de la crête, comme elles sont exposées plus longtemps à la lumière du couchant, qui laisse passer les rayons à grandes longueurs d'onde comme le rouge, la lumière teintée de rouge altérerait le sens des couleurs pour induire une préférence pour les couleurs chaudes...

La ligne de préférence couleurs chaudes/froides est donc au milieu de Honshu, ce qui correspond à la ligne de crête des Alpes japonaises, qui se trouve être également la frontière administrative entre plusieurs départements, qui suit à peu de chose près la ligne de longitude 138. De l'art de trouver une cause géographique à un phénomène qui ne l'est pas du tout... et de manipuler les cartes pour satisfaire une représentation nationaliste simpliste.

---

14. Il est intéressant par ailleurs de constater que le terme employé pour désigner cette ligne est le même que celui servant à indiquer le partage des eaux, et qu'elle correspond aussi à une ligne de partage des eaux, vers la mer du Japon, d'une part, et le Pacifique, d'autre part.



### 3.2. QUELLE REPRÉSENTATION DU TERRITOIRE ? LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE SELON LES AUTEURS JAPONAIS

Mais de quelle représentation du territoire s'agit-il ? Les poncifs utilisés par les auteurs japonais – pas seulement de *Nihonjinron* – sont nombreux, car le territoire est méconnu et peu conceptualisé par les Japonais. Le regard extérieur de géographes spécialistes du Japon comme A. Berque et P. Pelletier leur permet de livrer une analyse du rapport nature et culture dans les notions d'espace et de territoire tout à fait pertinente.

#### 3.2.1. L'insularité

Les poncifs sur le territoire de la part des auteurs japonais sont pleins de contradictions, qui ne sont pas évacuées par des études visant à le conceptualiser ou même à en prendre la mesure. Pelletier (1997b) a étudié de près la question de l'insularité, qui ici nous intéresse au point de vue discursif.

L'insularité (réelle ou supposée), premier poncif sur le territoire, premier élément descriptif, est perçue comme un facteur d'unité, d'intégration des habitants à leur milieu ; et concurrentement comme un facteur exclusif des éléments extérieurs, par opposition à un Occident idéalisé à l'extrême, et vu de façon simpliste et monolithique. Cette insularité est paradoxalement peu étudiée par les géographes, sociologues, philosophes ou anthropologues japonais parce qu'elle tient de l'évidence, et donc n'a pas besoin d'être objet d'étude. Pourtant, c'est un élément fondamental du raisonnement qui fait du Japon un pays unique, à cause de l'isolement qu'elle suppose.

Il est intéressant de constater par exemple dans le discours japonais que le territoire apparaît comme insulaire et monolithique à la fois, malgré la myriade d'îles qui participent à le constituer. Le territoire apparaît comme monolithique parce qu'il est le tout, le lieu où se concrétise la culture de manière exclusive, où réside la croyance en l'homogénéité ethnique et culturelle. Le discours n'est pas exempt de contradictions : on souligne cette myriade d'îles, la variété et l'imprévisibilité des climats, donc une certaine variabilité climatique et géographique, mais en même

temps on considère cet espace comme un bloc géographique parce que culturel, et on souligne la relative régularité des extrêmes climatiques<sup>15</sup>. On voit d'ailleurs ici que le territoire est presque le déterminant du climat.

Combien d'îles y a-t-il exactement dans les myriades que compterait le Japon ? Divers nombres sont annoncés (Pelletier, 1997b, p. 23) : « 3 400 ? 3 600 ? 4 500 ? 6 900 ? Cette disparité rend compte de la variété – ou du manque de rigueur – des modalités adoptées pour définir une île ». Le nombre d'îles a une importance très relative. Les grands nombres inflationnistes évoqués, selon la tradition de la mythologie shintô, qui utilise et multiplie les nombres 8 (sacré, porte-bonheur), et 10 000 (c'est-à-dire un grand nombre, une multitude), ainsi que la comptabilisation tardive de ces îles (2 394 en 1946, d'après le décompte exigé par les autorités américaines, avec pour critère une circonférence d'au moins 2 km), mettent en évidence « l'intérêt contradictoire et paradoxal que les Japonais ont pour leurs îles : les admettre dans leur monde sans pour autant les reconnaître absolument. Leur existence va en quelque sorte de soi, c'est une évidence qui ne demande pas de confirmation » (Pelletier, 1997b, p. 24-25).

En réalité, la « myriade d'îles » a l'intérêt de donner une spécificité au territoire japonais : aucun autre pays, selon eux, n'a autant d'îles et de côtes aussi découpées. On comprend là encore que le territoire ne soit pas conceptualisé ; il est juste une évidence. Dans ce sens-là, prendre sa mesure est inutile : il est une sorte de monolithe mental.

### 3.2.2. « L'étroitpetitesse »

Un autre exemple caractéristique de la description territoriale est « l'étroitpetitesse » (*hososemai*), terme de Pelletier, qui va de pair avec l'étendue en latitude et en kilomètre. Il fait cependant remarquer que si en aucun endroit on n'est à plus de 100 km de la mer, il y a 28 000 km de côtes, et l'espace maritime (avec comme limite les 200 milles nautiques)

15. Pelletier, 1997b, *op. cit.*, p. 11 : « Le Japon offre l'image d'une homogénéité sociale et culturelle si grande, d'une force économique et politique si unie, qu'il semble difficile de concevoir que son espace puisse être topographiquement émietté, morcelé, dispersé en plusieurs centaines d'îles. D'ailleurs, si on parle en français des « îles britanniques » ou « des Antilles », on ne dit pratiquement jamais « les îles japonaises », et d'aucuns évoquent même « l'île absolue ». Certes, le pluriel convient bien à ces ensembles insulaires du monde qui connaissent une certaine diversité politique, mais le singulier systématiquement utilisé pour le Japon laisse sous-entendre que celui-ci ne forme territorialement qu'un seul ensemble, dans le présent et le passé ».

multiplie par 12 la superficie territoriale, ce qui en fait un espace maritime comparable à celui de l'Inde (4,29 millions km<sup>2</sup> au lieu des 372 000 km<sup>2</sup> des livres de géographie).

Ensuite, si le sentiment d'étroitesse est justifié dans les régions à très haute densité de population, l'espace est très inégalement peuplé (Pelletier, 1997a, p. 21) : plus de 1 000 hab./km<sup>2</sup> dans la plaine du Kantô (Tokyo), la plus grande, mais 100 hab./km<sup>2</sup> dans la seconde plus grande plaine (Hokkaidô). Il n'y a donc pas de problème d'occupation de l'espace en soi, mais un mode particulier d'occupation de l'espace.

Pour ce qui est de la latitude, le Japon se situe entre 30 et 46 degrés latitude Nord, et entre 128 et 136 degrés longitude Est, ce qui représente une étendue de 2 200 km environ. Ce poncif souvent utilisé pour justifier la variété des climats vient souligner la variété régionale ; pour ce qui est de la relative homogénéité de la culture, en fait, elle concerne plutôt celle que l'on retrouve dans l'île principale de Honshû.

## CONCLUSION :

### LE TERRITOIRE COMME SANCTUAIRE DE LA NATURE, DE LA CULTURE ET DU LIEN ENTRE LES DEUX

Même si le terme n'est pas employé par les auteurs japonais ou spécialistes du Japon, on peut dire que la terre japonaise (en tant qu'entité territoriale et naturelle) est un sanctuaire dans tous les sens du terme : la nature et le territoire sont à la fois un lieu saint, puisque le Japon (nature et territoire) est issu des divinités, un édifice culturel (construit par la culture) où se déroulent des cérémonies saintes (celles du shintô), et un lieu fermé, protégé, secret et sacré, grâce à son insularité (sur le plan géographique) et son hermétisme (supposé, sur le plan linguistique et culturel). Le territoire apparaît comme un sanctuaire dépositaire de la culture et de l'identité japonaise qui lui est inextricablement liée, car c'est un lieu chargé de symboles. Symboles religieux d'abord, puisque toute manifestation naturelle est susceptible d'être divinisée. Symboles esthétiques ensuite, puisque l'esthétique du Japon se construit sur la nature pour la reconstruire.

La nature est idéalisée (dans les jardins ou les arrangements de fleurs dits *ikebana*, par exemple). C'est cette idéalisation de la nature, plus que la nature elle-même, qui est appréciée.

La nature japonaise, vue à la fois comme contraignante, à cause des calamités climatiques ou tectoniques qui frappent régulièrement le territoire, et bénéfique, à cause de la richesse de la terre et de la flore, est au centre de l'esthétique. Elle bénéficie au territoire japonais, de manière exclusive. Il s'effectue donc un glissement, dans les discours, de nature et esthétique, à territoire et esthétique.

Le territoire japonais, issu de la copulation des divinités, ainsi que le stipulent les chroniques mythologico-historiques que sont le Kojiki (712) et le Nihonshoki (720), a un caractère divin. Étant donné que son intégrité a même dans l'histoire été miraculeusement protégée par les vents divins (le *Kamikaze*, en fait des typhons providentiels venus frapper les troupes coréano-mongoles qui tentaient d'envahir les côtes du Kyushu en 1274 et 1281), cela ne fait que conforter les Japonais dans l'idée qu'ils entretiennent du caractère sacré du territoire. Cela lui confère un statut spécial. Là encore, le discours sous-entend que, par opposition, il n'en est pas de même pour les autres pays ou nations : c'est une caractéristique exclusive.

Sur le territoire se déroulent les cérémonies du Shintô qui consacrent certains lieux ou choses comme des rochers aux formes extraordinaires, des ruisseaux ou des chutes particulièrement belles, etc. Toute manifestation naturelle étant susceptible de devenir *kami*, c'est-à-dire esprit ou divinité, c'est l'ensemble du territoire qui est potentiellement sacré. Il y a comme une double sacralité : celle acquise par la naissance et celle par essence.

Le territoire est donc vu comme un sanctuaire de la culture, non seulement parce qu'il est le lieu des cérémonies sacrées qui relient le monde terrestre à celui du divin, mais encore parce que l'insularité même du Japon agit comme une barrière physique, interprétée comme protectrice et par là même psychologique, contre des éléments physiques ou psychologiques (donc autant des biens, des personnes que des influences) qui viendraient, en pénétrant ce territoire, altérer la japonéité du territoire et de la nation.

Ainsi, la distance par rapport au continent asiatique induite par l'insularité permet par analogie d'effectuer une distanciation culturelle, qui sert donc à la fois de cause et d'effet dans la construction culturelle qu'est le territoire. Ces glissements du territoire sanctuaire de la nature (idéalisée et reconstruite dans l'esthétique japonaise) vers le territoire sanctuaire de la culture sont fréquents pour une autre raison : c'est que dans la rhétorique japonaise, point n'est besoin d'expliquer ou de justifier avec une logique cartésienne qui n'est pas familière à la pensée japonaise. C'est la juxtaposition des idées (comme par exemple «le climat est

comme ci, et ainsi que le climat, les Japonais sont comme ça») qui incite le lecteur à formuler lui-même les relations dans un discours qui reste allusif : la répétition des juxtapositions et des analogies finit par l'inciter « naturellement » à déduire des relations de cause à effet là où scientifiquement elles ne sont pas justifiées.

La question de la logique à cet égard est importante : parmi les points souvent évoqués par les Japonais pour les opposer aux Occidentaux dans leur quête identitaire, il y a justement la question de la logique : les Occidentaux seraient cartésiens et cérébraux, et les Japonais, soi-disant proches de la nature, seraient intuitifs, ce qui les dispenserait de la logique cartésienne : leur logique est « naturelle » et, partant, incontestable. Voici qu'apparaît un autre glissement : le discours sur la japonéité exclusive du peuple et du territoire japonais est lui-même sacré. Il va de soi. L'argument de la langue et de sa logique interne opposée à celle des langues occidentales vient à point nommé justifier le discours sur la japonéité.

À quoi donc sert le territoire du Japon ? À défaut d'être défini, il est au moins utilisé comme instrument d'un nationalisme culturel. Il existe de nombreuses différences entre les perceptions du territoire et la réalité géographique. Elles importent peu, puisque ce n'est pas la logique qui prévaut dans le discours, mais sa finalité.

## BIBLIOGRAPHIE

### En langues occidentales

- ASQUITH, P. J. et A. KALLAND (1997). *Japanese Images of Nature, Cultural Perspectives*, Richmond, Curzon Press.
- BEFU, H. (2001). *Hegemony of Homogeneity: An Anthropological Analysis of Nihonjinron*, Melbourne, Trans Pacific Press.
- BELLAH, R.N. (1965). « Japan's Cultural Identity », *Journal of Asian Studies*, n° 6, p. 573-594.
- BERLIN, B. et P. KAY (1969). *Basic Color Terms: Their Universality and Evolution*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press.
- BERQUE, A. (1982). *Vivre l'espace au Japon*, Paris, Presses universitaires de France.
- BERQUE, A. (1986). *Le sauvage et l'artifice : les Japonais devant la nature*, Paris, Gallimard.
- BERQUE, A. (1987). *Le Japon et son double*, Paris, Masson.

- DUUS, P. (dir.) (1988). *The Cambridge History of Japan*, vol. 6, Cambridge, Cambridge University Press.
- LENCLOS, J.-P. et D. LENCLOS (1999). *Couleurs du monde – géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur.
- MOUER, R. et Y. SUGIMOTO (dir.) (1986). *Images of Japanese Society: A Study in the Social Construction of Reality*, Londres, Kegan Paul International.
- PELLETIER, P. (1997a). *Le Japon*, Paris, Armand Colin.
- PELLETIER, P. (1997b). *La Japonésie – géopolitique et géographie historique de l'insularité japonaise*, Paris, CNRS.
- PELLETIER, P. (2000). « Le Japon : territoire insulaire ou montagnard », dans A. Siganos et S. Vierne (dir.), *Montagnes imaginées, montagnes représentées : nouveaux discours sur la montagne, de l'Europe au Japon*, Grenoble, ELLUG, Université Stendhal.
- PICONE, M. (1988). « Le nouveau nationalisme japonais : construction d'une mémoire collective », dans N. Loraux (dir.), *Politiques de l'oubli*, Paris, Seuil, p. 119-129.
- SUGIMOTO, Y. (1997). *An Introduction to Japanese Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SUGIMOTO, Y. et R. MOUER (dir.) (1989). *Constructs for Understanding Japan*, Londres, Kegan Paul International.
- TSUNODA, R., T. DE BARY et D. KEENE (dir.) (1964). *Sources of Japanese Tradition*, vol. II, New York, Columbia University Press.
- WATSUJI, T. (1988). *Climate and Culture*, New York, Greenwood Press.
- YOSHINO, K. (1992). *Cultural Nationalism in Contemporary Japan*, Londres, Routledge.
- ZWIMPFER, M. (1992). *Couleur, optique et perception*, Paris, Dessain et Tolra.

## En japonais

- CHIJIWA, H. (1984). *Iro wo kokoro de miru*, Tokyo, Fukumura.
- IRO NO HANASHI Henshuu-I'inkai (dir.) (1986). *Iro no hanashi*, vol. I et II, Tokyo, Gihôdô Shuppan.
- JÔ, K. (1994). *Shikisai hakubutsukan*, Tokyo, Meigensha.
- KIMATA, S. et M. KIMATA (1973). *Tsumetai shakai – atataikai shakai*, Tokyo, Simul Shuppankai.
- MISAWA, K. (1979). *Fûdoron*, Tokyo, Misawa Shobô.

- MIYAMOTO, T. (1967). *Fûdo to bunka*, Tokyo, Miraisha.
- MIYATA, N. (1994). *Shiro no fôkuroa*, Tokyo, Heibonsha Library.
- NAGASAKI, S. (1990). *Iro, saishiki no nihonshi: nihonjin wa ikani iro ni ikite kita ka*, Tokyo, Tankôsha.
- SATÔ, K. (1986). *Fûdoshoku to shikôshoku*, Tokyo, Seigashobô.
- SEKIGUCHI, T. (1983). *Kishô to bunka*, Tokyo, Tôyô Keizai Shimpôsha.
- ÔKA, M. (1979). *Nihon no iro*, Tokyo, Asahishimbunsha.
- OKABE, K. (1991). *Iro no imeiji-jiten*, Tokyo, Japan Fashion Color Association/Dôbôsha.
- ÔMI, G. (1983). *Shikisai sesôshi*, Tokyo, Shiseidô.
- WATANABE, Y. (1995). *Seikatsu wo kôdinêto suru – iro no zatsugakuchishiki*, Tokyo, Yôyôsha.
- YAMADA, H. (dir.) (1978). *Fûdoron Josetsu*, Tokyo, Kokusho Kankôkai.





# CHAPITRE



## PERCEPTION DU PAYSAGE ET IDENTITÉ TERRITORIALE À LA MARTINIQUE

**Aline Lechaume**

Géographe  
Université Laval  
et Université de Paris IV-Sorbonne

*Il ne chercha pas d'alibi  
au contraire  
il scrutait le paysage où s'incruster  
épouseur du lieu.  
Aimé Césaire, Références*

**L**a société martiniquaise est une société du détour : une forte proportion de ses habitants a vécu ou passera quelques années, voire plusieurs décennies, en exil, en métropole surtout. Mais cette île de l'archipel des Petites Antilles (voir carte 1), celle que l'on surnomme « l'île des revenants » est également celle de l'inévitable retour. La majorité des *ex-îlés* revient, au terme d'une étape de leur vie – fin d'études, chômage, séparation, retraite – en Martinique. Même si ce phénomène de retour n'est pas sans poser de problèmes de réadaptation pour ceux que l'on appelle, non sans ironie, les négropolitains, il apparaît presque incontournable. Car pour les insulaires, l'île est le lieu par excellence, le lieu central, unique, au-delà du détour. Et pour comprendre ce lieu, et leur enracinement en ce lieu, il faut nécessairement se détacher des schémas préétablis pour entrer au cœur des gens, au cœur de leur terre.

FIGURE 9.1  
La Martinique et le monde



Source : Lechaume, Aline (2002).

Les Martiniquais sont ici abordés dans leur rapport au territoire insulaire. Ce rapport résulte de la perception du territoire, du saisissement de l'environnement, saisissement qui s'effectue par le truchement des sens, et qui découle sur une véritable appropriation du territoire : les Martiniquais ne subissent pas cet « exil intérieur » sur lequel Affergan (1983, p. 3) insistait tant. Certes, le processus a été long et difficile dans la mesure où « l'esclave déporté à l'origine a perdu sa terre ; celle des Antilles, qu'il a travaillé en esclave étranger, il lui a fallu du temps pour s'y acclimater et la revendiquer pour sienne » (Suvélor, 1983, p. 2175). Faute de connaître l'origine de la terre, il a fallu se bâtir une histoire, se construire des mythes pour construire son appartenance au territoire.

Il a fallu marquer les lieux pour parvenir à s'identifier à ce sol. Françoise Péron (1993, p. 16) voit dans ce processus une spécificité des milieux insulaires :

Les îles se prêtent surtout à la mise en œuvre d'une géographie culturelle, centrée sur la façon dont les sociétés se construisent des territoires, confèrent un sens à l'espace et se définissent par rapport à un univers de représentations mentales qui leur est propre et qu'elles inscrivent dans le paysage qu'elles secrètent. Dans le cas des îles, le paysage a été si longuement travaillé et sanctifié par les générations qui s'y sont succédé qu'il finit par être tout entier signes et significations, aussi bien dans son ensemble que dans le moindre de ses détails. Le visiteur d'aujourd'hui, sans s'en rendre compte consciemment, est impressionné par cette richesse accumulée qui l'entoure et lui parle, à travers les paysages insulaires.

Le territoire, marqué, empreint de « signes et significations », a contribué à la construction d'un véritable réseau de lieux de mémoire, de lieux d'identité. Ce chapitre a pour objectif de montrer la force de l'appartenance des Martiniquais à leur territoire. Se distinguant de plusieurs études et notamment celles de Glissant (1981) et Affergan (1983), notre recherche contredit l'idée que les Martiniquais ne sont pas attachés à leur territoire et qu'ils n'ont envers lui qu'une relation d'aliénation.

## 1. SENSUALITÉ ET PERCEPTION DU TERRITOIRE

J'ai tant de noms en moi, et tant de pays, signifiés par le mien. [...] Les noms errent en nous, peut-être aussi en gardons-nous une foule en réserve, un pour la plaine, un pour l'archipel, un pour la trace ou pour le désert. La ronde des noms s'accorde au défilé des paysages. On les dévale ou en suit lentement le cours. Ils accumulent des terres

et des mers autour, dont nous ne savons jamais si nous allons nous y enfouir pour reposer, ou si d'un coup nous ne les raccorderons pas, errants et ouverts, à tant de sables et tant de fleuves au loin. (Glissant, 1997)

« Tant de noms en moi »... mais peut-être un seul adjectif pour qualifier tous les avatars de l'identité : sensuel. La sensualité, comme un appel des sens, dans tous les sens du terme. Car dans la société martiniquaise, de tradition orale, le rapport au monde n'est pas intellectualisé. L'environnement est perçu, tout autant que vécu, d'une manière très sensuelle. Les Martiniquais aiment avoir un rapport direct avec les choses ou les gens : ils aiment toucher, sentir, goûter. L'identité passe par les sens bien avant de passer par l'intellect. Ce sont les sens qui argumentent la relation de l'être à son environnement. Une approche des liens entre les sens et l'environnement offre une perspective nouvelle quant à l'articulation de l'identité territoriale.

Les entretiens menés dans le cadre de cette recherche<sup>1</sup> n'étaient pas orientés vers une géographie des sens. Néanmoins, plusieurs pistes peuvent être tracées ici et apparaissent finalement fondamentales pour la compréhension du rapport des Martiniquais à leur environnement, dans la mesure où « Les dilections sensorielles trahissent plus que le discours la personnalité profonde des humains. C'est pourquoi le plus souvent ils les dissimulent, y compris à eux-mêmes ! » (Dulau et Pitte, 1998, p. 10). Que cachent les dilections sensorielles des Martiniquais ?

## 1.1. SAISIR SON ENVIRONNEMENT

Pour épouser cet espace d'adoption qu'est la terre insulaire, il a fallu prendre conscience de son environnement. Or, jusqu'à une période très récente, cet environnement était là, présent, par les jardins, la forêt, la campagne ou la mer, mais sans que les gens entretiennent pour lui une

---

1. Notre recherche résulte d'une démarche pluridisciplinaire pour laquelle nous avons dû multiplier les sources d'information par le biais de la littérature scientifique, de la littérature, de la presse, des statistiques, de questionnaires (210), d'entretiens ciblés (72) et d'entretiens avec ceux que nous avons appelés nos « répondants », divisés en deux corpus : l'un principal (40), l'autre secondaire (68). Pour tous les détails méthodologiques concernant cette recherche, voir Lechaume (2002). Dans le texte qui suit, les numéros placés à la fin de certaines citations font référence aux entretiens réalisés avec les répondants.

sensibilité consciente. Le mot même de paysage n'existe pas en créole<sup>2</sup>. Ce terme n'est entré dans le vocabulaire courant que depuis la généralisation du français, et relève par ailleurs d'une certaine intellectualisation. Si plusieurs ont encore de la difficulté à en donner une définition élaborée, le paysage fait désormais partie de la langue vernaculaire. On en donne néanmoins des sens plutôt restrictifs, comme cette jeune femme interrogée sur la spécificité éventuelle de la Martinique :

*C'est un très beau pays, c'est vrai, mais on n'a pas quelque chose qui est vraiment extraordinaire. [...] D'abord les plages ne sont pas extraordinaires, on a des beaucoup plus belles plages ailleurs, euh... J'aime beaucoup le Nord. On a aussi, le site de Saint-Pierre, mais bon, ça, c'est les hommes, c'est pas le paysage, c'est les hommes qui ont fait la ville, qui a été détruite mais, donc c'est pas une particularité du paysage martiniquais.*

(E10)

Le paysage est ici très limité : il ne peut avoir été construit par l'homme. L'idée demeure circonscrite à une vision très classique, spontanément associée à la nature et à la notion de point de vue, de panorama. On va difficilement au-delà de cette représentation et on n'accorde que bien peu et rarement de crédit esthétique aux éléments urbains ou industriels, même si l'on ne perçoit pas ceux-ci, et leurs extensions, comme autant de dégradations du paysage. Néanmoins, la « modernisation » est souvent qualifiée négativement : on cultive la nostalgie du passé en s'attendant devant les vieilles cases en bois et en déplorant la construction d'immeubles qui détonnent dans le décor traditionnel de la Martinique : on a « transformé l'île aux fleurs en île au béton » (E29). Mais on reconnaît qu'il faut bien construire de nouveaux logements pour accueillir une population martiniquaise qui ne cesse de s'accroître. Il en va de même en ce qui concerne les infrastructures routières dont la modernisation est perçue systématiquement sous l'angle d'une amélioration, et non comme une mise à mal du cadre de vie :

2. Berque (1995) relève quatre critères qui permettent de définir une société paysagère. Ces quatre critères sont : – des représentations linguistiques (un ou des mots pour dire le paysage), – des représentations littéraires, orales ou écrites, décrivant les beautés du paysage, – des représentations picturales ayant pour thème le paysage, – des représentations jardinières traduisant une appréciation esthétique du paysage. Néanmoins, dans un article plus récent (Berque, 1998), il revient sur la distinction entre civilisation paysagère et civilisation non paysagère, en préférant au concept privatif de civilisation non paysagère celui de « société cosmophanique ». La Martinique serait, dans ce sens, une société cosmophanique. Cependant, nous avons choisi de ne pas analyser le rapport à l'environnement des Martiniquais selon cette perspective, préférant essayer de comprendre ce qu'il est plutôt que ce qu'il n'est pas, tentant ainsi de nous détacher d'une grille d'analyse trop « occidentale ».

*Il y a eu un gros effort. Y a eu la construction de la rocade, y a eu tout ça, les routes qui ont été faites. Mais quand même, vous voyez que c'est pas suffisant parce qu'on est saturé. Les voitures ne circulent plus. Je me demande comment on va faire dans quelques années. Mais y a eu de très gros efforts dans le réseau routier.*

(E09)

Les traces de l'absence de sensibilité environnementale peuvent s'observer encore très nettement à travers le peu de conscience écologique, le peu de préoccupation de la préservation de l'environnement. En effet, on ne se souciait pas, et on ne s'occupe encore pas toujours de ce dernier : on jette les pneus et l'huile de vidange dans les rivières, les papiers souillés par les fenêtres des autos, on laisse les déchets de pique-nique sur la plage, etc.

Ce manque de conscience environnementale s'exprime encore très largement sur le plan individuel, alors que l'on constate un mouvement de sensibilisation très clair sur le plan collectif, qui s'exprime, quant à lui, de diverses manières. Deux exemples parmi tant d'autres : la mise à profit du Carême pour l'organisation de journées de nettoyage collectif des bords de routes, plages, berges, etc., ou encore la mise en place, en avril 2000, du tri sélectif des déchets avec la distribution sur le territoire martiniquais de bacs de recyclage, accompagnée d'une campagne de sensibilisation de la population. Tout n'est pas encore gagné, car même chez eux, dans leur propre jardin, les Martiniquais ne sont que rarement, ou tout récemment, soucieux de leur environnement.

## 1.2. LES SPÉCIFICITÉS DU RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Au-delà de la prise de conscience de l'environnement, il nous semble nécessaire de souligner que si les Martiniquais ne forment pas, au départ, une société paysagère, dans le sens défini par Berque, ils n'en cultivent pas moins, et de plus en plus, une relation très forte à leur environnement. Et pourtant, les critères évoqués plus haut, à savoir les représentations linguistiques, picturales, littéraires et jardinières, ne s'appliquent guère. Certes, le mot paysage lui-même est évidemment passé dans le langage courant en français, et le jardin constitue un élément majeur de l'identité antillaise. Mais là s'arrêtent les comparaisons, car on parle ici de jardin créole, de conception traditionnelle, dans lequel l'esthétique du désordre s'exprime avec force. Ainsi, dans le conte créole, on ne trouve aucune description d'un quelconque environnement ou autre paysage. Certains lieux sont évoqués qui peuvent nous laisser imaginer un environnement

particulier comme une savane, une forêt, un champ, un morne, mais ces lieux ne sont jamais décrits. Comme le souligne Glissant (1981, p. 414) « la description du paysage n'est pas un moment du conte. Le plaisir ni la jouissance de décrire n'y sont en acte. C'est que le paysage dans le conte n'est pas destiné à être habité : lieu de passage, il n'est pas encore un pays ». Glissant y voit un signe de l'aliénation, de la non-possession de la terre, nous préférons y voir une « anté-possession », c'est-à-dire une étape précédant l'affirmation de l'appartenance à la terre. Le conte est l'espace de la transition, il doit faire le lien entre l'arrachement à la terre originelle et l'appréhension de la terre d'adoption. Pour permettre à l'imagination de trouver sa place, il est atemporel et « a-topographique ».

La sensibilité à « l'entour » pour reprendre les mots de Glissant, à la terre martiniquaise, est à chercher ailleurs, et c'est dans la parole des Martiniquais, qui témoigne du développement d'une réelle attirance, que nous pensons l'avoir trouvée. La relation au paysage est de plus en plus forte : les gens sont fiers des divers visages de la Martinique, s'ennuient de leur territoire quand ils sont loin : *Quand je pars, j'ai hâte de retrouver ces paysages* (E12).

Plusieurs sujets ont été abordés avec les personnes interrogées traitant directement ou indirectement de l'intérêt pour l'environnement, et d'emblée, une distinction très nette peut être notée entre les personnes qui ont vécu en métropole et celles qui n'ont jamais quitté la Martinique. Lorsque nous leur avons demandé de choisir l'endroit qui représente le mieux, selon eux, la Martinique, nous avons pu remarquer que ceux qui n'ont jamais quitté l'île ont, pour la majorité d'entre eux, choisi un site du nord de l'île, une commune rurale :

*Le Nord, mais surtout la côte du Nord atlantique, c'est-à-dire du côté de Macouba, Basse-Pointe, par là... Parce que par là, je me souviens que lorsque j'ai débuté à enseigner par là, au Lorrain, j'avais l'occasion de me rendre dans ces communes. Y avait le Lorrain, Macouba, Basse-Pointe, Grand-Rivière, je trouvais que c'était bien. Il y avait les étendues d'ananas, les routes étaient larges, c'était très lumineux, y avait beaucoup de soleil, et puis il y avait la mer à proximité. Et déjà sur la côte même, si vous allez à Grand-Rivière, c'est pittoresque, c'est découpé, c'est un peu sauvage, j'aime bien. J'aime le Nord, le Nord de la Martinique, c'est plus verdoyant d'une manière générale.*

(E09)

On retient ici l'aspect verdoyant, luxuriant du Nord ainsi que son côté « pittoresque », donc authentique, typique.

FIGURE 9.2  
Champ d'ananas



Crédit photo : Aline Lechaume

FIGURE 9.3  
Paysage sud Martinique



Crédit photo : Aline Lechaume



La mer n'est pas exclue de ce cadre, mais elle ne constitue pas plus qu'un élément du paysage. Certains vont même jusqu'à rejeter le cliché carte postale de la plage et des cocotiers :

*Je prendrais pas une plage et des cocotiers, ça non, je crois que je prendrais, soit un champ de canne ou un champ de bananes, plus dans le nord.*

(E02)

Lorsque les images de plage ou une commune de bord de mer sont retenues, c'est parce qu'elles ont une symbolique particulière pour la personne qui les évoque, comme pour cette femme, originaire de Fort-de-France :

*J'aime beaucoup la mer, je choisirais un endroit où y a la mer... soit le Diamant, ou Sainte-Anne. Diamant parce que je connais pas mal de personnes habitant le coin, y a quand même presque tout le monde là, et puis j'aime bien ces lieux-là. Et Sainte-Anne, je suis un peu accrochée à Sainte-Anne parce que, pour moi, quand j'étais enfant, mes parents s'arrangeaient toujours pour les vacances pour nous emmener sur Sainte-Anne, et pour nous on attendait ce jour-là comme, euh..., avec impatience. Pour nous, c'était vraiment quelque chose d'exceptionnel surtout que j'habitais le bord de ville, y a la mer, mais on ne se baigne pas comme à Sainte-Anne, et pour nous c'était le merveilleux. Alors c'est pour ça que j'ai gardé cette image-là de Sainte-Anne.*

(E12)

En revanche, ceux qui ont vécu en métropole ont très souvent choisi un paysage de mer et de plage, mais jamais, à deux exceptions près, ils n'ont évoqué les mornes, la campagne, comme s'ils avaient acquis, hors de Martinique, une autre image de l'île : celle de l'archétype occidental. L'île est par ce biais devenue un territoire dominé par la mer, bordé par la plage. Ces personnes, par leur expérience à l'extérieur de l'île, ont également acquis un certain recul par rapport à la Martinique. Ainsi, soit leur regard se pose davantage sur l'ensemble de l'île, sans parvenir à distinguer un endroit particulier, soit il est presque devenu celui du touriste, qui recherche la plage : « les gens viennent pour la plage, pas pour les autres paysages » (E66), ou encore « LE » site, « LE » point de vue. D'où la récurrence du Diamant dans les témoignages, parce que « c'est un site magnifique, c'est reposant, c'est attrayant » (E11), mais aussi :

*Le rocher du Diamant, car il a une histoire qui reflète l'histoire de la Martinique. Mais c'est aussi le lieu le plus prisé par les agences de voyage pour attirer les touristes.*

(E52)

Au-delà de ce quasi-clivage entre les personnes qui ont vécu ailleurs et celles qui n'ont jamais quitté la Martinique, on observe également une différence de critères pour délimiter les éléments qui déterminent un

«beau paysage» aux yeux des Martiniquais. Pour certains, il est nécessaire qu'il soit verdoyant, que la nature y soit présente dans toute sa luxuriance :

*Le Morne Rouge, parce qu'il y fait frais, on y voit les couleurs réelles de la nature.*

(E36)

Pour d'autres, la présence de la mer, de l'eau, sera indispensable pour que l'on puisse parler d'un beau paysage. En revanche, certains critères font presque l'unanimité : pour être beau, un paysage doit être peu ou pas construit, et surtout, on y recherche une certaine authenticité, il doit refléter l'image de la «vraie» Martinique. On retrouve beaucoup de termes qui s'inscrivent dans ce champ sémantique comme *pittoresque, état sauvage, vierge, typiquement, authentique, traditionnel*. Dans beaucoup de témoignages, il y a une nostalgie assez évidente à l'égard de la Martinique *d'an tan lontan*, de cette Martinique d'autrefois, celle de leur enfance.

En ce qui concerne la spécificité de la Martinique, moins du quart des personnes interrogées sont prêtes à la reconnaître. Cette proportion n'en est pas moins significative, car les répondants qui entrent dans cette catégorie admettent alors la subjectivité de leur propos. Avec un peu de chauvinisme dans le cœur, la Martinique est unique à leurs yeux parce qu'elle est familière, parce qu'on y est chez soi. Ce type de témoignage met alors en valeur la fierté de nombreux Martiniquais pour leur île.

Quant aux autres, les deux tiers environ<sup>3</sup>, sans pour autant dénigrer la Martinique – personne ne nous a dit qu'ils la trouvaient laide! –, ils considèrent les paysages martiniquais semblables à d'autres. Dans la plupart des cas, les personnes interrogées vont essentiellement chercher à établir des comparaisons avec les autres îles de la Caraïbe. Cette reconnaissance des similitudes révèle, du point de vue des Martiniquais, une véritable insertion de la Martinique dans son environnement régional : l'appartenance à la Caraïbe est parfaitement bien reconnue. Certains vont même jusqu'à pousser plus loin leur analyse en reliant la similarité des îles au développement touristique. La Martinique ne saurait compter sur l'illusion de posséder des paysages uniques, comme l'explique cette femme qui a eu l'occasion de voyager à travers l'archipel :

*Je les trouve pas uniques, non, pas tellement. À part le Rocher du Diamant qui est vraiment spectaculaire, mais les plages, non. Si vous allez aux Saintes, à Saint-Martin, vous trouvez des plages qui rappellent les Salines. Pour*

3. Les autres répondants ne s'étant pas prononcés.

*moi, la différence, c'est l'accueil en Martinique. Comme nous avons des paysages qui se ressemblent un peu partout dans les Antilles, alors ce qui fait un plus, c'est l'accueil, l'accueil envers les touristes, sinon, ils vont aller ailleurs ! À Barbade, il y a des plages magnifiques, et le sourire lui, il y est, et à Sainte-Lucie aussi. À Sainte-Lucie et à la Dominique, ils sont très accueillants. Mais quand même, je trouve que, dans le Nord, les paysages sont plus beaux, plus verts, parce que des plages magnifiques, on peut en trouver partout !*

(E18)

Le point de vue proposé ici est particulièrement pertinent puisqu'il montre une bonne connaissance des Petites Antilles qui permet de relativiser les attraits de la Martinique : de beaux paysages, de belles plages ne suffisent pas, ou ne suffisent plus à attirer les touristes. La Martinique a certes des atouts, comme l'imposante montagne Pelée (voir figure 9.4) mais il est nécessaire de les accompagner d'autre chose pour permettre le développement touristique, car l'île se trouve en concurrence avec ses voisines. Ici, la répondante a su faire le parallèle entre ses propres critères esthétiques et ceux des touristes en général.

L'ensemble de ces témoignages permet finalement de révéler une réelle sensibilité à l'environnement et aux paysages en particulier, de Martinique et d'ailleurs. Les références ne manquent pas et le sujet ne laisse pas indifférent : on ne reste pas sans mot face à l'idée d'environnement. Même si ce n'est pas toujours aisé, on parvient à expliquer, à donner des exemples. Cependant, il apparaît très rapidement, dans ces

FIGURE 9.4  
Montagne Pelée



Crédit photo : Aline Lechaume

descriptions, que le rapport le plus direct et le plus sensible des Martiniquais à leur environnement passe nécessairement par un espace qui leur est particulièrement cher, celui du jardin.

## 2. GÉOSYMBOLIQUE DES JARDINS

*D'abord, planter la providence du pied-fruit-à-pain. Pour réduire le manque d'huile, planter pieds-d'avocat. [...] Poser gardiens contre vents de sel. Planter raziés à griffes là où la terre tremblote : Pois-doux, Poirier-pays, Pommier-rose, pieds-zoranges. De loin, ça semble bonheur-la-chance, mais en fait, Marie-Sophie, c'est balises du destin. Il te faut lire le paysage.*

Patrick Chamoiseau, *Texaco*

Le jardin créole est un espace caractéristique. En effet, mises à part les propriétés très cossues, dont les jardins, pour l'œil occidental, sont bien entretenus, tous les autres jardins sembleront, en revanche, pour ce même œil, très peu soignés, mal entretenus : les herbes folles et les broussailles paraissent y régner en maître. Debien (1964, p. 18)<sup>4</sup> évoque à cet égard un véritable « scandale des esprits géométriques », un « tohu-bohu », un « manque d'achèvement ». Cet exemple montre à quel point les conceptions d'un chercheur peuvent se heurter à une conception qui lui est tout à fait étrangère. En Martinique, si on est souvent à l'extérieur, on s'y détend en revanche assez peu, même si une distinction est sûrement à faire entre les « négropolitains » et les autres, les premiers ayant probablement nourri, pendant leurs années en métropole ou ailleurs, une certaine nostalgie de la nature martiniquaise et le goût de vivre à l'extérieur.

Le jardin créole représente, en fait, un géosymbole très fort. On ne lui accorde pas nécessairement de valeur esthétique mais plutôt une valeur symbolique, individuelle ou familiale. Comme le *lacou* haïtien, le jardin créole est le « lieu de la liberté individuelle et de l'enracinement symbolique dans la terre » (Théodat, 2001, p. 123). La pérennité du rite de l'enfouissement du cordon ombilical des nouveau-nés au pied d'un arbre, ou avec un jeune plant, confirme le symbolisme du jardin comme lieu d'enracinement tout en établissant une homologie entre l'arbre et l'être humain<sup>5</sup>.

4. Cité par Chivallon (1998, p. 192).

5. Jean-Marie Théodat (2001) souligne également la permanence de ce rite et son caractère, ô combien, symbolique en Haïti.

Sur l'ensemble des personnes interrogées sur la composition de leur jardin (une grande majorité des répondants en avaient un), seules quelques-unes ont parlé de fleurs ou de plantes décoratives ou encore de « quelques touffes de canne à sucre pour faire joli » (E29). Les autres se sont attachées à décrire, et nommer, l'ensemble des éléments composant leur jardin, omettant les fleurs, les plantes décoratives, les arbres non fruitiers (mahoganys et flamboyants sont rarement mentionnés) pourtant presque toujours présents, pour ne considérer que les arbres fruitiers et les légumes.

Les jardins décrits sont des jardins de type créole, qui se décomposent en deux parties<sup>6</sup> bien distinctes. La première est située près de la maison, c'est le jardin de case ou *jaden bò-kay* (voir figure 9.5). C'est la plus petite partie du jardin et elle est principalement entretenue par la femme. Sa diversité est étonnante : on peut y retrouver plusieurs centaines d'espèces de plantes. Cependant, on ne retrouve pas là les « gros légumes » mais plutôt les « herbages », les épices, les aromates, les petits légumes.

FIGURE 9.5

**Jardin *bò-kay***

Crédit photo : Aline Lechaume

6. À ce sujet, voir Chivallon (1998, p. 191-208). L'analyse qui suit reprend une partie de ces travaux tout en étant étayée par nos propres enquêtes de 1997, 1998 et 1999.

On distingue généralement les différents types de plante selon leur usage (bien qu'une même plante puisse en avoir plusieurs) délimitant ainsi cinq catégories (Chivallon, 1998, p. 193-194), à savoir :

- Les plantes à usage alimentaire, comme les petits légumes (carottes, épinards, courgettes), les fruits (avocats, mangues, corossols, fruit à pain, citrons, oranges, mandarines), les épices et aromates (ail, piment, cannelle).
- Les plantes à usage thérapeutique, à savoir « les plantes usuelles de la pharmacopée populaire » (Chivallon, 1998, p. 193) comme le thé-pays, l'à-tous-maux (*atoumo*), la plante mal-tête, les herbes-à-vers.
- Les plantes à usage magique. Elles peuvent également être à usage thérapeutique, voire ornemental, mais ont surtout une « fonction de protection vis-à-vis de dangers associés à des forces surnaturelles ». Citons par exemple l'ennivrage, le pied-coq, le qui-vivra-verra, l'acacia jaune.
- Les plantes à usage artisanal sont celles qui entrent dans la fabrication d'objets à usage domestique comme la calebasse (pour les *couis*, récipients utilisés en cuisine) ou le *bakoua* (pour la vannerie, dont les chapeaux).
- Les plantes à usage ornemental sont essentiellement présentes sous forme de haies et constituées de bougainvilliers, crotons, hibiscus, etc.

Le *jaden bô-kay* était présent dans la presque totalité des propriétés visitées, même s'il n'était pas toujours aussi complet, suivant l'intérêt de chaque personne. Là encore, il est nécessaire de faire une distinction entre les générations, les jeunes étant moins portés à reproduire ce modèle de jardin, mais également entre les Martiniquais n'ayant jamais quitté la Martinique et les négropolitains. Le jardin des négropolitains est souvent plus « occidental ». Mais là encore, on se gardera bien de généraliser, l'un des plus beaux exemples de *jaden bô-kay* associé à un jardin vivrier que nous ayons rencontrés étant entretenu par un militaire à la retraite ayant passé plus de temps hors Martinique que dans sa terre natale.

Nos répondants, même si un bon nombre d'entre eux habitent en ville, ont souvent conservé une terre familiale, ou acheté « un petit bout de terre » à la campagne afin d'y avoir quelques arbres fruitiers et d'y cultiver quelques « légumes pays ». Le jardin n'est donc pas un lieu d'apaisement ou de détente, sinon accessoirement ou par le jardinage lui-même, et les critères esthétiques n'y sont que secondaires. Et si l'on ne passe en général que peu de temps de repos dans le jardin, en revanche, on y passe du temps à jardiner, à récolter, à s'occuper des arbres et des plantes.

La deuxième partie du jardin est constituée par le jardin vivrier. Il peut être proche du *jaden bô-kay* mais peut également en être tout à fait dissocié. « Leur orientation est nettement plus tournée vers la production de la base de l'alimentation familiale ou des surplus destinés à la commercialisation » (Chivallon, 1998, p. 194). En général, c'est l'homme qui est en charge de l'entretien de cette partie du jardin. On y retrouve selon une organisation complexe fondée sur l'association des cultures, des plantes hautes, comme le manioc, l'igname, le bananier, couvrant des plantes plus basses comme les dachines, les choux, les giraumons et les concombres. En bordure de ces jardins, on retrouve, d'une part, des canaux permettant le drainage des parcelles et, d'autre part, en lisière, des pieds de canne, des arbres fruitiers ou de construction (mahoganys, par exemple).

Cette structure des jardins, organisée selon des principes fondamentaux d'association des cultures, de distinction entre les deux parties du jardin répondant à des fonctions différentes, ainsi que la dissociation des espèces de plante eu égard à leur usage particulier, nous permet de penser que le jardin constitue bel et bien le pilier du rapport des Martiniquais à leur environnement. Au-delà, il nous semble qu'il faut établir ici les bases d'une véritable conception du territoire, de l'enracinement dans ce territoire et donc de la conception du monde. Ne nous leurrions pas cependant. La Martinique n'est plus seulement constituée des paysages si caractéristiques des mornes et *jaden bô-kay*. Près de 30 % des Martiniquais habitent désormais en appartement, et si cela ne les empêche pas de posséder un petit lopin de terre, ils sont, c'est indéniable, moins attachés à cette conception du territoire. Quoi qu'il en soit, il n'en faut pas pour autant négliger la place fondamentale du jardin dans la culture martiniquaise, comme catalyseur de la prise de conscience du territoire, de l'appropriation de ce territoire. C'est en cultivant la terre, et on fera référence ici à la constitution de la petite paysannerie des mornes après l'abolition de l'esclavage (Chivallon, 1998), que s'est manifestée l'affirmation de l'appartenance au territoire.

Enfin, le jardin relève d'une conception particulière. L'apparente esthétique du désordre révèle en fait une structure complexe qui peut échapper au premier coup d'œil. Il est l'incarnation de la figure du rhizome, « structuré » par un équilibre entre quelques symboles forts, comme les arbres, et une fluidité presque recherchée, ou pour le moins non combattue, dans le reste du jardin. En outre, ce rapport au jardin participe de la relation au territoire que nous avons choisi d'aborder par le biais de la mise en action des sens. Ainsi, ce rapport au territoire nous semble-t-il fondamentalement polysensoriel.

### 3. UNE APPROCHE POLYSENSORIELLE

De prime abord, on peut dire que les paysages relèvent d'une perception visuelle, mais il n'est pas le seul sens mis en éveil dans la relation à l'environnement. Cela peut facilement se concevoir dans la mesure où le rapport des Martiniquais à ce dernier est, comme il a été dit depuis le début, très sensuel, donc polysensoriel.

Les sens privilégiés dans l'approche du paysage, outre la vue, sont le toucher, l'ouïe et l'odorat. Le toucher tout simplement parce qu'il n'y a pas nécessairement besoin du recul de la distance pour apprécier un paysage : on s'y investit, on l'appréhende de l'intérieur, avec son corps, comme le montre l'habitude très fréquente d'être pieds nus dans le jardin, même pour y travailler. On aime sentir la terre, être en contact direct avec elle. De même, l'ouïe est essentielle puisqu'elle permet une appréhension de certains éléments de la nature, comme le chant des oiseaux ou le bruit de la mer qui participent de la considération esthétique du paysage<sup>7</sup>.

L'odorat enfin est un élément majeur dans l'approche du territoire, maintes fois souligné. Les personnes interrogées évoquent souvent les odeurs des jardins de leur enfance, et celles qui ont eu l'occasion de vivre à l'extérieur de la Martinique insistent sur le fait qu'ils se sont, plus que des paysages au sens visuel, ennuyés davantage des odeurs et des bruits. Et ce sont toutes ces odeurs caractéristiques qui permettent d'appréhender l'environnement. Par exemple, un champ de canne ne prend véritablement sens que s'il s'accompagne de l'odeur de la canne qu'on brûle.

Ces odeurs constituent une part essentielle de l'identité de la Martinique :

*J'ai beaucoup, en voyageant, retrouvé certaines choses. Mais c'est vrai, quand on revient chez nous, je revois le poème de Thaly, l'île de sucre et de vanille. C'est vrai qu'il y a une odeur particulière. Les yeux fermés on sait qu'on arrive en Martinique. Les odeurs, les bruits, on retrouve un coin particulier, on est habitué à cet environnement, l'humidité, ne serait-ce que respirer l'air, on a l'impression que c'est différent.*

(E20)

Ici, le sens olfactif prend toute son importance. Les odeurs familières participent de l'identité. Comme autant d'éléments inhérents à l'identité martiniquaise, elles tissent la trame de l'appartenance aux lieux. Glissant

7. Quiconque a déjà vécu la brutale transition entre le silence absolu des nuits d'hiver québécoises et les nuits grouillantes de la Martinique ne peut plus exclure ces bruits du paysage...



n'hésite pas à considérer la perte de certaines odeurs comme l'évanescence dissolutive de l'identité. Se détourner des odeurs, c'est se détourner de l'essentiel :

Je me souviens des odeurs tenaces qui encombraient l'espace de mon enfance. Il me semble qu'alors tout le pays alentour était riche de ces parfums qui ne vous quittaient pas : l'éther des magnolias, l'essence des tubéreuses, l'entêtement discret des dahlias, le rêve aigu des glaïeufs. Toutes ces fleurs ont disparu, ou presque. [...] Le pays a perdu ses odeurs. Comme à peu près partout dans le monde.

Les fleurs qui poussent aujourd'hui sont cultivées pour l'exportation. Sculpturales, nettes, d'une précision et d'une finesse qui frappent. Mais elles sont lourdes aussi, pleines, durables. [...] Ces fleurs nous ravissent. Mais elles n'ont aucune odeur. Elles ne sont que forme et visibilité.

Je suis frappé de ce destin des fleurs. L'effluve qui cède à la sculpture. Comme si le pays avait renoncé à son « essence » pour se concentrer tout dans l'apparence. Il se voit et ne se sent pas. (Glissant, 1981, p. 138-139)

Les odeurs comme autant de métaphores du pays : mis sur un piédestal sensoriel, le sens olfactif devient prédominant sur les autres. Et pour toutes ces raisons, l'odorat ne saurait être exclu, comme c'est souvent le cas dans la plupart des études géographiques<sup>8</sup>, de la perception des paysages.

## CONCLUSION

Ainsi, trois aspects essentiels peuvent être retenus au sujet de l'approche de l'environnement des Martiniquais. Le premier est que le paysage ne fait pas, contrairement à l'approche occidentale en général, intervenir le seul sens de la vue. On ne s'installe pas passivement pour admirer un panorama, un paysage, mais au contraire, on l'investit, concrètement, et l'on pourrait parler d'une véritable synesthésie<sup>9</sup> : les cinq sens se répondent

---

8. Voir l'article de Jean-François Staszak, « Pistes pour une géographie des odeurs », dans Jean-Robert Pitte et Robert Dulau, dir. (1998), *Géographie des odeurs*, Paris, L'Harmattan, p. 49-58. L'auteur explique comment la géographie de la perception a « fait porter ses analyses – de façon quasi-exclusive – sur la vue ». À cela, l'auteur voit essentiellement trois raisons qui tiennent au « concept de paysage » qui en géographie est « réduit à sa composante visuelle », à « l'échelle à laquelle les géographes travaillent » trop large pour avoir accès à l'odorat, et enfin, « au recentrage de la géographie sur les questions d'organisation spatiale, au détriment du milieu », ce qui privilégie encore une fois la vue. Trop habitué à travailler « avec ses yeux », le géographe en a négligé les autres sens.

9. Voir le poème de Charles Baudelaire, *Correspondances*, dans le recueil *Les Fleurs du mal*, et notamment ce vers : « Les parfums, les couleurs et les sons se répondent. »

et se complètent pour aborder le territoire insulaire. Le second aspect révèle que les Martiniquais favorisent une esthétique particulière du paysage, très différente de la représentation type « carte postale, plages et cocotiers » des métropolitains. Cette esthétique tient à deux traits particuliers : le désordre et le goût pour les paysages ruraux dont la nature est luxuriante. Cette esthétique, notée par plusieurs auteurs (Glissant, Chivallon, Chamoiseau), s'est très clairement exprimée à travers l'ensemble des entrevues, et peut être stigmatisée par ce que l'on peut considérer comme un véritable géosymbole, à savoir le jardin.

Le troisième et dernier aspect est l'émergence d'une société au sein de laquelle le souci de l'esthétique se développe et participe d'un sentiment d'appartenance au territoire insulaire et à la Caraïbe lié à la fierté du territoire martiniquais et à son insertion dans l'ensemble caribéen. Ce sentiment renforce, d'une manière très symbolique, l'inscription au monde des Martiniquais.

## BIBLIOGRAPHIE

- AFFERGAN, Francis (1983). *Anthropologie à la Martinique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 265 p.
- BERQUE, Augustin (1995). *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 190 p.
- CHAMOISEAU, Patrick (1992). *Texaco*, Paris, Gallimard, 497 p.
- CHIVALLON, Christine (1998). *Espace et identité à la Martinique, Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris, CNRS Éditions, 298 p.
- DULAU, Robert et Jean-Robert PITTE (1998). *Géographie des odeurs*, Paris, L'Harmattan, 247 p.
- GLISSANT, Édouard (1981). *Le discours antillais*, Paris, Seuil, 503 p.
- GLISSANT, Édouard (1997). *Traité du Tout-Monde*, Paris, Gallimard, 261 p.
- LECHAUME, Aline (2002). *La Martinique, territoire caraïbe ? Lieux et traces d'une identité équivoque*, Thèse de doctorat en géographie, Québec et Paris, Université Laval et Université de Paris IV-Sorbonne, 360 p.
- PÉRON, Françoise (1993). *Des îles et des hommes : l'insularité aujourd'hui*, Rennes, Éditions de la Cité / Ouest France, 1993.
- SUVÉLOR, Roland (1983). « Éléments historiques pour une approche socioculturelle », *Les Temps modernes*, n<sup>os</sup> 441-442, p. 2174-2207.
- THÉODAT, Jean-Marie (2001). « Le jaden, berceau de l'identité haïtienne », *Géographie et cultures*, n<sup>o</sup> 37, p. 117-133.

# CHAPITRE



## **LES TERROIRS D'AQUACULTURE D'ALGUES ROUGES DANS LES PETITES ANTILLES L'EXEMPLE DE L'ÎLE DE SAINTE-LUCIE**

**Gary Ramdine**

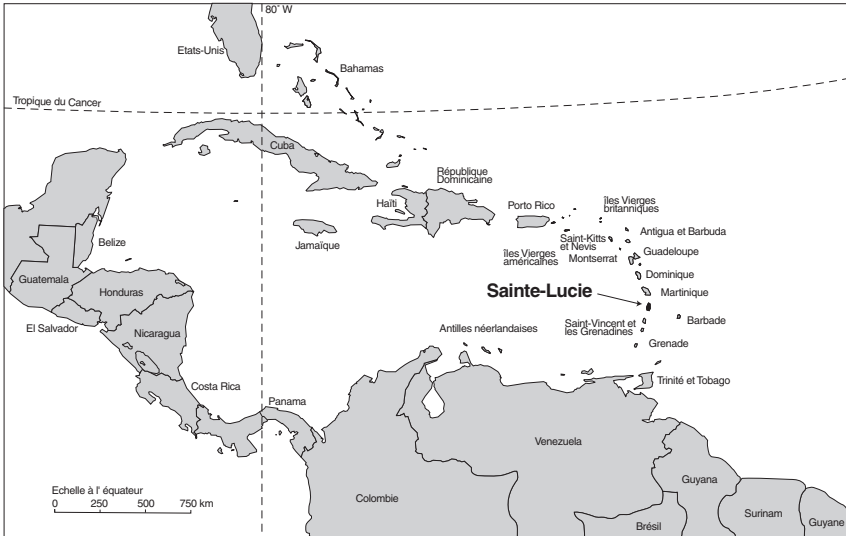
*Doctorant*

*Université des Antilles et de la Guyane*

L'archipel des Petites Antilles (figure 10.1) forme un chapelet d'îles hétérogènes sur le plan physique, politique et culturel qui s'étend sur 1800 km à partir des îles Vierges<sup>1</sup> jusqu'aux Antilles néerlandaises<sup>2</sup>. Les 41 îles habitées de cet archipel forment un arc qui sépare l'océan Atlantique de la mer des Caraïbes. Avec cette configuration originale, l'interaction entre le milieu marin et le milieu terrestre se trouve exacerbée à cause de la petite superficie des espaces insulaires. Ce constat nous permet de considérer la mer et l'espace infra-littoral comme faisant partie intégrante

- 
1. Culebra est une île de l'archipel des îles Vierges américaines qui marque la limite septentrionale des Petites Antilles.
  2. Aruba, Curaçao et Bonaire sont des îles hollandaises situées au nord du Venezuela ; elles marquent la limite méridionale des Petites Antilles.

FIGURE 10.1  
Archipel des Petites Antilles



du territoire insulaire. En préconisant cette approche, bien qu'elles soient petites, les îles des Petites Antilles constitueraient des territoires insulaires de taille non négligeable à condition de les augmenter de leur espace marin matérialisé par leur ZEE<sup>3</sup> (zones économiques exclusives). La notion de territoire insulaire suppose, chez les îliens, une certaine continuité dans la maîtrise technique de leur œkoumène qui engloberait leur île et son environnement marin.

Dans cette partie de l'Amérique centrale, depuis l'époque pré-colombienne, les activités humaines liées à l'exploitation des ressources vivantes de la mer ont toujours occupé une place prépondérante dans la culture et l'économie des îles.

Aujourd'hui, par leurs activités maritimes (la pêche et plus récemment l'aquaculture), les sociétés des Petites Antilles s'approprient, aménagent et utilisent la partie maritime de ce territoire insulaire dont elles tirent leurs moyens d'existence.

3. La ZEE correspond à l'espace maritime placé sous la souveraineté d'un État riverain. Sa largeur est fixée à 200 miles nautiques selon les conventions internationales.

Ce processus d'appropriation et d'exploitation d'un espace marin (eaux côtières, eaux hauturières) par un groupe social s'effectue à la façon des terroirs agricoles. À la différence qu'à nos « terroirs maritimes » se superposent les écosystèmes marins qui abritent les ressources recherchées. Ainsi, au fil des siècles, les méthodes d'exploitation sont partout restées artisanales. Elles se sont progressivement développées en dimension et en nombre. Ce mécanisme a conduit à une forte dégradation de ces écosystèmes qui s'est suivie d'une diminution des différentes ressources marines exploitées. Dans la Caraïbe, consommer de grandes quantités de poisson, de mollusques et de crustacés est une habitude sociale qui fait de cet espace une aire culturelle relativement homogène sur le plan des préférences alimentaires. En revanche, il existe une spécificité propre à l'originalité historique des Petites Antilles : la consommation des algues marines existe uniquement dans les îles anglophones depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (Smith et Gustave, 2001). Jadis collectées abondamment sur les récifs, les algues rouges des Petites Antilles montrent, elles aussi, des signes de surexploitation. Leur mise en culture dans ce que nous appelons les terroirs d'aquaculture a été nécessaire afin de préserver les plantes et les groupes sociaux qui en dépendent. Notre objectif consiste, en prenant l'exemple de Sainte-Lucie, à décrire le fonctionnement de ces terroirs d'aquaculture et à comprendre la relation entre ces derniers et l'île. En d'autres termes, comment à partir du terroir d'aquaculture, les sites d'aquaculture (lagons, baies, anses, etc.) des Petites Antilles (supports d'une activité socioéconomique : l'aquaculture) contribuent-ils au développement des îles et font-ils vivre une partie de leur population.

## 1. LA NOTION DE SITE ET DE TERROIR D'AQUACULTURE

La diversité des termes employés en géographie pour définir une unité spatiale entraîne une certaine difficulté surtout lorsqu'il s'agit de traiter des espaces maritimes. Les termes de site et de terroir sont utilisés pour définir des fonctions complémentaires associées à l'exploitation d'un même espace par un groupe humain. Ces deux qualificatifs spatiaux sont imbriqués à la notion de territoire insulaire qui englobe l'île et la totalité de son espace maritime.

- Un site signifie, selon Roger Brunet *et al.* (1992), « un emplacement approprié en fonction de son usage », il désigne aussi « l'emplacement d'une activité en raison de ces caractéristiques physiques et son environnement immédiat ». Dans le cadre de l'aquaculture des algues marines, le site représente le support d'un écosystème marin tropical

complexe, dont il faut mentionner la nature biologique, les caractéristiques morphologiques et sédimentologiques, sans oublier la faune et la flore. Dans les faits, c'est-à-dire dans la représentation que se font les cultivateurs, la notion de site d'aquaculture permet de caractériser les aptitudes biophysiques d'un lieu à accueillir la culture des algues.

- Le concept de terroir est voisin de celui de territoire d'autant plus qu'il fait partie de ce dernier comme le soulignent Paul Péliissier et Gilles Sautter (1970). Le cas se présente pour les terroirs d'aquaculture d'algues rouges implantés dans la zone infra-littorale, située au contact de plusieurs réalités bioécologiques (terre/mer) et socioéconomiques (pêche, tourisme, activités portuaires...).

En effet la notion de terroir d'aquaculture que nous introduisons est similaire au concept de territoire de pêche développé par T. Malmberg (1980). Dans sa problématique, il le décrit à la manière « d'une réalité mouvante qui peut être définie comme une structure spatiale engendrée par un système d'exploitation halieutique, élaboré par un groupe humain, qui s'identifie en lui ». Toutefois, selon notre approche, nous définissons le terroir d'aquaculture comme une portion utilisable du territoire insulaire maritime structurée par un système d'exploitation aquacole (la ferme aquacole) et dépendant d'un groupe ou d'un individu.

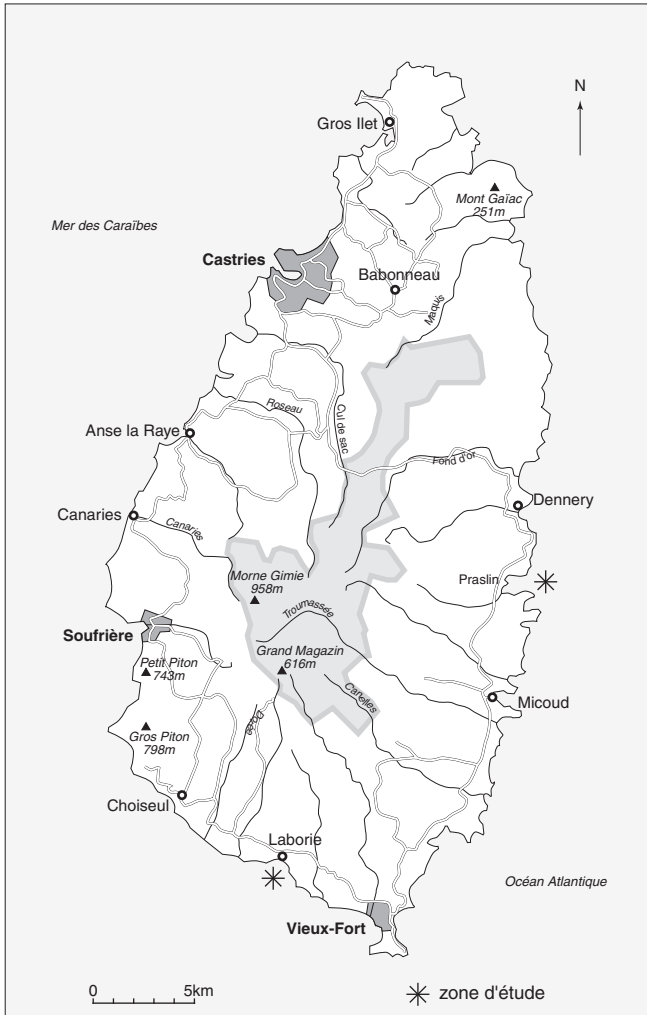
Le système d'exploitation aquacole peut être comparé au système d'exploitation halieutique développée par J.-P. Corlay en 1979, à la différence qu'il s'applique à une ressource végétale visible et fixe (les algues). Les constituants de ce système sont biophysiques (caractéristiques du site d'accueil des terroirs d'aquaculture), techniques (les moyens de production et de transformation), économiques (structure financière des moyens de production, vocation et destination des produits), culturels (pratiques alimentaires) et politiques (réglementation et aides).

Après cette présentation théorique non moins indispensable, revenons à l'étude des terroirs d'aquaculture dans l'île de Sainte-Lucie (figure 10.2) située à 22 miles nautiques au sud de la Martinique.

## 2. LES SITES D'IMPLANTATION DES TERROIRS D'AQUACULTURE D'ALGUES ROUGES

En englobant l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes, le milieu marin des Petites Antilles est caractérisé par une grande diversité faunistique et floristique qui en fait sa richesse. En effet, 81 % des algues marines benthiques de la partie tropicale de l'Atlantique Ouest sont présentes

FIGURE 10.2  
Île de Sainte-Lucie

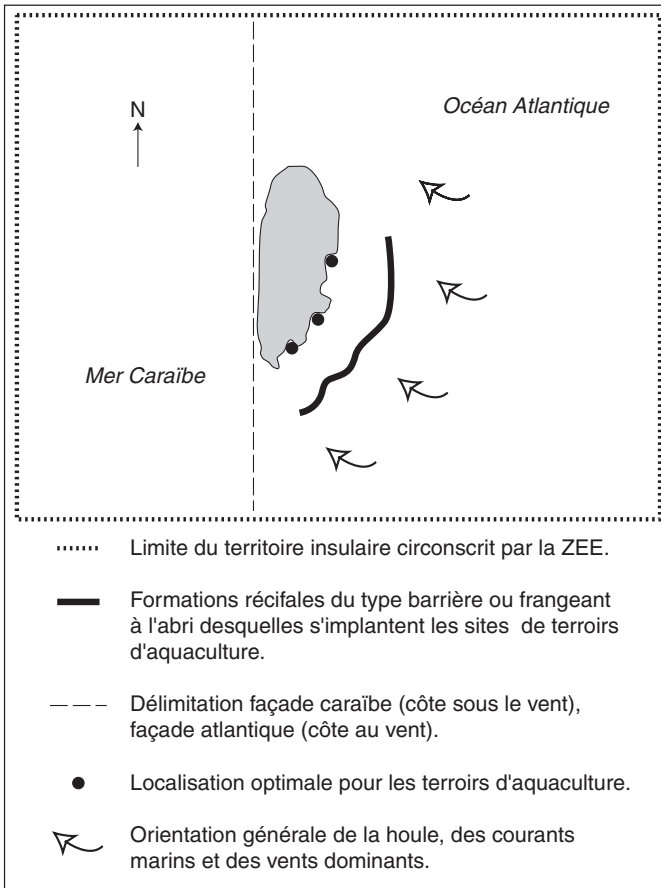


dans la Caraïbe, ce qui représente près de 1058 espèces<sup>4</sup> (Wymme, 1986). Environ une dizaine d'espèces d'algues rouges du genre *Gracilaria* et *Eucheuma* sont exploitées traditionnellement comme source de nourriture

4. 150 *Phaeophyceae*, 253 *Chlorophyceae* et 655 *Rodophyceae* (Wymme, 1986).

FIGURE 10.3

**Représentation des terroirs d'aquaculture  
dans le territoire insulaire d'une île des Petites Antilles**



Source : G. Ramdine, GÉODE Caraïbe, UGA.

dans la Caraïbe, où elles sont appelées *seamoss*. Les terroirs maritimes sont mis en valeur dans des fermes marines communément appelées « *seamoss farm* » à Sainte-Lucie et dans le reste des Petites Antilles anglophones.

Les algues jouent un rôle essentiel dans l'écosystème marin, dans lequel elles constituent le premier maillon de la chaîne alimentaire. Les *Gracilaria* et les *Eucheuma* sont des plantes chlorophylliennes qui font



partie du phytobenthos<sup>5</sup>, par conséquent, elles sont plus abondantes dans les eaux lumineuses et peu profondes des lagons qu'au pied des pentes externes des récifs coralliens (environ 25 m de fond).

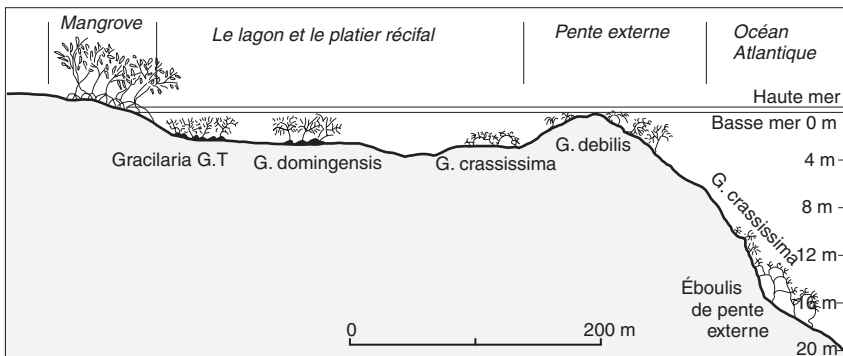
Bien qu'ayant un cycle reproductif complexe, les algues rouges des Petites Antilles peuvent pousser par bouturage, ce qui facilite leur mise en culture.

Sur le plan biogéographique, ce sont la topographie et les qualités du milieu qui définissent la répartition du peuplement naturel des différentes espèces de *Gracilaria* et d'*Eucheuma* (figure 10.4). En effet, ces algues n'ont pas la même tolérance à l'égard des caractéristiques du milieu. En effet, la salinité, la turbidité, l'exposition, mer calme/mer agitée, la profondeur et la richesse en nutriments (azote) sont les facteurs qui influencent la répartition et la morphologie des algues.

Il apparaît que les sites les plus propices sont situés dans les parties sud-ouest et sud-est de Sainte-Lucie, c'est-à-dire entre Praslin et Laborie. En effet, ces deux parties de l'île bénéficient de bonnes qualités topographiques (côte bien découpée, présence de récifs barrières ou frangeants) et courantologiques, favorables au développement naturel des algues rouges. On en déduit que cette zone réunit les meilleures conditions biophysiques pour abriter des terroirs d'aquaculture les plus productifs.

Le site doit aussi tenir compte des autres activités humaines (la pêche, le tourisme, les ports de commerce, les villes et villages côtiers) qui utilisent l'espace littoral et infra-littoral. En plus des problèmes de

FIGURE 10.4  
Distribution naturelle des algues rouges  
sur les côtes atlantiques des Petites Antilles



Source : G. Ramdine, GÉODE Caraïbe, UGA, d'après Caribbean Natural Resources Institute.

5. C'est-à-dire que ces algues poussent sur le fond.

pollution engendrés par les rejets urbains et les ports de commerce, la présence d'une pêcherie de senne de plage peut rendre un excellent site sur le plan biophysique impropre à l'installation d'un terroir d'aquaculture à cause du risque de conflit d'usage.

En somme, les conditions optimales pour établir un terroir d'aquaculture sont réunies sur certains sites littoraux (les lagons, les anses, les baies) qui répondent aux critères biophysiques et humains définis précédemment. Ces sites ne correspondent pas toujours aux biotopes sur lesquels les algues poussent naturellement. En effet, si les *Gracilaria* abondent le long des façades atlantiques, la forte mobilité des eaux n'y permet pas l'implantation d'une ferme. Paradoxalement, au niveau des baies trop protégées des côtes caraïbes, la faible mobilité de l'eau entraîne l'asphyxie des algues par l'accumulation des sédiments terrigènes.

Sur les meilleurs sites, le substrat est généralement sableux. Les fermes sont souvent placées sur les zones occupées par les herbiers. L'action des vagues en surface y est modérée afin d'assurer la flexion et l'oxygénation de la plante. La présence d'un récif barrière est nécessaire afin d'atténuer l'action de la houle surtout en cas de cyclone. La profondeur de l'eau y est d'au moins un mètre à marée basse.

À l'opposé, les baies trop calmes, les littoraux urbanisés, les côtes sur lesquelles sont échouées habituellement les sennes de plage, les zones de faible salinité (embouchures de rivières), les substrats vaseux, sont autant de conditions à éviter dans le choix du site d'un terroir d'aquaculture.

### 3. DES FERMES ET DES TECHNIQUES DE CULTURE ARTISANALES

Au cours des cinquante dernières années, l'exploitation traditionnelle des algues rouges a fait vivre de façon directe ou indirecte un bon nombre d'habitants dans les Petites Antilles anglophones. Le fait de passer de la cueillette à l'aquaculture traduit chez les habitants des Petites Antilles, un changement de représentation de la ressource naturelle constituée par les variétés d'algues rouges. Ce fait se révèle une grande nouveauté dans la représentation que se font les insulaires de la mer.

En effet, avant les années 1980, comme pour la plupart des ressources marines, les habitants des petites Antilles pensaient que les stocks d'algues rouges étaient inépuisables. À cette époque, on pouvait trouver des algues aussi bien sur les récifs coralliens joutant le rivage que sur

ceux situés plus au large. La faible profondeur de ces récifs (entre 0 et 10 m) facilitait la cueillette qui se déroulait soit à pied, soit en apnée. Le fait de savoir nager et la bonne condition physique pour pratiquer la plongée étaient les seules qualifications nécessaires pour prélever les algues. Ceux qui ne savaient pas nager participaient activement aux opérations de conditionnement et de vente. La cueillette traditionnelle pourrait être comparée à la pêche, soit une action de prédation parfaitement organisée et ancrée dans la culture et la vie socioéconomique des îles. Par exemple, dans le village de Laborie (localisé au sud-ouest de Sainte-Lucie), la collecte des algues rouges sur les récifs de la baie était effectuée régulièrement par presque toutes les familles vivant à proximité du rivage. La récolte du *seamoss* se déroulait toute l'année et occupait tous les membres de la famille en incluant, lors des vacances scolaires, enfants et parents venus d'Angleterre, des États-Unis ou du Canada. Les familles qui n'habitaient pas le littoral venaient camper plusieurs jours sur les plages pour récolter et faire sécher le *seamoss* (Smith et Gustave, 2001). Cette forme d'exploitation saisonnière permettait à ces familles de gagner rapidement de l'argent durant les vacances afin d'acquiescer, avant la rentrée, le matériel scolaire des enfants.

Aujourd'hui, les techniques actuelles de culture permettent de cultiver uniquement les *Gracilaria* et surtout *l'Eucheuma* importée de Belize. Désormais, l'aquaculture permet d'avoir une production qui peut être contrôlée comme celle d'un jardin traditionnel. Cette activité a fait naître un nouveau métier : celui de fermier. En termes de développement de l'activité, l'effort s'est porté sur la mise en place de méthodes de production adaptées aux réalités culturelles et socioéconomiques. Cette réalité considère les Petites Antilles comme une aire culturelle où l'artisanat et la polyactivité prédominent. Par conséquent, la technologie d'aquaculture est simple, peu coûteuse et ainsi accessible à toutes les communautés côtières. Les premiers essais de mise en culture d'algues rouges dans les Petites Antilles ont débuté en 1981 à Sainte-Lucie, à l'initiative du gouvernement et avec le soutien financier du IDRCC (International Development Research Center of Canada). Le programme visait à : « développer un système de culture des algues comestibles afin de diminuer la pression sur les stocks naturels et de fournir des revenus alternatifs pour les communautés rurales » (Brown, 1999 ; traduction libre). Sur le terrain, les actions ont été menées par le département des Pêches (Fishery Division) et CANARI<sup>6</sup> (une organisation non gouvernementale basée à Trinité-et-Tobago). Les premières fermes ont vu le jour après quatre années de recherche concernant les variétés *Gracilaria sp.*, *G. debilis*, *G. domingensis*

---

6. Caribbean Natural Resources Institute.

et *Eucheuma*. L'île de Sainte-Lucie a servi de base d'expérimentation et de diffusion de la technologie de culture dans toute la Caraïbe, notamment à Antigua, Barbade, Dominique, Grenade, Jamaïque et Saint-Vincent.

Formés dans le cadre du développement durable, les groupes sociaux déjà impliqués dans l'exploitation traditionnelle des algues (la cueillette) ont joué un rôle important dans l'élaboration des techniques de culture transmises par les scientifiques de la CANARI. Le pragmatisme des populations côtières leur permet de simplifier et d'adapter les techniques à leur réalité socioéconomique. La localisation exacte des fermes dans l'environnement naturel et social ainsi que le choix des matériaux de récupération (bouteilles vides, cordes, blocs de ferraille) constituent la contribution technique des populations côtières au développement de l'aquaculture des algues rouges.

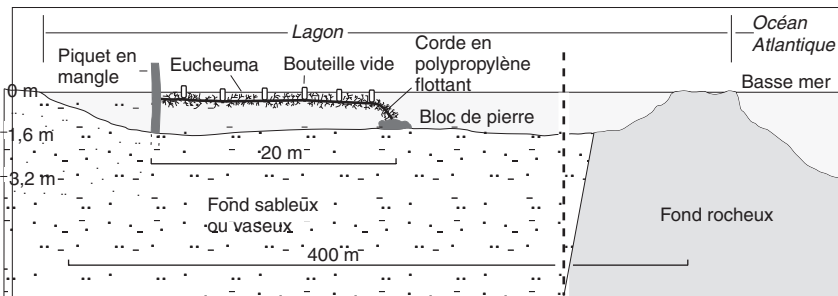
La mise en place d'une ferme de *seamoss* suit des étapes de réalisation similaires à celles d'un jardin vivrier. Ces étapes supposent l'acquisition de savoir-faire tels que la sélection du site d'implantation, le choix des plantes, la maintenance des parcelles, la récolte, la transformation de la matière première et la stratégie de vente. À Sainte-Lucie, la CANARI a en partie joué ce rôle de transmission du savoir-faire scientifique et technique auprès des communautés intéressées par l'aquaculture.

En fonction des qualités de l'environnement marin, nous avons relevé dans les baies de Sainte-Lucie deux types de fermes : les fermes du type Laborie et celles du type Praslin. Elles fonctionnent selon le principe du bouturage. Sur le plan technique, leur construction et leur mise en œuvre sont très simples : les boutures de *Gracilaria* ou d'*Eucheuma* prélevées dans le milieu naturel sont insérées entre les branches d'une corde en polypropylène flottant. Dans les deux types de fermes, la maintenance des champs est peu exigeante : elle consiste à vérifier régulièrement l'état de fixation des algues et des cordes.

Les différentes variétés de *Gracilaria* et d'*Eucheuma* cultivées dans les fermes des Petites Antilles atteignent leur maturité environ trois mois après leur première implantation. Une fois la ferme bien lancée, la récolte peut s'effectuer toutes les trois ou quatre semaines (Smith, 1997). La ferme d'algues exige une forte cohésion familiale notamment entre le chef de famille et les enfants en ce qui concerne le partage des tâches (maintenance, ensemencement, récolte, vente).

- Les fermes du type Praslin<sup>7</sup> (figure 10.5) se rencontrent davantage le long des côtes soumises à l'influence directe de l'océan Atlantique. Le terroir est situé dans une zone dont le trait de côte découpé est généralement bordé d'eaux peu profondes. Les fermes s'établissent dans les sites de baies protégées par un récif barrière. Le fond de ces baies est parfois occupé par des mangroves ou des plages sableuses. Cette technique de culture est utilisable dans les sites peu profonds qui peuvent être accessibles à pied.

FIGURE 10.5

Ferme à *seamoss* du type Praslin

Source : G. Ramdine, GÉODE Caraïbe, UAG.

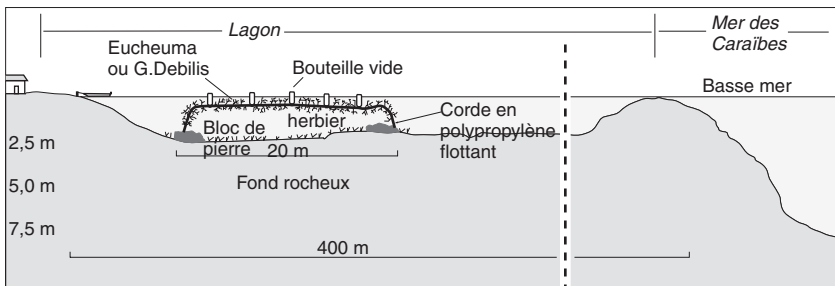
Les fermes de ce type sont beaucoup plus étendues. À Vieux-Fort, par exemple, elles peuvent constituer des champs de plus de 200 piquets (ensemencés d'*Eucheuma*) occupant toute la longueur d'une plage. La population de cette partie de l'île a manifesté un grand intérêt pour l'introduction de l'aquaculture qui offre de nouvelles possibilités professionnelles accessibles à tous. De plus, la culture des algues a fait naître de nouveaux comportements : beaucoup de mères de famille du village de Praslin ont fait la démarche d'apprendre à nager pour pouvoir cultiver le *seamoss*. En pratiquant la culture des algues, les femmes qui tournaient le dos à l'élément marin font désormais partie d'une filière de production d'une ressource marine. Ayant déjà une grande responsabilité au sein du foyer familial, les femmes trouvent un intérêt prestigieux à cultiver les algues rouges. Elles retirent une certaine estime sociale, car elles ont réussi à conquérir un environnement auparavant strictement réservé aux hommes. En outre, la vente des produits de leurs fermes permet à ces mères de famille d'acquiescer une certaine indépendance financière par rapport à leurs maris.

7. Praslin est un village de pêcheurs et d'agriculteurs situé sur la côte est de Sainte-Lucie.

- Dans les fermes qui se trouvent dans la baie de Laborie (figure 10.6) située au sud-ouest de Sainte-Lucie, les cultivateurs font pousser les boutures d'*Eucheuma* sur des cordes en polypropylène d'environ 15 m appelées « kôd-seamoss ». La « kôd-seamoss » est une technique de culture qui convient particulièrement aux terroirs dont le fond rocheux empêche l'utilisation de pieux d'amarrage. Elle permet aussi d'exploiter des eaux dont la profondeur dépasse les hanches d'un homme debout. Cependant, ce type de ferme nécessite une embarcation pour les opérations de récolte et de maintenance quand la profondeur dépasse 1,80 m. Les fermiers de la baie de Laborie disposent de champs d'environ une cinquantaine de cordes ensemencées d'*Eucheuma*. Parallèlement, ils expérimentent, en collaboration avec CANARI, la culture d'une espèce locale très demandée : la *Gracilaria debilis*. Dans ces fermes dont les habitations sont situées sur le rivage, le mode de fonctionnement est familial. Toutes les phases de culture (ensemencement, maintenance, récolte, conditionnement et vente) sont effectuées par le chef de famille à l'aide des enfants scolarisés. L'introduction de la culture des algues dans le village de Laborie met en relief des problèmes liés aux déversements d'effluents urbains (lessive, vaisselle, colibacilles fécaux) dans la baie. Depuis la mise en place des fermes, la population est beaucoup plus consciente des effets de la pollution urbaine sur le milieu marin et la qualité des algues cultivées. En conséquence, le gouvernement, en collaboration avec la CANARI, a créé un programme de sensibilisation et d'action pour contrer l'impact des activités humaines sur l'écosystème marin de la baie.

FIGURE 10.6

## Ferme à SEAMOSS du type Laborie



Source : G. Ramdine, GÉODE Caraïbe, UGA

#### 4. DE TRÈS PETITES STRUCTURES DE TRANSFORMATION

Les algues ont toujours occupé une place particulière dans bon nombre d'activités humaines : l'agriculture, l'élevage, la pharmacologie, l'industrie lourde et agroalimentaire. La plupart des algues marines cultivées dans le monde proviennent de la zone intertropicale. Elles sont à la base de l'industrie d'extraction de substances naturelles (les phycocolloïdes) qui ont la propriété d'être, à la fois émulsifiantes, stabilisantes et gélifiantes. Ces substances ont en plus la particularité de rester liquides à température ambiante pour former en se refroidissant un gel à structure fine. Les extraits d'algues sont d'une importance capitale dans l'industrie agroalimentaire (desserts lactés, glaces, fromages, flans) et pharmaceutique (compléments alimentaires, antihelminthiques, anticoagulant, acide glutamique...) des pays industrialisés. Dans les Petites Antilles anglophones, les *Gracilaria* sont considérées comme des compléments alimentaires très fortifiants consommés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Smith et Gustave, 2001) sous forme de boissons et d'entremets connus sous l'appellation de « *seamoss*<sup>8</sup> ou *d'Irish moss* ». Curieusement, dans les Antilles françaises, l'utilisation des algues est quasiment inconnue.

À l'époque où les algues rouges étaient récoltées à pied sur les rochers ou en apnée, la plage constituait la première structure de transformation. Les algues y étaient séchées durant deux jours au soleil sur des palmes de cocotier en attendant qu'elles soient vendues.

Aujourd'hui, dans les deux types de fermes, après la récolte, les algues sont débarrassées de leurs débris par lavage à l'eau de mer. Puis, pour détruire leur pigmentation rouge, elles sont mises à blanchir au soleil dans des sacs en plastique transparent. Devenues translucides, elles sont remises à sécher au soleil sur des palmes de cocotier afin d'être commercialisables.

Les algues séchées sont transformées en produits agroalimentaires (boissons, crèmes, desserts, glaces) dans les cuisines familiales ou dans de petites usines. À Praslin, ayant manifesté un grand intérêt pour la culture des algues, les fermiers se sont regroupés pour former une association couplée à une petite usine. Une partie de leur production est vendue à l'usine qui la transforme en boissons<sup>9</sup> distribuées sur le marché local. Dans cette usine, les algues sont bouillies puis filtrées afin d'en extraire les substances actives.

---

8. Appellation vernaculaire signifiant mousse de mer pour le terme de *seamoss* et mousse irlandaise pour le terme de *Irish moss*.

9. L'usine fabrique des extraits d'algues purs et des boissons à base de jus de fruits additionnés d'extraits d'algues.

D'autres petites structures de transformation existent dans l'île; elles sont généralement éloignées des terroirs de culture; ce sont les *cottage industries*. Il s'agit d'une activité agroalimentaire artisanale qui respecte les normes de qualité et d'hygiène au sein d'un foyer. Dans les cottages, une partie de la cuisine familiale est équipée pour servir d'usine de transformation et de conditionnement. Les algues sont achetées en gros chez les cultivateurs ou les plongeurs pour être transformées en pudding, crèmes, yaourts et boissons. En effet, les petites structures de ce type utilisent aussi des *Gracilaria* provenant du milieu sauvage. Signalons que la plupart des foyers saint-luciens préparent eux-mêmes leurs produits traditionnels à base d'algues.

## 5. LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE DES PRODUITS À BASE D'ALGUES

Les Petites Antilles sont pour la plupart des îles indépendantes dont l'économie est basée sur l'agriculture, la pêche et le tourisme. Ces îles ne bénéficient pas de la même situation socioéconomique et politique qui a cours dans les Antilles françaises. Les îles indépendantes ne bénéficient pas systématiquement des aides financières en provenance de l'Union européenne. De plus, elles ne disposent pas des mêmes facilités d'import-distribution des biens de consommation. En conséquence, bien qu'elle soit peu onéreuse, la mise en place d'une ferme d'aquaculture sur un terroir demande un certain investissement provenant du fermier, ce qui freine l'extension de l'exploitation. En effet, l'acquisition des cordes en polypropylène constitue le principal obstacle financier à franchir. Cette corde synthétique, flottante et imputrescible coûte relativement chère à Sainte-Lucie. De ce fait, les cultivateurs sont obligés d'en commander dans les îles françaises (Guadeloupe et la Martinique) ou de récupérer des morceaux usagés. La difficulté à se procurer le support est la principale cause de la petite taille des fermes. Malgré ce handicap, elles n'en sont pas moins productives. En effet, dans les deux types de fermes, la productivité fournit des revenus supérieurs aux investissements. Une production moyenne de l'ordre de 200 livres d'algues sèches par mois est vendue au même prix<sup>10</sup> qu'une quantité similaire récoltée autrefois dans le milieu naturel. La maison familiale constitue le premier lieu de vente des produits de la ferme marine. Les algues sèches y sont

---

10. Les algues sont vendues traditionnellement au prix de 20 \$ EC (Eastern Caribbean) par livre anglaise.



vendues 5 \$ EC le sachet de 100 g, elles sont aussi commercialisées sous forme de gel préparé sur place et vendu 20 \$ EC la livre. Pour comparaison, la culture commerciale du bananier rapporte 20 cents par kilo. La ferme de Laborie par exemple permet au fermier d'avoir un revenu mensuel estimé à 4000 \$ EC, soit environ 3500 \$ CAN. Ces chiffres représentent une estimation, car, certains mois, la production peut être altérée par les pluies<sup>11</sup>, une forte houle, un cyclone, ou encore une invasion d'algues épiphytes. La polyvalence des fermiers leur permet de compenser les baisses de production dues à ces intempéries. Le profil social des fermiers est en effet très hétérogène. L'éventuelle perte d'une récolte d'algues est compensée par les revenus tirés des autres activités, le plus souvent la pêche, l'agriculture ou la construction.

Les algues ont toujours eu la particularité d'emprunter des circuits économiques informels. De ce fait, les flux n'entrent pas dans les statistiques gouvernementales, d'où une certaine difficulté pour les évaluer et connaître les acteurs impliqués dans la filière. Pourtant, il existe dans les Petites Antilles un marché local et un marché international de produits à base d'algues rouges.

Sur le marché local, les boissons à base d'algues réputées fortifiantes se vendent selon un circuit artisanal basé sur les habitudes culturelles de l'île. En effet, dans les secteurs primaire et secondaire de Sainte-Lucie qui emploient plus de 50 % de la population connaissant les vertus des algues, il est courant de boire du *seamoss* avant toute activité qui demande une forte dépense d'énergie. À partir de cette habitude culturelle, des artisans se sont spécialisés dans la fabrication de boissons à base d'algues. Ces derniers vendent leurs produits dans de petites échoppes ou dans la rue à l'aide d'un véhicule artisanal très coloré du type pousse-pousse. Dans les *cottage industries*, les produits (boissons, crèmes dessert, punches, préparation pour cocktails) sont de meilleure qualité, tant au regard de la présentation que du conditionnement. Les hôtels (très demandeurs) et les grandes surfaces sont les principaux clients de ces petites structures de transformation.

Sur le plan international, il existe des liens commerciaux entre les îles consommatrices d'algues ; ces liens ne concernent que quelques individus impliqués dans la filière. Certains fermiers réservent une partie de leur récolte à d'importants acheteurs du village ou de la capitale Castries ; ces derniers l'exportent vers les îles où la production d'algues

---

11. Les fortes pluies entraînent une baisse de la salinité qui provoque la nécrose des cultures.

est insuffisante, c'est-à-dire à La Barbade, à la Dominique et à Trinité-et-Tobago. Pour illustrer ce fait, Smith et Gustave (2001) rapportent qu'une femme du village de Piaye (Sainte-Lucie) aurait réussi sa vie en exportant vers la Barbade les algues récoltées dans son village. À la Barbade, cette mère de famille possède une boutique dans laquelle elle vend des boissons et des glaces à base d'algues de Sainte-Lucie. En Martinique, depuis un an, on peut trouver une seule boutique qui offre des boissons à base de *seamoss* provenant de Sainte-Lucie. L'île Dominique représente le meilleur exemple de valorisation des sous-produits d'algues rouges. La structure de transformation industrielle « Banjo's Seamoss » basée à Canefield (Dominique) importe plusieurs variétés d'algues rouges sèches en provenance de toutes les îles productrices des Petites Antilles. Cette industrie transforme et exporte des boissons d'excellente qualité répondant aux normes internationales. Les principaux marchés visés sont situés en Europe (Royaume-Uni) et en Amérique du Nord (les États-Unis et le Canada) là où d'importantes communautés caribéennes sont installées. En outre, les produits de cette usine sont distribués dans toute la Caraïbe y compris maintenant dans les îles françaises où elles commencent à être connues.

## CONCLUSION

Bien que n'étant pas instinctivement des peuples de marins à l'instar de leurs prédécesseurs les indiens caraïbes, les communautés côtières des Petites Antilles anglophones acceptent l'idée de cultiver les algues rouges. La mer demeure cependant pour beaucoup d'insulaires un milieu dangereux et non maîtrisable. Le processus d'acceptation de la technique de culture est facilité par l'image mentale que projettent les fermes à *seamoss* visibles dans le paysage côtier. En effet, les « *kôd-seamoss* » flottant dans un lagon peuvent évoquer les sillons de légumes des jardins vivriers plantés en surplomb aux flans des collines. Dans la représentation des insulaires anglophones, les eaux côtières peuvent devenir une surface agricole. Par transposition, certains modelés du littoral (les lagons, les baies et les anses) représentent une continuité entre la terre et la mer. Dans ces îles où les allocations gouvernementales et les aides à la réinsertion sont inexistantes, les citoyens sont obligés d'élargir leurs compétences afin de développer des nouvelles activités génératrices de revenus. L'image des fermes incite certains agriculteurs et même des mères de famille à apprendre à nager pour se lancer dans la culture des algues.

Les terroirs d'aquaculture d'algues rouges sont des espaces de production gérés par des groupes d'individus, ce qui traduit une continuité dans la maîtrise technique de leur territoire maritime. La maîtrise technique implique l'acquisition des savoir-faire relatifs aux obstacles (obtention des semences, risques de parasites) auxquels peuvent se heurter les aquaculteurs. En raison de faibles contraintes, les terroirs d'aquaculture représentent une perspective de développement pouvant aider à résoudre les problèmes environnementaux (pollution, érosion) et socioéconomiques (chômage, faibles revenus, fluctuation des cours mondiaux) liés aux cultures commerciales d'exportation (banane, canne à sucre, ananas). Dans les Petites Antilles, ce type d'activité est précieux, car il contribue à préserver l'équilibre socioéconomique des sociétés insulaires.

Cependant, les réalités environnementales, sociales et culturelles des Petites Antilles favorisent un comportement artisanal et polyactif qui constitue l'un des principaux freins au développement des terroirs d'aquaculture. En conséquence, les fermes sont presque partout des petites structures artisanales et familiales.

L'industrie de transformation souffre, elle aussi, des limites causées par « l'artisanalité » de l'activité d'aquaculture. En effet, les unités de transformation achètent les algues produites dans les fermes au même prix que celles récoltées jadis dans le milieu marin. Résultat, les produits à base d'algues locales sont financièrement moins intéressants que les desserts lactés et les sodas importés.

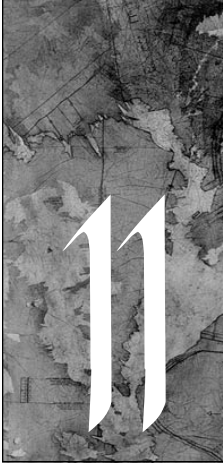
L'avenir des terroirs d'aquaculture est prometteur, à condition que le prix des algues cultivées soit inférieur à celui des algues prélevées dans le milieu marin. Ainsi, les États insulaires des Petites Antilles pourront durablement tirer profit des algues rouges, car ils disposeront d'une ressource naturelle renouvelable, compétitive et, par conséquent, exportable.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLANTINE, D.L. *et al.* (1985). « Antibiotic Activity of Lipid-Soluble Extracts from Caribbean Marine Algae », *Hydrobiologia*.
- BARBAROUX, O., R. PEREZ et J.P. DRENO (1984). « L'algue rouge *Eucheuma spinosum* : possibilité d'exploitation et de culture aux Antilles », *Science et Pêche*, 348, p. 2-9.
- BROWN, Nicole A. (1999). *Finding Their Legs for Seawater: Women and Seaweed Mariculture in Praslin, St-Lucia*, CANARI Technical Report, n° 257.

- BRUNET, R., R. FERRAS et H. THÉRY (1992). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, RECLUS, 470 p.
- BURKHOLDER, P.R., L.M. BURKHOLDER et L.R. ALMODOVAR. «Nutritive Constituents of Some Caribbean Marine Algae», *Botanica Marina*, vol. 14, n° 2, p. 132-135.
- CHAPMAN, V.J. (1980). *Seaweed and Their Uses*, 3<sup>e</sup> éd., Chapman and Hall.
- CORLAY, J.-P. (1979). «La notion d'espace de production halieutique : proposition de méthodologie d'étude à partir de l'exemple danois», *Norois*, octobre-décembre, 104, p. 449-466.
- DERRUAU, M. (1997). *Géographie humaine*, Paris, Armand Colin.
- DIAZ-PIFERRER, M. (1964). «Adiciones a la flora marina de las Antillas Holandesas Curazao y Bonaire», *Caribbean Journal Science*, vol. 4, n° 4, p. 513-543.
- DIAZ-PIFERRER, M. (1969). «Distribution of the Marine Benthic Flora of the Caribbean Sea», *Caribbean Journal Science*, vol. 9, n°s 3-4, p. 151-178.
- ESPEUT, P.A. (1992). *The Cultivation of Seamoss and Irish Moss in the Caribbean: Social and Economic Perspectives*, CANARI Technical Report n° 68, 99 p.
- LITTLER, D.S., M.M. LITTLER, K.E. BUCHER et J.N. NORRIS (1989). *Marine Plants of the Caribbean*, Washington, D.C., Smithsonian Institution Press, 263 p.
- MALMBERG, T. (1980). *Human Territoriality. Survey of Behavioural Territories in Man with Preliminary Analysis and Discussion of Meaning*, The Hague, Paris et New York, Mouton, coll. «Studies in social science», 33, 346 p.
- PÉLISSIER, P. et G. SAUTER (1970). «Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969)», *Études rurales*, n°s 37-38-39, p. 7-46.
- SMITH, A.H. (1986). *A Guide to Seamoss Cultivation in the West Indies*, La Barbade, Caribbean Conservation Association, 20 p.
- SMITH, A.H. (1997). «Seamoss Cultivation in the West Indies», *CANARI Guidelines Series Vieux-Fort*, 1, 23 p.
- SMITH, A.H., A. JEAN et K. NICHOLS (1986). «An Investigation of the Potential for Commercial Mariculture of Seamoss in St-Lucia», *Proceedings Caribbean Fisheries Institute*, 37, p. 4-11.
- SMITH, A.H. et J. GUSTAVE (2001). *A Description of the Harvest of Wild Seamoss in Laborie, St-Lucia*, CANARI LWI Project Document n° 2, CANARI Technical Report n° 292, 4 p.
- WYMME, M.J. (1986). «A Checklist of Benthic Marine Algal of the Tropical and Subtropical Western Atlantic», *Can. J. Bot.*, 64, p. 2239-2281.

# CHAPITRE



## **L'EAU DANS L'OUEST ARIDE DES ÉTATS-UNIS**

### **VALEUR D'USAGE, MYTHES POLITIQUES ET REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES D'UNE SOCIÉTÉ HYDRAULIQUE<sup>1</sup>**

**Frédéric Lasserre**

*Géographe  
Université Laval*

**L**as Vegas. En plein désert du Nevada, la ville arbore fièrement ses immenses fontaines et jets d'eau. Le visiteur impromptu, séduit par tant de jeux d'eaux et de lumières, par ces beaux jardins verts à l'herbe rase, aurait du mal à percevoir le caractère aride du Nevada. L'eau semble si abondante, si profuse. Et pourtant, cette image d'abondance et d'oasis que la ville se donne force les autorités à concevoir des projets de plus en plus coûteux d'adduction pour satisfaire une consommation en constante augmentation. L'Ouest des États-Unis est, depuis près d'un siècle, confronté au dilemme d'assurer son approvisionnement en eau dans une région où celle-ci se trouve rare, sans pourtant compromettre à long terme les sources mêmes de cette eau indispensable au style de vie que la société américaine y a développé.

---

1. La recherche diffusée dans ce chapitre a bénéficié du soutien du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Or, c'est bien là que se trouve la source même du problème : la représentation que les Américains se sont faite de l'Ouest n'était pas celle d'un désert aux maigres ressources, mais bien d'une terre à conquérir, à mettre en valeur, à rendre « utile ». Cette représentation a donné naissance à un volontarisme technique, par l'intermédiaire des grands barrages et des canaux. Il a permis l'essor des centres urbains et des activités agricoles, et a donné naissance à une « société hydraulique » chère à Wittfogel, qui, le premier, a développé le concept de ces sociétés dans lesquelles le pouvoir et la richesse économique reposent sur la maîtrise de l'eau<sup>2</sup>. Mais cette représentation a aussi eu comme corollaire le caractère effréné, au sens de non durable, de la mise en valeur des ressources en eau, dès lors que cette représentation ne souffrait aucune limite au développement de l'Ouest et à l'image de jardin d'abondance que la société américaine avait adoptée. Dans quelle mesure cette surexploitation de l'eau de l'Ouest américain, qui aujourd'hui a atteint des niveaux qui remettent en cause la pérennité même de la ressource, ne procède-t-elle pas d'une représentation très particulière, développée par les Américains au tournant du XX<sup>e</sup> siècle ?

## 1. AUX ÉTATS-UNIS, UNE SITUATION DE PÉNURIE CROISSANTE

Dans l'Ouest des États-Unis, le développement économique et le mode de vie dépendent essentiellement de la garantie de la disponibilité de l'eau. Rares sont les fermiers qui accueillent favorablement l'observation selon laquelle les tomates et les salades, qui font la fortune des exploitations maraîchères de Californie, ne sont pas des cultures adaptées au climat semi-désertique, voire désertique de la contrée ; rares sont les citoyens du Sud-Ouest qui acceptent l'idée qu'une piscine est un véritable luxe dans une région où l'approvisionnement en eau n'est actuellement possible qu'au prix du pompage excessif des nappes phréatiques et de la surexploitation des cours d'eau.

---

2. Karl Wittfogel (1964). *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*. Paris, Éditions de Minuit, version française de *Oriental Despotism : A Comparative Study of Total Power* (1957).

## 1.1. POUR ASSURER LA COLONISATION, GARANTIR L'EAU

La colonisation de l'Ouest américain a été sciemment encouragée par le gouvernement fédéral afin de mettre en valeur l'ensemble du territoire et de marquer la prise de possession effective de ces espaces conquis sur les Amérindiens – on se souvient que le dernier affrontement des guerres indiennes intervient en 1890 (bataille de Wounded Knee). Les lois et les institutions des territoires, puis des États de l'Ouest – frontières au sens turnérien, c'est-à-dire espaces aux marches du monde développé, à conquérir et à mettre en valeur – ont été conçues pour favoriser un aménagement et un développement économique rapides. Pour cette raison, l'accès à l'eau, voire sa propriété, était accordé, de façon permanente et sans limitation, à toute personne ou institution qui en ferait un usage économique. Un droit de priorité était accordé au premier qui se proposerait de faire un usage de l'eau. C'est sur ce principe légal du « premier arrivé, premier en droit » qu'est fondé le droit de nombreux États de l'Ouest<sup>3</sup>. C'est lui qui a permis le développement agricole tel qu'il a été structuré dans l'Ouest américain. Encore aujourd'hui, le secteur agricole est responsable de plus de 75 % de la consommation d'eau de la région.

Aujourd'hui, l'Ouest – la Californie, mais aussi de plus en plus le Colorado, le Nevada, l'Arizona, le Nouveau-Mexique – attire beaucoup : retraités, mais aussi employés qualifiés qui suivent les entreprises de haute technologie désireuses d'offrir un cadre de vie idéal à leurs employés afin de les fidéliser. Ils contribuent à la rapide expansion démographique de ces États par un solde migratoire massivement positif (tableau 11.1), ce qui explique un accroissement bien supérieur à la moyenne nationale (figure 11.1). De 1940 à 2000, la Californie est passée de 7 millions à plus de 33 millions d'habitants, le Nevada de 110 000 habitants à 2 millions, l'Utah de 550 000 à plus de 2 millions, le Nouveau-Mexique de 531 000 à 1,82 million, l'Arizona de 499 000 à 5,13 millions... D'États repoussoirs perçus comme perdus dans le désert, ils sont devenus le symbole d'une douceur de vivre au soleil, de la réussite matérielle et de la maison individuelle sous le ciel bleu au bord de la piscine. Car ces nouveaux arrivants perçoivent aussi leur installation dans l'Ouest comme un aboutissement matériel, le symbole du confort et du bien-être

---

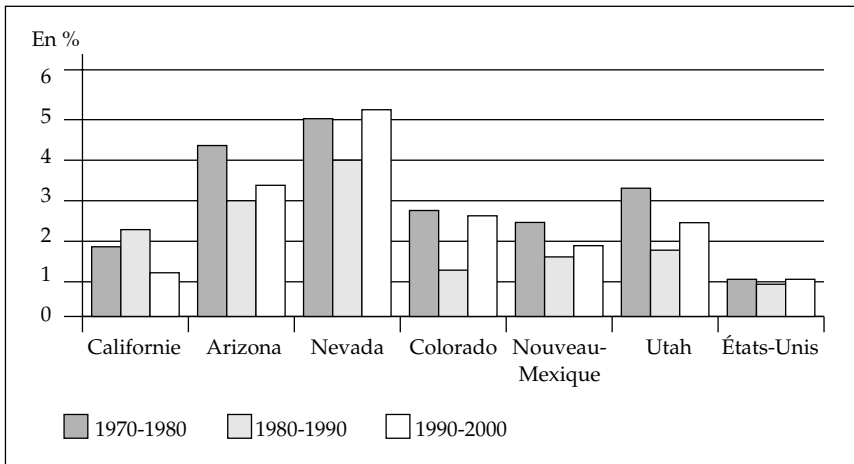
3. David Fullerton et Michelle Leighton Schwartz (1994). « Le modèle californien en question », *Courrier de la planète*, n° 24, septembre-octobre, p. 14.

auquel leur travail leur donne droit<sup>4</sup>. Cette explosion de population se traduit d'autant plus par un accroissement rapide des prélèvements en eau qu'elle traduit, on l'a mentionné, une revalorisation de l'image de ces États axée sur le confort matériel.

TABLEAU 11.1  
Évolution de la population de quelques États américains de l'Ouest (en millions)

	1970	1980	1990	2000
Californie	19,95	23,67	29,76	33,87
Arizona	1,77	2,72	3,67	5,13
Nevada	0,49	0,8	1,2	2
Colorado	2,21	2,89	3,3	4,3
Nouveau-Mexique	1,02	1,3	1,52	1,82
Utah	1,06	1,46	1,72	2,23

FIGURE 11.1  
Taux d'accroissement annuel moyen



Source : US Census Bureau, 2002.

4. Richard Conniff (1993). « California : Desert in Disguise », *National Geographic*, numéro spécial *Water : The Power, Promise and Turmoil of North America's Fresh Water*, p. 40-41 ; F. Kaid Benfield, Matthew D. Raimi et Donald D.T. Chen (1999). *Once there were green-fields... How Urban Sprawl is Undermining America's Environment, Economy and Social Fabric*, New York, NRDC, p. 11 ; John Mitchell (2001). « The American Dream : Urban Sprawl », *National Geographic*, vol. 200, n° 1, p. 58-62.



## 1.2. LES SIGNES D'UNE SUREXPLOITATION QUI MENACE LA PÉRENNITÉ DE CE DÉVELOPPEMENT

Avec cette expansion de la population et le maintien de la consommation agricole à un niveau très élevé, comment les États de l'Ouest trouveront-ils l'eau dont ils ont tant besoin ? Il semble que la philosophie des décideurs soit que l'on trouvera toujours une solution pour satisfaire les besoins de la population et du développement. À la différence de l'Arizona, qui exige des promoteurs qu'ils fournissent la preuve d'un approvisionnement en eau pour cent ans pour tout projet immobilier, il n'y a aucune restriction de ce type au Nevada. À plus de 2 600 litres par jour, les prélèvements en eau par habitant sont quatre fois plus élevés à Las Vegas qu'à Los Angeles, déjà fort proluxe.

La croissance est le maître mot ; et les nombreux nouveaux arrivants, comme la plupart des Américains, aiment l'herbe verte dans le désert. Il faut tout mettre en œuvre pour assurer cette croissance, pour qu'elle ne ralentisse pas : « si vous essayiez de [la] ralentir ici, vous auriez le chaos total », affirme Patricia Mulroy, directrice de la Southern Nevada Water Authority, l'organisme de gestion de la précieuse ressource. L'enjeu que l'eau représente ici est tel qu'on surnomme volontiers M<sup>me</sup> Mulroy « la sorcière de l'eau » ; de fait, elle disposerait de bien davantage de pouvoir que le maire de la ville. « Une station touristique comme la nôtre n'a d'autre choix que de poursuivre sa croissance », soutient Richard Bunker, président de l'Association des Stations du Nevada. Ainsi que le relève Egan, Bunker parle de Las Vegas en termes de « produit », jamais de « ville ». « Vous devez continuellement réinventer le produit, ou les gens cesseront de venir ici », explique-t-il<sup>5</sup>.

La ville de Tucson, en Arizona, est un bon exemple de surpompage des nappes. Constatant que la profondeur moyenne des puits était passée de 150 m à 450 m, l'État a fait voter la loi sur la gestion des eaux (*Arizona Water Management Act*), qui exigeait notamment que la ville en revienne à un pompage équilibré, c'est-à-dire n'excédant pas la recharge naturelle, et ce d'ici 2025, une tâche impossible puisque les ressources en eau diminuent alors que la population de la ville explose. Une part croissante de l'eau de Tucson est canalisée grâce au coûteux Central Arizona Project (CAP), mais pour l'heure les volumes ainsi importés ne suffisent pas pour espérer cesser le pompage excessif. À court terme, la seule solution consiste à éliminer la consommation agricole, et la municipalité s'affaire à racheter des exploitations et leurs droits d'approvisionnement en eau.

---

5. Timothy Egan (1998). *Lasso the Wind. Away to the New West*, New York, Vintage, p. 101-103.

L'eau est en effet distribuée aux exploitants au coût de 0,16 ¢/m<sup>3</sup>, alors que son coût de revient réel est de 16,9 ¢/m<sup>3</sup> : le gouvernement fédéral américain accepte de subventionner l'eau destinée à l'irrigation en Arizona à hauteur de 99 %<sup>6</sup>, ce qui fait enrager les autorités municipales de Tucson.

En Californie, la demande en eau, en augmentation constante, se heurte à la difficulté de maintenir l'approvisionnement à son niveau actuel. L'eau des fleuves (Colorado, San Joaquin, Owens) est en grande partie pompée, ce qui contribue à l'assèchement du Colorado qui n'est plus qu'un mince filet d'eau lorsqu'il franchit la frontière mexicaine, une situation au cœur d'un amer litige entre les États-Unis et le Mexique. Le lac Owens, une importante source d'eau exploitée par la ville de Los Angeles pour assurer sa croissance, est pratiquement à sec aujourd'hui ; comme pour la mer d'Aral, les dépôts de sels que l'eau a laissés en se retirant sont aujourd'hui balayés par les vents et dispersés sur les terres alentour. Selon l'Agence américaine de protection de l'environnement, la qualité de l'air dans les environs du lac est la plus mauvaise au pays, six fois pire que le deuxième site sur la liste des endroits pollués, la région voisine de l'aciérie de Gary, en Indiana<sup>7</sup>.

Les nappes phréatiques sont surexploitées, comme celles du bassin de l'Ogallala dans les prairies de l'Ouest, dont le déficit hydrique est de 17 milliards de m<sup>3</sup> par an, du fait d'une tarification dérisoire qui n'incite pas à la conservation de la ressource. Durant les années 1980, le niveau de la nappe baissait d'environ 15 cm par an ; en 1994, la baisse s'est accélérée à 60 cm, puis à 1 m en 1995, rythme qui s'est maintenu depuis. Au rythme de pompage actuel, la nappe de l'Ogallala, longtemps considérée comme inépuisable, sera tarie d'ici 30 à 100 ans. Au Texas, la diminution du niveau de l'aquifère entraîne déjà l'abandon de terres irriguées au rythme de 1 % par année<sup>8</sup>. Tant le poids du lobby agricole que l'explosion urbaine en Californie, relayée par celle de l'Arizona à l'heure actuelle (Phoenix a vu sa population croître de 21 % de 1990 à 1999)<sup>9</sup> ne permet pas d'envisager de renversement de la tendance. Le style de vie américain renforce la forte hausse de la consommation : ainsi, si le citoyen

---

6. Sandra Postel (1999). *Pillar of Sand: Can the Irrigation Miracle Last?*, Worldwatch Institute, New York, Norton, p. 231.

7. Paul Simon (1998). *Tapped Out*, New York, Welcome Rain, p. 21.

8. « High Plains Drought Endangers Agriculture, Ogallala Aquifer », *US Water News Online*, avril 1996 ; *Ottawa Citizen*, 15 août 2001.

9. *The Economist*, 17 juillet 1999.

américain consommait en moyenne 560 litres par jour en 1997 pour ses besoins domestiques, ce niveau s'établissait à 750 litres à El Paso (Texas), dont plus de 50 % pour des usages de loisirs comme les piscines et les jardins ; de l'autre côté de la frontière, à Ciudad Juarez, la consommation quotidienne ne s'élevait qu'à 285 litres.

Contribuant à compliquer la question, des héritages historiques font que certaines régions de Californie, comme la vallée Impériale, à l'est de San Diego, disposent de grandes quantités d'eau, tandis que d'autres doivent imposer des rationnements périodiques. Bien que l'agriculture contribue à hauteur de 10 % au produit intérieur brut de la Californie, le secteur consomme plus de 78 % de l'eau de l'État tout en payant moins cher du mètre cube que les consommateurs urbains ; mais les agriculteurs se sont organisés en solide groupe de pression pour maintenir leurs droits d'accès à la ressource.

L'eau est relativement abondante dans le nord de la Californie. Le gouvernement de l'État a donc projeté de détourner des fleuves vers le sud et les bassins agricoles et urbains de San Francisco et de Los Angeles. En 1985, les électeurs ont majoritairement refusé le projet californien. En 1998, le gouvernement fédéral a proposé un programme de construction de nouveaux réservoirs, d'agrandissement de barrages existants et de creusement d'un canal de 70 km de long pour conduire l'eau des fleuves Sacramento et San Joaquin vers le sud. Coût total de ce programme : 10 milliards de dollars. L'annonce de ces projets n'a fait que renforcer l'opposition du Nord de l'État à ce qui est perçu comme un détournement de ressources injustifié.

Devant l'augmentation de la demande en eau, après le rejet en 1985 par les électeurs californiens des projets de détournement des fleuves du nord de l'État, la réaction des autorités californiennes a été de pomper davantage d'eau dans le Colorado, ce qui a fortement déplu aux autorités de l'Arizona, et de détourner quelques rivières des montagnes du Nevada voisin. Devant l'ampleur que prenait cette vieille dispute entre États, d'une part, et au sein même de la Californie (citadins de Los Angeles et de San Diego, agriculteurs, industriels, écologistes), d'autre part, le secrétaire d'État à l'Intérieur, Bruce Babbitt, a intimé en décembre 1997 aux autorités californiennes de se limiter aux 5,74 milliards de m<sup>3</sup> que l'État est autorisé à pomper annuellement dans le Colorado en vertu de l'accord de 1922 sur le bassin du Colorado, au lieu des 6,78 milliards qui étaient effectivement prélevés<sup>10</sup>. M. Babbitt autorisait, le même jour, les

---

10. Susan Gembrowski (1996). « The Water Wars of 96 », *San Diego Metropolitan Magazine*, octobre ; *The Economist*, 21 février 1998.

ventes d'eau entre États, permettant ainsi à l'Arizona d'en céder au Nevada, une mesure qui a rendu furieux le gouvernement californien, qui y a vu la preuve que l'Arizona disposait de l'eau dont il avait besoin<sup>11</sup>. Mais la tendance observée de l'augmentation de la consommation d'eau en Arizona, au Colorado, au Nevada ne laisse aucun doute : bientôt, les excédents de l'Arizona seront épongés par sa propre soif et celle des États voisins. La Californie devra donc apprendre à vivre avec moins d'eau... alors même que sa consommation continue d'augmenter<sup>12</sup>.

## 2. LE MYTHE DE L'OUEST, VERT GRENIER DE L'AMÉRIQUE

C'est que la culture qui s'est développée dans ces régions arides du Sud-Ouest des États-Unis ne s'est jamais adaptée aux conditions locales. Elle n'en avait pas besoin : la technologie permettait de développer un mode de vie confortable, fondé sur l'illusion d'une eau dont on pouvait disposer en abondance. « *Much of the contemporary culture of the American Southwest is based on denying its desertness... In a subdivision being built to the south [of Las Vegas], Paseo Verde Parkway and Val Verde Road intersect in Green Valley Ranch. The concept of green, like sod lawns, was an imported fantasy*<sup>13</sup>. »

Si la nouvelle population urbaine de l'Ouest conçoit essentiellement son cadre de vie comme une oasis de verdure et de piscines implantée en plein désert, la population rurale considère l'Ouest comme le garant de la richesse des États-Unis. C'est du sol que proviennent à la fois la véritable richesse et les fondements de toute civilisation : l'énergie, les métaux, la nourriture. C'est grâce aux efforts des gens de l'Ouest que l'Amérique a pu maintenir le cap de la prospérité. « *The rural Western ethic is that all wealth comes out of the ground, either as grass growing or as minerals being mined. [...] So the fact that today's reclamation projects – such as Garrison, CUP, Animas-La Plata – cost a few million dollars for each farmer*

11. *New York Times*, 19 décembre 1997 ; Frédéric Lasserre (1999). « Le prochain siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau ? », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 33.

12. Ross Hooper, ingénieur chez Psomas (Land Development, Water, Transportation & Information Technology), Los Angeles, entrevue avec l'auteur, 13 août 2002.

13. « Beaucoup de la culture du sud-ouest américain repose sur la dénégation de sa réalité désertique. Dans un lotissement en construction au sud de Las Vegas, l'avenue Paseo Verde et la rue Val Verde se croisent à Green Valley Ranch. Le concept du vert, comme les pelouses gazonnées, était une lubie importée. » Philip Fradkin, « The River Revisited », *Los Angeles Times Magazine*, 29 octobre 1995.

*they put on the land, doesn't cause their proponents to blink. That, they say, is the price society pays for creating the stuff of wealth. Without it and the other industries based on earth, there is nothing*<sup>14</sup>. » Lorsqu'un ouvrage comme *Lasso the Wind : Away to the New West*<sup>15</sup> est paru en 1999, l'auteur s'est attiré les foudres de lecteurs de l'Ouest, irrités de voir remise en cause la rationalité de la politique de l'eau dans la région. Parmi tous ces critiques, l'un d'eux manifeste sa colère de voir remise en cause la mission de l'Ouest : « [The author] is solidly locked into the conventional prejudices one would expect, I suppose, from a writer for the N.Y. Times – the typical liberal urbanite arrogance towards people who live on the land and work with their hands close to nature, people who produce the resources we depend on<sup>16</sup>. »

Face à la rigidité de telles représentations, il paraissait difficile pour l'administration américaine d'entreprendre une quelconque remise en cause des politiques conduites jusqu'à présent, et qui consistaient à mettre en valeur, à des coûts toujours plus importants, toutes les ressources en eau, rivières et nappes aquifères, pour permettre d'alimenter villes et exploitations agricoles. L'opposition du président Carter à cette logique des grands et chers projets, pour la mise en valeur de vastes espaces désertiques pour le bénéfice de si peu de fermiers, a contribué à sa chute lorsqu'il a rendue publique, en avril 1977, sa « *hit list* », la liste des projets de barrage et d'aqueducs qu'il souhaitait annuler.

L'histoire de cette représentation d'un Ouest fondamental pour les États-Unis dans son caractère rural, mais aussi d'un désert domestiqué et inoffensif, a été structurée par l'émergence de l'idée de la nécessité de convertir le désert en jardin, de développer le secteur agricole comme garant de la maîtrise de l'espace et de la démocratie américaine. En fait, plusieurs mythes ont contribué au façonnement de cette relation entre l'eau et l'Ouest américain.

14. « La philosophie de l'Ouest rural veut que toute richesse provienne du sol, sous forme d'herbe ou de minerais. [...] En conséquence, le fait que les projets actuels de mise en valeur – comme Garrison, le Central Utah Project, Animas-LaPlata – coûte quelques millions de dollars pour chaque fermier à qui ils permettent de s'implanter, ne conduit pas leurs promoteurs à ciller. Ceci, disent-ils, est le prix que la société paie pour permettre de créer l'étoffe même de la richesse. Sans ces projets et les autres industries basées sur l'exploitation du sol, il n'y a rien. » Ed Marston, « The West's Water-crats and Dam-icans », dans *High Country News* (1987). *Western Water Made Simple*, Washington, Island Press, p. 10

15. Timothy Egan (1998). *Lasso the Wind. Away to the New West*, New York, Vintage.

16. Critique de l'ouvrage par un lecteur du Nouveau-Mexique, 13 février 2000, [www.amazon.com](http://www.amazon.com).

## 2.1. L'AGRICULTURE, FONDEMENT SOCIAL DE LA DÉMOCRATIE AMÉRICAINE

À l'origine du mode de développement retenu pour la colonisation de l'Ouest, longtemps considéré comme une terre stérile et difficile, repose la vision de Thomas Jefferson de la société américaine idéale, basée sur la démocratie agraire. La proclamation du *Homestead Act* de 1862, qui permettait à chaque colon de posséder 160 acres de terre, consacrait la victoire de la vision jeffersonienne d'une société de petits propriétaires agricoles libres sur celle des États esclavagistes du Sud, pour lesquels l'activité agricole, certes à la base de la société, reposait sur les grandes exploitations entretenues par de nombreux esclaves<sup>17</sup>.

Pour assurer le triomphe de ce mythe politique, encore très prégnant à l'heure actuelle aux États-Unis, il a fallu passer par l'affrontement de la guerre de Sécession, entre la vision d'une société de petits exploitants libres et celle d'une société de grands domaines fonciers exploités par une main-d'œuvre servile. De fait, toute une dimension politique se cachait dans la surenchère romantique envers l'Ouest au tournant de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle: il s'agissait d'y attirer les migrants des États nordistes ou sudistes, afin que la majorité qui se dessinerait opte pour l'un ou l'autre des modèles de société pour l'État qui serait formé. Les sénateurs nordistes Charles Boynton et T.B. Mason affirmèrent ainsi, par exemple, que le souvenir du paysage des plaines du Kansas « ne pouvait que s'accompagner de larmes. L'âme [s'émeut] devant la présence merveilleuse de l'œuvre de Dieu ». De telles dithyrambes au sujet de la majesté et de la fertilité de la région ne reflétaient pas seulement un optimisme résolu ou la volonté d'ignorer des caractéristiques climatiques manifestes, mais bien la surenchère entre le Nord et le Sud pour le contrôle social et politique des Plaines<sup>18</sup>.

Après le passage du *Homestead Act* de 1862, celui du *Reclamation Act* de 1902 posait les bases du financement fédéral généreux pour les projets de mise en valeur systématique des ressources hydrauliques de l'Ouest par la création du *Bureau of Reclamation*: l'irrigation financée par le Trésor fédéral permettait le développement de l'agriculture, outil apte à développer une identité proprement américaine. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'irrigation était devenue une véritable croisade, justifiée par des arguments

17. David Cassuto (2001). *Dripping Dry. Literature, Politics and Water in the Desert Southwest*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 10.

18. *Ibid.*, p. 13.

d'ordre moral, patriotique, religieux, économique et scientifique<sup>19</sup>. Cette thématique est majeure et récurrente dans la littérature des agences de mise en valeur de l'eau. On pouvait ainsi lire, dans *Reclamation Era*, la publication du Bureau of Reclamation, en 1914, le « Credo des fermes d'irrigation » :

Je crois en une agriculture permanente, un sol qui deviendra plus riche d'année en année, et non plus pauvre.

Je crois en un système d'aménée de l'eau par rotation, un service payant, mais fondé sur la qualité de l'eau fournie.

Je crois en la quête des rendements maxima, et je ne serai pas satisfait d'être en deçà.

Je crois au fermier et à la fermière, en les meilleures récoltes du fermier, en l'espoir d'un meilleur avenir<sup>20</sup>.

## 2.2. L'AGRICULTURE, L'OUTIL DE LA MISE EN VALEUR DE LA TERRE STÉRILE

La force de mobilisation qu'était l'agriculture ne renvoyait pas seulement à un mythe politique américain ; elle s'enracinait aussi dans le caractère cathartique, rédempteur de l'agriculture, activité de l'homme qui peut transformer la terre stérile de Caïn en vert jardin. Et le triomphe de ces entreprises humaines, dans la philosophie protestante américaine, imprégnée des idées d'une démocratie triomphant de la nature formulées par James Harrington et John Locke, était la preuve tangible de la bénédiction divine envers les États-Unis, une nouvelle figure de la Destinée manifeste (*Manifest Destiny*). Walter Young, l'ingénieur qui supervisait la construction du barrage Hoover sur le Colorado, observait que « lorsque l'on contemple la symétrie merveilleuse du site du barrage, on ne peut s'empêcher de penser que, connaissant les besoins futurs [des hommes], Dieu a fourni ce lieu pour le barrage<sup>21</sup>. » Le *Bureau of Reclamation*, fondé pour « reconquérir » (*reclaim*) le désert, définissait la question de la colonisation de l'Ouest en des termes purement technologiques que les barages pourraient résoudre sans problème<sup>22</sup>. »

19. Donald Worster (1985). *Rivers of Empire. Water, Aridity and the Growth of the American West*, Oxford University Press, p. 114.

20. *Reclamation Era*, 1914, cité par Wendy Nelson Espeland (1998). *The Struggle for Water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, University of Chicago Press, p. 57.

21. Wendy Nelson Espeland (1998). *The Struggle for Water*, op. cit., p. 67.

22. Wendy Nelson Espeland (1998). *The Struggle for Water*, op. cit., p. 2 ; Bureau of Reclamation (2002). *Brief History of the Bureau of Reclamation*, p. 3, <http://www.usbr.gov/history/briefhis.pdf>.

Le pasteur Thomas Starr King écrivait en 1862 que « le véritable fermier est un artiste. Il matérialise une idée de Dieu ». L'exploitation minière se contentait d'extraire du sol ; l'agriculture créait. Et les vallées désertiques étaient manifestement, pour King, une part de la Nature encore inachevée, un horrible chaos en attente de rédemption ; et c'était là que les fermiers pourraient devenir « l'outil de la Providence afin d'achever l'œuvre de la Création<sup>23</sup>. » William Smythe, grand apôtre de la conquête agricole de l'Ouest, est représentatif de ce courant de pensée de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis, le mouvement national pour l'irrigation, aussi appelé « conservationniste », au sens de garder, conserver la ressource pour qu'elle n'aille pas se perdre dans la nature<sup>24</sup>. Smythe écrivait en 1899 que l'irrigation était une forme de culte rendu à Dieu : « Il y a des conditions, dans l'Amérique aride, qui rendent les hommes particulièrement conscients de leur relation privilégiée avec Dieu... L'irrigation, par exemple, est un rite religieux. Une telle prière pour la pluie est intelligente, scientifique et digne du caractère divin de l'homme<sup>25</sup>. »

Transformer l'Ouest désertique en jardin était ainsi une mission divine assignée à l'homme : « Ce que la nature n'accorde pas gratuitement, l'humanité pourra le transformer pour mieux servir les besoins humains » ; « la Nature n'a pas de plus grande fin que de servir l'Homme, et l'Homme n'a pas de plus grand dessein que de travailler la terre et de prendre sa place dans le cycle productif » (Ralph Emerson)<sup>26</sup>. La conquête du désert est désormais un acte de foi et une entreprise civique : « Fièrement, l'homme célèbre sa conquête de la nature, une conquête motivée par le bien commun, et non pas l'enrichissement individuel, une conquête dont la richesse bénéficiera à des générations d'Américains<sup>27</sup>. »

23. Thomas King, « Annual Address », *California Farmer*, 18, 19 septembre 1862, p. 10. Cité par Donald Worster (1985). *Rivers of Empire. Water, op. cit.*, p. 97-98.

24. Jack August (1999). *Vision in the Desert. Carl Hayden and Hydropolitics in the American Southwest*, Fort Worth, Texas Christian University Press, p. 19.

25. William Smythe, *The Conquest of Arid America*, Norwood Press, Norwood (rédigé en 1899), 1905. Cité par Wendy Nelson Espeland (1998). *The Struggle for Water, op. cit.*, p. 66.

26. « What nature does not yield freely, humanity should refashion to better suits human needs. » « Nature has no greater purpose than to serve Man, and Man has no greater purpose than to work the land and take his place in the productive cycle. » Ralph Waldo Emerson, *Selections from Ralph Waldo Emerson*, rassemblées par Stephen Whicher, Houghton Mifflin, Boston, 1957 ; cité par David Cassuto (2001). *Dripping Dry, op. cit.*, p. 9-10.

27. Harold Ickes, cité par *Reclamation Era* (bulletin du Bureau of Reclamation), 1935, p. 209-210 ; dans Wendy Nelson Espeland (1998). *The Struggle for Water, op. cit.*, p. 47.



Illustration de la prégnance du mythe agricole de la mise en valeur des terres : alors que la question de l'approvisionnement en eau de Las Vegas se fait plus délicate d'année en année<sup>28</sup>, l'agriculture consomme 91 % de l'eau disponible au Nevada, l'État le plus sec des États-Unis<sup>29</sup>.

De même, le poids politique des fermiers, rendu possible par le système du Sénat et la pérennité de ce mythe agricole aux États-Unis, a conduit à des choix budgétaires très étonnants. Ainsi en est le cas des effluents salés qui se déversaient dans le Colorado, à la suite de la pratique massive de l'irrigation dans les sols alcalins des Rocheuses. La concentration en sel y a graduellement augmenté, au point de rendre la salinité du Colorado, une fois entré au Mexique, trop élevée pour de nombreuses cultures. En 1961, le Mexique émit une protestation officielle. Il fallut aux Mexicains treize ans d'efforts pour parvenir à arracher un accord aux Américains sur une solution au problème de l'excès de sel dans les eaux du Colorado. Washington promettait que l'eau, au passage de la frontière, retrouverait une teneur en sel acceptable pour l'agriculture mexicaine. Mais le Congrès, qui devait se pencher sur la solution pratique pour atteindre cet objectif, opta pour la plus chère : une série de canaux de drainage et une grande usine de dessalement des eaux drainées par la rivière Gila. Le coût total de ces travaux s'élevait à environ un milliard de dollars. Il aurait été nettement moins cher de racheter les terres des exploitants agricoles dans le bassin versant de la Gila, grande source de sels, ce qui éliminait aussi la question du retraitement du sel produit par l'usine de dessalement<sup>30</sup> ; mais une telle décision aurait impliqué la remise en cause de décennies de philosophie politique et du développement de l'Ouest – mettre en œuvre l'eau et la terre, coûte que coûte.

### 2.3. L'EAU, PRÉCIEUX OUTIL DE DÉVELOPPEMENT À MOBILISER À TOUT PRIX

Corollaire de cette philosophie du développement de l'aride Ouest grâce à l'agriculture et aux barrages, il s'est développé l'idée que l'eau des rivières libres coulait en pure perte tant qu'elle n'était pas captée, canalisée, turbinée, mise en valeur pour des activités productives. Franklin

28. Paul Simon (1998). *Tapped Out*, *op. cit.*, p. 23-25.

29. US Geological Survey – Nevada, <<http://nevada.usgs.gov/index.shtml>>, consulté le 24 septembre 2002.

30. Lawrence Mosher, « The Corps adapts, the Bureau Founders », dans High Country News (1987). *Western Water Made Simple*, Washington, Island Press, p. 25 ; Marq de Villiers (1999). *Water*, Toronto, Stoddart, p. 269-271.

Roosevelt faisait mention de ce gaspillage des ressources que constituait le désert non aménagé. Au cours d'un de ses discours, il précisa ainsi que « voici 10 ans, l'endroit où nous nous rassemblons était [...] un terrain vague couvert de cactus (*a cactus-covered waste*) dans un sombre canyon creusé par un fleuve dangereux et turbulent [...] Les eaux puissantes du Colorado coulaient, inutilisées, vers la mer. Aujourd'hui, nous les transformons en un actif national majeur<sup>31</sup> ». Les publications du Bureau of Reclamation abondent dans ce sens : la nature est comprise comme un adversaire respectable à dompter et une ressource potentielle à mettre en valeur. De l'eau vive qui n'est pas « harnachée » (*harnessed*), mise en valeur, ou encore « domptée », est donc « improductive » et « gaspillée ». Les réseaux hydrographiques avec des sites potentiels de barrages ont des « vides » (*gaps*)<sup>32</sup>. Le désert et les rivières qui y coulent sans but sont inutiles : il était bon d'en labourer la terre et d'en barrer les fleuves afin de rendre la contrée enfin productive<sup>33</sup>. En 1952, le Missouri était encore très peu équipé de barrages. L'édition de septembre 1952 de *Time Magazine* salua la construction du barrage de Pick-Sloan comme l'avènement de la mise en valeur de la rivière jusqu'alors la « plus inutile qui soit<sup>34</sup> ». « La théorie était que si de l'eau aboutissait à l'océan, elle était gaspillée. Alors, il valait mieux se l'approprier et la conduire ailleurs<sup>35</sup>. »

Henry Luce, idéologue très en vogue dans les années 1950, et son équipe comparaient ainsi l'Ouest à une « frontière infinie », au sens turnérien, c'est-à-dire d'espace en marge du monde civilisé, d'espace à conquérir. L'instrument de cette conquête serait l'irrigation et les ingénieurs hydrologues. « Les experts en irrigation sont maintenant convaincus que la croissance rapide des États-Unis peut se poursuivre indéfiniment dans le cadre des frontières du pays » : à travers les Rocheuses, des millions d'hectares de terres attendaient d'être « irriguées pour être amenées à la vie » ; et il restait la ressource, une fois le Colorado totalement mis en

31. Luc Bureau (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 153.

32. Wendy Nelson Espeland (1998). *op. cit.*, p. 65.

33. Thomas Sheridan (1998). « The Big Canal. The Political Ecology of the Central Arizona Project », dans John Donahue et Barbara Rose Johnston (dir.), *Water, Culture and Power. Local Struggles in a Global Context*, Washington, Island Press, p. 184-185.

34. Peter Carels, « The Most Useless River There Is », dans *High Country News* (1987). *Western Water Made Simple*, Washington, Island Press, p. 130.

35. « *The theory was that if any water reached the ocean, it was wasted. So you ought to grab it and put it somewhere else.* » George Miller, député de Californie, 1996. Cité par l'émission télévisée *Cadillac Desert*, PBS, 1997, <[www.kteh.org/cadillacdesert/episode3.html](http://www.kteh.org/cadillacdesert/episode3.html)>.

valeur, du Columbia et du Mississippi...<sup>36</sup> Une fois les fleuves de l'Ouest aride harnachés et canalisés, d'autres fleuves nord-américains feraient l'affaire pour poursuivre le développement sur sa lancée.

Corollaire de l'illusion technique de la mise en valeur des fleuves de l'Ouest : puisque l'Ouest avait été bâti sur le mythe de l'abondance relative de l'eau grâce à la bénédiction divine et au travail de l'homme, les nouveaux venus dans l'Ouest, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont été attirés par le soleil mais refusaient les contraintes du désert. L'eau et les projets hydroélectriques, massivement subventionnés par le gouvernement fédéral, fournissaient une eau et une électricité très bon marché aux centres urbains en pleine expansion de Californie, puis d'Arizona, du Colorado et du Nevada. L'Arizona avait « réinventé le désert. [...] Vivre dans le désert avec l'air climatisé, des fontaines publiques, des piscines – retourner dans la nature avec un bateau à moteur à travers le lac Powell et se permettre de nager comme dans l'océan dans une mer artificielle, sont tous des exemples contemporains du mariage entre style de vie et technologie<sup>37</sup> ».

Ainsi, en l'espace de moins d'un siècle, se sont mises en place des représentations territoriales de l'Ouest dans lesquelles cet espace désertique, volontiers perçu comme hostile auparavant, était désormais un espace dans lequel la société américaine pouvait transposer son mode de développement acquis sous des cieux plus cléments et pluvieux. D'espace repoussoir, le développement de l'Ouest aride devint l'incarnation de la bénédiction divine, l'archétype de la justesse du modèle social américain, l'illustration de la force des modèles technologiques pour la maîtrise du milieu naturel.

De fait, le grave dilemme de durabilité du développement auquel les communautés de cette région sont de plus en plus confrontées a pour origine, non pas tant les changements climatiques, ou encore l'intrinsèque difficulté de maintenir des sociétés humaines dans le désert, mais bien des *visions du territoire*, des représentations qui articulent des idéaux politiques, sociaux et économiques qui nient les contraintes physiques du nouveau territoire que les Américains se sont approprié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>.

36. « Endless Frontier », *Time*, 58, 30 juillet 1951, p. 48-51, cité par Donald Worster (1985). *Rivers of Empire*, *op. cit.*, p. 266.

37. Herman Kahn, Hudson Institute, *Arizona Tomorrow*, 1979, cité par Thomas Sheridan (1998). « The Big Canal. The Political Ecology of the Central Arizona Project », dans John Donahue et Barbara Rose Johnston (dir.), *Water, Culture and Power*, *op. cit.*, p. 185.

38. Jack August (1999). *Vision in the Desert*, *op. cit.*

Si, aujourd'hui, l'ère des grands barrages semble révolue, il n'est pas certain que les ressorts identitaires qui ont présidé à la construction de « l'empire hydraulique<sup>39</sup> » de l'Ouest aient disparu, bien au contraire. Que l'on songe aux piscines des Californiens, aux fontaines de Las Vegas ou aux tomates irriguées en plein désert pour s'en convaincre.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGUST, Jack (1999). *Vision in the Desert. Carl Hayden and Hydropolitics in the American Southwest*, Fort Worth, Texas Christian University Press.
- BENFIELD, F. Kaid, Matthew D. RAIMI et Donald D.T. CHEN (1999). *Once there were greenfields... How Urban Sprawl is Undermining America's Environment, Economy and Social Fabric*, New York, NRDC.
- BUREAU OF RECLAMATION (2002). *Brief History of the Bureau of Reclamation*.
- BUREAU, L. (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, 235 p.
- CASSUTO, David (2001). *Dripping Dry. Literature, Politics and Water in the Desert Southwest*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- CONNIFF, Richard (1993). « California : Desert in Disguise », *National Geographic*, numéro spécial *Water: The Power, Promise and Turmoil of North America's Fresh Water*, novembre, p. 38-49.
- DE VILLIERS, Marq (1999). *Water*, Toronto, Stoddart.
- EGAN, Timothy (1998). *Lasso the Wind. Away to the New West*, New York, Vintage.
- ESPELAND, Wendy Nelson (1998). *The Struggle for Water. Politics, Rationality and Identity in the American Southwest*, University of Chicago Press.
- FRADKIN, Philip (1995). « The River Revisited », *Los Angeles Times Magazine*, 29 octobre.
- FULLERTON, David et Michelle LEIGHTON SCHWARTZ (1994). « Le modèle californien en question », *Courrier de la planète*, n° 24, p. 21-27.
- HIGH COUNTRY NEWS (1987). *Western Water Made Simple*, Washington, Island Press.

39. William Riebsame et James Robb (dir.) (1997). *Atlas of the New West. Portrait of a Changing Region*, Center of the American West, University of Colorado at Boulder, New York, Norton & Company, p. 29.

- LASSERRE, Frédéric (1999). « Le prochain siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau ? », *Revue Internationale et Stratégique*, Paris, n° 33, p. 99-118.
- MITCHELL, John (2001). « The American Dream : Urban Sprawl », *National Geographic*, vol. 200, n° 1, p. 48-73.
- PBS (1997). *Cadillac Desert*, <[www.ktch.org/cadillacdesert/episode3.html](http://www.ktch.org/cadillacdesert/episode3.html)>.
- POSTEL, Sandra (1999). *Pillar of Sand: Can the Irrigation Miracle Last?*, Worldwatch Institute, New York, Norton.
- RIEBSAME, William et James ROBB (dir.) (1997). *Atlas of the New West. Portrait of a Changing Region*, Center of the American West, University of Colorado at Boulder, New York, Norton & Company.
- SHERIDAN, Thomas (1998). « The Big Canal. The Political Ecology of the Central Arizona Project », dans John Donahue et Barbara Rose Johnston (dir.), *Water, Culture and Power. Local Struggles in a Global Context*, Washington, Island Press.
- SIMON, Paul (1998). *Tapped Out*, New York, Welcome Rain.
- US GEOLOGICAL SURVEY – Nevada, <<http://nevada.usgs.gov/index.shtm>>.
- WITTFOGEL, Karl (1964). *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, Paris, Éditions de Minuit.
- WORSTER, Donald (1985). *Rivers of Empire. Water, Aridity and the Growth of the American West*, Oxford, Oxford University Press.



PARTIE



**LE TERRITOIRE  
LOCAL  
ET SES ACTEURS**





# CHAPITRE



## **UNE COCONSTRUCTION. TERROIR - TERRITOIRE - IDENTITÉ LE CAS DE DUNHAM EN ESTRIE**

**Laurent Deshaies**

*Géographe*

*Institut de recherche sur les PME*

**L**a campagne québécoise a beaucoup changé depuis les années 1950-1960. Deux phénomènes majeurs illustrent cette évolution de la campagne québécoise. Le premier fut l'impact de la mécanisation et de l'informatisation qui ont touché à peu près tous les aspects des fermes. La mécanisation a aussi fait augmenter les surfaces cultivées des fermes et le processus ne semble pas devoir s'arrêter. Le second concerne la diversification des productions agricoles à l'échelle régionale et provinciale. Ainsi la petite ferme polyvalente et reproduite à des milliers d'exemplaires a cédé sa place à de grandes fermes spécialisées moins nombreuses dans un espace productif qui s'est lui-même diversifié. Avec ces phénomènes bien connus et amplement décrits et, maintenant, très critiqués, le territoire rural québécois s'est profondément modifié. C'est là une représentation banale qui cache les petites mutations qui prendront peut-être de l'importance dans l'avenir, comme l'apparition de plus en plus fréquente du mot terroir dans les discours.

Avec le développement de nouvelles productions agricoles et le regain d'intérêt pour la nature et la campagne, le mot « terroir » est apparu dans les discours, ceux des agronomes, des intervenants ruraux, des entrepreneurs en agrotourisme, des journalistes spécialisés et, même, de la population en général, tant urbaine que rurale. Dans la quarantaine de mots avec le préfixe « terre » comme dans le mot terroir, on peut relever quatre mots importants pour le présent propos : terre-terreau-terroir-territoire. Le triplet terre-terroir-territoire semble particulièrement intéressant de développer. Notre intuition première avant de commencer la présente recherche fut de penser que la construction d'un territoire agricole se fait en même temps que celle du terroir et que le phénomène identitaire local se greffe par la suite à cette coconstruction. Notre point de départ repose donc sur l'idée que les notions de terroir, de territoire et d'identité locale se rencontrent dans quelque lieu du langage, de la pensée et de la réalité. Après avoir abordé ces trois concepts et présenté un modèle d'analyse très simple, nous allons faire l'analyse empirique d'une coconstruction terroir-territoire en prenant l'exemple de la viticulture dans la localité de Dunham en Estrie et voir si le sentiment identitaire s'est modifié avec cette coconstruction.

## 1. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

Avant de présenter un essai de modèle de coconstruction du triplet terroir-territoire-identité, il est essentiel de préciser un tant soit peu ces trois dernières notions.

Dans un texte antérieur (Deshaies, 2001), nous avons décrit notre démarche empirique pour déboucher sur une notion de terroir qui nous semble plus ouverte sur la réalité et les tendances récentes observées en France, pays des terroirs par excellence. Notre définition ne correspond pas aux définitions relevées dans la littérature de vulgarisation scientifique. Avec le mot terroir, nous désirons souligner le caractère spécifique et complexe des liens de forte intensité avec un territoire déterminé par des caractéristiques physiques, historiques, sociales et culturelles. En fait, le terme terroir renvoie à une localisation géographique, à des activités anciennes ou **récentes** et à des savoir-faire **innovateurs**, bref, à une culture particulière prise ici dans ses deux sens. Le terroir est donc l'expression du travail de l'homme dans un milieu pour le mettre en valeur de telle manière et en extraire un produit agricole typique et spécifique. Le terroir, c'est l'idée ou le mot donné à une zone agricole.

Cette définition ne se limite pas à la seule nature et l'élargit à l'ensemble des activités inscrites dans un espace donné pour y tirer un produit agricole spécifique. En fait, le terroir est une création humaine, contrairement à une perception commune largement répandue. L'homme exerce un rôle majeur depuis le choix d'une culture dans un lieu jusqu'à la commercialisation des produits agricoles élaborés en ce lieu. Par son caractère humain, un terroir peut changer ses limites géographiques dans le temps selon les diverses initiatives humaines et peut même disparaître. Contrairement à la définition du ministère des Régions du Québec, le terroir ne se limite pas à un savoir ou à un savoir-faire « liés à son histoire ». Il comprend aussi des activités récentes et des savoir-faire innovateurs et complètement nouveaux. Si l'on retenait la définition du Ministère, on pourrait alors se poser la question de savoir à quel âge un produit agricole devient un produit du terroir. Avec la définition proposée, il devient possible de parler d'entreprise du terroir, de produits d'entreprises du terroir, de savoir-faire créé dans un terroir, d'image de marque de terroir, de création et de construction de terroir, etc., comme on l'a toujours fait en France. Contrairement à l'opinion généralement répandue, les éléments du milieu naturel ne sont pas si déterminants pour la notion de terroir, mais il n'est pas question de les exclure non plus.

Comme la notion de terroir, celle d'identité est très difficile à cerner et la question de la construction identitaire du local est loin d'être élucidée. Il y aurait tout un chantier théorique à mettre en marche sur la notion d'identité locale avant de procéder à des recherches empiriques. Le rapport d'un groupe à un territoire et son prolongement dans une construction identitaire ne sont pas évidents. En effet, l'articulation théorique entre identité et espace n'est pas très définie, car le concept d'identité renvoie à l'idée de groupe social plutôt qu'à celle d'agrégat. Dans ce dernier cas, on pourrait parler d'espace d'identité. Cependant, un assemblage de personnes qui se trouvent en état de proximité géographique et qui ne sont pas toujours en véritable communication réciproque pose problème pour la recherche d'une identité dans un espace donné. Une des faiblesses de plusieurs travaux géographiques provient justement de l'adoption inconsciente du postulat qu'un agrégat social est assimilable à un groupe social. Ainsi, on peut mieux comprendre la préférence de Ricq (1982, p. 125) pour les termes d'identité territoriale au lieu d'espace d'identité, « à moins que ce terme d'espace ne soit pris dans une connotation sociologique de " pratiques sociales " et de " représentations collectives " ». Cette préférence correspond d'ailleurs à sa définition d'identité :

L'identité est un " mode-d'être-en-relation " ; elle donne une cohérence, une intelligibilité, et même une lisibilité au groupe. Elle est également, en quelque sorte, un filtre pour appréhender le réel, pour le groupe comme pour les individus qui le composent. (Ricq, 1982, p. 125)

Mucchielli a aussi voulu dans son « Que sais-je ? » « faire progresser la définition de l'identité en enserrant ce concept dans un réseau de définitions précises » (p. 3) tout en distinguant les niveaux de la société, du groupe et de l'individu. Selon lui,

L'identité est un ensemble de critères de définition d'un sujet et un sentiment interne. Ce sentiment d'identité est composé de différents sentiments : sentiment d'unité, de cohérence, d'appartenance, de valeur, d'autonomie et de confiance organisés autour d'une volonté d'existence. (Mucchielli, 1986, p. 13)

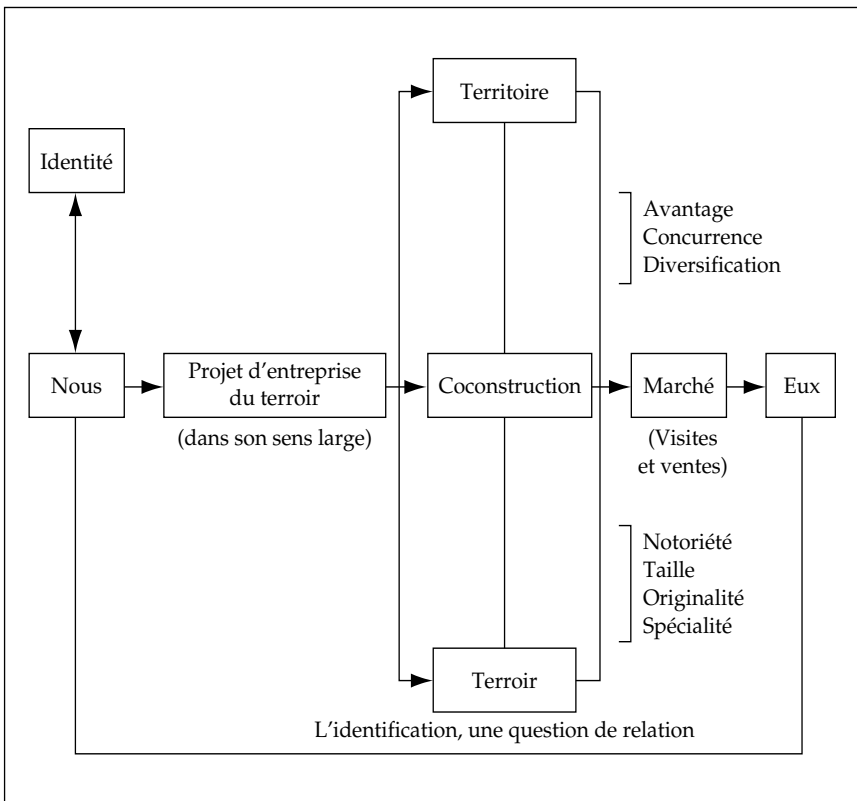
Il est également nécessaire de définir la notion de territoire. Cette définition s'appuie sur deux textes écrits antérieurement (Deshaies et Lussier, 1998 ; Deshaies, 2000). Dans ces textes, un essai de formalisation et de simplification a été fait pour cerner la notion de territoire tout en évitant de grands développements. Le territoire est d'abord une relation à l'espace et, par la suite, autre chose. Ce premier rapport peut être représenté par l'expression schématique suivante :  $T = A r E$  où  $T$  désigne le territoire,  $A$  les acteurs (individus, groupes sociaux, entreprises ou l'État) ;  $E$  l'espace en tant qu'objet (c'est-à-dire la nature) ;  $r$  les relations qui s'établissent à travers des actions. Pour que l'espace, la nature en fait, devienne territoire, il doit être lieu d'actions. Le territoire n'a d'existence que dans la mesure où des actions y surviennent et y subsistent. S'il n'y a pas de finalisation ni d'action, le territoire redevient alors de l'espace. En considérant les actions au moment où elles se manifestent, le territoire apparaît comme un processus. Il reste en formation continue, se formant et se déformant sous la mouvance des interrelations acteurs-espace. Il est un construit sans cesse renouvelé. Dans ce processus, le territoire devient aussi un produit, souvent observable sur le terrain, par exemple les terres cultivées, les habitations, etc., avec lequel les acteurs interagissent.

Ainsi, le territoire peut être considéré à la fois comme un processus, et comme un produit toujours en mouvance. Le territoire est d'abord un processus, car il exprime une relation entre un individu ou un groupe et un espace donné. Par ailleurs, dans une perspective temporelle, le même individu ou groupe (ou tout autre individu ou groupe) peut établir une relation avec un territoire considéré, à ce moment-là, comme un produit. Ainsi, la formule se complique pour prendre la forme suivante :  $T^1 = A r T$  où  $T^1$  désigne encore le territoire ;  $T$  exprime le territoire produit et résultant de  $A r E$ . Dans cette seconde formulation, on précise une deuxième relation qui rend compte des relations sociales entre les individus et les groupes et, en fait, des relations avec eux-mêmes par l'intermédiaire du territoire. Ces relations ne sont pas uniquement

matérielles, mais elles sont aussi de nature imaginaire, symbolique ou identitaire. Dans une société donnée, T<sup>1</sup> serait la somme de ces relations aux territoires. Claude Raffestin, géographe de Genève, parle alors de territorialité. Étant donné que le tout se déroule dans le temps, on peut donc établir deux niveaux de médiation. Le premier est celui des individus et des groupes à l'**espace** à partir duquel les pratiques et les représentations construisent le territoire. Le second est la relation aux **territoires** qui médiatisent les rapports sociaux entre individus et entre groupes.

C'est grâce à ces trois notions qu'un essai de modélisation a été possible pour rendre compte de la coconstruction du territoire-terroir-identité (figure 12.1). Ce modèle représente schématiquement l'intuition

FIGURE 12.1  
Modèle de coconstruction du triplet terroir-territoire-identité



de départ. Sur un plan méthodologique, la démarche se divise en trois temps en fonction des trois concepts. Le premier temps de la démarche a déjà fait l'objet de la publication d'un article dans le numéro spécial de la revue *Cap-aux-Diamants* sur *Les pays dans le pays. Savoir-faire, traditions et terroirs* (Deshaies, 2001). Dans cet article, l'analyse de l'implantation et du développement de la viticulture au Québec a permis de démontrer que le discours culturel est à l'origine de la création du terroir viti-vinicole au Québec et de déboucher sur une notion plus nuancée du mot terroir. Le second moment de la démarche présentée dans la section suivante porte sur la construction d'un territoire grâce à l'étude d'impact des vignobles à Dunham et dans les environs en Estrie. Enfin, le troisième moment aborde la question de l'identité dans ce territoire et des représentations de ce terroir viti-vinicole.

## 2. LE TERRITOIRE, C'EST LA PAROLE DONNÉE À UN PAYS

Après avoir mis la notion de terroir à l'épreuve de l'expérience viti-vinicole québécoise, il faut bien admettre que le terroir est une construction culturelle et que le terroir viti-vinicole, c'est un peu une idée ou un mot donné à une zone géographique. Dans quelle mesure ce nouveau terroir a construit un nouveau territoire ou a réussi à donner une parole à cette zone pour poursuivre avec l'analogie de la langue? Autrement dit, est-ce que la viti-viticulture sera seulement un épiphénomène de courte durée et assez limité dans l'espace dunhamien et ses environs? Commençons d'abord par prendre en considération l'implantation des vignobles eux-mêmes.

### 2.1. L'IMPLANTATION D'UN VIGNOBLE ET LA DIFFUSION DE LA VITICULTURE

Le premier vignoble implanté à Dunham est le Domaine des Côtes d'Ardoise sans toutefois être le premier au Québec. Comme nous l'écrivions dans le *Guide des vignobles au Québec* (Dubois et Deshaies, 1997), Christian Barthomeuf achète une propriété de 46 hectares. Il choisit cette propriété parce que le site lui plaît et le prix est très abordable. Avec son épouse, ils cultivent du maïs en 1978 et 1979. La rencontre d'un vieux vigneron ardéchois en 1979 incite Christian Barthomeuf à planter la vigne, lui disant qu'ils avaient «de beaux coteaux» pour cela. Après s'être documenté à Vineland en Ontario, ils décident de planter 3 250 cepcs en 1980. En 1981, Christian Barthomeuf plante 1 800 autres cepcs achetés

en Ontario, surtout du Seyval, et, en 1982, il plante plus de 2 000 ceps avec l'aide de Charles-Henri de Coussergues, étudiant venu faire un stage au Québec et qui demeurera par la suite au vignoble L'Orpailleur comme copropriétaire. C'est cette année-là aussi que Barthomeuf présente quelques idées à un groupe de réflexion sur la viticulture au Québec, dirigé par le français Hervé Durand et auquel participent Charles-Henri de Coussergues et Alain, Jacques et Jacques (oncle) Breault. Cette réflexion débouche sur l'implantation d'un second vignoble, L'Orpailleur, situé près du premier, le Domaine des Côtes d'Ardoise.

Une première diffusion de la viticulture provient d'un « essaimage » de vignobles grâce à des vigneronns ayant travaillé dans le Domaine des Côtes d'Ardoise et, par la suite, dans d'autres vignobles. En six ans, il y a eu trois générations d'essaimés à partir du vignoble pionnier Domaine des Côtes d'Ardoise : L'Orpailleur, Les Arpents de Neige, Les Blancs Coteaux, Les Trois Clochers et La Bauge. Par la suite, d'autres vignobles viennent s'ajouter à cette liste de pionnier et d'essaimés : Les Pervenches, Domaine de l'Ardennais, De La Sablière, Domaine du Ridge et Mission du Vigneron, tous situés dans la région environnante de Dunham. Pour ces derniers, on ne peut pas parler d'essaimage, mais bien d'implantation par un processus d'imitation. Au total, le secteur de Dunham comprend donc 11 vignobles dont 5 sont situés à Dunham même. Ainsi à partir du vignoble pionnier ont essaimé cinq vigneronns dont quatre pour former un premier noyau à Dunham. Par la suite, six vignobles furent créés en prenant l'exemple des cinq premiers (tableau 12.1). L'un de ces vignobles, Les Arpents de Neige, a fermé en mai 2002.

Les premiers vigneronns ont été perçus comme des originaux et des marginaux, particulièrement par les autres agriculteurs de la région. Mais dans les années 1990, ceux-ci ont changé leur opinion lorsqu'ils ont vu l'achalandage provoqué par les vignobles et leur impact sur l'économie locale. En effet, les vignobles sont un produit d'appel touristique très fort avec une estimation de 60 000 visiteurs par an.

## **2.2. L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES VIGNOBLES**

Depuis l'implantation des vignobles, Dunham est une localité plus dynamique. En effet, Dunham est parmi les rares localités de la MRC de Brome-Missisquoi qui ont vu croître leur population entre 1991 et 1996 (4,5% comparativement à 5,1% pour Lac-Brome, 13,8% pour Sutton et 7,5% pour Rainville). Ce fait apparaît significatif pour les résidents de la localité et la MRC.

**TABEAU 12.1**  
**Vignobles du secteur de Dunham**

Nom des vignobles* (localisation)	Plantation	Production	Permis
<b>A) Le vignoble pionnier</b>			
Domaine des Côtes d'Ardoise (Dunham)	1980	1982	1985
<b>B) Les vignobles de l'essaimage</b>			
L'Orpailleur (Dunham)	1982	1985	1985
Les Blancs Coteaux (Dunham)	1986	1990	1990
Les Trois Clochers (Dunham)	1986	1987	1993
Les Arpents de Neiges (Dunham)	1986	1987	1988
La Bauge (Brigham)	1987	1989	1989
<b>C) Les vignobles de diffusion par imitation</b>			
Les Pervenches (Rainville)	1991	1993	1996
Domaine de l'Ardennais (Stanbridge-East)	1994	1995	1996
Domaine du Ridge (St-Armand)	1996	1999	1999
De la Sablière (St-Armand)	1993	1996	1996
Mission du Vigneron (Brigham)	1997	2000	2001

\* Les trois catégories de vignobles sont ainsi nommées faute d'autres termes plus appropriés.

Sources: Dubois et Deshaies, 1997; Association des vignerons du Québec, 2002; enquêtes de l'auteur sur le terrain.

Au-delà du site d'implantation, le premier impact des vignobles concerne la création d'activités récréo-touristiques auxquelles participent environ 60 000 visiteurs par an en plus des villégiateurs et des citoyens de la localité. Le tableau 12.2 fait état de cinq activités de dégustation et de restauration en plus de la possibilité de faire une visite culturelle et, dans le cas du vignoble L'Orpailleur, de visiter l'économusée de la viti-viniculture (tableau 12.2). Les vignobles de Dunham et des environs ont valorisé l'ensemble de l'agrotourisme dans la région, car les visiteurs ont également découvert d'autres entreprises agrotouristiques, comme les vergers, les érablières, les producteurs de légumes et de petits fruits, d'autres producteurs de boissons alcoolisées artisanales (cidre, boisson alcoolisée au sirop d'érable, au fraise, au framboise, etc.), le miel, les pommes, les produits biologiques, etc. Dunham regroupe environ une trentaine de fermes récréo-touristiques (Deshaies et Lesage, 2002) qui offrent leurs produits à la fois les résidents de la région et les touristes. La fonction agrotouristique de la localité se prêtait bien à la création d'un événement comme « La Clé des champs » en 1993; il s'agit d'une fête champêtre où les artisans et les producteurs agroalimentaires de Dunham et de la région exposent et vendent des produits du terroir.



TABLEAU 12.2

## Les activités récréo-touristiques dans les vignobles

Nom des vignobles	1	2	3	4	5
Domaine des Côtes d'Ardoise	•	•	•	•	•
L'Orpailleur	•	•	•	•	•
Les Blancs Coteaux	•	•	•	•	
Les Trois Clochers	•	•	•	•	
Les Arpents de Neige	•	•	•	•	•
La Bauge	•	•	•	•	
Les Pervenches	•	•	•	•	
Domaine de l'Ardennais	•	•	•	•	•
Domaine du Ridge	•	•	•	•	
De la Sablière	•	•	•	•	
Mission du Vigneron	•	•	•	•	

Légende :

1 = dégustation ; 2 = vente du vin ; 3 = visite guidée ;

4 = table de pique-nique ; 5 = repas

Source : Association des vignerons du Québec, 2002.

Il est difficile de mesurer l'impact économique des vignobles sans faire des enquêtes très fines, car ils emploient peu de main-d'œuvre, mis à part l'engagement à temps partiel durant la période des vendanges. Par ailleurs, les intrants ou les achats se font davantage à l'extérieur de la région compte tenu de l'équipement spécialisé requis dans un vignoble (cuves de fermentation, pressoir à raisins, bouteilles, levures, etc.). Mais l'impact majeur est celui créé par l'achalandage des touristes attirés par le fort produit d'appel que sont les vignobles, devenus un objet de curiosité pour les touristes québécois et étrangers. Plusieurs commerces et services de Dunham profitent du passage des touristes comme les antiquaires, les restaurants, les gîtes du passant, les artistes et les artisans, et même les exploitations agricoles qui ont pu redynamiser leurs kiosques de ventes ou l'autocueillette (pommes, légumes, fruits, miel, érablières, bleuetières, viande, fleurs, arbres fruitiers et décoratifs, etc. ; tableau 12.3). Même si l'on ne peut pas le chiffrer à ce moment-ci, on peut affirmer sans craindre de se tromper que l'ouverture de certains commerces et services s'explique par la présence des vignobles comme par exemple les boutiques d'antiquités et les gîtes touristiques. En fait, les impacts indirects des vignobles sont probablement plus importants que les impacts directs.

TABLEAU 12.3

**Estimation qualitative de l'impact économique des vignobles sur l'économie dunhamienne**

1. <i>Nombre d'emplois créés</i>		
– temps plein = 8		
– temps partiel = 20 personnes pour 2 mois		
2. <i>Achats des vignobles*</i>		
	Nombre	Impact estimé
– quincaillerie et matériaux de construction	3	+
– entrepreneurs en construction, tout genre confondu	15	+
– aménagement de terrain, tout genre confondu	11	+
– fournitures de fermes	2	+
– traiteurs	3	+
– ébénistes	5	+
3. <i>Impact indirect dû à l'achalandage de Dunham*</i>		
– antiquités	5	+++
– artistes et artisans	10	+++
– bars	2	++
– boissons alcoolisées autres que le vin	3	+++
– dépanneurs	2	++
– érablières	4	++
– exploitations agricoles (vergers = 9; fruits et légumes = 6; autres produits = 9)	25	+++
– fromagerie	1	++
– gîtes touristiques	5	+++
– garages	11	+
– restaurants	7	+++
– équitation	1	++

LÉGENDE: + peu important; ++ moyennement important; +++ très important.

\* Cette liste d'activités n'est pas exhaustive et repose sur des regroupements d'établissements variés.

Sources: Enquête qualitative de l'auteur sur le terrain; Corporation municipale de la ville de Dunham (2002).

### 2.3. L'IMPACT NON VISIBLE SUR LE PAYSAGE DE DUNHAM

L'impact sur le paysage visible est sûrement moins fort que l'impact économique. À Dunham, l'impact visuel serait plus évident au printemps lorsque la verdure vient juste de s'éveiller et que les champs de vignes alignées s'imposent au regard du voyageur. L'impact sur le territoire est moins visible lorsqu'on parle d'une revalorisation foncière de l'immobilier, des champs et des bâtiments sur l'ensemble du territoire. De nouveaux conflits pour l'usage du sol sont également apparus. Par exemple, plusieurs citoyens de la rue Principale ont voulu restreindre le stationnement des véhicules devant leur propriété parce que l'achalandage d'été et d'automne nuit à leur tranquillité historique et légendaire. La municipalité a finalement voté un règlement interdisant le stationnement sur

quinze pieds de chaque côté d'une entrée charretière, empêchant *de facto* à peu près tout stationnement sur la rue Principale. Par ailleurs, la demande est plus forte pour l'espace cultivé. Le maire de la municipalité voudrait répondre à cette nouvelle demande en faisant un certain morcellement pour la création de fermettes en s'opposant ainsi à l'UPA et à la CPTAQ. Enfin, les entreprises agrotouristiques verraient d'un bon œil, à l'instar du maire, que l'on procède à un zonage dans la zone agricole en distinguant l'agriculture dite traditionnelle et la zone agrotouristique. Là aussi, des résistances sont venues de l'agriculture traditionnelle et de leur organisme corporatif.

#### 2.4. PLAN ET PROJETS D'AVENIR

L'importance des vignobles se reflète aussi dans la nature des projets de nature touristique en gestation dans la région. Le plan stratégique du tourisme du CLD de la MRC de Brome-Missisquoi a retenu les vignobles comme premier produit d'appel fort avec les produits agroalimentaires. De plus, il y a un projet visant à regrouper les producteurs agrotouristiques de Brome à Missisquoi sous la dénomination de la « Vallée de Dunham ». Ce projet est encore à l'étape de l'étude de faisabilité. Les intervenants locaux, reconnaissant enfin l'apport de la viti-viniculture et ses effets bénéfiques sur la région, sont aussi de plus en plus intéressés à développer le secteur de l'agrotourisme. Par exemple, la municipalité de Dunham a créé une taxe municipale pour les entreprises qui rapporte environ 30 000 \$ et qui est alloué au développement touristique avec l'appui du Comité d'Action Tourisme (études, promotion, panneaux de signalisation, etc.).

En conclusion de cette deuxième section, on peut dire que la création d'un nouveau terroir dans le secteur de Dunham participe à une certaine « rénovation » du territoire qui donne un nouvel usage des sols, une nouvelle mobilité dans le territoire et des enjeux territoriaux nouveaux. Comme on le constate, la construction d'un territoire constitue un réarrangement d'une portion du territoire existant par l'introduction d'une idée nouvelle de terroir. On peut alors parler de coconstruction du terroir et du territoire.

### 3. L'IDENTITÉ, C'EST LA COMMUNAUTÉ DE PENSÉE DONNÉE À UN PAYS

Est-ce que la coconstruction d'un terroir-territoire a fait naître une certaine identité locale? Pour répondre à cette question, il n'y a pas de démarche méthodologique définie à l'avance. Quelles questions doivent être posées? Comment les poser? À qui doit-on les poser? Aux vigneron? Au maire? Et que donnent les archives et les documents publiés à ce sujet? Le modèle présenté dans la problématique suscite seulement quelques questions générales pour une première enquête sur le terrain:

1. Comment s'identifient les gens de Dunham? (NOUS)
2. Comment les autres identifient-ils les Dunhamiens? (EUX)
3. S'il y a eu changement sur le plan identitaire à Dunham, quel fut alors le rôle de la création d'un terroir viticole dans ce changement?

#### 3.1. HISTORIQUEMENT, LES DUNHAMIENS ONT DE LA DIFFICULTÉ À S'IDENTIFIER

Chercher l'identité, c'est chercher l'unité, le semblable, le même comme l'indique la racine latine du mot: «idem» qui veut dire «le même». Peut-on trouver cette unité à Dunham? D'abord, il n'existe pas un territoire identitaire à Dunham à la lumière de questions posées à plusieurs résidents lors d'une enquête qualitative. Par ailleurs, se dire Dunhamiens ne signifiait pas grand-chose pour les gens de l'extérieur il y a une trentaine d'années. Comme Dunham n'était pas alors très connu à l'extérieur de la région, les Dunhamiens devaient préciser à leurs interlocuteurs que Dunham était situé près de Granby (au sud du zoo de Granby!) à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke. Tant à l'interne qu'à l'externe, les Dunhamiens avaient beaucoup de difficulté à s'identifier et à reconnaître un sentiment d'appartenance au-delà de la dénomination municipale de «Dunhamiens».

Pour expliquer cette difficulté, il faut considérer le type de population qui habite Dunham. Dunham est une localité de 3613 habitants avec une population saisonnière de 1000 à 1500 habitants sans compter le fait qu'il existe deux communautés linguistiques: les francophones et les anglophones, qui constituent le tiers de la population totale. De plus, on retrouve au moins trois confessions religieuses à Dunham: l'Église unie (1847), l'Église anglicane (1847) et l'Église catholique (1842), d'où vient

le nom du vignoble Les Trois Clochers. Comme la notion d'identité renvoie à l'idée de groupe social, les citoyens de Dunham posséderaient plusieurs identités dont les bases territoriales seraient différentes selon les groupes.

### 3.2. MAIS AUJOURD'HUI DUNHAM POSSÈDE SA CARTE DE VISITE !

Dunham distribue maintenant et partout sa carte de visite. Dunham est connue d'une majorité de Québécois à cause de ses vignobles. La localité est même connue à l'étranger, ce qui est exceptionnel pour une ville québécoise de cette taille. Il semblerait maintenant plus difficile, comparativement à Dunham, d'expliquer aux gens de l'extérieur où se trouve Cowansville qui a pourtant 12 000 habitants et qui est le chef-lieu de la MRC. Bien des Cowansvillois en viendront peut-être à souligner leur situation en faisant référence à Dunham, situé à moins d'un pied de la municipalité de Dunham et séparé de huit kilomètres de centre-ville à centre-ville.

À force de se faire dire : « Dunham, ah oui ! Les vignobles », les gens de Dunham s'identifient de plus en plus à la viti-viniculture de leur localité. Et les vigneronns furent les premiers à dire qu'ils ont mis Dunham sur la carte (« la map » !), bien avant l'ensemble des Dunhamiens. Ainsi, par l'intermédiaire des vigneronns, les gens de l'extérieur de la localité ont participé à un processus d'identification des Dunhamiens.

Les Dunhamiens ont pris le relais des gens de l'extérieur et des vigneronns eux-mêmes par la suite. Ainsi, au début des années 1990, la viticulture n'était déjà plus seulement un objet de curiosité pour les Dunhamiens, mais une activité qu'il fallait reconnaître et, plus tard, encourager. Dans l'ouvrage soulignant le 125<sup>e</sup> anniversaire de Dunham en 1992, on écrit : « Encore de nos jours, la municipalité de Dunham se situe à l'avant-garde des entreprises agricoles grâce à ses vignobles. L'établissement d'une telle culture témoigne du dynamisme et de l'esprit innovateur dont ont toujours fait preuve des agriculteurs du canton. » (Collaboration, 1992, p. 94.) Le chant-thème des Fêtes du 125<sup>e</sup> fait également état des vignobles :

*Le Lac Selby a progressé*

*Des vignobles sont implantés*

*Les beaux paysages sont là pour nous*

*À Dunham vous êtes chez vous. (Collaboration, 1992, p. 543)*

Ces mentions de plus en plus fréquentes des vignobles viennent renforcer le pouvoir d'attraction des vignobles, déjà bien soutenu par les guides touristiques régionaux à la fin des années 1980. En 2000, la municipalité de Dunham fait vraiment de la viticulture sa marque de commerce et Dunham devient le « berceau des vignerons » et « de la viticulture au Québec ». En effet, elle paie une page publicitaire dans la treizième édition du guide touristique officiel des Cantons-de-l'Est en 2000 (tableau 12.4). Cette carte de visite est encore utilisée en 2001 et en 2002 dans les posters, les affiches et la publicité.

Les gens de l'extérieur se font donc une image territoriale de Dunham, une image d'un espace touristique dont le principal produit d'appel est la viti-viniculture. Et les Dunhamiens semblent bien s'adapter à cette nouvelle image d'eux-mêmes. Il y a donc deux types d'image : l'une, qui est celle des résidants, et l'autre qui est celle des gens de l'extérieur. La possession d'une image constitue un atout stratégique pour le

TABLEAU 12.4

**DUNHAM Berceau des vignerons vous offre...****Vignobles/Boissons du terroir**

Domaine des Côtes d'Ardoise	(Rte 202)	tél. : (450) 295-2020
Les Arpents de Neige*	(Rte 213)	tél. : (450) 295-3383
Les Trois Clochers	(Rte 202)	tél. : (450) 295-2034
L'Orpailleur	(Rte 202)	tél. : (450) 295-2763
Cidrerie Fleurs de Pommiers	(Rte 202)	tél. : (450) 295-2223
Maplery Neil Perkins	(ch. Robinson)	tél. : (450) 538-3607

**Gîtes touristiques**

Au Temps des Mûres	tél. : 1-888-708-8050
Aux Douces Heures	tél. : 1-877-295-2476
La Chanterelle**	tél. : (450) 295-3542
Le Pom'Art	tél. : 1-888-537-6627

**Et plus encore...**

Le Relais de la Diligence	(Rte 202)	tél. : (450) 295-9339 (boutiques et restaurant)
---------------------------	-----------	---

**Ainsi que...**

ANTIQUAIRES, ARTISANS, ARTISTES, AUTO-CUEILLETTE, PETITS FRUITS,  
CHASSE, SKI DE RANDONNÉE

\* Vignoble fermé en mai 2002.

\*\* Gîte touristique fermé.

Source : Ce tableau reprend le texte d'une affiche publicitaire publiée dans le guide touristique des Cantons-de-l'Est en 2001-2002 (ATR, 2000).

marketing territorial à la condition que l'image externe soit validée et crédibilisée par ceux qui habitent son territoire. La municipalité semble l'avoir reconnue officiellement dans sa publicité en 2000.

### **3.3. L'IDENTITÉ TERRITORIALE EST PLUS QU'UNE IMAGE OU UNE REPRÉSENTATION TOURISTIQUE**

La question identitaire déborde la notion d'image et repose sur une appropriation par le groupe de son passé et de son avenir. En ce sens, le sentiment d'identité est un processus culturel à long terme où mémoire et projet s'harmonisent pour dynamiser une société :

Le rôle de la mémoire et des témoins de cette mémoire que sont le patrimoine bâti, les archives, le mobilier, les outils, tous les savoirs et les savoir-faire que les membres de la communauté ont développés, les origines constituent le fond culturel de la société et définissent l'identité des habitants. Le territoire aussi avec ses paysages, ses richesses naturelles et son mode d'occupation fait partie de ce patrimoine. (CLD, 2001, p. 26)

Mais la mémoire ne doit pas être folklorisée ni figée ; elle doit permettre l'action pour avoir un sens et inspirer une population. Deux communautés linguistiques ont développé à Dunham un héritage à reconnaître, à préserver et à mettre en valeur. L'élaboration d'un projet touristique axé sur l'agroalimentaire, les arts et le patrimoine par le CLD permettrait peut-être de réunir les deux communautés en vue de relever un défi collectif. Mais c'est là une tâche colossale pour cette communauté anglophone déjà affectée par sa perception négative du gouvernement québécois et les perspectives incertaines de son avenir. De plus, la culture traditionnelle reposant sur les traditions, les habitudes, les représentations locales... s'effiloche rapidement sous l'avancée de la société de consommation, de la culture éclatée ou parcellisée (Deshaies et Sénécal, 1997 ; Deshaies et Lussier, 1998). Ainsi, la création d'une identité territoriale est difficile à imaginer dans un avenir prévisible.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Il existe une certaine coconstruction du terroir-territoire à Dunham et ses environs. Mais entre l'idée d'un terroir viti-vinicole et une insertion territoriale majeure, il se produit un certain décalage temporel. L'idée a germé dans les années 1980-1983 et s'est par la suite diffusée en transformant graduellement, d'abord, le territoire dunhamien entre 1982 et

1990, ensuite, les environs entre 1987 et 2002. Entre l'idée initiale de la viticulture, ses effets visibles sur l'ensemble du territoire et l'adoption d'une image touristique, il s'est écoulé près de vingt ans et le processus semble encore se poursuivre. Les transformations sont maintenant visibles dans le paysage local et ont permis de développer une image ou une représentation territoriales également partagées par les résidants et les gens de l'extérieur. Ainsi, le modèle présenté dans la première section de ce chapitre devrait mettre davantage en valeur la dimension temporelle. Si la coconstruction terroir-territoire a donné des bénéfices tangibles, il n'en demeure pas moins que la création d'une identité territoriale sera difficile, sinon impossible, pour des raisons culturelles liées à la distance linguistique entre les deux groupes et à l'éclatement des valeurs et des sentiments identitaires dans un monde postmoderne.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES VIGNERONS DU QUÉBEC (2002). *Prenez la route des vins du Québec*, Carte touristique.
- ATR (2000, 2001 et 2002). *Cantons de l'Est. Guide touristique officiel*, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> éditions, Sherbrooke, Association touristique des Cantons-de-l'Est, paginations diverses.
- CLD DE BROME-MISSISQUOI (2001). *La politique culturelle de la MRC de Brome-Missisquoi*, Cowansville, CLD, 38 p.
- COLLABORATION (2000). *Brome-Missisquoi. L'escapade champêtre au pays des Cantons-de-l'Est* (brochure touristique publiée en 2000 et 2001), Cowansville, CLD de Brome-Missisquoi, non paginé.
- COLLABORATION (1992). *Dunham. 1867-1992*, Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau & Fils, 544 p.
- CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE DUNHAM (2002). *Liste des associations, commerces et services*, Dunham, 24 p.
- DESHAIES, Laurent (1998). « Les vignobles et l'agrotourisme », *Théoros*, « Collection et congrès », n° 12, p. 65-66.
- DESHAIES, Laurent (2000). *Projet et objet de la géographie: T<sup>1</sup> = A r (A r E)*, Trois-Rivières, Module de géographie (UQTR), 4 p. (disponible chez l'auteur).
- DESHAIES, Laurent (2001). « La notion de terroir à l'aune de l'expérience », *Cap-aux-Diamants*, n° 65, printemps, p. 43-46.



- DESHAIES, Laurent et Jean-Marie DUBOIS (1993). « Vins et vignobles artisanaux au Québec », dans un numéro thématique de *Géographes*, n° 4, 110 p.
- DESHAIES, Laurent et Jean-Marie DUBOIS (1996). « L'entreprise viti-vinicole du Québec : entre "froidure" et vente au vignoble », *Annales de géographie*, n° 592, p. 628-644.
- DESHAIES, Laurent et Sophie LESAGE (2002). « L'agrotourisme, un nouveau type de rapport à l'espace agricole », dans Rock Côté et Michel Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, p. 326-332.
- DESHAIES, Laurent et Robert LUSSIER (1998). « La place de la géographie dans un monde postmoderne », dans Yves Boisvert, *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, p. 161-175.
- DESHAIES, Laurent et Gilles SÉNÉCAL (1997). « Postmodernité et territoire : vers de nouvelles territorialités », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 279-283.
- DUBOIS, Jean-Marie et Laurent DESHAIES (1997). *Guide des vignobles du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 297 p.
- MIOSSEC, Jean-Marie (1977). « L'image touristique comme introduction à la géographie du touristique », *Annales de géographie*, 86<sup>e</sup> année, n° 473, p. 55-70.
- MUCCHIELLI, Alex (1986). *L'identité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? » n° 2288, 127 p.
- PITTE, Jean-Robert (1999). « À propos de terroir », *Annales de géographie*, n° 605, p. 86-89.
- RAFFESTIN, Claude (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- RICQ, Charles (1982). « La région, espace institutionnel et espace d'identité », *Espaces et sociétés*, n° 41, juin-décembre, p. 113-129.
- TEDOLDI, M. et G. GOLBERINE (1997). « Terroir, "bon sol ne ment pas" », *Sciences et avenir*, n° 599, janvier, p. 58-64.



# CHAPITRE



## **LES MILIEUX D'APPARTENANCE AU QUÉBEC UNE PERSPECTIVE MÉTHODOLOGIQUE<sup>1</sup>**

**Juan-Luis Klein**

**Carole Tardif**

**Jean Carrière**

**Benoît Lévesque<sup>2</sup>**

*CRISES et ARUC-Économie sociale  
Université du Québec à Montréal*

**L**e Québec fait face au défi de mobiliser ses organisations pour s'affirmer dans un univers découpé à l'échelle mondiale, et ce, en mettant à contribution l'initiative locale. Depuis le milieu des années 1980, nous assistons à une nouvelle génération de stratégies de développement qui relèvent d'un modèle différent de celui des années 1960. À un modèle d'inspiration keynésienne qui misait principalement sur l'État, les sociétés d'État et la planification centralisée, a succédé un modèle faisant une place plus importante à la société civile, aux associations, aux instances intermédiaires et à de nouveaux outils de développement (fonds de développement,

- 
1. Ce texte résume les conclusions d'un rapport de recherche produit pour la Fédération des caisses populaires du Mouvement Desjardins, que les auteurs remercient pour son appui financier.
  2. Benoît Galaise, étudiant à la maîtrise en géographie, et Patrice Pitre, recherchiste à l'Atlas du Québec et de ses régions, ont participé à la recherche et à la rédaction du rapport dont s'inspire ce texte.

planification stratégique, réseautage, etc.; Hamel et Klein, 1996). Plus largement, on découvre l'importance des identités et des appartenances territoriales dans le développement économique. Ces dernières délimitent des espaces qui pourraient servir de tremplin à des initiatives permettant de mettre en valeur les actifs locaux que constitue le « capital socioterritorial ».

Les découpages territoriaux pertinents à la mise en œuvre du développement sont ceux qui permettent aux initiatives locales de mobiliser des ressources suffisantes pour influencer les forces du marché et de se rattacher à la dynamique de croissance que celles-ci suscitent dans les secteurs économiques performants et innovateurs (Klein, Fontan et Tremblay, 2001). Les territoires ainsi découpés résultent de l'appartenance des citoyens et des acteurs à des systèmes centrés sur les rapports des citoyens à l'administration gouvernementale, à la production et à l'emploi, à la culture et aux services. Ainsi, les citoyens et les acteurs socioéconomiques développent un sentiment d'appartenance à des territoires qui, lorsqu'il est fort et lorsqu'il est partagé, les amène à agir ensemble et à s'engager dans des projets de développement de nature partenariale. Il est donc crucial de travailler à l'identification de ces « milieux d'appartenance », car c'est ainsi que l'on pourra renforcer le potentiel de développement des collectivités par des actions et des investissements « localisés à la bonne place et à la bonne échelle ».

L'objectif de ce texte est de faire une synthèse des travaux produits sur cette question des milieux d'appartenance au Québec. Il cherche à faire un survol des principaux acquis en ce qui concerne les milieux d'appartenance et à détecter les indicateurs utilisés par les auteurs pour les repérer. La recension des écrits porte essentiellement sur des études menées à terme dans quatre régions du Québec, soit la région métropolitaine de Montréal, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. Les études de cas choisies sont celles qui fournissent les résultats des recherches mais aussi des informations méthodologiques claires, notre objectif étant moins de faire un inventaire des milieux d'appartenance dans les régions choisies que de faire une synthèse des indicateurs susceptibles d'aider à les identifier.

Nous procéderons en quatre étapes. Après avoir énoncé quelques éléments théoriques concernant le concept de milieu d'appartenance, nous présenterons une grille d'analyse qui nous permettra de classer et d'analyser les différentes études de cas retenues. Cette grille montre qu'une collectivité n'est pas rattachée à un milieu d'appartenance mais à plusieurs, et que ces milieux concernent des échelles différentes selon la composante observée. Cela nous conduira à aborder les spécificités des milieux au regard de la séparation urbain/rural, séparation qui tend

d'ailleurs à s'estomper lorsqu'on se place à des niveaux d'observation qui se rapprochent de l'échelle régionale. En fait, le niveau régional structure des milieux d'appartenance essentiellement fonctionnels, qui intègrent le rural et l'urbain. En troisième lieu, nous aborderons la place de l'État dans l'institution (au sens d'instituer) des régions d'appartenance au Québec. Ceci est crucial, car les territoires délimités par les agences gouvernementales tendent à devenir des espaces d'appartenance en raison du rapport au pouvoir que ces agences instituent. Finalement, nous dégagerons les méthodes et les indicateurs utilisés par ces études de cas permettant de détecter et d'« évaluer » (en ce qui concerne la force des identités) les milieux d'appartenance.

## 1. LE MILIEU D'APPARTENANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Négligées par les perspectives structuralistes pendant les années 1970, les notions d'identité et d'appartenance reprennent depuis les années 1980 une place importante dans la littérature en sciences sociales, en particulier chez les auteurs qui se préoccupent du développement. Il est largement établi maintenant que le rapport d'un groupe humain à son territoire, qu'il s'agisse d'une communauté locale, des résidents d'un quartier, des acteurs sociaux d'une région ou d'une agglomération urbaine, joue un rôle dans les dynamiques de développement. Il est ainsi possible de poser l'hypothèse que plus l'identification des citoyens à leur communauté est forte, plus le potentiel d'action collective de cette communauté pouvant engendrer des retombées communautaires est fort.

### 1.1. SUR L'IDENTITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT<sup>3</sup>

L'identité et l'appartenance ne constituent pas des notions délimitées territorialement de façon univoque et précise. Les individus ont plusieurs identités et appartenances et ils s'en servent selon le cas. Ainsi, toute tendance à l'unanimité et à l'unicité dans le repérage et l'analyse des identités est à éviter. L'image de celui qui s'identifie à son quartier, à sa ville, à son pays et à son continent, selon l'occasion, a été utilisée maintes fois pour illustrer le fait que l'identité repose sur des

---

3. Nous reprenons ici des éléments d'un texte de J.-L. Klein et P.-A. Tremblay intitulé « La question identitaire », introduction à *Identités et territoires : trois réflexions*, Chicoutimi, GRIR, 1993.

référents multiples et que leur utilisation est largement déterminée par des critères d'efficacité. Il faut tenir compte du fait que les individus n'ont pas que des identités territoriales ; ils ont aussi des identités sociales. Ces deux types d'identités ne sont pas toujours convergents, bien au contraire. L'identité par rapport à une strate sociale, à un groupe socio-professionnel, au sexe ou à une classe sociale transcende les limites géographiques et réunit des individus localisés dans des lieux divers et éloignés.

De plus, l'identité et sa reconnaissance se définissent à travers les relations, si bien que, dans une interrelation sociale, les individus sont amenés à assumer une identité spécifique selon l'identité attribuée à l'interlocuteur. Prenons le cas, rapporté par B. Poche, du professeur d'une université bretonne qui réalise une entrevue avec un pêcheur d'un village du littoral breton. Soucieux d'établir une bonne relation, le professeur s'adresse au pêcheur en breton. Celui-ci s'empresse de lui répondre en français. Cette situation, selon Poche, peut être interprétée de trois façons. 1) Une première interprétation veut que le pêcheur ait voulu montrer à ce professeur de la ville que, lui aussi, connaissait le français, ce qui témoignerait d'une réaction d'humiliation. 2) La deuxième interprétation veut que le professeur ait utilisé une langue bretonne universitaire sans rapport avec le langage quotidien du pêcheur, si bien que celui-ci ne s'est pas senti interpellé. 3) La troisième interprétation, privilégiée par Poche, veut que la relation entre ces deux interlocuteurs ait défini une situation où les codes culturels appelaient l'utilisation du français, langue appropriée au rapport des citoyens de la localité avec l'extérieur, alors que le breton serait plutôt réservé aux rapports internes à la localité. Le professeur aurait dérogé à ce code et le pêcheur l'aurait remis à sa place.

Les trois interprétations s'insèrent dans autant d'expressions possibles de l'identité et des rapports identitaires. Elles montrent que les faits d'identité et d'appartenance sont complexes et multiformes, ce qui oblige à agir avec prudence. Ces faits concernent la culture des peuples et des communautés et, donc, relèvent de l'histoire, forcément contradictoire, des groupes et acteurs qui la construisent. Chaque communauté englobe donc plusieurs identités et plusieurs appartenances. Néanmoins, certaines identités s'imposent aux autres par des mécanismes divers de type historique, géographique et institutionnel et sont reconnues comme communes à l'ensemble. Souvent mythiques, ces identités et appartenances partagées et unificatrices cimentent les communautés leur donnant des allures de cohérence et de spécificité. Reconnues comme communes, elles peuvent agir aussi bien comme des facteurs de rassemblement et

de mobilisation collective, si elles sont perçues de façon positive, que comme des facteurs de déstructuration et de dispersion, si leur perception est négative.

Les théories modernes du développement attribuent un rôle majeur aux facteurs identitaires. Ce sont ces facteurs qui amènent les différents acteurs sociaux à agir en fonction de leur communauté et à s'engager dans des projets de mise en valeur des ressources locales, à condition qu'ils aient une perception positive de leur identité. Une communauté dont les membres ont une représentation positive de leur identité affronte ses problèmes de développement de façon différente d'une autre où règnent les représentations négatives.

## 1.2. SUR L'IDENTITÉ ET LE TERRITOIRE

La préoccupation pour les milieux d'appartenance n'est pas nouvelle dans l'analyse du territoire. Les travaux sur les régions naturelles, sur le cadre de vie et l'espace vécu témoignent de l'intérêt des chercheurs pour les frontières réelles ou imaginaires délimitant les espaces économiques et sociaux des populations. Jadis, les auteurs parlaient de la notion de « genre de vie » pour étudier la spécificité des lieux et des milieux. Aujourd'hui, les auteurs privilégient l'analyse de l'effet de la proximité et des identités sur la structuration de « milieux innovateurs » et de « régions apprenantes » (*learning regions*).

La terminologie pour définir les milieux d'appartenance est vaste. La lecture de l'espace passe par le filtre des représentations individuelles et collectives qui sont issues des pratiques sociales et spatiales. « L'espace est ainsi considéré comme un territoire dans lequel des groupes aux représentations différentes agissent pour faire valoir leurs pratiques sociales et spatiales; il est aussi considéré avec sa charge symbolique, nourrie d'archétypes culturels locaux et universels » (Bailly et Béguin, 1998, p. 62).

La géographie s'intéresse donc depuis toujours aux attitudes spatiales collectives, mais elle porte de plus en plus une attention aux petits groupes et même aux individus, complétant la « macrogéographie » (celle des aires régionales ou plus vastes) par la « microgéographie » (celle fondée sur les comportements individuels) et ce, à partir des dimensions cachées du sens des lieux ignorées par les recensements et à partir des données sur les pratiques des individus (Bailly et Béguin, 1998). La territorialité et, par extension, le sentiment d'appartenance des individus et des collectivités se révèlent alors aux chercheurs par la lecture de trois types d'espace (concept abstrait qui demande à être spécifié, car ce n'est qu'à

travers les systèmes de relations homme-société-espace-temps que peuvent être comprises les sociétés) : l'espace conçu, l'espace perçu et l'espace vécu.

Le territoire étant une construction des sociétés, un espace approprié par elles, son aménagement devient symbolique de l'organisation sociale qui le produit. Or, les constructions territoriales diffèrent pour chaque individu en fonction de son parcours personnel et de sa vie quotidienne, chacun créant ses territoires qu'ils soient familiaux, professionnels, sociaux, etc. Pour cette raison, il est souvent question de territorialités multiples.

L'identité régionale se fonde sur l'histoire et le patrimoine de la région. Le passé commande l'attachement territorial ; il est donc un élément fondamental de l'analyse des milieux d'appartenance. D'autre part, les découpages institutionnels, qui se superposent parce qu'hérités du passé, deviennent aussi créateurs d'identité. C'est ainsi que se créent des entités spatiales ou régionales issues d'un cadre et d'un mode de vie communs (Bérubé, 1993). Cette identité régionale stimule les habitants, suscite chez eux une fierté d'appartenance. Elle devient alors une source de cohésion régionale et résulte en une volonté d'agir collective en faveur du développement de la région (Bassand, 1997).

## 2. COMPOSANTES ET ÉCHELLES DES MILIEUX D'APPARTENANCE: PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES

Afin de dégager des tendances globales à partir des différentes situations régionales et territoriales, sans pour autant masquer leur diversité, nous avons relevé quatre composantes des milieux d'appartenance :

- la composante administrative ;
- la composante productive et financière ;
- la composante socioculturelle ;
- la composante domestique et des services.

Ces composantes, qui constituent autant de registres, ou angles d'approche de l'appartenance territoriale, ont été complétées par la distinction de trois types d'espace :

- le voisinage,
- le local,



- le supra-local (métropolitain en milieu urbain, régional en milieu rural).

Ces composantes et échelles seront traitées de façon distincte pour :

- les milieux métropolitains,
- les milieux non métropolitains.

## 2.1. VERS UNE GRILLE DE CLASSEMENT

Ces deux angles d'approche nous ont permis de proposer une grille de classement et d'analyse des formes territoriales que prend l'appartenance ainsi que des actions et facteurs qui l'instituent. Cette grille doit cependant être utilisée avec précaution, car, dans la vie de tous les jours, l'appartenance est multidimensionnelle et multiscale.

Le voisinage délimite des espaces de proximité où s'expriment les liens sociaux de base. En milieu non métropolitain, cette échelle est celle de la municipalité, du rang et de la paroisse, celle des services de base

TABLEAU 13.1

Grille pour une typologie des milieux d'appartenance

Échelle	Milieu	Composantes			
		Administrative	Productive / Financière	Socioculturelle	Domestique / Service
Voisinage	Métropolitain	Quartier Arrondissement	Association commerciale (SIDAC)	Ségrégation socioculturelle Ségrégation selon le genre	Service de proximité
Locale		Ville	Réseau des CDEC	Réseau des Maisons de la culture	CLSC Commission scolaire
Supra-locale		Communauté urbaine ou métropolitaine	Bassin d'emploi	Espace à vocation ludique et festive	Bassin de service
Voisinage	Non métropolitain	Municipalité	Service financier de base (Caisse)	Paroisse Rang	Service de proximité
Locale		MRC	Aire de marché	Espace à vocation ludique et festive	Dualité rurale urbaine
Supra-locale		Région administrative Bassin versant	Bassin d'emploi	Région culturelle Région historique	Bassin de service

et des services communautaires, c'est le territoire du quotidien. En milieu métropolitain, le voisinage correspond au quartier ou à l'arrondissement, à l'espace des communautés socioculturelles et des services de proximité.

Le « local » met en évidence une nouvelle dynamique : le référent spatial se déplace selon que l'on soit en milieu métropolitain ou non métropolitain. Un « nouveau local » se met en place dans les milieux non métropolitains, notamment dans l'espace rural, et remplace ce que l'on désignait, il n'y a pas si longtemps encore, par « supra-local ». Il s'agit essentiellement de la MRC, qui s'impose comme espace d'appartenance et de services. En milieu métropolitain, cependant, le niveau municipal et ces composantes (arrondissements) recouvrent l'espace identitaire local.

Au troisième niveau, un autre déplacement émerge, cette fois en milieu métropolitain. On voit l'apparition d'une échelle métropolitaine comme telle, englobant l'échelle régionale. Cette échelle régionale demeure toutefois pertinente dans l'analyse des milieux d'appartenance non métropolitains. Les flux, les échanges ainsi que les différentes forces de polarisation structurent les milieux d'appartenance de l'échelle métropolitaine et régionale.

Ces déplacements dans la territorialisation des identités témoignent de la mise en place de nouvelles gouvernances devenues nécessaires en raison des dynamiques de développement socioéconomique. Les phénomènes de métropolisation et la mise en œuvre du « nouveau local » sont manifestes à la lecture des dernières politiques de développement local et régional mises en œuvre par le gouvernement québécois.

## 2.2. LES CAS ÉTUDIÉS

Le tableau suivant identifie les études de cas que nous avons choisies pour illustrer les différentes composantes des milieux d'appartenance. Tous ces cas permettent de répondre aux questions suivantes :

- Comment sont étudiés les milieux d'appartenance au Québec ?
- Quels sont les approches, les méthodes et les critères employés ?
- Comment ces milieux se constituent-ils ?

TABLEAU 13.2  
Études de cas par région selon les composantes

Composantes	Régions			
	Montréal	Mauricie	Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord–Charlevoix	Bas-Saint-Laurent
Administrative	RESO	Regroupement municipal	Sommet économique	MRC Témiscouata
Productive / Financière	CLE Laval-des-Rapides	Fonds d'aide aux entreprises (CIEL)	Réseaux utilitaires	Agriculteurs bas-laurentiens
Socioculturelle	Quartier multiethnique	Communautés autochtones	La Fabuleuse histoire d'un royaume	Musées régionaux
Domestique / Service	Réseau des gais et lesbiennes		Médias locaux	Coopérative de développement JAL

### 3. MILIEUX URBAINS ET MILIEUX RURAUX: DES MILIEUX D'APPARTENANCE QUI SE REJOIGNENT

Une première constatation au sujet des milieux d'appartenance concerne la traditionnelle différenciation entre espaces ruraux et espaces urbains. Le Québec est un vaste territoire avec une distribution inégale de la population. Divers éléments expliquent ce phénomène. En tout premier lieu, les caractéristiques géographiques et climatiques concentrent l'œcoumène vers le sud de la province. Deuxièmement, l'histoire du peuplement nous apprend que les axes de développement suivent les voies de transport (les cours d'eau et, par la suite, les routes) ainsi que la découverte et l'exploitation des différentes richesses naturelles (les mines, la forêt, l'hydroélectricité). Ainsi, apparaissent des territoires denses polarisés par des villes centrales et intermédiaires et des espaces plus dispersés, eux aussi polarisés par des centres urbains de moindre importance d'un point de vue démographique. Les milieux d'appartenance se constituent et vivent différemment selon que l'on se trouve dans l'un ou l'autre de ces espaces. De plus, le fait que l'on se retrouve proche ou éloigné du centre change les dynamiques organisationnelles des milieux d'appartenance.

### 3.1. L'URBAIN

Les agglomérations urbaines sont des regroupements de municipalités de tailles et de fonctions variées qui constituent des ensembles socio-spatiaux cohérents. Pour délimiter celles-ci, Statistique Canada se sert essentiellement de critères économiques comme le marché de l'emploi. On retrouve ainsi deux genres de régions : les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). À cela s'ajoutent les différentes concentrations de population qui structurent des milieux urbains même s'ils sont encadrés dans l'espace rural.

L'observation des réalités urbaines québécoises permet de faire les constatations suivantes :

- il existe un déséquilibre entre les différents pôles urbains : prééminence de Montréal et de Québec ;
- il y a de grandes différences entre les villes (autrement dit, toutes les villes sont urbaines, mais certaines sont plus urbaines que d'autres !);
- les villes moyennes ont joué un rôle d'intermédiaire qui s'atténue progressivement, ce qui explique leur déclin par rapport aux deux principales villes québécoises.

Récemment, le géographe Normand Brouillette (2001) a proposé une relecture de la hiérarchie urbaine du Québec à partir d'une mise à jour de l'approche centre-périphérie. Il a proposé la hiérarchie suivante :

1. **La région métropolitaine de Montréal** : considérée comme la région centrale, elle concentre près de la moitié de la population totale, les trois-cinquièmes de l'activité manufacturière québécoise, deux aéroports internationaux, la plupart des sièges sociaux des entreprises, l'essentiel des activités de haut savoir, quatre universités, de nombreux centres de recherches, postes de radio et de télévision, etc. Elle est incontestablement la capitale économique et culturelle du Québec.
2. **La région métropolitaine de Québec** : avec plus d'un demi-million d'habitants, la région de Québec mérite un traitement autonome, non seulement à cause de son volume de population, de sa zone d'influence étendue en particulier dans l'Est du Québec mais encore parce qu'elle est le siège du gouvernement provincial et, par conséquent, possède de ce fait un pouvoir réel d'influencer l'organisation du territoire et le mode de vie des Québécois.
3. **La couronne métropolitaine montréalaise** : depuis une trentaine d'années, l'agglomération montréalaise, comme toutes les autres grandes agglomérations urbaines du continent nord-américain d'ailleurs, a connu un étalement urbain d'envergure. Pour diverses

raisons, qui tiennent aux besoins d'espace des entreprises manufacturières, aux coûts fonciers du centre-ville, à la disjonction spatiale des diverses activités de l'entreprise, au développement des *back offices*, à la promotion énergique des constructeurs d'habitation des banlieues, au développement du réseau autoroutier, etc., tout le territoire compris à l'intérieur de l'isochrone d'une heure de voiture environ du centre-ville constitue une zone extrêmement dynamique, qui connaît des transformations majeures sous l'effet d'une très forte domination de l'agglomération montréalaise.

4. **La couronne des villes intermédiaires:** au-delà de l'isochrone d'une heure de Montréal, on entre dans une zone où la métropole n'exerce plus son attraction et son influence de façon aussi irrésistible. Là, les capitales régionales de premier niveau, Sherbrooke, Hull et Trois-Rivières, prennent la relève et polarisent l'espace environnant. Villes développées essentiellement dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle avec la seconde révolution industrielle, elles ont été jusqu'à récemment d'abord villes industrielles dominées par la grande entreprise avant d'être capitales régionales. Si on ne tient pas compte de Hull qui bénéficie de la proximité d'Ottawa, la capitale nationale, ces agglomérations urbaines connaissent encore des difficultés sérieuses de reconversion à la nouvelle économie et partagent, selon les années, avec Chicoutimi localisée plus loin en périphérie, le titre mal choisi et peu enviable de « capitale nationale du chômage ». Cependant, leur relative proximité de l'agglomération montréalaise entraîne certes des inconvénients mais aussi des avantages. Les équipements sociaux qu'on y trouve (universités, collèges, hôpitaux...), des équipements touristiques en plein développement, un éveil de l'entrepreneuriat local, etc., laissent entrevoir des jours meilleurs pour cette zone des villes intermédiaires. Du fait même de sa localisation par rapport à l'agglomération montréalaise, cette dernière possède une personnalité propre qui la distingue nettement des zones plus éloignées.
5. **La couronne périphérique:** si la couronne des villes intermédiaires peut compter sur une structure industrielle assez diversifiée, une plus grande diversité de sa base économique, une population plus dense, les régions périphériques pour leur part manifestent une forte dépendance envers les ressources naturelles. Dans une très large mesure, les petits centres urbains tels Baie-Comeau, Matane ou Rouyn-Noranda possèdent une base économique étroite axée sur les filières forêt, mines et mer. Par ailleurs, ces régions périphériques semblent connaître beaucoup de difficultés à sortir des vocations traditionnelles.

### 3.2. LE RURAL

Avec l'adoption de la *Politique nationale sur la ruralité* et la reconnaissance des spécificités des MRC rurales par rapport aux MRC urbaines (Québec, 2001), une attention particulière a été portée à la définition et à la caractérisation des milieux ruraux. De plus, l'adoption de la loi 29, qui donne des pouvoirs accrus aux MRC à caractère rural (élection possible du préfet, gestion des cours d'eau et évaluation foncière), définit ainsi la MRC rurale : « des MRC qui ne contiennent pas d'agglomération de recensement, telles que définies par Statistique Canada. Actuellement 50 MRC répondent à cette définition. Elles représentent 15 % de la population du Québec, 13 % des emplois, et 10 % du produit intérieur brut » (Muni-Express, 2001).

On peut définir le rural par tout ce qui n'est pas urbain, mais encore faut-il définir l'urbain... Une définition plus qualitative du milieu rural, et que l'on accepte au Québec, provient de la France et des travaux de B. Kayser :

L'espace rural se définit comme un mode de vie particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Il est ainsi caractérisé par une densité relativement faible des habitants et des constructions ; faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale ; un usage économique à dominance agro-sylvo-pastoral, un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace ; une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées à la culture paysanne. (Kayser, cité dans *Solidarité rurale* du Québec, 1999, p. 6.)

Pour leur part, les organismes gouvernementaux s'appuient principalement sur des données quantitatives comme les densités d'occupation du territoire. Statistique Canada, pour définir le rural, utilise un seuil de densité de population de 400 hab./km<sup>2</sup>. On peut toutefois retrouver des recherches plus fines, alliant données quantitatives et qualitatives d'ordre démographique (p. ex., structure d'âge), économique (taux de chômage, structure d'emploi, etc.), sociologique (santé, scolarité, logement, etc.) et environnemental (espèces menacées, utilisation du territoire, etc.).

Lors des consultations visant l'élaboration de la *Politique nationale de la ruralité*, l'UPA a présenté un mémoire qui vise à établir une typologie des milieux ruraux. En reprenant une définition qualitative proche de celle de Kayser ainsi que des travaux de l'OCDE, l'UPA propose un seuil de densité (150 hab./km<sup>2</sup>) permettant de distinguer :

- des milieux à prédominance urbaine (moins de 15 % de la population vit dans des milieux ayant une densité supérieure au seuil) ;

- des milieux significativement ruraux (entre 15 et 50 % de la population vit dans des milieux ayant une densité supérieure au seuil) ;
- des milieux à dominance rurale (plus de 50 %).

Cette typologie ajoute un autre critère qui concerne les rapports centre-périphérie, en fonction de la localisation des milieux à l'étude. Selon l'UPA, on retrouve ainsi :

- les milieux ruraux excentriques (reculés ou éloignés) avec des caractéristiques de dispersion de population, des contraintes géographiques et environnementales, des activités primaires majoritaires, des faibles revenus, etc. ;
- les milieux ruraux intermédiaires avec un secteur agricole dynamique, une diversification des activités productives, un exode de la population, etc. ;
- les milieux ruraux économiquement intégrés qui sont soumis à l'influence des grands centres (étalement urbain) et se diversifient dans leur structure d'emploi (UPA, 1998)<sup>4</sup>.

### 3.3. LES INTERRELATIONS RURALES-URBAINES

Les différences historiquement construites entre l'urbain et le rural tendent cependant à être nuancées de plus en plus par la concentration de la population, des services et, surtout, des emplois en milieu urbain. Une des façons d'interpréter ce phénomène est le concept de « ville-région ». Une deuxième façon est celle du concept de « bassin d'emploi ». Analysons ces deux concepts.

#### 3.3.1. La ville-région

Le rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993) a mis en évidence le concept de ville-région. Comment définir le concept de ville-région et quels sont les indicateurs permettant de le rendre opérationnel? Ce questionnement, commun à bien des situations métropolitaines d'ici et d'ailleurs, démontre la polysémie attachée du concept de ville-région. Si l'expression naît des travaux du géographe Dickenson dans les années 1960, la ville-région n'est pas liée à une aire géographique fixe, mais englobe plutôt les territoires en association fonctionnelle avec la

---

4. Voir aussi Jean (1997), Carrier et Côté (2000) et Beaudry (2000).

ville-centre. Le concept de ville-région inclut le phénomène de la mondialisation et les nouveaux rôles économiques et productifs attribués aux métropoles à l'intérieur de cette dynamique.

À ces définitions de la ville-région s'ajoutent des préoccupations de gestion du territoire. Du point de vue des services, la ville-région désigne une aire de desserte optimale des services publics et des équipements collectifs avec la mise en place d'un gouvernement métropolitain ou régional assurant une planification sur le territoire. Toutefois, d'autres aborderont la question comme étant un milieu de vie, un ensemble « organique » qui reste à définir, mais à partir de quels indicateurs ? (Collin, 1994). Il existe des options quant au choix de ceux-ci :

- le seuil démographique : mais lequel ? 100 000, 500 000 ou 1 000 000 d'habitants ?
- le seuil de densité : encore une fois, lequel ?
- l'intensité des flux (personnes, marchandises, etc.),
- le sentiment d'appartenance qui s'exprime à l'intérieur des différents documents de planification ou dans les structures.

### 3.3.2. Le bassin d'emplois

De plus en plus, les résidents des milieux ruraux travaillent et consomment en ville délimitant ainsi de nouveaux espaces fonctionnels. Les populations rurales convergent ainsi quotidiennement vers des villes de tailles différentes à travers des distances qui tendent à s'allonger à cause de l'amélioration des infrastructures de transport et de la motorisation de la population. Ces mouvements quotidiens délimitent des bassins d'emplois, véritables espaces de vie quotidienne qui jalonnent le territoire québécois.

Les déplacements quotidiens de la résidence au travail constituent certes les bases de la structuration d'espaces d'appartenance plus vastes que les espaces identitaires créés par le lien social quotidien. Dans cette mesure, ils délimitent des espaces qui peuvent être appropriés pour la localisation de certains services et pour la planification. Cependant, il faut comprendre qu'il s'agit d'une délimitation globale qui, pour être réellement efficace, devrait aussi tenir compte des déplacements de populations spécifiques. Par exemple, si l'on prenait en considération les femmes monoparentales ou des immigrants récemment arrivés, et l'on décrivait leur propre espace de déplacement résidence-travail, on verrait que les bassins d'emplois de ces groupes divergent considérablement de celui dessiné par la population active totale. Mais, tout en tenant compte



de ces mises en garde, il nous apparaît que les bassins d'emploi constituent une base importante pour comprendre les changements structurels dans le territoire du Québec et dans la reconfiguration des appartenances territoriales. Ces bassins d'emploi intègrent le rural et l'urbain, dans un territoire moins homogène qu'autrefois, plutôt atomisé, qui prend une configuration « dalmatienne ».

#### **4. L'ÉTAT ET LE DÉCOUPAGE SPATIAL: LES RÉGIONS FONCTIONNELLES ET LES RÉGIONS D'APPARTENANCE**

Au fil des dernières décennies, le gouvernement québécois a procédé à plusieurs exercices de planification et d'aménagement pour la gestion et l'administration de ses divers services sur le territoire. Sans remonter jusqu'à la colonisation – ce qui serait néanmoins utile pour expliquer l'organisation territoriale du Québec –, on peut dire que, depuis les années 1960, une panoplie d'exercices de planification et de concertation ont contribué à créer des espaces significatifs (au sens identitaire) aux échelles supra-locale et régionale. Les appartenances territoriales prennent ainsi racine dans des espaces plus larges. On assiste donc à la mise en place de différentes structures régionales qui gèrent ces espaces et qui les instituent en tant que milieux où les acteurs sociaux et économiques nouent des relations nouvelles en regard du développement. Parmi ces espaces, les plus importants sont les régions administratives et les MRC.

##### **4.1. LA RÉGION FONCTIONNELLE: LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES**

Le premier découpage des régions administratives a eu lieu en 1967, en référence principalement à la théorie de W. Christaller sur les places centrales. L'État institue 10 régions et 25 sous-régions qui serviront de support à la régionalisation des services gouvernementaux. Ce sont des régions fonctionnelles, soit des cadres appropriés pour les interventions gouvernementales sur le territoire qui deviendront par la suite des espaces de concertation entre les représentants du milieu et les organismes de l'État. Au fil du temps, le nombre de régions administratives est passé de 10 à 16 et, finalement, à 17.

## 4.2. LA RÉGION D'APPARTENANCE : LES MRC

Le redécoupage du territoire québécois s'est complété en 1979 par la création des MRC. Celles-ci ont été conçues comme des régions identitaires, microrégions plus proches du milieu municipal. Lors du tout premier découpage des MRC, l'organisme gouvernemental responsable des regroupements, le Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, adoptait la définition suivante de la région d'appartenance : « une région à l'intérieur de laquelle un groupe d'hommes et de femmes se sentent des liens de solidarité et dans le cadre de laquelle ils acceptent de travailler ensemble à la gestion de leur milieu de vie » (SAD, 1979, cité dans Boisvert, 1986, p. 12). C'est le territoire des MRC qui sert depuis les années 1980 pour évaluer la présence des services en relation avec la population locale.

Les méthodes d'identification des milieux d'appartenance devant donner suite à la création des MRC s'appuient principalement sur des variables et des indicateurs géographiques, socioculturels et économiques. De plus, un processus de consultation du milieu municipal a été mis en place pour la définition de ces régions d'appartenance. La création des MRC visait entre autres à unifier la gestion du territoire de façon à créer des délimitations susceptibles d'être utilisées par l'ensemble de l'action publique et des organisations socioéconomiques. Le cas de la MRC du Témiscouata illustre bien le fouillis qui régnait avant la création des MRC et qui est d'ailleurs resté en partie. La comparaison de la délimitation territoriale de plusieurs niveaux et instances publiques dans le territoire des MRC proposée par Bérubé (1998) est révélatrice de ce désordre.

Une étude intéressante en ce qui concerne les MRC et le sentiment d'appartenance est celle de Pageon (1991) sur la MRC des Basques. Cet auteur cherche à voir comment l'utilisation politique et psychosociale de l'appartenance à un territoire peut interagir avec le développement local. Il veut aussi dégager des pistes qui permettent d'évaluer le rôle que les principaux groupes d'acteurs du territoire peuvent adopter compte tenu de leur propre sentiment d'appartenance à ce territoire : « il s'agit donc de déterminer des "indicateurs pertinents" et d'effectuer une réflexion approfondie sur les notions reliées au "développement local" que sont les sentiments d'appartenance au territoire et de l'identité territoriale » (Pageon, 1991, p. 3). La recherche de Pageon pose les questions suivantes :

- Pourquoi ce territoire précis est-il institutionnalisé ?
- En quoi correspond-il à une réelle régionalisation identitaire ?
- Y a-t-il un sentiment d'appartenance particulier à ce territoire ?
- Le territoire de la MRC correspond-il à la territorialité des acteurs du développement ?

- Si oui, en quoi cela est-il positif pour le développement de la MRC ?
- La situation structurelle du développement et les pratiques vont-elles être transformées par la mise en œuvre ou la valorisation du sentiment d'appartenance au territoire de la MRC ? (Pageon, 1991, p. 4).

Les conclusions que tire Pageon mettent en évidence deux processus majeurs dans la MRC qu'il étudie : d'une part, il y a une perception différente des parties du territoire et, d'autre part, la référence identitaire se module en fonction de cette différence :

Le littoral et le haut-plateau sont perçus différemment. Perçu comme beau et dynamique, le littoral s'organise alors que le haut-plateau, ravagé par la tordeuse, déserté et apathique se « désorganise ». (p. 159)

Et, plus loin :

[...] il y a dans les Basques au moment de l'avènement de la MRC, des niveaux différents d'appartenance territoriale. Un peu comme un ensemble de traits concentriques, ces niveaux couvrent divers « territoires ». Le plus central, le plus « spécifiant », pour tous, est la municipalité, viennent ensuite les territoires couverts par les divers organismes de développement. La MRC constitue quant à elle, un espace plus « générique » : si les urbains y expriment un certain sentiment d'appartenance, les ruraux en parlent davantage comme d'un espace de référence. Autrement dit, l'appartenance rurale est davantage localisée, considérant le territoire mercéen plutôt comme un espace de référence, alors que l'appartenance urbaine englobe l'ensemble de l'espace mercéen. Et selon qu'on se dit appartenir au milieu rural ou au milieu urbain, on exprime une identité défensive ou offensive. (Pageon, 1991, p. 162)

### 4.3. LES FUSIONS MUNICIPALES

La structure territoriale du Québec a continué d'évoluer depuis la création des MRC, comme le démontrent les récentes fusions municipales, qui redéfinissent les espaces de gouvernance locale. La création des nouvelles villes fusionnées amène en plus une nouvelle instance d'envergure métropolitaine appelée Communauté métropolitaine. À Montréal, cette nouvelle instance est destinée à assurer la gouvernance des différentes composantes de la région métropolitaine. Il reste à voir comment les espaces créés par ces fusions agiront sur les appartenances et identités territoriales déjà instituées par les réformes antérieures.

#### **4.4. INTERVENTION GOUVERNEMENTALE ET MILIEU D'APPARTENANCE**

Ce n'est pas parce que le gouvernement crée et délimite un territoire que celui-ci devient automatiquement un espace d'appartenance. Cependant, en raison des arrangements institutionnels que ces nouveaux territoires introduisent, de nouvelles appartenances se créent et les territoires se doublent d'organisations qui gèrent et/ou qui véhiculent les intérêts collectifs, ce qui finit par instituer des milieux d'appartenance. Les MRC, par exemple, ont servi de cadre aux politiques de gestion gouvernementale de l'emploi et du développement local, comme en témoigne la création des Centres locaux de développement (CLD) et des Centres locaux d'emploi (CLE). Les limites des CLD épousent presque parfaitement les limites des MRC, sauf pour ce qui est des milieux métropolitains. Quant aux CLE, ils s'arriment aux MRC bien que leurs limites ne coïncident pas toujours de façon parfaite avec celles-ci. Les MRC s'imposent donc comme acteur du développement, surtout en milieu périphérique.

Dans certains cas, des collectivités possédant des racines historiques résistent aux changements, ce qui crée aussi des milieux d'appartenance, car la mobilisation pour des revendications territoriales est un important facteur d'affirmation collective :

On peut donc rechercher comment la collectivité est investie dans un territoire propre, distinct du territoire d'autres collectivités, en étudiant certaines représentations spatiales des groupes d'acteurs, tout en étant évidemment conscients que la territorialité de chaque groupe d'acteurs présents sur un territoire ne coïncide pas toujours au point de pouvoir établir, à travers un découpage spatial unique, une parfaite régionalisation identitaire. (Pageon, 1991, p. 6)

#### **EN GUISE DE CONCLUSION: PISTES D'INTERPRÉTATION ET INDICATEURS**

L'analyse des travaux et des études de cas portant sur les milieux d'appartenance au Québec nous permet de tirer un certain nombre de conclusions et de pistes méthodologiques. Ces conclusions et pistes n'ont bien sûr qu'une valeur indicative, car elles résultent d'un exercice de recherche de type exploratoire. Pour avoir une valeur normative, elles devraient être testées par l'intermédiaire d'une plus grande collecte d'information et plus de travaux de terrain. Nous pouvons néanmoins nous en inspirer pour dégager quelques tendances générales.

La première conclusion concerne la multiplicité de facettes que prennent les milieux d'appartenance, et ce, selon les acteurs et selon les espaces concernés. Cela est dû, d'une part, aux identifications multiples des citoyens. Ceux-ci ont plusieurs identités, utilisées différemment selon les situations et les interlocuteurs. Mais, d'autre part, il faut tenir compte des différents types de rapports du citoyen et acteurs au territoire. Le rapport de proximité n'est pas le même que le rapport établi au regard du travail ou de l'accès aux outils de développement par exemple. Il est donc impossible de distinguer *un* milieu d'appartenance dans chaque localité du Québec. Chaque localité est concernée par plusieurs milieux d'appartenance. De plus, ces milieux d'appartenance ne sont pas stables dans le temps ; ils évoluent selon l'action « institutive » des institutions et organisations qui les façonnent.

Les milieux d'appartenance s'expriment à des échelles différentes. Nous avons distingué trois échelles territoriales, définies par le type de rapport des citoyens au territoire : le voisinage, façonné par des rapports de proximité ; le local structuré par des rapports aux institutions locales, et le supra-local, par les rapports résidence-travail. Le voisinage exprime un espace social structuré par des liens sociaux et des solidarités de base entre les citoyens. Le local est un espace fonctionnel qui repose sur les rapports des citoyens à la consommation des services collectifs. Le supra-local est le résultat des investissements privés et publics qui créent et concentrent l'emploi dans des pôles qui tendent aussi à devenir des pôles de consommation et d'attraction démographique.

Les milieux d'appartenance ont des composantes. Nous avons distingué quatre composantes du territoire, composantes qui sont autant de facteurs générateurs d'appartenances : les composantes administrative, productive, socioculturelle et domestique. Ces composantes, qui résultent de la classification des recherches consultées, constituent autant de niveaux d'appartenance qui concernent des acteurs spécifiques et qui constituent des univers différents. La composante administrative est le résultat des limites établies par les administrations gouvernementales, telles les régions administratives et les MRC. Si, au départ, ces limites n'englobent pas nécessairement des espaces d'appartenance, avec le temps, elles les instituent, comme le montre clairement le cas des MRC. La composante productive crée des relations entre le financement et la production, d'une part, et, d'autre part, entre les différentes entreprises qui s'intègrent dans des chaînes productives (donneurs d'ordres, sous-traitants, fournisseurs, etc.). Il s'agit de réseaux territoriaux de production. La composante socioculturelle est celle qui relève des spécificités culturelles des populations, mises en relief par des organisations qui rendent visibles ces spécificités et qui en font un « emblème », comme par

exemple le cas de la « Fabuleuse histoire d'un royaume » au Saguenay. La composante domestique relève des services de proximité (le dépanneur, l'église, la caisse populaire, le guichet bancaire, etc.) qui répondent aux besoins de base des citoyens.

Les différences entre le monde urbain et le monde rural tendent à s'atténuer. Certes, le rural et l'urbain se distinguent sur certains aspects, mais convergent sur bien d'autres. L'échelle du voisinage est celle qui montre les différences les plus fortes, bien qu'elle soit dans les deux cas liée aux relations de proximité et aux liens sociaux de base. L'échelle du local aussi tend à se différencier entre la ville et la campagne. Ici, c'est la municipalité et ses composantes (arrondissements) qui structurent l'échelle locale. Là, c'est la MRC qui occupe ce palier, structure considérée comme supra-locale lors de sa création mais devenue structurante du « nouveau local » en milieu non métropolitain. La circulation quotidienne de la population entre le lieu de travail et le lieu d'emploi crée un espace d'intégration supra-local autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le clivage urbain-rural est remplacé par la différenciation croissante entre les milieux métropolitains et les milieux non métropolitains. Cette différence est le résultat de la mondialisation et de son corollaire, la métropolisation. Les investissements, les emplois, les possibilités offertes par la mondialisation, se concentrent dans les espaces métropolitains, là où les principales villes participent à la concurrence internationale pour la croissance économique. Cela crée un fossé entre les métropoles et les espaces non métropolitains. Le bassin d'emplois configure des espaces où se fait sentir l'influence des métropoles. Ces espaces peuvent être la base d'une stratégie intégratrice de planification du développement et des services, à condition évidemment d'avoir une connaissance beaucoup plus détaillée et approfondie des bassins d'emplois que celle que nous avons maintenant.

Ainsi, s'il est difficile de distinguer les milieux d'appartenance de façon précise, il est encore plus difficile de les délimiter. Sauf dans des cas exceptionnels, les milieux d'appartenance ne sont pas des espaces géométriques aux limites fixes. Certaines composantes peuvent être délimitées avec aisance, comme la composante administrative, bien que, comme le montre le cas des MRC et des CLE, les limites ne coïncident pas toujours. C'est que les milieux d'appartenance doivent être compris comme des espaces structurés en halos où, si les noyaux centraux sont précis et peuvent être localisés avec une certaine certitude, les périphéries demeurent floues.

Cela explique la diversité d'indicateurs permettant de détecter les milieux d'appartenance. Ces indicateurs ont été utilisés dans les travaux consultés à des fins spécifiques et partielles. Nous les regroupons, car, ensemble, ils permettent de décrire les milieux d'appartenance dans toute leur complexité (tableaux 13.3 et 13.4).

TABLEAU 13.3  
Indicateurs de repérage des milieux d'appartenance en milieu métropolitain

Composante		Productive/Financement	Socioculturelle	Domestique/Service
Échelle	Administrative			
Voisinage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire</li> <li>• Institutions religieuses</li> <li>• Organisations communautaires</li> <li>• Mobilisations pour les services et pour l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de développement économique communautaire</li> <li>• Financement</li> <li>• Formation de la main-d'œuvre</li> <li>• Partenariat</li> <li>• Sous-traitance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de vie</li> <li>• Services éducatifs et culturels de base</li> <li>• Spécificités ethniques</li> <li>• Vie communautaire</li> <li>• Marquage territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services aux personnes souffrant d'handicaps</li> <li>• Services de base aux personnes</li> <li>• Communautés</li> <li>• Organisations communautaires</li> </ul>
Locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découpages existants</li> <li>• Organisations administratives</li> <li>• Instances de participation citoyenne</li> <li>• Liens politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service aux entreprises</li> <li>• Qualité de vie des cadres et des travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité face à l'extérieur</li> <li>• Histoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motivations des acteurs</li> <li>• Densité et taille des populations</li> <li>• Mise en réseau</li> </ul>
Supra-locale (Métropolitaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements résidence-travail</li> <li>• Complémentarité des fonctions</li> <li>• Promotion économique</li> <li>• Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassins d'emplois</li> <li>• Liens entreprise-universités-organisations administratives</li> <li>• Équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de prestige</li> <li>• Institutions universitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des services</li> <li>• Hiérarchie des services</li> </ul>



TABLEAU 13.4  
Indicateurs de repérage des milieux d'appartenance en milieu non métropolitain

Composante		Productive/Financement	Socioculturelle	Domestique/service
Voisinage	Administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarités productives</li> <li>• Luttons pour la viabilité du milieu</li> <li>• Cultures d'entreprises</li> <li>• Savoir-faire</li> <li>• Fonds d'aide à l'entrepreneuriat</li> <li>• Partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attachement au terroir</li> <li>• Identité</li> <li>• Solidarités</li> <li>• Marquage territorial</li> <li>• Mode de vie</li> <li>• Cadre de vie</li> <li>• Mise en valeur des productions locales</li> <li>• Activités culturelles</li> <li>• de promotion</li> <li>• Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entraide</li> <li>• Services de base</li> </ul>
	Locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuplement</li> <li>• Institutions religieuses</li> <li>• Convergence identitaire</li> <li>• Polarisation de l'habitat</li> <li>• Complémentarité des fonctions</li> <li>• Services collectifs</li> <li>• Homogénéité</li> <li>• Taille de population</li> <li>• Concertation</li> <li>• Participation</li> <li>• Continuité spatiale</li> <li>• Proximité</li> <li>• Administration</li> <li>• Polarisation des services aux citoyens</li> <li>• Histoire</li> <li>• Revendications décentralisatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassins d'emplois</li> <li>• Planification stratégique</li> <li>• Partenariat privé-public</li> <li>• Financement public</li> <li>• Concertation</li> <li>• Rapports centre-périphérie</li> <li>• Rapport aux métropoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services rares</li> <li>• Rapport à l'administration gouvernementale</li> </ul>
Supra-locale (Régionale)				

## BIBLIOGRAPHIE

- ANCELOVICI, M. et F. DUPUIS-DÉRY (1997). *L'archipel identitaire : Recueil d'entretiens sur l'identité culturelle*, Montréal, Boréal.
- ANDION, C. (sous la dir. de A. Joly et M.-C. Malo) (1998). *La gestion des organismes communautaires : le cas de la Maison d'entraide*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, coll. « Économie sociale ».
- APPARTENANCE MAURICIE, Fédération des sociétés d'histoire du Québec, (2001). *Énergie et société en Mauricie*, 36<sup>e</sup> congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec tenu les 15, 16 et 17 juin 2001 à Shawinigan. Appartenance Mauricie, Shawinigan.
- ARCAND, B. et al. (1993). *Identités et territoire : Trois réflexions*, Chicoutimi, GRIR, Notes de recherche n° 12, Université du Québec à Chicoutimi.
- AUGUSTIN, J.-P. et C. SORBETS (2000). *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Talence, Université de Bordeaux III, Centre d'études canadiennes.
- BAILLY, A. et H. BÉGUIN (1998). *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- BANVILLE, C. (1977). *Les Opérations Dignité*, Sainte-Foy, Les Fonds de recherches forestières de l'Université Laval.
- BAPE (2000). *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur : Tome I et II*, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- BASSAND, M. (1997). *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BEAUDRY, R. (2000). *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Paris, L'Harmattan ; Québec, Presses de l'Université Laval.
- BERGERON, P. (2001). *Rapport du mandataire du gouvernement du Québec sur la réorganisation municipale au Saguenay*, Gouvernement du Québec ; Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Québec.
- BÉRUBÉ, P. (1993). *L'organisation territoriale du Québec : Dislocation ou restructuration ? Urgence d'agir*, Québec, Les Publications du Québec, Conseil de la santé et du bien-être.

- BÉRUBÉ, P. (1998). *Étude de l'influence des délimitations organisationnelles sur la région d'appartenance. Deux cas manifestes : Le Sud-Aveyron (France), le Témiscouata (Québec)*, Thèse de doctorat de III<sup>e</sup> cycle en urbanisme, Université de droit, d'économie et des sciences D'Aix-Marseille, Institut d'aménagement régional.
- BOISVERT, M. (1986). *Le regroupement municipal en MRC : une conception opérationnelle avec application à la Mauricie*, Montréal, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.
- BOUDREAU P.-W. (1992). « Les relations amérindiens/francophones au Québec : Le territoire comme symbolique de l'autonomie », *Espaces et Sociétés*, n<sup>os</sup> 70-71, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, France, p. 13-31
- BOULIANE, M. (1999). *Le potentiel des jardins communautaires pour le développement des collectivités locales : éléments pour l'analyse de l'intervention au Mexique et au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, coll. « Études de cas d'entreprises d'économie sociale ».
- BRASSARD, M.-J. (1986). « Les acteurs de la concertation : un enjeu pour l'État », dans H. Dionne, J.-L. Klein et J. Larrivée (dir.), *Vers de nouveaux territoires intermédiaires ? Chicoutimi*, GRIR/GRIDEQ, Actes et instruments de la recherche en développement régional n<sup>o</sup> 3, Université du Québec à Chicoutimi.
- BRASSARD, M.-J. (1987). *La restructuration institutionnelle en région. L'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougameau*, Mémoire de maîtrise en études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- BROUILLETTE, N. (2001). « Pour mieux saisir la dynamique de l'espace québécois : Un nouveau découpage du Québec des régions », *Québec 2001*, Montréal, Fides.
- BRUNEAU, P. (1989). *Les villes moyennes au Québec : leur place dans le système socio-spatial*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- BRUNEAU, P. (dir) (2000). *Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CARDY, H. (1997). *Construire l'identité régionale : la communication en question*, Paris, L'Harmattan, coll. « Communication et civilisation ».
- CARRIER, M. et S. Côté (2000). *Gouvernance et territoires ruraux : éléments pour un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- CARRIÈRE, J. et C. TARDIF (2000). « Évolution de l'appropriation du territoire québécois », dans P. Bruneau (dir.), *Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 7-28.
- CHARBONNEAU, J. (1998). « Lien social et communauté locale : quelques questions préalables », *Lien social et Politiques-RIAC*, vol. 39, p. 115-125.
- CHÉRUBINI, B. (1994). *Localisme et identité, fêtes, identités : Une traversée ethno-festive de la Mauricie (Québec)*, Paris, L'Harmattan.
- COLLIN, J.-P. (1994). « Le concept de ville-région, une nouvelle façon de concevoir et d'organiser l'agglomération urbaine ? » Communication présentée dans le cadre du Colloque « À la croisée des chemins : Le développement régional et l'aménagement du territoire urbain », ACFAS 1994, Université du Québec à Montréal, 17-18 mai.
- COLLIN, J.-P. (1996a). *La régionalisation en Montérégie*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- COLLIN, J.-P. (1996b). *Rétrospective des expériences de régionalisation au Québec*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- COLLIN, J.-P. et al. (1995). *Montréal, métropole à la croisée des chemins : Quelques enjeux pour la prochaine décennie*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- COLLIN, J.-P. et al. (1998). *La Rive-Sud de Montréal : Dynamique intermunicipale et intégration métropolitaine*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- CÔTÉ, A. (1983). *Coopérative agricole du Bas St-Laurent : un agent de développement*, Rimouski, Cahier du GRIDEQ, 12, Université du Québec à Rimouski.
- COURTINE, P. (1986). « Les conséquences spatiales de l'urbanisation des terres rurales du Haut Saguenay, province du Québec, Canada », *Noréis*, vol. 33, n° 130, p. 201-209.
- COURTIS, K.S. (1983). *Fondements, forme et structure du sentiment d'appartenance nationale chez les jeunes franco-québécois*, Université Laval, Département de sciences politiques, Faculté des sciences sociales.
- D'AMOURS, M. (1997). *Le rapport des entreprises au territoire : le cas du RÉSO et de quatre entreprises du Sud-Ouest de Montréal*, Montréal, Cahiers du CRISES, coll. « Thèses et mémoires ».
- DALCON-BOUVIER, N. (2001). *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : L'individu, le groupe et le jardin. Le cas de Montréal*, Mémoire de maîtrise en études urbaines, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société/UQAM.

- DANSEREAU, A. (1998). « Le quartier, un espace significatif de construction des identités ethnolinguistique », Communication présentée au colloque « Langues et mutation identitaire et sociale » tenu par l'Office de la langue française dans le cadre du 66<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Université Laval, 12-13 mai.
- DANSEREAU, F. et A. GERMAIN (2001). « Fin ou renaissance des quartiers ? Les significations des territoires de proximité dans une ville pluriethnique », Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société.
- DARHOUANI, L. (1999). *La circulation de l'information comme facteur de promotion des services financiers rendus aux communautés rurales : La caisse populaire Desjardins de Saint-Henri de Lévis*, Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal.
- DESCHÊNES, M.-A. et G. ROY (1994). *Le JAL : Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, GRIDEQ, coll. « Témoignage et Analyses », 5, Université du Québec à Rimouski.
- DIONNE, H. (1994). « Avant-propos. Le JAL : Au-delà du symbole », dans M.-A. Deschênes et G. Roy, *Le JAL : Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, GRIDEQ, coll. « Témoignage et Analyses », 5, Université du Québec à Rimouski.
- DIONNE, H. et al. (1983). *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski, Cahiers du GRIDEQ, 12, Université du Québec à Rimouski.
- DIONNE, H., J.-L. KLEIN et J. LARRIVÉE (1986). *Vers de nouveaux territoires intermédiaires ?*, Chicoutimi, GRIDEQ/GRIR, coll. « Actes et instruments de la recherche en développement régional », 3, Université du Québec à Chicoutimi.
- ELBAZ, M., A. FORTIN et G. LAFOREST (dir.) (1996). *Les frontières de l'identité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- FARRAM, E.M. (1996). *Vers la reconversion industrielle d'une région-ressource : Contexte théorique et empirique de la création et de l'évolution de SOCCRENT au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- FAVREAU, L. (1995). *Repenser le mouvement communautaire dans une perspective d'économie solidaire : Une hypothèse de renouvellement de la problématique et de la politique du développement communautaire et de l'économie sociale au Québec*, Montréal, Cahier du CRISES, coll. « Économie sociale ».

- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY (dir.) (1999). *Entre la métropolisation et le village global*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FORTIN, A. (dir.) (2000). *Produire la culture, produire l'identité?* Québec, Presses de l'Université Laval.
- FORTIN, G. et al. (1984). *Les MRC et leur capacité d'extension*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- FORTIN, G. et al. (1985). *Les MRC : Un devenir perpétuel*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- GAGNON, A.-G. et A. NOËL (1995). *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique.
- GAGNON, C. (1996). « L'impact de la grande entreprise sur la dynamique socio-spatiale du Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Trames*, n° 11, p. 56-62.
- GENDREAU, A. (1995). « L'esprit des lieux : deux pratiques muséologiques dans la Bas-Saint-Laurent », dans F. Harvey et A. Fortin (dir.), *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GERMAIN, A. (1998). *Les quartiers multiethniques montréalais, lieux de sociabilité publique*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- GERMAIN, A. et al. (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. Montréal, Rapport soumis au ministère des Affaires internationales, de l'immigration et des Communautés culturelles et à la Ville de Montréal.
- GERMAIN, A., J. CHARBONNEAU et J. GAGNON (1998). *Le quartier : Un territoire social significatif?*, Montréal INRS-Urbanisation.
- GINGRAS, P. (2001). *L'institution du haut savoir dans la logique technopolitaine : Le cas de la technopole de Laval*, Mémoire de maîtrise en géographie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- GIRARD, J.-P., E. PEZZINI et I. FAUBERT-MAILLOUX (2000). *Les coopératives sociales italiennes : Description et éléments de réflexion sur le contexte québécois*, Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Sondage auprès des municipalités regroupées depuis 1993*, Québec, Ministère des Affaires municipales.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*, Québec, Ministère des Régions du Québec.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). *La réorganisation municipale : Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, Québec, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- HAMEL, P. et J.-L. KLEIN (1996). « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 293-311.
- HARRISON, M. (1987). *Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis*, Rimouski, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.
- HARVEY, F. et A. FORTIN (1995). *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- HELLY, D. et N. VAN SCHENDEL (2001). *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile : Enquête à Montréal*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture.
- HUOT, G. (sous la dir. de B. Lévesque et M.-C. Malo,) (2001), *Coopératives financières, cohésion sociale et territoire : la Caisse populaire Desjardins de Kildare issue de fusions de caisses dans Lanaudière*, Montréal, Cahier du CRISES, coll. « Études de cas d'entreprises d'économie sociale ».
- JAY, S.-A. (1997). *Interventions patrimoniales en milieu urbain : Centre-sud de Montréal et Place-Royale à Québec*, Mémoire de maîtrise en aménagement, Université de Montréal et Institut d'Urbanisme de Grenoble, Grenoble.
- JEAN, B. (1997). *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B. (1993). « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahier de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, p. 291-307.
- KLEIN, J.-L. (1997). L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 367-377.
- KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY (1993). « La question identitaire », introduction à *Identités et territoires : trois réflexions*, Chicoutimi, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- KLEIN, J.-L., J.-M. FONTAN et D.-G. TREMBLAY (2001). « Les mouvements sociaux dans le développement local à Montréal : deux cas de reconversion industrielle », *Géographie Économie Société*, Paris, Alternatives économiques, vol. 3, n° 2, p. 247-280.

- LAPOINTE, P.-A. (1998). *Identités ouvrières et syndicales, fusion, distanciation et recomposition*, Montréal, Cahiers du CRISES.
- LAPONCE, J. (1984). *Langue et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme ».
- LAZZAROTTI, O. (2001). « Je me souviens : recherches au pays où le passé fait des lieux : carnet de voyage », *Cahier de géographie du Québec*, vol. 45, n° 124, p. 141-161.
- LE SABLIER (1992). « Environnement et qualité de vie », *Le Sablier*, vol. 10, n° 2, p. 6-24.
- LÉVESQUE, B., J.-M. FONTAN et J.-L. KLEIN (1996). *Système locaux de production : Réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/local*, Montréal, Cahiers du CRISES, coll. « Économie sociale ».
- MOQUAY, F. (2000). « L'attachement à la région : Les liens entre l'individu et le territoire », dans M. Potvin et al. (dir.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MORIN, R. et M. ROCHEFORT (1998). « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et Politiques-RIAC*, vol. 39, printemps, p. 103-114.
- MUNI-EXPRESS (2001). « Des pouvoirs accrus pour renforcer les MRC à caractère rural », *Bulletin d'information du ministère des Affaires municipales et de la Métropole*, n° 14, 10 août.
- OUELLET, M. et R. SARACCHI (1995). « Deux stratégies culturelles : le Festival du domaine Forget et le festival international de Lanaudière », dans F. Harvey et A. Fortin (dir.), *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- PAGEON, C. (1991). *L'identité territoriale : la dualité rurale-urbaine dans la municipalité régionale de comté Les Basques*, Rimouski, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.
- PECQUEUR, B. (2000). *Le développement local*, Paris, Syros.
- PERRON, M., L. RICHARD et S. VEILLETTE (1997). « Structure sociorésidentielle et conditions de vie au Saguenay », *Cahier de géographie du Québec*, vol. 41, n° 112, p. 31-48.
- PERRON, R. (1993). *L'esprit du Fjord : les répercussions de « la Fabuleuse histoire d'un Royaume » vues du point de vue du développement local*, Mémoire de maîtrise en études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.



- POCHE, B. (1983). «La région comme espace de référence identitaire», *Espaces et sociétés*, n° 42, p. 3-12.
- POMMIER, P. (2002). *Les systèmes productifs locaux*, Paris, DATAR, La Documentation française.
- PROULX, M.-U. (1992). *Appartenance – utilités – fonctions: Le cas des petites régions MRC du Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- REMIGGI, F.W. (1998). «Le Village gai de Montréal: Entre le ghetto et l'espace identitaire», dans I. Demczuk et F.W Remiggi (dir.), *Sortir de l'ombre: Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, p. 267-289.
- SAUCIER, C., C. DESROSIERS et M. MÉTHOT (2000). *Fonds d'investissement et de développement de la fédération des caisses populaires de Bas-Saint-Laurent*, Montréal, Cahier du CRISES, coll. «Études de cas d'entreprises d'économie sociale».
- SAUCIER, C. et N. THIVIERGE (dir.) (2000). *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.
- SIMARD, M. (2000). *Le rôle du développement local dans la consolidation de l'identité communautaire: L'exemple du quartier Saint-Roch à Québec*, Thèse de doctorat en géographie, Québec, Université Laval.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (1999). «Avis pour une politique gouvernementale de développement rural», Québec.
- TREMBLAY, P.-A. (1994). «Sense of Belonging and Local Development: A Case Study in Chibougamau», *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 3, n° 2, p. 166-182.
- TURGEON, L., K. FALL et J. LÉTOURNEAU (1997). *Les espaces de l'identité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- UPA (1998). «Pour une politique de développement rural au Québec», mémoire présenté à Solidarité rurale du Québec.
- VAN KEMENADE, S. (1999). *Le CIEL de Lotbinière-Ouest: un fonds communautaire destiné aux jeunes entrepreneurs*, Montréal, Cahiers du CRISES, coll. «Études de cas d'entreprises d'économie sociale».
- VAN SCHENDEL, N. (1992). *Une approche exploratoire de la société québécoise: Espace, temps et identité*, Québec, Institut québécois de recherche et sur la culture.



PARTIE



**LA TERRITORIALITÉ  
DES IDENTITÉS  
URBAINES**



# CHAPITRE



## **LA COMPÉTENCE DE DÉMOLIR LA VILLE DE QUÉBEC À L'ÂGE DU RÉAMÉNAGEMENT URBAIN**

**Guy Mercier**

*Centre interuniversitaire d'études sur  
les lettres, les arts et les traditions  
Université Laval*

### **1. DUALITÉ DE L'ÉDIFICATION**

L'architecture, l'urbanisme et tous les autres arts de l'aménagement du territoire contribuent à l'édification des établissements humains qui, ensemble, forment l'œcoumène. Fondamentalement, cette édification peut être définie comme la réalisation, dans l'ordre géographique, de ce que l'on veut, par désir ou nécessité. En d'autres mots, l'édification consiste à transformer nos conditions géographiques pour faire advenir ce qui devrait mieux convenir à notre existence. Vue sous cet angle, elle se comprend comme la création d'une richesse dont la valeur aurait été préfigurée dans une vision de l'avenir. Si elle n'est pas fausse, cette compréhension du concept d'édification est, selon nous, réductrice, car elle néglige d'évoquer la part, disons, négative de la vision et de l'action qui sont en cause. L'édification, en effet, est tout aussi tournée vers le passé que vers l'avenir étant donné qu'elle concerne également le sentiment que, dans l'ordre géographique, quelque chose ne convient plus ou

n'est plus à la hauteur des attentes. Ce sentiment n'a pas besoin d'être énoncé, sous la forme d'une critique par exemple. Il suffit que le présent soit perçu, même inconsciemment, comme insuffisant ou inadéquat. Se crée ainsi une valeur négative à laquelle répond la valeur positive que l'édification entend réaliser. Ces deux valeurs – négative et positive – peuvent être les deux faces d'une même vision. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont deux *moments* différents, interdépendants mais distincts, de la détermination de l'action. Le premier fait apparaître l'incomplétude de l'état présent ou la menace d'une incomplétude. Le présent devient alors dépassé, c'est-à-dire, littéralement, qu'il n'est plus valable, qu'il a perdu sa valeur. Le second assume cette perte de valeur en faisant apparaître l'avenir comme un moyen d'éliminer ou d'atténuer l'incomplétude du présent. Au plan de l'action, ces deux moments se distinguent également. Alors que la valeur positive se réalise dans la chose produite ou préservée, la valeur négative se réalise dans la chose qui disparaît, par le fait d'une destruction ou d'un remplacement. Cet acte qui efface pour que l'édification s'enclenche, nous pouvons l'appeler *démolition*, dans le sens où son résultat équivaut, dans l'ordre géographique, à un anéantissement : quelque chose qui était n'est plus. L'acte de démolition peut se réaliser à travers l'acte d'érection. Ce dernier en porte, en l'occurrence, la double signification. La démolition et l'érection peuvent aussi se manifester séparément. Quoi qu'il en soit, la démolition et l'érection sont, par leur complémentarité, toutes les deux essentielles à l'édification.

## 2. PATRIMOINE ET DÉMOLITION

On peut, à partir des propositions qui viennent d'être esquissées, essayer d'élaborer une théorie de l'édification. Tout embryonnaires soient-elles, ces propositions suscitent aussi le désir de vérifier comment elles peuvent inspirer l'analyse. Nous succombons ici à cette dernière tentation, attiré par le paradoxe qu'incarne Québec. En effet, le titre de « fleuron du patrimoine mondial » vaut à cette ville une aura pouvant laisser croire qu'elle transmettrait un héritage urbain qui aurait échappé à la démolition<sup>1</sup>. La réalité est évidemment plus complexe et tout le monde sait ou pressent que le patrimoine urbain de Québec – comme celui de toute autre ville

1. La ville de Québec est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985 (Hélène Legendre-De Koninck, « Les villes du patrimoine mondial : capitales du temps ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 94, 1991, p. 63). Pour en savoir plus sur la nature de cette reconnaissance officielle et sur les villes qui l'ont reçue, voir le site Internet de l'Organisation des villes du patrimoine mondial : <www.ovpm.org>.

au demeurant – n’apparaît pas là où il est et tel qu’il est sans qu’il n’y ait eu quelque destruction. Il n’est pas sûr cependant que l’on ait pris toute la mesure du rôle de la démolition dans la *mise en patrimoine* d’ensembles urbains, et c’est pourquoi nous estimons utile d’examiner le cas de la ville de Québec, et plus particulièrement celui de Place-Royale, pour approfondir cette question. Place-Royale étant un quartier historique entièrement reconstruit, on est en effet tenté de penser que la démolition y fut, plus qu’un accommodement, la matrice même de ce que l’on pourrait appeler une *édification patrimoniale*. Nous voudrions donc explorer cette hypothèse en gardant à l’esprit que nos conclusions, bien qu’éventuellement généralisables, vaudront surtout – si elles ont quelque valeur – pour le cas précis où nous portons notre regard.

## 2.1. QUÉBEC, « VILLE HISTORIQUE »

La ville de Québec est volontiers présentée comme « le premier établissement français en Amérique du Nord » et comme « le berceau de l’Amérique française »<sup>2</sup>. Aussi véridiques puissent-elles être, ces expressions font souvent écho à la fierté d’être d’origine française en terre américaine ou encore à un programme politique en faveur des « Canadiens français », de la « nation québécoise » ou de la « francophonie nord-américaine »<sup>3</sup>. Quoi qu’il en soit des sentiments et des intentions, le fait demeure que la « cité de Champlain » a perpétué, depuis sa fondation en 1608, une culture d’ascendance française. Au cours de son histoire quadricentenaire, la ville de Québec a toutefois perdu tout témoignage architectural – ou presque – de sa fondation, tout héritage urbain de son premier établissement, si ce n’est le tracé de certaines rues et quelques vestiges archéologiques<sup>4</sup>. Une telle situation peut paraître paradoxale si l’on considère que la valeur historique de la « vieille capitale » est reconnue depuis longtemps et que d’importantes mesures ont été prises, dès le XIX<sup>e</sup>, pour la préserver. Ce paradoxe révèle que l’intérêt historique que suscite Québec ne se concentre pas nécessairement, dans l’ordre architectural et urbanistique, sur les bâtiments anciens de la ville. La tendance était en tout cas très nette dans les premières interventions menées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle lorsque Québec, devenant une capitale

2. Voir, parmi de nombreux exemples, Paulette (1986), Mathieu (1986), Lessard (1992), Côté (2000), Courville et Garon (2001, p. 272).

3. Comme le faisait jadis entendre Marius Barbeau quand il publia son *Québec où survit l’ancienne France* (1937).

4. L. Noppen, « L’image française du Vieux-Québec », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n<sup>o</sup> 2, p. 13-17, 1986.

provinciale au sein de la nouvelle Confédération canadienne, renoua avec la prospérité grâce à la production manufacturière<sup>5</sup>. Alors que s'exprimait une volonté d'accorder la ville aux exigences urbanistiques de l'ère industrielle, un double mouvement architectural et urbanistique se dessina pour que cette inévitable modernisation ne fût pas oublieuse du passé. Le premier mouvement, initié après le départ de la garnison anglaise en 1871 sous l'impulsion du gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, s'attachait davantage au passé en soi qu'au passé historiquement daté et spécifique à la ville de Québec. Subjugué par un *passéisme romantique*, il importait avant tout d'évoquer le passé, de provoquer une émotion à l'aide de cette évocation en exploitant avantageusement le site de Québec, plutôt que de donner une place, dans la ville contemporaine, à la ville historique<sup>6</sup>. Cela se manifesta au premier chef dans la réfection des remparts et l'érection de nouvelles portes, adoptant le vocabulaire médiéval proposé par l'architecte irlandais William Lynn. Le but n'était pas de préserver des artefacts anciens, mais de créer un décor propre à rappeler le passé. Il en résulta que des traces réelles du passé s'effacèrent devant l'image d'un passé indéfini, sans scrupules hétéroclites et anachroniques<sup>7</sup>. Le second mouvement n'accordait pas plus de poids aux vestiges urbains. Il prônait plutôt une architecture d'inspiration française afin que la ville reste fidèle à ses origines. On lui doit une série d'édifices composant un « éclectisme français » où se distinguent tout particulièrement l'Hôtel du parlement (1877-1886), le Palais de Justice (1884), le Manège militaire (1885), plusieurs résidences luxueuses de la Grande-Allée et le Château Frontenac (1893)<sup>8</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, on se sentait autorisé à construire du neuf, soit pour conforter l'air d'ancienneté de Québec, soit pour évoquer architecturalement sa fidélité à ses origines. On peut certes se plaindre a posteriori

- 
5. Les lignes qui suivent s'inspirent de différents travaux portant sur l'histoire architecturale et urbaine de la ville de Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi eux, il faut mentionner au premier chef l'excellent ouvrage de Noppen et Morisset, *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*, Québec, Éditions Multimondes et Commission de la capitale nationale du Québec, 1998, 150 p., qui constitue certainement la référence de base à ce sujet.
  6. Achille Murphy, « Les projets d'embellissements de la ville de Québec proposés par Lord Dufferin en 1875 », *The Journal of Canadian Art History*, vol. 1, n° 2, 1974, p. 18-29; Christina Cameron, « Lord Dufferin contre les Goths et les Vandales », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, 1986, p. 39-41; Alyne LeBel, « La riposte des assiégés », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, 1986, p. 47-50.
  7. Guy Mercier et Yves Melançon, « Un parc dans la ville, 1830-1910 », dans Jacques Mathieu et Eugen Kedl (dir.), *Les Plaines d'Abraham. Le culte de l'idéal*, Québec, Septentrion, 1993, p. 186-189.
  8. Noppen, 1986, *op. cit.*; Danielle Blanchet, *Découvrir la Grande-Allée*, Québec, Musée du Québec, 1984, 177 p.



de cette attitude qui faisait peu de cas de l'histoire réelle de la ville de Québec. Il faut toutefois reconnaître que ce mouvement nous a valu le Vieux-Québec, dont la valeur patrimoniale, ironiquement peut-être, n'est pas négligeable aujourd'hui<sup>9</sup>, sans parler de sa valeur touristique<sup>10</sup>.

Au xx<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour l'architecture québécoise traditionnelle s'enrichit d'une préoccupation pour le style « canadien-français » qui inspira à la fois l'édification et l'érudition<sup>11</sup>. En portant son regard vers les bâtiments hérités du passé, cette dernière devint la caution intellectuelle d'une politique de sauvegarde qui prit forme en 1922 avec la promulgation de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique<sup>12</sup>. Le Vieux-Québec, dans cette optique, en vint à concentrer les espoirs, les inquiétudes et les efforts de ceux qui voulaient non seulement préserver un *artefact urbain*, mais plus encore protéger un symbole de la société québécoise<sup>13</sup>. Dans la foulée, un mouvement se dessina pour redonner au premier site de Québec – Place-Royale – son visage d'antan. Ce mouvement était associé à une campagne de francisation – ou de re-francisation – de la société québécoise<sup>14</sup>. Cette campagne, qui avait pris son élan avant la Seconde Guerre mondiale, se jouait sur plusieurs plans, et l'un d'eux était justement qu'il fallait

- 
9. Le Vieux-Québec fut décrété arrondissement historique en 1963 en vertu de la Loi des monuments historiques adoptée la même année. Alain Gelly *et al.*, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec*, Québec, Septentrion, 1995, p. 142 et suiv.
  10. Luc Noppen, « Évolution de la pratique et de la production architecturale. L'arrondissement historique du Vieux-Québec », *ARQ-Architecture Québec*, n° 51, 1989, p. 18-29; Marcel Bélanger et Jean Cimon, « Le Centre-ville de Québec : espace sacré, ambiances, tourisme », dans Caroline Andrew et Louise Quesnel (dir.), *L'aménagement des centres-villes*, Ottawa, M. Éditeurs, 1990, p. 143-154; Odile Roy et Isabelle Faure, *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, Québec, Gouvernement du Québec et Ville de Québec, 1998, 112 p.; Martine Geronimi, *Imaginaires français en Amérique du Nord. Géographie comparative des paysages patrimoniaux et touristiques du Vieux-Québec et du Vieux Carré à la Nouvelle Orléans*, Thèse de doctorat en géographie, Québec, Université Laval, 2001, 376 p.
  11. L'une des figures importantes de cette période est certainement Gérard Morisset qui publia, en 1949, *L'architecture en Nouvelle-France*. On lira à ce sujet les analyses pénétrantes de Luc Noppen et de Lucie K. Morisset rassemblées au sein de trois articles fondamentaux : Morisset et Noppen (1995) et Noppen et Morisset (1996 et 2001). En ce qui concerne l'histoire de la ville de Québec au xx<sup>e</sup> siècle, on se référera à nouveau à Noppen et Morisset (1998), de même qu'à l'excellent ouvrage de Lebel et Roy (2000).
  12. Cette loi fut remplacée en 1963 par la Loi des monuments historiques.
  13. Gelly *et al.*, *op. cit.*, 1995; Alain Roy, « L'artefact et son édification en symbole identitaire. Le cas du Vieux-Québec, 1945-1963 », *Canadian Folklore/Folklore canadien*, vol. 18, n° 2, 1996, p. 51-68.
  14. Yves Bergeron, « Québec : foyer historique des francophones en Amérique du Nord », dans Yves Tessier (dir.), *Québec ville internationale, 1759 à nos jours*, Québec, Société historique de Québec, 1998, p. 185-193.

re-franciser la ville de Québec dont le patrimoine bâti datait essentiellement de l'époque du Régime anglais et de l'époque de la Confédération canadienne<sup>15</sup>. On y voyait là une contradiction qui laissait les habitants de Québec, majoritairement d'origine française, sans témoignage urbain rappelant un épisode aussi marquant de leur propre histoire : le Régime français. À la fin des années 1950 se mit donc en branle un important projet dont le but était de redonner à l'ancienne place Royale et au quartier environnant (qui adopta du coup le nom de Place-Royale) le visage qu'ils avaient avant la Conquête anglaise. Le maître d'œuvre de ce vaste projet était le gouvernement du Québec, en collaboration avec les autorités municipales. Le gouvernement fédéral fut également mis à contribution en fournissant une bonne partie du financement<sup>16</sup>.

## 2.2. LA RE-CONSTRUCTION DE PLACE-ROYALE

L'opération urbanistique qui permit la renaissance de Place-Royale fut massive et systématique. D'une part, elle donna lieu à une expropriation complète du domaine immobilier concerné et à une démolition presque totale des bâtiments existants. D'autre part, elle aboutit à une reconstruction « à l'ancienne » qui ciblait un passé spécifique, le XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui se voulait fidèle à ce qu'avait été Place-Royale à cette époque. Malgré ce souci déclaré de véracité historique, il reste que l'opération ne produisit qu'une ancienneté apparente. Car, encore une fois, il s'agissait de construire du nouveau pour représenter l'ancien. Il en résulta un paradoxe dont nous ne sommes pas encore sortis, en ce sens où ce qui est en réalité neuf et factice paraît aujourd'hui non seulement ancien, mais plus encore authentique. En effet, le quartier Place-Royale, bien que largement reconstruit, n'a pas perdu le statut d'arrondissement historique qui lui avait été accordé en 1963 en vertu de la Loi des monuments culturels du Québec<sup>17</sup>. Au contraire, on peut estimer que la reconstruction à l'ancienne l'a conforté dans ce statut.

15. Luc Noppen, « Place-Royale, chantier de construction d'une identité nationale », dans Patrick Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites. Du dessin au destin*, vol. 2, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 301-306.

16. Sur l'histoire de la reconstruction de Place-Royale, on lira avantagusement Faure (1992, 1996) et Noppen (1993), mais le texte de Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen (1978) demeure une référence indispensable.

17. Adoptée en 1963, la Loi des monuments historiques fut remplacée en 1972 par la Loi sur les biens culturels.

La reconstruction de Place-Royale suscita à l'époque une vive polémique<sup>18</sup>. Depuis, la controverse a marqué le pas devant une expression discrète, mais lancinante, de ressentiments et de remords<sup>19</sup>. Avec le recul, on semble cependant s'entendre sur les conditions de cette reconstruction. Noppen (1993), Faure (1992 et 1996) et Auger et Moss (2001), qui ont examiné en détail la question, reconnaissent d'abord que cette vaste opération d'urbanisme trouvait sa motivation profonde dans une ambition nationaliste québécoise qui, avec la Révolution tranquille, imprégnait grandement les esprits. Étant donné la forte mobilisation nationaliste à cette époque, il allait de soi que le paysage urbain fût lui aussi mis au service de la cause. Ces auteurs montrent par ailleurs que cette ambition nationaliste était couplée à une incompétence en matière de préservation et de mise en valeur des villes historiques. Les chartes d'Athènes (1931) et de Venise (1964), qui consignaient les principes internationalement reconnus en matière de restauration des monuments historiques, n'eurent, il est vrai, que très peu d'échos dans le projet de Place-Royale. Les spécialistes et les élus québécois étant alors peu sensibilisés à ces questions, il n'est pas étonnant que l'intérêt nationaliste eût pu être aussi déterminant : l'incompétence en matière de patrimoine bâti favorisait en quelque sorte une plus grande emprise de l'idéal nationaliste sur l'ensemble de la démarche<sup>20</sup>.

### 2.3. LA DÉMOLITION DE PLACE-ROYALE

Si la pression nationaliste et l'incompétence en matière de restauration furent pour beaucoup dans la reconstruction de Place-Royale, il demeure que celle-ci n'aurait jamais été possible si ses promoteurs n'avaient pas eu ou pris la liberté de démolir<sup>21</sup>. La démolition fut en effet un pilier de ce projet, comme l'ont montré Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen. Selon eux,

---

18. On trouve des échos de cette polémique dans les actes du colloque sur Place-Royale de 1978, de même que dans Cimon (1971 ; 1991, p. 33-45), La Haye (1972) et Noppen (1978).

19. Louis-Guy Lemieux, *Un amour de ville. Une chronique de Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1994, p. 249-250.

20. À ce propos, voir l'implacable démonstration de Cloutier *et al.* (1978).

21. Luc Noppen et Lucie Morisset, *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*, Québec, Éditions Multimondes et Commission de la capitale nationale du Québec, 1998, p. 132.

les démolitions, qu'ils ont constatées maison par maison<sup>22</sup>, s'expliquent parce que Place-Royale est, au sens technique, une reconstitution et en aucun cas une restauration, comme on le répéta souvent : « La reconstitution est en fait l'opération mentale par laquelle, sur la base des documents et à l'aide des vestiges, l'historien d'architecture se représente l'état d'un édifice à un moment précis de son histoire. La confusion entre la reconstruction<sup>23</sup> et la restauration a amené des restaurateurs à reconstruire leurs reconstitutions, ce qui équivaut à remplacer un édifice existant par un autre, qu'on vient d'imaginer<sup>24</sup>. » Sur la base de cette confusion, les promoteurs du projet Place-Royale ont revendiqué le droit de démolir. En effet, bien qu'ils eussent souvent désigné l'opération de projet de « restauration », ces derniers ne nièrent pas que la démolition en fût la condition de possibilité. Au contraire, le Bureau de coordination de Place-Royale prit le soin de spécifier, à plus d'une reprise, la nécessité de démolir. Ce fut le cas dans une section intitulée justement « Démolition » de son *Concept de restauration* de 1971<sup>25</sup> : « Les bâtisses vétustes du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont situées sur l'emplacement actuel de Place-Royale, cachent cette dernière et ne peuvent être restaurées selon l'architecture traditionnelle : il faut donc les faire disparaître » (p. 203). Selon les promoteurs, ces démolitions sont essentielles pour enlever les constructions récentes sans valeur ayant recouvert ou remplacé les bâtiments anciens qui, eux, ont une valeur patrimoniale : « Il ne faut pas se cacher que la reconstitution d'un ensemble, altéré par le temps et les hommes, défiguré par les surélévations, rendu hétérogène par de nouvelles constructions " modernes ", qui se sont intercalées, n'est guère possible sans démolition » (*ibid.*). Au nom du même argument, le droit de démolir fut revendiqué à nouveau, toujours en 1971, dans un document intitulé *La Place-Royale. Un trésor qu'il ne faut pas dilapider*<sup>26</sup>. On y lit :

Personne n'ignore l'état de décrépitude dans lequel les siècles et les hommes ont laissé la place Royale : surélévation des chaussées et des sols ; ajouts malheureux de façades ; constructions ultérieures intercalées entre des corps de bâtiments anciens, etc. On comprendra dès lors que pour être véritablement efficaces et harmonieux, le curetage

22. Voir à ce propos le chapitre 2 de leur étude : André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen, *La restauration de Place Royale. Une étude sur les concepts et sur les interventions. Le choix d'un concept actualisé : une proposition*, Québec, Université Laval, Département d'histoire, 1978, p. 103-135.

23. Il faut certainement lire ici *reconstitution* et non *reconstruction*.

24. Cloutier *et al.*, 1978, *op. cit.*, p. 110.

25. Ce document, daté du 15 mai et du 26 août 1971, est reproduit en partie dans Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen (*op. cit.*, 1978, p. 201-204).

26. Ce document, daté de novembre 1971, est également reproduit en partie dans Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen (1978, p. 205-210).

et le ravalement n'aillent pas sans ablation radicale des excroissances<sup>27</sup>. Aussi, il faudra sacrifier un certain nombre de bâtisses vétustes datant du début du siècle, qui déshonorent le quartier en plusieurs points et auxquelles il est impossible de donner une architecture ancienne, puisqu'elles sont « contemporaines » (p. 208).

Sans « cette ablation radicale », insiste-t-on, Place-Royale ne pourra jamais se « débarrass[er] des scories contemporaines, séquelles de l'industrialisation et du mercantilisme », qui voilent sa « belle ordonnance » (p. 209).

## 2.4. LA COMPÉTENCE DE DÉMOLIR

Si la démolition de Place-Royale fut à la fois un acte et une revendication, il reste à savoir comment ses promoteurs avaient acquis la *compétence* de le faire, compétence étant ici comprise non pas dans sa stricte acception juridique ou technique, mais plus largement comme une *aptitude sociale*. On suppose en effet que la démolition de Place-Royale devait trouver dans le contexte de l'époque une légitimité fondée non seulement sur un trait de la culture, mais aussi sur une intention politique. À ce propos, il n'est certainement pas inutile de mentionner que la reconstruction de Place-Royale – qui s'étendit sur un peu plus de deux décennies – est contemporaine de deux autres opérations urbanistiques majeures à Québec : 1) la rénovation du quartier Saint-Roch en basse ville<sup>28</sup>; 2) la démolition d'une partie de la haute ville hors les murs pour faire place à une vaste cité administrative, connue sous le nom de Colline parlementaire<sup>29</sup>. Il y eut donc trois opérations simultanées programmant des démolitions massives et systématiques<sup>30</sup>.

Deux d'entre elles, celle de Saint-Roch et celle de la Colline parlementaire, étaient justifiées par le désir d'offrir à la ville des équipements modernes, soit pour mieux servir le commerce et les affaires (Saint-Roch), soit pour accueillir une fonction publique en pleine expansion (haute ville). Il semble difficile de penser que la reconstruction de Place-Royale ne soit pas sans analogie avec ces deux opérations. Car même si ces

---

27. Souligné dans le texte.

28. Guy Mercier et Sophie Mascolo, « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain : le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec », dans Luc Noppen, (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, 1995, p. 53-102; Lucie Morisset, *La mémoire du paysage. Histoire de la forme urbaine d'un centre-ville : Saint-Roch, Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 235-248.

29. Bergeron, 1974.

30. Le lecteur trouvera une présentation détaillée de cet épisode de l'histoire de Québec dans Filion (1987), Noppen et Morisset (1998) et dans Lebel et Roy (2000).

dernières anticipaient l'avenir alors que la reconstruction de Place-Royale se retournait vers le passé, les trois procédaient de la même façon, c'est-à-dire par des démolitions programmées. Cette similarité oblige à considérer sérieusement l'hypothèse d'un esprit de système ayant présidé à l'ensemble de ces opérations.

Pour attester de l'existence à Québec, dans les années 1960 et 1970, d'une telle compétence de démolir, il ne suffit pas, à notre avis, d'évoquer la forte emprise qu'exerçaient en Amérique du Nord à cette époque les modèles de rénovation urbaine. Dans un grand nombre de villes, dont Québec, ces modèles conduisirent, il est vrai, à de vastes opérations de démolition et de reconstruction de quartiers anciens<sup>31</sup>. Ces pratiques sont évidemment significatives des premières décennies d'après-guerre, et il n'est pas nécessaire, selon nous, de revenir sur cette question. Il importe cependant de comprendre comment se constitua, au sein de la communauté locale, une légitimité permettant aux promoteurs de Place-Royale de se reconnaître une compétence de démolir en dehors de la rationalité même de leur argument et de leur démarche spécifique en faveur de la « restauration » ou de la reconstitution de cet ensemble urbain. Cette position nous met sur la piste d'une attitude sociale favorable à la démolition qui aurait infléchi, à Québec, le discours et la pratique de l'aménagement du territoire en général. Il faut en effet présumer que la légitimité de démolir systématiquement des parties de la « vieille capitale », si elle existait, devait à tout le moins moduler, pendant ses années, la planification aménagiste. Si oui, comment se construisit cette conviction et dans quelles circonstances prit-elle corps ?

Il faudrait, pour répondre pleinement à ces questions, analyser tous les discours et toutes les pratiques qui ont marqué l'aménagement de l'agglomération de Québec dans les trois premières décennies d'après-guerre. Pour les fins du présent exercice, nous proposons toutefois une approche plus sélective en ne retenant que deux textes : le Rapport Gréber (1956) et le Rapport Martin (1961-1963). À strictement parler, ces textes n'expriment que l'opinion de leurs auteurs. Considérant qu'ils furent réalisés à la demande et avec la collaboration des autorités locales, on peut néanmoins présumer que, dans une certaine mesure, ils s'inspirèrent et marquèrent à la fois la culture locale, du moins celle de l'élite. De plus, l'ambition de ces deux textes de définir le cadre général de l'aménagement de la ville de Québec laisse espérer que nous pouvons, à travers eux, vérifier si la compétence de démolir, dont nous faisons l'hypothèse, existait vraiment et, si oui, sous quelle forme.

---

31. David Ley, *A Social Geography of the City*, New York, Harper & Row, 1983, p. 45.

FIGURE 14.1  
Place-Royale en 2002



Crédit photo : Pierre Gignac

Source : Banque d'images du Centre collégial de développement de matériel didactique.

## 2.5. LE RAPPORT GRÉBER : DÉMOLIR ET MODERNISER LE PATRIMOINE

La fin de la Seconde Guerre mondiale offrit aux autorités municipales de Québec l'occasion de réfléchir plus longuement à la nature et au rôle de leur ville et de concevoir un programme d'actions pouvant fixer les paramètres d'une organisation efficace de son territoire. On avait alors la conviction que Québec devait impérativement s'adapter à des conditions radicalement nouvelles. D'abord, l'industrie abandonnait rapidement la basse ville qui, longtemps, l'avait accueillie. L'habitat, de son côté, posait un double problème. Alors que s'amorçait un mouvement d'évasion des populations solvables vers la banlieue pavillonnaire, les quartiers résidentiels anciens, encore très denses, paraissaient de plus en plus vétustes. Aussi fallait-il prendre la mesure de la périurbanisation tout en améliorant l'habitation dans la ville centre. La nouvelle donne résidentielle et industrielle n'était pas non plus sans annoncer une redistribution des commerces et une intensification et un allongement des déplacements au sein de l'agglomération. La problématique de transport se couplait enfin au défi de brancher correctement la ville de Québec au

réseau routier interurbain afin que celle-ci assume correctement sa fonction de capitale provinciale et demeure compétitive face à ses concurrentes du Nord-Est américain<sup>32</sup>.

Ces préoccupations imprègnent le *Projet d'aménagement de Québec et de sa région* présenté en 1956 par Jacques Gréber, Édouard Fiset et Roland Bédard<sup>33</sup>. Ces trois urbanistes avaient reçu le mandat de préparer un « plan directeur » esquissant « une solution d'ensemble pour l'aménagement de la Ville et de ses environs<sup>34</sup> ». À la base de leur proposition s'inscrit la conviction que le destin de Québec se jouait sur la scène régionale. Comme l'indiquaient la délocalisation industrielle et la périurbanisation en cours, il fallait, selon eux, penser l'avenir de Québec en considérant l'ensemble du territoire qu'elle polarisait :

La ville de Québec est et s'affirmera de plus en plus comme le centre d'un vaste territoire aux possibilités encore à peine entrevues. Sa situation la prédestine à devenir le lien entre cette région et le monde économique. Son statut de capitale provinciale et de ville universitaire, d'autre part, assure son rayonnement, la nature et la conformation des territoires qui l'entourent en favorisant l'expansion<sup>35</sup>.

Il importait par conséquent, selon les mandataires, de concevoir un projet d'aménagement favorisant au mieux « l'épanouissement des activités urbaines » et le « bien-être de la population » (*ibid.*). Or cette population n'était pas seulement en pleine croissance, mais elle adoptait aussi de plus en plus la banlieue comme lieu de résidence. Quant à la répartition des différentes fonctions urbaines, il importait surtout de prévoir leur implantation sur des terrains appropriés afin d'éviter la cohabitation d'usages incompatibles. La ville héritée de l'avant-guerre, en concentrant trop souvent, en de mêmes lieux l'industrie, le commerce et l'habitation, avait, estimait-on, malencontreusement multiplié les nuisances mutuelles. Pour y remédier, il était impératif de placer correctement les fonctions sur l'échiquier urbain afin que la position de l'une ne soit pas un désavantage pour ses voisins. Dans cette problématique de la distribution des fonctions, il importait également de considérer le gabarit des équipements que celles-ci nécessitaient. Si les zones urbaines étaient appelées à se spécialiser, il fallait également prévoir qu'une intensification des fonctions allait commander une augmentation des superficies

32. Pour une présentation de la dynamique géographique de Québec à cette époque, voir Brown (1952), Camu (1957) et Trotier (1962-1963).

33. Noppen et Morisset (1998) et Lebel et Roy (2000) fournissent d'utiles renseignements sur la vie et l'œuvre de ces trois personnes.

34. Gréber *et al.*, *Projet d'aménagement de Québec et de sa région*, Québec, Ville de Québec, 1956 : page liminaire non paginée.

35. *Ibid.*, p. 6.



occupées par chacune d'elles. Tel était le cas, notamment, de la fonction commerciale dans la ville centre, qui serait appelée à desservir une région plus vaste et plus peuplée. Le cas du transport était encore plus patent, puisque l'explosion de la circulation automobile exigeait un développement rapide du réseau routier. Les besoins à cet égard étaient pressants et il urgeait, d'après Gréber, Fiset et Bédard : 1) d'assurer une pénétration aisée du trafic interurbain au cœur de la ville ; 2) de faciliter le transit intra-urbain afin que la redistribution des fonctions urbaines à l'échelle régionale ne fût pas compromise ; 3) d'implanter dans chaque secteur de la ville le nombre de places de stationnement suffisantes de sorte qu'il restât ou devînt une destination automobile commode<sup>36</sup>. Pour ce faire, il était primordial de revoir complètement le réseau routier, non seulement en améliorant les routes existantes, mais surtout en traçant de nouvelles, et non des moindres, car elles devaient canaliser de forts débits<sup>37</sup>. Or ces nouvelles routes, comme les autres projets à envisager pour donner aux fonctions urbaines la chance de s'épanouir, nécessitaient au premier chef de l'espace : « Si on ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer, non pas des réalisations immédiates, ce qui ne serait ni économique ni justifié, *mais la réservation des emprises nécessaires*<sup>38</sup> à la réalisation de ces projets, on risque de compromettre à jamais le développement de cette vaste et riche région urbaine déjà connue sous le nom de "Grand Québec"<sup>39</sup>. » C'est pourquoi l'une des principales missions du plan directeur fut d'identifier les espaces libres ou à libérer pouvant accueillir les nouveaux équipements que l'avenir de la région urbaine commandait. Quant à la libération effective « des emprises nécessaires », elle s'imposait, d'après les auteurs, comme une véritable raison d'État. Elle devait cibler en premier lieu les quartiers anciens, en basse ville surtout, dont l'infrastructure routière, ferroviaire, industrielle, commerciale et résidentielle paraissait obsolète. Prévoyant une évacuation complète de l'industrie, les auteurs suggéraient surtout de récupérer l'important domaine foncier que celle-ci s'y était accaparé. De plus, comme la présence du réseau ferroviaire devenait superflue en raison du départ de l'industrie, ils proposèrent de céder une large partie de son emprise au transport routier. Quant à

36. Gréber *et al.*, *op. cit.*, 1956, p. 17-21, 40-42.

37. Dans la foulée du Rapport Gréber, la Commission d'aménagement de Québec commanda aux ingénieurs Vandry et Jobin un plan de circulation et de transport pour l'ensemble de la région de Québec. La proposition soumise en 1968 épousa parfaitement les vues du Rapport Gréber en matière d'agrandissement du réseau routier métropolitain.

38. Souligné dans le texte.

39. Gréber *et al.*, *op. cit.*, 1956, p. 9.

l'espace industriel à reconvertir, celui-ci devait être destiné à la modernisation de l'infrastructure commerciale et de l'habitat. Au chapitre de l'habitation, les auteurs du plan directeur s'attachaient avant tout « aux exigences élémentaires du confort, de l'hygiène et de la sécurité<sup>40</sup>. » Ils considéraient que les logements anciens étaient en majorité, surtout l'habitat collectif, non conformes aux nouveaux standards en la matière et que la construction de logements neufs constituait la meilleure solution pour y remédier. Ils relayaient en cela une opinion largement répandue qui, par exemple, avait inspiré au gouvernement canadien la création, en 1946, de la Société centrale d'hypothèque et de logement et la promulgation de la Loi nationale sur l'habitation en 1954. À cet égard, leur stratégie était double. D'une part, il s'agissait de compléter l'infrastructure résidentielle des quartiers résidentiels où le logement était de bonne qualité; d'autre part, de démolir et de reconstruire à neuf – selon des critères que Le Corbusier, lui-même n'eût pas reniés – là où l'habitat était impropre :

Dans le centre de la ville, le problème de pourvoir au gîte de la population est conditionné par deux aspects principaux; construction d'habitations unifamiliales ou collectives dans les quartiers résidentiels de bonne tenue, c'est-à-dire suffisamment dégagés ou aérés et pourvus de l'équipement social, religieux, récréatif et scolaire suffisant, d'un côté; et de l'autre, construction d'habitations collectives dans des quartiers plus vieux, plus congestionnés ou en partie commercialisés. Dans le premier cas, la construction vient s'intégrer dans le cadre existant et sa qualité, ainsi que la conservation de sa valeur domiciliaire dépend des mesures de zonages et des règlements de construction existants. [...] Dans le second cas, le problème est plus complexe. Il nécessite le choix préalable d'un emplacement où existe un état de décrépitude avancée des structures, et où les conditions économiques et sociales justifient les opérations nécessaires. Il faut ensuite procéder à leur démolition et au remembrement du lotissement, ce qui comporte souvent des changements dans le tracé des rues secondaires. Ces projets sont ensuite sujets à l'étude de plans-masses, à la réservation au sol d'espaces libres suffisants pour procéder à l'établissement de plans de construction<sup>41</sup>.

Ces démolitions-reconstructions, que le plan directeur regroupe sous le terme générique de « réaménagement », visaient tous les quartiers anciens densément peuplés de Québec, qu'ils soient de la basse ou de la haute ville. Les auteurs eurent toutefois la prudence de ne pas détailler leur programme de réaménagement, préférant recommander la tenue d'une vaste enquête chargée d'évaluer précisément l'état du logement à

40. Gréber *et al.*, *op. cit.*, 1956, p. 46.

41. *Ibid.*, p. 44-45.

Québec et de définir, en conséquence, des actions spécifiques<sup>42</sup>. L'ensemble de leurs propos laisse toutefois entendre que le « réaménagement », à leur avis, n'était certainement pas une mesure exceptionnelle ou ponctuelle. En fait, à leurs yeux, seule la préservation du « Québec historique » semblait être la raison pouvant en limiter l'application :

Si la partie intra-muros de la ville ainsi que certains quartiers anciens de la basse ville demandent d'être restaurés avec soin et avec toutes les précautions voulues pour leur conserver leur cachet, par contre, quand certains quartiers sont trop délabrés pour être remis en état, ils doivent être traités différemment. On ne doit pas craindre alors de bousculer un ordre établi si cet ordre est contraire aux exigences élémentaires du confort, de l'hygiène et de la sécurité, tant pour l'individu que pour la collectivité<sup>43</sup>.

Pour ce qui est du secteur qui deviendra Place-Royale, qu'il inclut dans le « Québec historique », le Rapport Gréber précise :

Les Places Champlain, du Marché Champlain et de Notre-Dame des Victoires peuvent être considérées comme un tout car elles ne sont séparées que par de petites rues bordées principalement d'une même architecture vieillotte. Si les bureaux et les installations de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux étaient démolis pour être édifiés ailleurs, la Place Champlain ainsi dégagée, largement ouverte sur le fleuve, avec, comme fond de plan, la falaise surmontée du grand hôtel, deviendrait une des places les plus pittoresques de Québec. Ces trois places, ainsi que leur voisinage immédiat, nécessitent les mêmes mesures de protection et de conservation que celles qui sont précisées dans le cinquième chapitre de la seconde partie du présent rapport au titre du Québec historique<sup>44</sup>.

Même s'ils associaient la « préservation » du « Québec historique » à des « mesures de protection et de conservation », les auteurs du plan directeur ne s'interdisaient toutefois pas de penser que la valeur historique de la ville pouvait aussi être servie, dans certaines circonstances, par la démolition, dans la mesure où un bâtiment reconstruit était parfois plus évocateur du passé qu'une construction ancienne. En effet, « Québec peut garder son cachet, malgré le remplacement inévitable d'éléments vétustes, par le traitement particulièrement soigné des œuvres nouvelles qui sont appelées à les remplacer<sup>45</sup> ». Cette solution présentait même, aux yeux des mandataires, un réel avantage par rapport à « la préservation »,

42. *Ibid.*, p. 46.

43. *Ibid.*

44. *Ibid.*, p. 50-51.

45. *Ibid.*, p. 53.

(*ibid.*), car elle permettait d'éviter la protection d'un ensemble urbain composite qui risquait de brouiller l'image que la ville historique devait donner d'elle-même :

Malheureusement une telle directive [la préservation] peut conduire à certains excès, notamment à la défense de bâtiments qui n'ont intrinsèquement d'autres qualités que celles d'avoir enduré les ravages d'un certain nombre d'années. Une ville historique ne doit pas offrir aux regards du visiteur un ramassis d'éléments hétéroclites. Ce n'est pas une boutique de bric-à-brac (*ibid.*).

Bref, on concevait la préservation comme un art de choisir, de dissimuler et, si nécessaire, de faire disparaître, ce qui finalement ne différait en rien du projet général de *réaménagement* qui était à la base du Rapport Gréber.

## 2.6. LE RAPPORT MARTIN : LA VALEUR HISTORIQUE DE LA DÉMOLITION

Comme l'avait suggéré le Rapport Gréber<sup>46</sup>, les autorités de la Ville de Québec constituèrent, en septembre 1957, une Commission d'enquête sur le logement. Présidée par le doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Jean-Marie Martin, cette commission concentra son attention sur l'état de l'habitation à Québec en conservant toutefois une vision aménagiste générale, comme le précisait d'ailleurs son mandat, si bien que le rapport qui en résulta s'apparentait également à un plan directeur fixant de grandes orientations pour l'aménagement de la ville de Québec et de sa région. Le parti des commissaires à cet égard découlait de la conception qu'ils se faisaient de la ville. Puisque celle-ci, par définition, se transformait continuellement, son évolution même était l'une des principales responsabilités que les autorités municipales devaient, selon eux, assumer afin que les « fonctions urbaines » se réalisent pleinement pour le plus grand bénéfice des habitants<sup>47</sup>. Quant à l'envergure régionale de leur réflexion, les commissaires n'oublièrent pas

46. *Ibid.*, p. 46.

47. « La ville est un organisme en perpétuelle évolution : c'est-à-dire que ses fonctions peuvent changer dans le temps, l'importance relative de celles-ci peut varier selon les époques, certaines fonctions peuvent disparaître, de nouvelles s'ajouter. Pour mieux remplir ses fonctions anciennes et nouvelles, la ville doit modifier sa structure et son caractère, tout comme il arrivera qu'elle s'accroisse en dimension et en population. » (Jean-Marie Martin *et al.*, *Le logement à Québec*, volume 2 : *Caractéristiques générales de l'habitation à Québec*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 1962a, p. 2.)

de considérer, bien que leur mandat ne fût pas explicite à cet égard<sup>48</sup>, que la ville de Québec, en pleine poussée démographique, était résolument engagée dans une dynamique territoriale qui embrassait toute la « région métropolitaine »<sup>49</sup>. Cette dynamique avait, d'après eux, comme caractéristique fondamentale de repositionner les fonctions urbaines au sein de l'agglomération et de transformer le calibre de leurs infrastructures. Plus spécifiquement, ils observaient une inéluctable tendance à l'intensification de la concentration, à Québec même, de l'« activité économique » (*ibid.*). C'est pourquoi se posait à la conscience aménagiste la question essentielle du statut de l'habitat dans la ville centre : l'habitat ne devait pas y être évalué sur la seule base de ses qualités intrinsèques (est-il propice ou non à l'habitation ? A-t-il une valeur historique ou touristique, du cachet ?), car il fallait également se demander s'il occupait une place appropriée ou une place convenant davantage à une autre fonction. La conviction générale des commissaires, nourrie d'une géographie urbaine fonctionnaliste typique de l'époque, était que le centre de l'agglomération devait concentrer les « affaires » (*ibid.*) et accueillir un habitat que l'on pourrait qualifier d'appoint, alors que la population devait, en général, trouver à se loger en périphérie<sup>50</sup>. Cette opinion, fondée sur une théorie de la ville, se voulait également conforme à l'état d'une société post-industrielle cultivant l'idée d'un droit au confort domestique pour tous, ce que confirmait d'ailleurs l'évasion vers la banlieue pavillonnaire qui s'intensifiait à cette époque<sup>51</sup>. Ainsi, même si le centre-ville de Québec était encore densément peuplé au début des années 1960, les commissaires jugeaient cette situation anormale ou, à tout le moins, paradoxale<sup>52</sup>. Ainsi, pour eux, l'option aménagiste raisonnable devait composer avec une seule véritable alternative :

L'extension continue de la banlieue a comme conséquence que Québec jouera de plus en plus, à l'égard de la région métropolitaine, uniquement le rôle de centre. Il en découlera un agrandissement du centre d'affaires, occupant une part de plus en plus étendue du territoire municipal, à moins qu'une politique vigoureuse ne vise

48. Ce qui ne les empêcha pas de recommander « l'agrandissement du territoire de la ville » (Martin *et al.*, *Le logement à Québec*, volume 1 : *Recommandations*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 1961, p. 64-66).

49. Martin *et al.*, *op. cit.*, 1961, p. 47.

50. Martin *et al.*, *op. cit.*, 1962a, p. 1-9.

51. Martin *et al.*, *Le logement à Québec*, volume 3 : *Les conditions d'habitation et la qualité des logements*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 1962b, p. 218 *et passim*.

52. Martin *et al.*, *op. cit.*, 1962a, p. 56.

systématiquement à éliminer de ce centre les édifices servant à l'habitation afin de le réserver presque entièrement à l'activité économique<sup>53</sup>.

Partant de ces prémices théoriques, la Commission Martin chercha d'abord à évaluer « les conditions de l'habitat et la qualité du logement » à Québec en tenant compte autant des caractéristiques physiques (bâtiments, lieux) et sociales (services offerts) que de la perception qu'en avaient les habitants<sup>54</sup>. Ils prirent aussi en compte la « fonction » de chaque quartier qui pouvait, en soi, être ou non favorable à l'habitation<sup>55</sup>. Une fois ces critères définis, le but de l'enquête était de classer les différents quartiers ou plus précisément ce qu'on appelait les « zones » de la ville selon les « caractéristiques » de leur habitat<sup>56</sup>. Trois catégories furent retenues : les zones d'habitat inadéquat, les zones d'habitat de qualité moyenne et les zones d'habitat adéquat. L'enquête releva la piètre qualité de l'habitat à Québec, estimant que les zones d'habitat inadéquat couvraient 41 % du territoire de la ville et rassemblaient 45 % de ses habitants, ce qui fit dire aux commissaires : « Québec constitue une ville où, dans une grande partie de son territoire, la population ne peut présentement se loger décentement<sup>57</sup>. » L'habitat inadéquat s'étendait en partie en haute ville hors les murs (toute la paroisse Saint-Jean-Baptiste et une partie de

53. Martin *et al.*, *op. cit.*, 1961, p. 47. Le Rapport Martin précisait, dans un autre passage, qu'il fallait « entrevoir une transformation graduelle de Québec, de façon à ce que celle-ci s'adapte mieux au rôle de métropole régionale et de ville mère d'une banlieue sans cesse en croissance absolue et relative. [...] le territoire restreint de la cité l'empêche d'avoir une population extrêmement considérable. Cependant l'expansion de la région métropolitaine et de la région économique de Québec continue, de sorte que la population de Québec devient, à mesure que le temps s'écoule, moins importante par rapport à celle de la région métropolitaine. [...] Ainsi donc, Québec, par rapport à la région métropolitaine a tendance à devenir de plus en plus un « centre » plutôt qu'une ville complète. Cet état de choses peut avoir de graves conséquences sur la qualité de la ville et doit être une des données de base de toute planification en vue soit de contrôler, soit de contrecarrer ce mouvement » (Martin *et al.*, *Le logement à Québec*, volume 4 : *Prévisions*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 1963, p. 18).

54. Les critères sont expliqués en détail dans le volume 1 du rapport (Martin *et al.*, 1961), alors que les résultats de l'enquête exhaustive sont consignés dans le deuxième et le troisième volume du rapport (Martin *et al.*, 1962a et b).

55. Cette prise de position conduisit au commentaire suivant à propos des zones d'habitat inadéquat : « Lorsqu'une zone est considérée comme inadéquate pour fins d'habitation, ceci ne signifie pas que tous les logements ou toutes les maisons qui s'y trouvent sont plus ou moins habitables, mais que le territoire qu'elle délimite n'est pas, dans son état actuel, propre à l'habitation, soit à cause de sa fonction, soit à cause des caractéristiques physiques du milieu, soit à cause de l'état du logement » (Martin *et al.*, *op. cit.*, 1961, p. 3).

56. Martin *et al.*, 1961, p. 3.

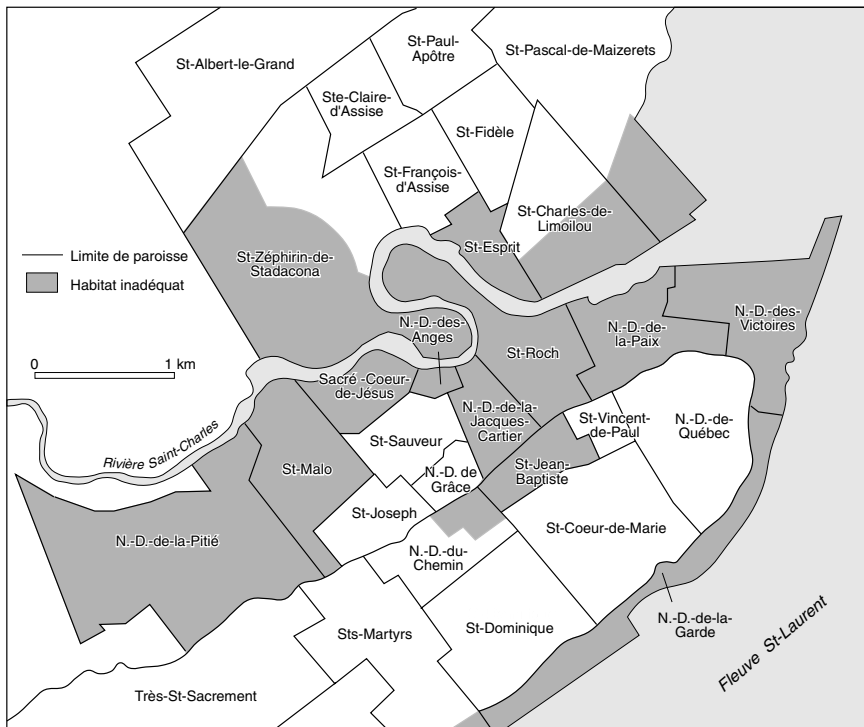
57. *Ibid.*, p. 12.

Notre-Dame-du-Chemin) et sur l'ensemble du croissant de la basse ville de Québec, de la paroisse Notre-Dame-de-la-Pitié, à l'ouest, jusqu'à la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde, au sud, en débordant au nord au-delà de la rivière Saint-Charles vers les paroisses de Saint-Zéphirin de Stadacona, de Saint-Esprit et de Saint-Charles de Limoilou (figure 14.2).

Sur la base de leur enquête, les commissaires établirent ensuite, pour chacun des secteurs de la ville, un programme urbanistique qui consistait à accorder les zones à leur « fonction » respective. La désignation de cette fonction programmatique était non seulement inspirée par l'état de fait constaté lors de l'enquête, mais aussi et peut-être surtout par une juste anticipation des modifications qu'il fallait apporter à la structure de la ville pour que celle-ci pût « mieux remplir ses fonctions »<sup>58</sup>. En effet, « par

FIGURE 14.2

#### L'habitat inadéquat en 1961 selon la Commission d'enquête sur le logement



Source : Rapport Martin *et al.*, 1961.

58. Martin *et al.*, *op. cit.*, 1962b, p. 2.

fonction, écrivaient les commissaires, on entend l'utilisation principale ou, en tout cas importante, qui est faite ou que l'on doit faire d'une superficie donnée<sup>59</sup> ». Or, précisaient-ils, les secteurs résidentiels – et plus encore ceux où l'habitat était « inadéquat » – se prêtaient davantage à un changement de fonction parce qu'ils offraient d'une part une moindre contrainte et représentaient souvent, d'autre part, une occasion d'éliminer un habitat qui ne correspondait pas aux standards (Martin *et al.*, 1961, p. 15). C'est pourquoi ils accordèrent une attention toute particulière aux « zones d'habitat inadéquat ». Ils proposaient à cet égard deux types d'intervention dont la différence tenait au degré de dégradation de l'habitat. Car, spécifiaient-ils, « il ne faudrait pas conclure de la description que l'on a faite des zones inadéquates que tout y est uniformément mauvais : il y a des parties où les conditions d'habitation sont acceptables » (*Ibid.*, p. 12). Cette nuance exigeait une modulation urbanistique, d'où leur souci de distinguer le « réaménagement<sup>60</sup> » et la « rénovation », le premier devant s'appliquer aux « parties où la condition générale des habitations et de l'habitat étaient vraiment inadéquates » (*ibid.*).

Le mot réaménagement [...] signifie que le quartier, le secteur ou l'îlot auquel le terme s'applique doit subir un traitement aussi complet que possible allant jusqu'au changement d'utilisation ou de fonction du territoire concerné : ainsi le réaménagement peut avoir comme résultat qu'un îlot d'habitation peut devenir un parc de stationnement ou qu'un quartier semi-résidentiel peut devenir exclusivement résidentiel. Le réaménagement d'une aire implique donc que l'urbaniste chargé de la réaliser a la latitude, compte tenu du bien-être général de la collectivité, d'attribuer à cet espace la fonction la plus rationnelle, selon la formule la plus adaptée aux diverses caractéristiques du milieu. D'autre part, la rénovation d'une aire consiste uniquement à la refaire en lui conservant sa fonction : ainsi si cette portion de territoire était résidentielle, l'opération dite de rénovation respecte ce caractère ; si elle est commerciale ou industrielle, elle reste commerciale ou industrielle, etc.<sup>61</sup>.

Au-delà de la nuance qui les distingue, le réaménagement et la rénovation étaient des opérations lourdes qui, toutes les deux, impliquaient d'amples libérations d'espaces. En effet, l'idée de démolition était sous-jacente au concept même de réaménagement, défini alors comme « une entreprise au cours de laquelle on refait entièrement une partie d'une ville », ce qui « implique une modification de la forme de l'aire

59. Martin *et al.*, 1961, p. 13.

60. Ce terme, comme nous l'avons vu plus haut, avait déjà été employé dans le Rapport Gréber.

61. Martin *et al.*, 1961, p. 12-13.



refaite<sup>62</sup> ». De même, il est impossible de ne pas associer démolition et rénovation si celle-ci, comme l'indique le Rapport Martin, « consiste uniquement à refaire [une aire] en lui conservant sa fonction<sup>63</sup> ». Enfin, lorsqu'ils précisaient, pour chacune des aires de réaménagement ou de rénovation, les actions à entreprendre, les commissaires recouraient fréquemment au terme *reconstruire* qui suppose, lui aussi, la démolition<sup>64</sup>. Certes, pour eux, le réaménagement ou la rénovation n'impliquait pas automatiquement la démolition. Néanmoins, si la démolition n'était pas la seule option, elle demeurait, lorsque les circonstances s'y prêtaient, pleinement justifiée. Ce distinguo révèle que le souci de la Commission n'était pas de commander des démolitions, mais d'explicitier les principes qui les légitimaient. Une fois ces principes clairement établis et fondés en raison, la Commission laissait ensuite aux autorités – et à « l'urbaniste » qui les guidait – toute « la latitude » nécessaire pour choisir, selon le cas, « la formule la mieux adaptée<sup>65</sup> ». Elle plaidait en ce sens pour une « politique d'urbanisme souple », comme ici en matière d'habitation, qui, tout en se réservant le droit de démolir, pouvait « s'exprimer de bien des façons » :

Ainsi, si l'on constate que tel îlot de ville est impropre à l'habitation, il ne faut pas se contenter de le démolir et de le reconstruire en prenant pour acquis qu'aucune autre modification ne s'impose. Sa transformation doit avant tout s'effectuer en fonction des exigences actuelles de la ville. S'il y a lieu de le réserver au commerce ou à l'industrie plutôt qu'à l'habitation, il ne faut pas hésiter à le faire. Et même dans ce cas, cette réadaptation ne signifie pas nécessairement que l'on doive démolir et reconstruire tout à neuf ; la réfection ou la transformation de bon nombre d'immeubles existants, sinon de tous, peut être suffisante. En effet, il ne faut pas oublier que tout immeuble est une richesse qui, même si elle appartient en propre à un citoyen, appartient aussi collectivement à la ville et que cette richesse, comme tout autre, mérite d'être conservée si elle en vaut vraiment la peine et s'il est d'intérêt général de le faire. La démolition n'est qu'une solution extrême à utiliser avec grande précaution. [...] Il s'agit donc, en parlant du problème de la ville, celui de l'habitation, de repenser cette ville, de la réédifier en tenant compte de ses fonctions et de son caractère, selon les normes de l'urbanisme, celles-ci étant basées sur la connaissance de l'espace social<sup>66</sup>.

62. Martin *et al.*, 1961, p. 80.

63. *Ibid.*, p. 13.

64. *Ibid.*, *passim*.

65. *Ibid.*, p. 13.

66. Martin *et al.*, 1962a, p. 4-5.

Comprendre « l'espace social » d'une ville signifie notamment que l'urbanisme sait reconnaître « la valeur culturelle et économique du caractère historique de certains quartiers<sup>67</sup> ». Et Québec, à ce titre, se distinguait tout particulièrement, selon les commissaires. Pour eux, deux secteurs, essentiellement, incarnaient ce « caractère historique » : le Vieux-Québec *intra-muros* et la paroisse Notre-Dame-des-Victoires (aire 7) où fut reconstruit, plus tard, le quartier Place-Royale. Il est intéressant de noter que le caractère historique d'un secteur ne l'excluait pas d'emblée d'un projet de réaménagement ou de rénovation<sup>68</sup>. Au contraire, cela pouvait « être suffisant pour donner à une aire [...] une priorité quant à son réaménagement ou à sa rénovation » (*ibid.*). C'était notamment le cas de l'aire 7, dont le réaménagement devait avoir « préséance sur plusieurs autres » en raison de « la valeur historique et architecturale de nombre d'immeubles »<sup>69</sup>. Outre la « protection » des « bâtiments de caractère historique », le programme de réaménagement prévoyait, pour cette aire, la suppression de l'habitat familial<sup>70</sup>. Il en était de même pour l'aire 8, qui couvrait la moitié nord du Vieux-Québec. Dans ce cas, le programme de rénovation prescrivait à la fois la « réparation » des « maisons en état de l'être » et la « démolition » des « taudis qui n'ont aucune valeur historique ou architecturale »<sup>71</sup>. Bien que les commissaires n'eussent jamais précisé ce qu'ils entendaient par protection et réparation des bâtiments historiques, on comprend à tout le moins, à travers le sens donné aux concepts de réaménagement et de rénovation, que la valeur culturelle et touristique d'une aire n'excluait pas nécessairement sa reconstruction et, du coup, sa démolition. Et si l'on admet que cette solution devait être somme toute marginale, il apparaît tout de même clairement que des démolitions étaient nécessaires pour *dégager* les bâtiments qui avaient une réelle « valeur historique ou architecturale ». Dans un cas comme dans l'autre, la démolition, partielle ou complète, était considérée comme la condition première de leur *mise en valeur*, car elle les débarrassait d'une gangue sans intérêt.

---

67. *Ibid.*, p. 16.

68. *Ibid.*, *passim*.

69. *Ibid.*, p. 33.

70. *Ibid.*, p. 32.

71. *Ibid.*, p. 34.

## CONCLUSION : LE DRAME D'UNE VILLE FACE À SON PASSÉ ET À SON AVENIR

Le Rapport Gréber et le Rapport Martin transmirent, dans le discours aménagiste québécois, l'idée de la légitimité d'une démolition systématique. Cette légitimité fut construite sur la base d'une volonté d'adapter la ville de Québec aux conditions d'une *urbanisation régionale* aussi nécessaire qu'incontournable<sup>72</sup>. Dans cette perspective, l'aménagement devait envisager un inévitable *aggiornamento* qui impliquait à la fois le zonage et la localisation appropriés des fonctions urbaines, l'installation d'équipements urbains de plus grands gabarits et une réfection en profondeur de l'habitation. Or, ce renouvellement commandait une démolition. Mais cette dernière n'était pas simplement la condition de l'avènement d'une autre forme urbaine. La légitimité de la démolition tenait plus spécifiquement dans la recherche d'un contraste significatif entre le nouveau et l'ancien, entre l'efficacité et le charme. Car, en fait, la démolition était considérée comme le déclencheur de la modernisation urbaine, qui était aussi la condition de la mise en valeur du « Québec historique ». À ce compte, on peut dire que le *réaménagement* et la *patrimonialisation*, bien qu'ils eussent abouti *in fine* à deux images différentes de la ville, participaient en ces circonstances d'un même élan moderniste qui appelait, dans un cas comme dans l'autre, une vaste entreprise de démolition.

Placé dans le contexte général de la culture aménagiste qui régnait à Québec depuis la fin des années 1950, on constate que la reconstruction de Place-Royale n'était ni une incongruité, ni une fausse note, ni la marque d'un changement de cap. Au contraire, elle s'alignait directement sur les principes mêmes d'une conception de l'aménagement urbain où la compétence de démolir était le complément essentiel d'un jugement largement négatif porté sur la ville. Le discours aménagiste se formait en effet autour d'une vision dramatique d'une ville dont la forme même ne répondait plus aux besoins de sa fonction et qui, de surcroît, cachait les trésors de son passé. Il paraissait impératif, dans ce contexte, de réaménager de fond en comble la ville afin de l'accorder autant à sa tradition qu'à sa mission. Autrement dit, selon la pensée aménagiste qui avait cours à Québec à l'époque, la compétence de démolir était nécessaire

---

72. Ce programme que nous appelons ici *l'urbanisation régionale* n'était évidemment pas propre à Québec. La question semblait, en fait, partout si pressante que Le Corbusier en fit même un élément central de sa théorie urbanistique (Daniel Le Couédic, « La nature et la ville : entre pacification et résistance », dans Guy Mercier, et Jacques Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion ; Lyon, Centre Jacques Cartier, 1998, p. 45-63 ; et « La nature, l'édification et l'habiter : histoires d'intellection et d'imagination », *Poïésis*, n° 14, 2002, p. 201-219).

pour offrir à la ville la chance de rattraper sa propre histoire, en lui offrant la possibilité de découvrir son passé enfoui tout en lui donnant la chance d'être au rendez-vous de son devenir.

À Québec comme ailleurs, cette conception de l'urbanisme a depuis été fortement remise en cause<sup>73</sup>. Il n'empêche que la ville dont nous avons hérité lui doit beaucoup. Les démolitions et les reconstructions dont le *réaménagement* d'après-guerre est responsable et que l'on se plaît souvent aujourd'hui à qualifier d'erreur sont, par la force des choses, devenues notre lot, de sorte qu'il a fallu que notre urbanisme apprenne d'abord à assumer ses propres échecs<sup>74</sup>. La question qui se pose maintenant est de savoir si notre urbanisme peut enfin se reconnaître une compétence d'édifier qui ne soit plus avant tout subjuguée par l'obsédant reniement d'une ancienne compétence de démolir<sup>75</sup>.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGER, Réginald et William MOSS (2001). « The Archeology of Physical and Social Transformation: High Times, Low Tides and Tourist Floods on Quebec City's Waterfront », dans Alan Mayne et Tim Murray (dir.), *The Archeology of Urban Landscape. Exploration in Slumland*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 132-144.
- BARBEAU, Marius (1937). *Québec où survit l'ancienne France*, Québec, Librairie Garneau, 175 p.
- BÉLANGER, Marcel et Jean CIMON (1990). « Le Centre-ville de Québec: espace sacré, ambiances, tourisme », dans Caroline Andrew et Louise Quesnel (dir.), *L'aménagement des centres-villes*, Ottawa, M. Éditeurs, p. 143-154.
- BERGERON, Claude (1974). *L'avenir de la colline parlementaire*, Ottawa, Éditions du Pélican, 150 p.
- BERGERON, Yves (1998). « Québec: foyer historique des francophones en Amérique du Nord », dans Yves Tessier (dir.), *Québec ville internationale, 1759 à nos jours*, Québec, Société historique de Québec, p. 185-193.

73. Noppen et Morisset, 1998, *op. cit.*, p. 129-131 ; Ley, 1983, *op. cit.*, p. 327 et suiv.

74. Mercier, 2000 et 2002.

75. Daniel Le Couédic, *Le résistible arrachement au passé*, Québec, Éditions Nota Bene, 1999, 101 p.

- BLANCHET, Danielle (1984). *Découvrir la Grande-Allée*, Québec, Musée du Québec, 177 p.
- BROWN, Clément (1952). *Québec, croissance d'une ville*, Québec, Presses de l'Université Laval, 78 p.
- CAMERON, Christina (1986). « Lord Dufferin contre les Goths et les Vandales », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, p. 39-41.
- CAMU, Pierre (1957). « Le paysage urbain de Québec », *Geographical Bulletin*, n° 10, p. 22-35.
- Charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques*, adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes, 1931. Sur Internet: <[http://www.icomos.org/docs/athens\\_f.html](http://www.icomos.org/docs/athens_f.html)>.
- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, adoptée lors du II<sup>e</sup> Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Sur Internet: <<http://www.icomos.org/docs/venise.html>>.
- CIMON, Jean (1971). *Schéma de réaménagement de Place Royale*, Québec, Document soumis au ministère des Affaires culturelles, 75 p. + annexe.
- CIMON, Jean (1991). *Promoteurs et patrimoine urbain. Le cas du Vieux-Québec*, Montréal, Méridien, 380 p.
- CLOUTIER, André, Madeleine GOBEIL-TRUDEAU et Luc NOPPEN (1978). *La restauration de Place Royale. Une étude sur les concepts et sur les interventions. Le choix d'un concept actualisé: une proposition*, Québec, Université Laval, Département d'histoire, 225 p. + annexes.
- Colloque Place-Royale, 16-17-18 novembre 1978. Les actes du colloque*, Québec, Éditeur officiel, 1979, 192 p.
- CÔTÉ, Renée (2000). *Place-Royale. Quatre siècles d'histoire*, s.l., Musée de la civilisation et Fides, 189 p.
- COURVILLE, Serge et Robert GARON (dir.) (2001). *Québec, ville et capitale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 457 p.
- FAURE, Isabelle (1992). « La reconstruction de Place-Royale à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, n° 98, p. 321-336.
- FAURE, Isabelle (1996). « Critique du projet de Place-Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. XXV, n° 1, p. 43-55.

- FILION, Pierre (1987). « Core Development, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City », *Revue canadienne des sciences politiques*, vol. 20, n° 1, p. 131-147.
- GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Corneliu KIRJAN (1995). *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec*, Québec, Septentrion, 300 p.
- GERONIMI, Martine (2001). *Imaginaires français en Amérique du Nord. Géographie comparative des paysages patrimoniaux et touristiques du Vieux-Québec et du Vieux Carré à la Nouvelle Orléans*, Thèse de doctorat en géographie, Québec, Université Laval, 376 p.
- GRÉBER, Jacques, Édouard Fiset et Roland BÉDARD (1956). *Projet d'aménagement de Québec et de sa région*, Québec, Ville de Québec, 72 p.
- LA HAYE, Jean-Claude (1972). *Rapport sur l'aménagement de Place Royale*, Québec, Société La Haye et Ouellet, 27 p.
- LEBEL, Alyne (1986). « La riposte des assiégés », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, p. 47-50.
- LEBEL, Jean-Marie et Alain ROY (2000). *Québec 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Québec, Éditions Multimondes et Commission de la capitale nationale du Québec, 159 p.
- LE COUÉDIC, Daniel (1998). « La nature et la ville: entre pacification et résistance », dans Guy Mercier et Jacques Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion; Lyon, Centre Jacques Cartier, p. 45-63.
- LE COUÉDIC, Daniel (1999). *Le résistant arrachement au passé*, Québec, Éditions Nota Bene, 101 p.
- LE COUÉDIC, Daniel (2002). « La nature, l'édification et l'habiter: histoires d'intellection et d'imagination », *Poïesis*, n° 14, p. 201-219.
- LE CORBUSIER (1971). *La Charte d'Athènes*, Paris, Seuil, 190 p.
- LEGENBRE-DE KONINCK, Hélène (1991) « Les villes du patrimoine mondial: capitales du temps », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 94, p. 9-87.
- LEMIEUX, Louis-Guy (1994). *Un amour de ville. Une chronique de Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 359 p.
- LESSARD, Michel (1992). *Québec, ville du patrimoine mondial*, Montréal, Éditions de l'Homme, 255 p.
- LEY, David (1983). *A Social Geography of the City*, New York, Harper et Row, 449 p.

- MARTIN, Jean-Marie *et al.* (1961). *Le logement à Québec*, volume 1 : *Recommandations*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 93 p. + xiii p.
- MARTIN, Jean-Marie *et al.* (1962a). *Le logement à Québec*, volume 2 : *Caractéristiques générales de l'habitation à Québec*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 190 p. + iv p.
- MARTIN, Jean-Marie *et al.* (1962b). *Le logement à Québec*, volume 3 : *Les conditions d'habitation et la qualité des logements*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 359 p. + iv p.
- MARTIN, Jean-Marie *et al.* (1963). *Le logement à Québec*, volume 4 : *Prévisions*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Québec, Ville de Québec, 127 p. + iv p.
- MATHIEU, Jacques (1986). « Au cœur du fait français en Amérique », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, p. 7-11.
- MERCIER, Guy (2000). « L'urbanisme des échecs urbanistiques : la rhétorique du renouveau du quartier Saint-Roch à Québec depuis 1990 », dans Gilles Sénécal et Diane Saint-Laurent (dir.), *Les espaces dégradés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 101-115.
- MERCIER, Guy (2001). « The Useful Ambiguity of Urban Heritage », *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada/Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol. 26, nos 3-4, p. 37-44.
- MERCIER, Guy (2002). « Essai de schématisation des modèles de revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec », dans Gilles Sénécal, Jacques Malézieux et Claude Manzagol (dir.), *Grands projets urbains et requalification*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 101-115.
- MERCIER, Guy et Yves MELANÇON (1993). « Un parc dans la ville, 1830-1910 », dans Jacques Mathieu et Eugen Kedl (dir.), *Les Plaines d'Abraham. Le culte de l'idéal*, Québec, Septentrion, p. 173-201.
- MERCIER, Guy et Sophie MASCOLO (1995). « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain : le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec », dans Luc Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, 1995, p. 53-102.
- MORISSET, Gérard (1980). *L'architecture en Nouvelle-France*, Québec, Éditions du Pélican, 150 p. (1<sup>re</sup> édition en 1949).

- MORISSET, Lucie (2001). *La mémoire du paysage. Histoire de la forme urbaine d'un centre-ville: Saint-Roch, Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 286 p.
- MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN (1995). « À la recherche d'identités. Usages et propos du recyclage du passé dans l'architecture au Québec », dans Luc Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, p. 103-133.
- MURPHY, Achille (1974). « Les projets d'embellissements de la ville de Québec proposés par Lord Dufferin en 1875 », *The Journal of Canadian Art History*, vol. 1, n° 2, p. 18-29.
- NOPPEN, Luc (1978). *Mémoire présenté au ministère des Affaires culturelles du Québec, dans le cadre des audiences publiques tenues en prévision du colloque sur « L'avenir de Place-Royale »*, Québec, Université Laval, Département d'histoire, 36 p.
- NOPPEN, Luc (1986). « L'image française du Vieux-Québec », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, p. 13-17.
- NOPPEN, Luc (1989). « Évolution de la pratique et de la production architecturale. L'arrondissement historique du Vieux-Québec », *ARQ-Architecture Québec*, n° 51, p. 18-29.
- NOPPEN, Luc (1993). « Place-Royale, chantier de construction d'une identité nationale », dans Patrick Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites. Du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, vol. 2, p. 301-306.
- NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET (1996). « À la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française: entre le paysage et la patrie. De la Crise à la Seconde Guerre mondiale », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, n° 5, p. 19-36.
- NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET (1998). *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*, Québec, Éditions Multimondes et Commission de la capitale nationale du Québec, 150 p.
- NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET (2001). « Une (autre) histoire de la maison québécoise », dans Jean-Pierre Pichette (dir.), *Entre Beauce et Acadie. Facettes d'un parcours d'ethnologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 69-104.
- PAULETTE, Claude (1986). « Place-Royale: balbutiements d'une cité », *Cap-aux-Diamants*, vol. 2, n° 2, p. 75-77.
- Plan de circulation et de transport. Région métropolitaine de Québec*, Société d'ingénieurs-conseils Vandry & Jobin – De Leuw, Caher et associés, 3 volumes, 1967 et 1968.



- ROY, Alain (1996). « L'artefact et son édification en symbole identitaire. Le cas du Vieux-Québec, 1945-1963 », *Canadian Folklore/Folklore canadien*, vol. 18, n° 2, p. 51-68.
- ROY, Odile et Isabelle FAURE (1998). *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, Québec, Gouvernement du Québec et Ville de Québec, 112 p.
- TROTIER, Louis (1962-1963). « Transformations récentes de l'agglomération québécoise : fonctions, population et organisation de l'espace », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 7, n° 13, p. 7-27.



## CHAPITRE



# LES GROUPES VOUÉS À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET LES ENJEUX DE L'IDENTITÉ URBAINE DANS LE MONTRÉAL DES ANNÉES 1970

**Martin Drouin**

*Doctorant*

*Université du Québec à Montréal*

*et Institut national de la recherche scientifique*

À Montréal, au début des années 1970, des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine se sont formés dans le but de lutter contre la destruction de bâtiments témoins de l'histoire de la ville et constitutifs de sa personnalité. Selon ces groupes, c'est par l'originalité de son paysage urbain que Montréal se distingue des autres villes nord-américaines. Toutefois, devant le peu d'intérêt que suscitait le « patrimoine » – on parlait à l'époque plus volontiers de « monument historique »<sup>1</sup> – situé à l'extérieur de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal et au vu des importantes destructions occasionnées par l'édification du Montréal moderne, la pérennité du paysage apparaissait compromise. Les actions et les démarches des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine bâti ont donc tenté de démontrer l'intérêt de ce paysage urbain et de valoriser une nouvelle image de Montréal.

---

1. Le terme « patrimoine » est utilisé dans son sens général appliqué au paysage bâti. Le terme « monument historique » est utilisé dans le sens que l'entend la législation québécoise.

Le cadre de cet ouvrage sur les représentations du territoire offre un lieu approprié pour creuser cette question. En effet, l'organisme Sauvons Montréal, formé à la suite de la campagne de sauvegarde de la maison Van Horne – qui s'est terminée par sa démolition en septembre 1973 –, proposait d'étendre le secteur d'intérêt patrimonial au-delà de l'arrondissement historique classé<sup>2</sup>. À cette enseigne, Sauvons Montréal avait relevé un quadrilatère précis sur le territoire de Montréal qu'il importait de protéger. L'organisme questionnait ainsi la représentativité de deux images de Montréal qui étaient jusqu'alors consacrées : la ville française de l'arrondissement historique et la ville moderne du nouveau centre-ville. Vu sous cet angle, le patrimoine *dans* la ville semblait permettre la caractérisation du patrimoine *de* la ville. Une « géographie des représentations territoriales », comme le définissait l'intitulé de cette rencontre, serait une piste pour comprendre les mécanismes inhérents à la fabrication d'une identité urbaine.

Un aperçu du Montréal des années 1970 permet à cette fin de structurer certaines idées. Ces années correspondent à un nouveau militantisme sur la scène patrimoniale montréalaise, militantisme qui a radicalement transformé la façon de voir la ville et de définir son développement. Un « autre » Montréal patrimonial serait alors défini, avec les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine pour ardents promoteurs. Cette période a aussi été le témoin d'un profond questionnement du concept de « patrimoine » ; comme preuve l'adoption, en 1972, de la Loi sur les biens culturels en remplacement de l'ancienne Loi sur les monuments historiques de 1922. Les représentations des groupes de pression ont questionné l'applicabilité d'une telle loi et proposé, sans le savoir, l'émergence de ce qui serait plus tard appelé le patrimoine urbain. Ainsi, sur le territoire situé entre le fleuve et la montagne, on peut explorer trois images de Montréal : la ville française et la ville du XXI<sup>e</sup> siècle que vient remettre en cause la ville du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 1. MONTRÉAL, VILLE FRANÇAISE

Lorsqu'on examine l'intérêt porté au « patrimoine » à Montréal avant les années 1970, la première image qui apparaît est celle d'une ville française, celle qu'esquisse, par exemple, une carte de Chaussegros de Lery datée

2. Le journal *Le Devoir* annonçait, dans son édition du 29 septembre 1973, la création de « Sauvons Montréal » qui regroupait une douzaine d'organismes. Rapidement, Sauvons Montréal s'est imposé comme la figure de proue du mouvement de conservation du patrimoine à Montréal. Cf. Lefebvre (1973), « Appel aux candidats : "Sauvons Montréal" », *Le Devoir*, 29 septembre, p. 1.

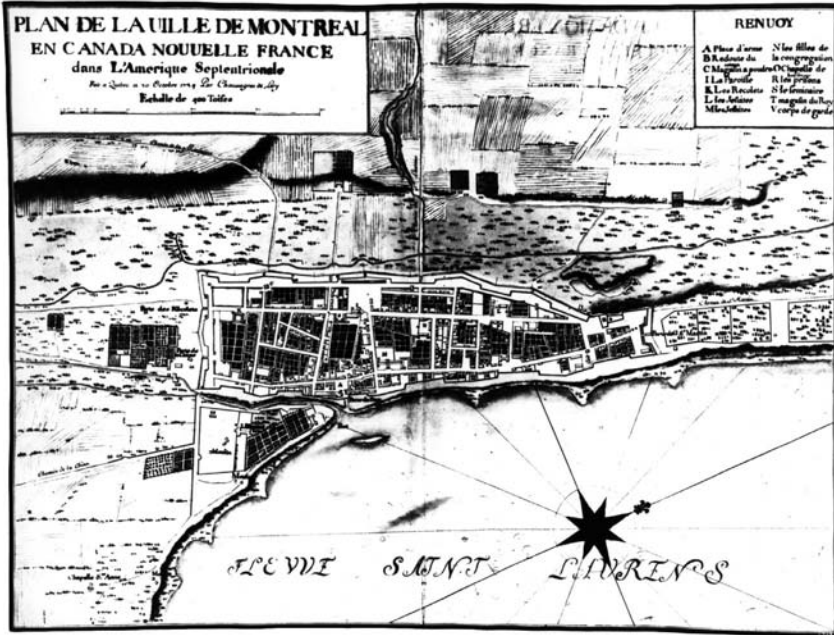
de 1724 (figure 15.1). En effet, la carte de l'ingénieur français montre une ville fortifiée, entourée de terres en labours. L'intérêt du gouvernement du Québec, tout comme celui des groupes intéressés par le « patrimoine » à Montréal, s'est concentré presque exclusivement sur cette carte. La Commission Jacques-Viger, créée en 1962, avait pour mission d'orienter la protection de cette vieille ville<sup>3</sup>. Deux ans plus tard, le gouvernement du Québec reconnaissait officiellement ce secteur par la constitution de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal<sup>4</sup> ; seule la partie au nord de la rue Notre-Dame était exclue pour permettre l'édification de la tour de la Banque Nationale et du nouveau Palais de Justice<sup>5</sup>.

Était situé à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal la presque totalité des monuments historiques classés de 1922 à 1972, dates qui correspondent à l'adoption de la Loi sur les monuments historiques et à sa modification majeure par la Loi sur les biens culturels. Le château de Ramezay était, en 1929, le premier monument historique classé à Montréal<sup>6</sup>. Puis, à sa suite, 11 des 13 classements ont consacré des édifices du Vieux-Montréal<sup>7</sup>. Même si peu de structures du Régime français subsistaient, ces classements découlaient de l'intérêt

3. Le premier président de la Commission, Paul Gouin, présidait, au même moment, à la destinée de la Commission des monuments historiques du Québec. Cf. Gelly, Brunelle-Lavoie et Kirjan (1995), *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Sillery, Septentrion, p. 131.
4. Les limites de l'arrondissement historique de 1964 incluaient 354 bâtiments auxquels se sont ajoutés 178 bâtiments avec l'agrandissement des limites en 1995. Cf. Ministère de la Culture et des Communications (2000), *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec*, en ligne : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biensculturels/index.htm>, consulté le 23 avril 2002.
5. On peut lire dans l'ouvrage consacré à l'histoire de la Commission des biens culturels : « Lors de l'analyse de la demande [de classement de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal], le commissaire Léopold Fontaine s'objecte à ce que le futur arrondissement ait pour frontière nord la rue Craig. Il propose plutôt de le limiter à la rue Notre-Dame, excluant ainsi "la rue Saint-Jacques [lieu du quartier des affaires] qui deviendra au cours des prochaines années une rue de gratte-ciel". Les commissaires et le ministre se rangent à son avis [...] ». Cf. Gelly, Brunelle-Lavoie et Kirjan (1995), p. 131-132.
6. Deux autres monuments historiques étaient classés au même moment ; il s'agit de l'église Notre-Dame-des-Victoires, à Québec, et la maison des Jésuites, à Sillery. Cf. Gelly, Brunelle-Lavoie et Kirjan (1995), p. 20-40.
7. Les 11 « monuments historiques » classés dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal sont : la Maison Nolin (1964), la Maison du Patriote (1965), la Maison Papi-neau (1965), la Maison Viger (1966), la Maison Cotté (1967), la Maison Bertrand (1967), la Maison La Minerve (1967), la Maison de la Congrégation (1968), la Maison Beaudoin (1969), la Maison Mass-Média (1969) et la Maison Beament (1972). Cf. Commission des biens culturels du Québec (1991), *Les chemins de la mémoire*, vol. II, Québec, Les Publications du Québec, p. 33-192.

FIGURE 15.1

Chaussegros de Lery, *Plan de la ville de Montréal, 1724.*



Source : Archives nationales du Canada, NMC-1485.

pour un lieu qui renvoyait aux premiers temps de la ville<sup>8</sup>. Le témoignage le plus visible de cette époque était dans le tracé des rues. Le geste de planification, orchestré par Dollier de Casson en 1672, en était la mémoire ; cette trame ancienne, visible sur la carte de Chaussegros de Lery, s'est perpétuée jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Chaussegros de Lery a aussi représenté sur cette carte la proximité de la campagne montréalaise. C'est d'ailleurs ce qu'ont reconnu les deux autres classements de monuments historiques avant 1972. Le premier en 1957, lorsque la maison de la Côte-des-Neiges – démolie, déplacée et reconstruite – a été protégée en tant que « digne représentante de l'architecture rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> ». Le second en 1965, avec le classement de

8. Voir, par exemple : Gray (1964), *Le vieux Montréal : Montréal qui disparaît*, Montréal, Éditions du Jour, [1<sup>re</sup> éd. en 1952], 149 p. ; Trépanier (1968), *Les rues du Vieux-Montréal au fil du temps*, Montréal / Paris, Fides, 189 p. ; Leduc (1969), *Promenade à pied dans le Vieux Montréal*, Montréal / Québec, Office municipal du tourisme, 33 p.

9. Ce geste laisse transparaître une certaine conception du « patrimoine » à cette époque. Cf. Bénard, « Maison Côte-des-Neiges », dans *Les chemins de la mémoire*, vol. II, p. 148.

la ferme Saint-Gabriel, située à la Pointe-Saint-Charles, décrite comme « l'un des rares bâtiments qui témoignent de l'activité rurale dans l'île de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle » (Dubé, 1991, p. 188). L'image du Montréal patrimonial, jusqu'aux années 1970, permettait de rattacher le passé de la ville à un héritage français qui correspondait aux visées patrimoniales du gouvernement provincial dans sa valorisation d'une culture québécoise.

## 2. MONTRÉAL, VILLE MODERNE

À quelques pas du Vieux-Montréal et au même moment où s'entamait sa protection, un Montréal moderne en construction mettait en exergue une autre facette de la ville. En 1974, dans une annonce aux médias, le maire Drapeau moussait les réalisations accomplies par son administration au cours des quinze dernières années (l'inauguration du métro, l'amélioration de l'infrastructure autoroutière, la tenue de l'Exposition universelle de 1967 et des Jeux olympiques de 1976) pour témoigner de son intention de faire de « Montréal, la 1<sup>re</sup> ville du monde » (Nadeau, 1974, p. 1 ; Doyle, 1974, p. 1). En effet, le maire déclarait : « Comme à Rome, Athènes, Paris et New York dans le passé, des gens du monde entier viendront chercher ici une ville agréable à vivre, digne du XXI<sup>e</sup> siècle » (Nadeau, 1974, p. 1). Le Montréal, ville française, et le Montréal, ville du XXI<sup>e</sup> siècle, ne semblaient pas incompatibles. Au contraire, les deux images participaient à la définition d'une même ville, comme les deux faces d'une même pièce, l'une projetée vers le futur et l'autre garante de son passé pluriséculaire<sup>10</sup>.

C'est d'ailleurs cette ville, à la fois ancienne et nouvelle, que proposait aux visiteurs de l'Expo 67 un guide dédié à l'architecture montrealaise (Schoenauer, 1967). À l'intérieur de ses pages, les deux images

---

10. Le maire Drapeau, en préface de l'ouvrage de Clayton Gray réédité l'année de la constitution de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, écrivait : « Toutefois, parmi les transformations dont nous sommes les témoins en 1964, le passé survit dans les monuments et les anciennes constructions que nous tenons à préserver, dans le cachet et l'atmosphère de ce "Vieux Montréal" où tout rappelle les origines héroïques de notre ville. Nous avons donc un patrimoine historique à conserver et l'ouvrage de Clayton Gray contribue à en illustrer la valeur. Puisse la lecture de ces lignes nous renforcer dans notre fidélité et notre amour du passé. » Cf. Gray (1964, p. 7). À Québec, dans les années 1960 et 1970, le même phénomène s'est produit lorsque le projet de la colline parlementaire a transformé la ville, en substituant des œuvres modernistes à des édifices anciens, et que le projet de Place-Royale, conceptualisé dans les années 1970, était mis en chantier. Voir à ce propos Morisset et Noppen (1995), « À la recherche d'identités : usages et propos du recyclage du passé dans l'architecture au Québec », dans Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Sillery, Septentrion, p. 124-127.

de la ville se côtoyaient sans paradoxe apparent et cohabitaient, chacune sur un territoire de la ville, sans brimer leur expression distincte. Les édifices de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal y étaient présentés dans une première partie, puis l'auteur décrivait les réalisations récentes de l'architecture moderne du nouveau centre-ville. Cependant, peu de traces de la ville du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle y étaient exposées. Probablement que cette dernière n'était, d'une part, pas assez vieille pour mériter le titre de « monument historique » et, d'autre part, pas assez récente pour être qualifiée de « monument moderne ». Dans un tel contexte, les représentations des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine ont tenté de combler le « vide ».

### 3. MONTRÉAL, VILLE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Au début des années 1970, un véritable bouillonnement devenait perceptible dans le domaine du patrimoine montréalais. Des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine se sont formés et ils ont repéré un autre patrimoine à protéger. Sauvons Montréal, dans son premier appel public, estimait que « [s]on but principal [était] de sensibiliser les gens de Montréal et les politiciens à la nécessité de conserver certains bâtiments et espaces verts dans le quadrilatère formé par les rues Atwater et Papineau, l'avenue des Pins et le [fleuve] Saint-Laurent » (Lefebvre, 1973, p. 1). Ce quadrilatère, qui élargissait considérablement ce qui était jusqu'alors la zone d'intérêt patrimonial, correspond aux limites de la ville avant les annexions faites au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Une carte, publiée par l'organisme en 1976, en témoigne avec éloquence (figure 15.2); les cercles indiquent la localisation des « *Historic Buildings* » situés, comme le souligne l'intitulé, « *Mainly north and west of downtown and in Old Montreal*<sup>11</sup> ». Sauvons Montréal soulevait ainsi l'intérêt pour un autre territoire à sauvegarder et, partant, l'intérêt d'une autre image de Montréal et de son patrimoine; ses représentations ont remis en cause, à des degrés différents, la validité des deux images précédentes.

L'idée de sauver le Montréal de ce quadrilatère découlait de l'urgence d'y protéger les traces d'une ville ancienne menacée de disparition. Une deuxième carte accompagnait la première (figure 15.3); elle situait des

11. Dans le but d'arrêter les démolitions qui avaient cours à Montréal à cette époque, Sauvons Montréal, sous la plume de Mark London, proposait une étude sur les possibilités de développement de la ville tout en préservant les caractères de la ville ancienne. Pour illustrer leurs propos, l'étude comportait trois cartes. Cf. London (1976), *Preservation and development: there is room for both in central Montreal*, Montréal, Sauvons Montréal, p. 7.



FIGURE 15.2

**Bâtiments historiques : surtout au nord et à l'ouest du centre-ville ainsi que dans le Vieux-Montréal.**



« *Historic Buildings : Mainly north and west of downtown and in Old Montreal* ». Infographie : Martin Drouin d'après Mark London, *Preservation and development : There is room for both in central Montreal*, Montréal, Sauvons Montréal, 1976, p. 7.

FIGURE 15.3

**Développement immobilier : la plupart de ces projets récents ont nécessité la démolition de bâtiments historiques.**



« *Development : Most of these recent projects involved historic demolition* ». Infographie : Martin Drouin d'après Mark London, *Preservation and development : There is room for both in central Montreal*, Montréal, Sauvons Montréal, 1976, p. 7.

constructions récentes qui auraient impliqué la démolition, selon Sauvons Montréal, d'«édifices historiques». Démolitions et transformation du paysage bâti rimait alors, pour les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine, avec la négation de la véritable identité de Montréal. Les journaux de l'époque témoignent abondamment de cette idée. On peut lire, par exemple, dans *Le Devoir*: «Nous voulons, dit un membre de l'association Sauver la rue Bishop, empêcher que Montréal fasse un pas de plus en avant pour ressembler à des villes ternes comme Toronto ou Détroit» (Descôteaux, 1976, p. 3), ou encore, dans *The Montreal Star*: «*What do visitors come here to see? Another high-rise wall, with a few plant tubs taking the place of our lovely shade tree? They could see the same in dozens of other cities*» (Lightball, 1973, p. A6). Les conditions dans lesquelles s'affirmait l'expression du Montréal moderne ne satisfaisaient pas les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine. On y voyait plutôt une menace pour l'âme et l'histoire de Montréal.

Toutefois, la relation restait ambiguë avec les «monuments» de la ville nouvelle. Comme le faisait remarquer un lecteur du journal *The Montreal Star*:

*If the conservation movement had existed at that time, the Ville Marie Complex would never have been built. The St. James Club was at the corner of University and Dorchester and represented a certain way of life, which had to be destroyed to make way for the PVM complex. Neither would the Imperial Bank of Commerce have been built as it stands on parts of the old Windsor Hotel, or for that matter the CIL House which stands on the old Gatehouse Building or Place Victoria which stands on the site of Mark Fisher Building.* (Kryton, 1975, p. A8)

Si ces gratte-ciel, signés par des architectes de renommée internationale, symboles de la ville moderne, obtenaient l'assentiment des tenants de la conservation<sup>12</sup>, l'opprobre était cependant jeté sur la prolifération d'une architecture «sans nom», construite par des promoteurs et des sociétés anonymes<sup>13</sup>.

12. La Place Ville-Marie est signée par l'architecte américain I.M. Pie; l'édifice de la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) par Peter Dickinson; l'édifice CIL (Canadian Industry Limited) par Greenspoon, Freedlander et Dunne, mais grandement influencé, dit-on, par les architectes-consultants Skidmore, Owings & Merrill; la Place Victoria par les Italiens Luigi Moretti et Piere Luigi Nervi. Cf. Marsan (1974), «Les géants du centre-ville», *Montréal en évolution*, Montréal, Fides, p. 346-354.

13. Cette thèse était, entre autres, développée par Henry Aubin, publiée d'abord dans *The Gazette* du 4 au 20 décembre 1976, puis dans un ouvrage publié en anglais et en français. Cf. Aubin (1977), *Les vrais propriétaires de Montréal*, Montréal, L'étincelle, 462 p.

FIGURE 15.4

Terrains non construits : principalement au sud et à l'ouest du centre-ville.



« Vacant Land : Mainly south and west of downtown ». Infographie : Martin Drouin d'après Mark London, *Preservation and development : There is room for both in central Montreal*, Montréal, Sauvons Montréal, 1976, p. 7.

Une troisième carte localisait les terrains vacants à l'intérieur du quadrilatère identifié et était publiée aux côtés des deux premières (figure 15.4). L'expansion du Montréal moderne y était envisagée sur les nombreux terrains vacants localisés en partie au sud et à l'ouest du nouveau centre-ville. Dans un argumentaire abondamment repris dans les médias, Mark London écrivait :

*There is enough empty land in downtown Montreal to accommodate all foreseeable development for over a century, without demolishing any buildings. Therefore all heritage buildings and socially viable neighbourhoods could be preserved, the amount of open space in downtown Montreal could be dramatically increased, and there would still be plenty of room left for all the development that anyone might want to carry out.* (London, 1976, p. 1)

Il s'agissait ici de proposer une alternative au développement de Montréal tout en préservant les caractères de la ville ancienne.

Les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine invoquaient souvent l'idée de « contraste » entre la ville moderne et la ville du XIX<sup>e</sup> siècle pour tenter de convaincre et de capter l'imaginaire. Une lectrice témoignait en faveur de la gare Windsor, située en plein cœur du nouveau centre-ville, par ces mots : « *Let us not lose these historic buildings. Too many*

*have gone now. We want contrasts, the old and the new, an individuality that is Montreal alone* » (Robinson, 1970, p. A12). John Street de l'Association des résidents de la rue Jeanne-Mance reprenait à peu près le même argument :

*The row of Victorian houses between de Maisonneuve and Sherbrooke is an important contribution to the city of Montreal. In an area such as this, of high building and traffic density, these houses are unique, an esthetic and visual contrast to the Place des Arts and Place des Jardins [sic] complexes for they give us the opportunity to combine past and present.* (Street, 1975, p. 8)

À cet égard, on ne saurait penser que la sauvegarde de cet autre Montréal impliquait la muséification de ce secteur. Une cohabitation semblait possible sans qu'elle nuise totalement à l'expression de l'une ou de l'autre des images de Montréal.

Il était d'ailleurs impensable d'espérer que le gouvernement québécois puisse classer le secteur entier. Dans la conception d'alors, « l'arrondissement historique » ne représentait qu'une déclinaison plurielle du « monument historique » qui, appliquée à la ville, ne pouvait que circonscrire un territoire précis élevé au rang de monument<sup>14</sup>. De plus, le titre d'« arrondissement historique », défini surtout par son caractère d'homogénéité, ne pouvait englober un secteur déjà passablement modifié par l'édification du Montréal moderne. Leurs luttes s'acharnaient plutôt à convaincre de l'intérêt pour un paysage bâti, qualifié d'unique. Ces représentations allaient conduire, quelques années plus tard, à l'affirmation de la notion de patrimoine urbain.

La valorisation de ce quadrilatère, dont le « patrimoine » ciblé remontait essentiellement au XIX<sup>e</sup> siècle, portait le poids d'une architecture dont l'importance était mal assumée. La Commission des biens culturels, s'inspirant des réflexions du Symposium de Berlin dédié à l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle tenu en 1976, notait : « on a rarement vu autant d'attaques contre une architecture qui a tout au moins valeur d'époque<sup>15</sup> ». C'est

14. On peut lire dans le document explicatif de la Loi sur les biens culturels : « L'arrondissement historique [...] s'applique aux territoires renfermant une concentration de monuments historiques ». Cf. Dumouchel, Paradis et Bergeron (1992), *La loi sur les biens culturels et son application*, Québec, MAC, [1<sup>re</sup> éd. en 1987], p. 27.

15. Le même rapport précise : « En y référant dans le présent rapport la Commission se trouve à commenter ses propres activités car si les biens culturels immobiliers du Québec sont nombreux il faut bien reconnaître que l'ancienneté n'en touche qu'un très petit nombre alors que le XIX<sup>e</sup> siècle en englobe la presque totalité. En effet, dans les villes de Montréal et de Québec, par exemple, si on fait exception de leurs arrondissements historiques respectifs, on peut dire qu'il s'agit là d'un patrimoine immobilier du siècle dernier. Ceci est particulièrement remarquable à Montréal où l'architecture victorienne a marqué des édifices commerciaux qui ont attiré l'attention des spécialistes européens. » Cf. Commission des biens culturels (1977), « Le XIX<sup>e</sup> siècle architectural », *Cinquième rapport annuel, 1976-1977*, Québec, Éditeur officiel, p. 215.

ainsi qu'on pouvait lire dans *La Presse*, à propos de la gare Windsor : « il est clair que l'ensemble est un monstre hérissé de tourelles, de mansardes, de clochetons et même de quelques créneaux parfaitement inutiles » (Leclerc, 1973, p. A6). On pouvait également lire des commentaires similaires ailleurs. Les défenseurs de cette architecture, qui n'étaient « encore que quelques amateurs » (Corboz, 1974, p. 106), selon André Corboz, alors professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, allaient faire entendre leur voix par l'intermédiaire des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine.

La valorisation de cette architecture a d'ailleurs pris une valeur de symbole dans le débat entourant le projet de reconstruction de l'ancien hôpital des Sœurs grises dans le Vieux-Montréal. Au début des années 1970, la communauté religieuse avait lancé le projet de reconstruire sa résidence, dont une partie datait du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, cette réalisation exigeait la démolition d'un alignement de façades construites vers 1854, considérées dès lors par certains comme « les meilleurs exemples de construction victorienne en Amérique du Nord » (Descôteaux, 1974, p. 1). Cet épisode questionnait la véritable nature du Montréal patrimonial. D'une part, le débat référait aux théories de la conservation : on refusait « l'excuse de l'ignorance [...] à fabriquer du "monument historique" » et on espérait une considération semblable pour les différentes strates historiques de la ville (Corboz, 1976, p. A6). D'autre part, il permettait de contester l'image française associée à l'arrondissement historique et sa pertinence pour Montréal.

L'ambivalence des deux images de Montréal est à ce propos bien marquée. D'un côté, puisqu'« on retrouv[ait] ailleurs dans le Vieux-Montréal des ensembles de style victorien, mais on ne trouv[ait] nulle part à Montréal des ensembles de style français », certains voulaient faire du projet de restauration de l'ancien hôpital des Sœurs grises le « berceau d'une grande œuvre humanitaire » (Descôteaux, 1975, p. 3). Le projet était soutenu par le désir de « donner à la restauration de cet ensemble architectural la forme et la qualité qui feraient la fierté des Montréalais et du Québec français » (Proulx, 1976, p. 13). Pour d'autres, au contraire, les édifices victoriens de la rue Saint-Pierre « s'avér[ai]ent totalement essentiels au caractère de l'arrondissement historique qui est, avant tout, qu'on le veuille ou non, celui d'une "city" commerciale du siècle dernier » (Marsan, 1975, p. 36). On déplorait :

Ainsi, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, lequel renferme la plus grande concentration de bâtiments d'architecture commerciale de la période victorienne de toute l'Amérique du Nord, est encore perçu par la population, pour ne pas dire par certains fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles, comme un héritage

du Régime français... alors qu'à peine cinq structures, et encore pas toutes complètes, remonteraient à cette époque! (Marsan, 1981, p. 646)

De son côté, Phyllis Lambert s'interrogeait : « N'est-il pas temps de nous défaire de cette habitude de rejeter systématiquement tout ce qui appartient au dix-neuvième siècle? Car cette attitude met en danger notre héritage et notre milieu urbain<sup>16</sup> ». L'épisode s'est terminé par un compromis : les façades victoriennes et les structures de l'ancien hôpital des Sœurs grises ont été restaurées. Les deux images, de Montréal et de son arrondissement historique, ont ainsi pu être valorisées.

Ce Montréal du XIX<sup>e</sup> siècle pouvait-il refléter une image difficile à apprécier, dont le souvenir et les traces étaient, de préférence, oubliés? En marge de l'appréciation esthétique, le contexte sociopolitique des années 1970 et le nationalisme québécois de l'époque ont-ils influé sur les difficultés à valoriser une partie du « patrimoine » à Montréal? L'analyse de Luc D'Iberville-Moreau, alors professeur à l'UQAM et auteur de *Montréal perdu*<sup>17</sup>, abonde en ce sens :

Beaucoup d'autres, cependant, en principe instruits ou même cultivés, font régulièrement preuve d'étroitesse d'esprit, comme ceux qui s'opposent à la conservation de l'architecture victorienne parce qu'elle est le produit de la culture anglophone au profit de l'architecture dite québécoise dont très peu subsiste encore dans nos villes. (D'Iberville-Moreau, 1976, p. 15)

C'est aussi ce qu'une lectrice du journal *Le Devoir* avançait à propos de la campagne pour contrer la démolition de la prison au Pied-du-Courant qui battait son plein :

Je me demande si ces messieurs de Sauvons Montréal n'ont pas intérêt à préserver tout ce qui reste du passé dominateur de l'époque victorienne. On vient de sauver la prison des Patriotes. Ce n'est pas pour remémorer le geste de ces derniers, mais plutôt pour maintenir le souvenir victorien. (Dufort, 1976, p. 22)

Il apparaît donc que l'intérêt pour le quadrilatère relevé par Sauvons Montréal portait aussi le poids d'une période de l'histoire qui était mal assumée.

16. Lambert (1975). « Les Sœurs grises à Pointe-à-Callières », *Le Devoir*, 14 mars, p. 5. Le même article est publié en anglais : Lambert (1975). « Idea that old-is-good can cost us part of city heritage », *The Gazette*, 14 mars, p. 9.

17. L'ouvrage *Montréal perdu*, publié en anglais (1975) et en français (1977), présentait à l'aide d'une abondante iconographie les transformations qu'avait subies le paysage urbain montréalais. Cf. D'Iberville-Moreau (1977), *Montréal perdu*, Montréal, Quinze, 184 p.

Le « patrimoine » identifié semblait de surcroît appartenir à un groupe linguistique plutôt qu'à un autre. Ce problème était d'ailleurs évoqué lors de certaines campagnes de sauvegarde, que ce soit à propos de la maison Van Horne ou du couvent des Sœurs grises (Drouin, 2001). La composition des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine justifiait cette assertion. C'est ainsi que Jean-Pierre Bonhomme décrivait les partisans de la transformation de la rue Crescent en rue piétonnière : « Le groupe conservationniste, composé majoritairement de personnes de culture anglaise intéressées à la protection du patrimoine architectural victorien [...] » (Bonhomme, 1977, p. A16). De son côté, la Commission des citoyens pour l'avenir de Montréal soulevait aussi la question de la « sur-représentativité » des anglophones et espérait, pour l'avenir, une plus grande participation de l'ensemble des Montréalais (Commission des citoyens pour l'avenir de Montréal, 1976, p. I-2). Il est clair que la valorisation d'une autre image de Montréal n'interpellaient pas seulement des références architecturales.

\*  
\* \*

En repérant un quadrilatère à protéger aux premiers jours de sa création, Sauvons Montréal questionnait la validité des images de Montréal qui prenaient racine sur ce même territoire. La valorisation du paysage bâti de la ville devenait un enjeu identitaire. D'une part, la construction de la ville moderne, sauf ses éléments les plus importants, était dénoncée au nom du non-respect du contexte montréalais et de la destruction de la spécificité montréalaise. Sans rejeter totalement l'expansion du centre-ville, on proposait d'en favoriser l'édification sur des terrains vacants disponibles dans le secteur. Il semblait ainsi possible de concilier le Montréal du XXI<sup>e</sup> siècle et le Montréal du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autre part, Sauvons Montréal voulait étendre l'intérêt patrimonial à cette « nouvelle » ville ancienne dont l'importance et les charmes paraissaient mal appréciés. Toutefois, l'opération de valorisation se heurtait à la dépréciation de l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle et de la période de l'histoire québécoise à laquelle elle se référait. Cet « autre » Montréal patrimonial se posait en porte-à-faux des « canons » du patrimoine québécois. Néanmoins, les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine ont continué de lutter pour conserver les traces de « leur » image de Montréal.

Les luttes se sont poursuivies dans la décennie suivante. L'image française de la ville était source de débats passionnés, que ce soit lors de la revitalisation du Vieux-Port ou lors de la découverte des restes de l'ancienne porte du Faubourg Québec. L'image moderne de la ville a continué d'être valorisée et, en lien avec l'évolution des principes de sauvegarde du patrimoine, ce sont les questions d'insertion et d'intégration

qui ont retenu l'attention. À cette enseigne, la maison Alcan, qui recyclait trois édifices anciens de la rue Sherbrooke tout en y ajoutant une construction moderne, deviendrait le symbole d'une nouvelle façon de faire célébrée unanimement. L'image du XIX<sup>e</sup> siècle s'est imposée et est devenue un élément fondamental de l'identité urbaine montréalaise. La figure du « Montréal métropole » a permis d'associer les deux communautés – francophone et anglophone – devant l'importance de sauvegarder un patrimoine commun. Enfin, durant les années 1970, le gouvernement du Québec, qui avait jusque-là surtout valorisé un patrimoine « aux racines françaises », a classé un nombre important d'édifices. Ces bâtiments, presque tous protégés à la suite de campagnes de sauvegarde, étaient situés principalement dans le quadrilatère défini par Sauvons Montréal.

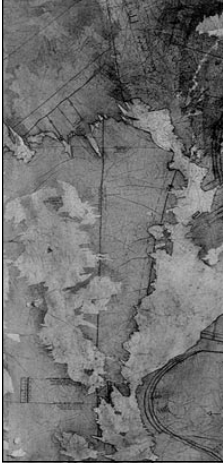
## BIBLIOGRAPHIE

- AUBIN, H. (1977). *Les vrais propriétaires de Montréal*, Montréal, L'étincelle, 462 p.
- BONHOMME, J.-P. (1977). « Crescent, rue piétonnière ? Montréal procédera à ses propres études techniques, auparavant », *La Presse*, 27 septembre, p. A16.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (1991). *Les chemins de la mémoire*, vol. II, Québec, Les Publications du Québec, 565 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (1977). « Le XIX<sup>e</sup> siècle architectural », dans *Cinquième rapport annuel, 1976-1977*, Québec, Éditeur officiel, p. 215-220.
- COMMISSION DES CITOYENS POUR L'AVENIR DE MONTRÉAL (1976). « Introduction », dans *Centre-Ville : les gens se prononcent ! / Downtown : The People Speak Out !*, Montréal, Sauvons Montréal, p. I/1-I/2.
- CORBOZ, A. (1974) « Du bon usage des sites historiques », *Vie des Arts*, vol. xix, n° 76, p. 14-19.
- CORBOZ, A. (1976). « Le projet des Sœurs grises : lâcher la proie pour l'ombre », *La Presse*, 30 juin, p. A7.
- DESCÔTEAUX, B. (1974a). « La rue Bishop a eu sa fête : Montréal refuse de devenir une ville terne », *Le Devoir*, 17 juin, p. 3.
- DESCÔTEAUX, B. (1974b). « Une restauration au prix de deux démolitions », *Le Devoir*, 28 novembre, p. 1.
- DESCÔTEAUX, B. (1975). « Un grand rêve des Sœurs grises : reconstituer leur maison-mère », *Le Devoir*, 22 février, p. 5.



- D'IBERVILLE-MOREAU, L. (1976). « Pour conjuguer le patrimoine au présent », *Le Devoir*, 14 février, p. 15.
- D'IBERVILLE-MOREAU, L. (1977). *Montréal perdu*, Montréal, Quinze (1<sup>re</sup> éd. en 1975), 184 p.
- DOYLE, P. (1974). « "First city of 21st century" Drapeau's next target », *The Gazette*, 20 février, p. 1.
- DRAPEAU, J. (1964) « Préface », dans Clayton Gray, *Le vieux Montréal : Montréal qui disparaît*, Montréal, Éditions du Jour (1<sup>re</sup> éd. en 1952). p. 7.
- DROUIN, M. (2001). « Les campagnes de sauvegarde de la maison Van Horne et du couvent des Sœurs grises ou les questionnements d'une identité urbaine (Montréal, 1973-1976) », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol. 26, nos 3-4, p. 25-36.
- DUBÉ, P. (1991). « Ferme Saint-Gabriel », *Les chemins de la mémoire*, vol. II.
- DUFORT, L. (1976). « Oui à l'audacieux projet », *Le Devoir*, 17 juillet, p. 22.
- DUMOUCHEL, G., F. PARADIS et Y. BERGERON (1992). *La loi sur les biens culturels et son application*, Québec, MAC (1<sup>re</sup> éd. en 1987), 48 p.
- GELLY, A., L. BRUNELLE-LAVOIE et C. KIRJAN (1995). *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 300 p.
- GRAY, C. (1964). *Le vieux Montréal : Montréal qui disparaît*, Montréal, Éditions du Jour (1<sup>re</sup> éd. en 1952), 149 p.
- KRYTON, J. (1975). « A Great Deal of Montreal Building Trash Can Be Demolished Without Crocodile Tears », *The Montreal Star*, 22 janvier, p. A8.
- LAMBERT, P. (1975). « Les Sœurs grises à Pointe-à-Callières », *Le Devoir*, 14 mars p. 5.
- LAMBERT, P. (1975). « Idea that Old-is-good Can Cost Us a Part of City Heritage », *The Gazette*, 14 mars, p. 9.
- LECLERC, Y. (1973). « La gare Windsor, éléphant blanc ou trésor historique ? », *La Presse*, 27 juillet, p. A6.
- LEDUC, P. (1969). *Promenade à pied dans le Vieux Montréal*, Montréal / Québec, Office municipal du tourisme, 33 p.
- LEFEBVRE, U. (1973). « Appel aux candidats: "Sauvons Montréal" », *Le Devoir*, 29 septembre, p. 1.
- LIGHTBALL, A.M.A. (1973). « Have We Lost Our Love for a Beautiful City to the Music of Cement Mixers and Wreckers ? », *The Montreal Star*, 25 juillet, p. A6.

- LONDON, M. (1976). *Preservation and Development : There is Room for Both in Central Montreal*, Montréal, Sauvons Montréal, 15 p.
- MARSAN, J.-C. (1974). *Montréal en évolution*, Montréal, Fides, 423 p.
- MARSAN, J.-C. (1975). «Le Vieux-Montréal restauré sera-t-il un Disneyland? », *Le Devoir*, 17 mai, p. 36.
- MARSAN, J.-C. (1981). «Compte-rendu: L. Noppen, C. Pichette et M. Tremblay, *Québec, trois siècles d'architecture, 1979* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 4, p. 646.
- MORISSET, K.L. et L. NOPPEN (1995). « À la recherche d'identités: usages et propos du recyclage du passé dans l'architecture au Québec », dans L. Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Sillery, Septentrion, p. 124-127.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2000). *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec*, en ligne: <<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/index.htm>>. Consulté le 23 avril 2002.
- NADEAU, M. (1974). «Montréal, 1<sup>ère</sup> ville du monde? », *Le Devoir*, 20 février, p. 1.
- PROULX, G. (1976). « Dans le (très) Vieux-Montréal : l'ambitieux projet des Sœurs grises », *Le Devoir*, 12 juin, p. 13.
- ROBINSON, E.I. (1970). « We Need to Keep Old Building », *The Montreal Star*, 16 septembre, p. A12.
- SCHOENAUER, N. (1967). *Architecture Montréal*, Montréal, Association des architectes de la province de Québec, 64 p.
- STREET, J. (1975). « Urges Preservation of Jeanne Mance Houses », *The Gazette*, 12 mars, p. 8.
- TRÉPANIÉ, L. (1968). *Les rues du Vieux-Montréal au fil du temps*, Montréal et Paris, Fides, 189 p.



## EN GUISE DE CONCLUSION

**Aline Lechaume**

*Géographe  
Université Laval et  
Université de Paris IV-Sorbonne*

### PENSER LE TERRITOIRE? ENTRE MYTHE ET RAISON...

*Avant tout choix, il y a ce « lieu » que nous n'avons pas choisi où s'effectue la « fondation » de notre existence terrestre et de notre humaine condition. Nous pouvons changer de lieux, déloger, mais c'est encore chercher un lieu. Il nous faut une base pour poser l'Être et réaliser nos possibilités, un ici d'où se découvre le monde, un là-bas où nous allons. Tout homme a son pays et sa perspective terrestre.*

Éric DARDEL, *L'homme et la terre*

L'ensemble des analyses proposées dans ce collectif illustrent la complexité des représentations du territoire des individus comme des groupes sociaux ou étatiques. Ces représentations articulent autant d'identités et de discours sur ces identités. Si la modernisation, et la mondialisation qui en résulte, a engendré une mobilité accrue des savoirs, des individus et

de leurs cultures, la conscience collective demeure encore très largement confinée à certaines représentations et autant de discours. L'intelligence de ces discours, de ces turbulences culturelles, se révèle cruciale pour la compréhension des schémas d'organisation de l'espace contemporain.

Par le prisme des représentations du territoire, on cerne davantage l'importance accordée à la sauvegarde du patrimoine montréalais, les politiques de l'État québécois menées à l'égard de l'île d'Anticosti, le nouvel intérêt porté à la notion de terroir au Québec, les politiques linguistiques menées en Suisse, en Belgique ou au Canada, les stratégies de l'État tunisien dans sa promotion de la nation, l'inadéquation apparente des politiques d'aménagement du territoire en France ou aux États-Unis. Les textes proposés ici nous ramènent à une idée source, alimentant autant d'enjeux identitaires, celle du mythe. En effet, c'est le mythe, ou plutôt les mythes associés à chacun des territoires évoqués à travers cet ouvrage qui structurent ces mêmes territoires tant en ce qui concerne leur conquête, leur représentation, que leur usage ou leur délimitation. L'interprétation de ces mythes, les différentes versions de ces interprétations expliquent la mouvance des enjeux associés à certains territoires et la concordance comme la discordance des discours des différents acteurs associés à ces territoires.

On ne s'attardera pas ici à redéfinir l'idée de mythe appliquée à la géographie : d'autres l'ont fait avant nous<sup>1</sup>. Toutefois, ce concept nous semble apporter un autre regard sur l'ensemble des contributions à cet ouvrage, dans le sens où il éclaire les motivations des individus, groupes sociaux et États à l'égard des territoires. Les mythes orientent, guident ou conditionnent littéralement les attitudes des acteurs envers le territoire. Certes, il ne s'agit pas là, sauf dans quelques cas, des formes classiques du mythe, sacralisant certains lieux au nom d'une transcendance religieuse. Cependant, on observe ici et là, à travers les différents textes, la résurgence d'idéologies modernes qui « s'appuient souvent sur une métaphysique de la Raison qui donne un statut spécial aux lieux où elle s'incarne » (Claval, 1998, p. 130). Les individus comme les sociétés et les États ont besoin des mythes pour donner un sens au territoire qu'ils occupent, qu'ils revendiquent, qu'ils veulent conquérir, aménager ou préserver. Les mythes « donnent leur valeur symbolique aux lieux, expliquent la genèse et les formes des attachements territoriaux, et font comprendre l'ontologie spatiale » (Claval, 1998, p. 134).

1. Voir par exemple :

Paul Claval (1998). « Les mythes, l'espace et les lieux », dans Dominique Guillaud, Maorie Seysset et Annie Walter, *Le voyage inachevé*, Paris, ORSTOM-PRODIG, p. 127-134.

Paul Claval (1980). *Les mythes fondateurs des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

Ces idéologies sur lesquelles s'appuient les différents acteurs pour asseoir leur pouvoir, et/ou leur identité, se situent aux confins d'un Âge d'or perdu – l'Éden – et de l'utopie d'un futur meilleur. Pour le Québec, cette idée a déjà été magnifiquement développée par Luc Bureau<sup>2</sup> :

Entre ces deux pôles, l'Éden et l'Utopie, oscillent les idées les plus anciennes et les plus actuelles sur l'aménagement de l'espace. Tantôt l'on bouscule la nature pour l'appivoiser, la domestiquer, et c'est l'utopie du contrôle, de la planification et de l'aménagement dirigistes. Tantôt l'on souhaite recouvrer cet état soi-disant primitif où l'homme vivait dans un rapport harmonieux avec son environnement, et c'est la réactivation du mythe de l'Éden.

Geneviève Brisson, dans son texte sur l'île d'Anticosti explique parfaitement cette stratégie de l'État de préserver « la sauvagerie » de ce territoire dans laquelle s'illustre une véritable « réactivation du mythe de l'Éden ». En revanche, Laurent Deshaies révèle toute l'ambiguïté de l'utilisation nouvelle du terme de *terroir* au Québec comme mise en place, non achevée, d'une utopie, non encore porteuse d'une solide identité territoriale.

Ces idéologies, ces mythes associés au territoire, ont trouvé une répercussion considérable au Québec en légitimant les politiques aménagistes (Mercier, Drouin), en structurant les relations des individus à leur territoire, en définissant leurs milieux d'appartenance (Klein *et al.*), en influençant les représentations cartographiques de ce territoire (Lasserre). Mais le Québec est loin d'être une exception comme le confirment les contributions à cet ouvrage. Gonon analyse la manière dont les stratégies adoptées par les États à l'égard de leurs frontières sont mues par des idéologies fluctuantes en fonction des intérêts et du pouvoir à asseoir. Dans le même sens, Sonia Jedidi montre que l'État tunisien a développé un discours visant à renforcer les fondements de la nation tunisienne en faisant notamment référence aux mythes fondateurs. Cela afin « d'une part, de souligner la richesse du patrimoine culturel tunisien et d'ancrer l'identité de la nation sur des temps longs, dont la période arabo-musulmane n'en est plus qu'une composante. D'autre part, d'inscrire l'identité tunisienne par rapport à un territoire et non pas en fonction d'une religion ou d'une race ».

Il en va de même pour la Martinique où nous montrons que la relation des Martiniquais à leur environnement, et la valorisation de certains géosymboles comme celui du jardin, participent de leur inscription au monde, de leur volonté de marquer le paysage par la construction de

---

2. Luc Bureau (1984). *Entre l'Éden et l'utopie*, Montréal, Québec/Amérique, p. 12.

mythes, de lieux de mémoire et d'identité, faute de mythes fondateurs. Les idéologies mises en œuvre structurent la relation des individus à leur territoire, ancrent leur identité dans l'espace insulaire et lui confèrent sa spécificité. Dans la même veine, Sonia Engberts montre comment au Japon le territoire est utilisé comme instrument d'un nationalisme culturel permettant aux Japonais de poursuivre leur quête d'identité culturelle collective et d'asseoir leur discours sur leur caractère unique et immuable.

Cependant, par la force des choses, les idéologies peuvent également être mouvantes comme l'illustre l'article de Ramdine sur l'évolution du rapport au territoire insulaire des Saint-Luciens, ou les nouvelles stratégies mises en œuvre par l'État français pour la mise en mouvement des territoires politiques afin de contribuer « à lever la malédiction séculaire qui fit que, par raison d'État – la recherche d'une cohésion nationale permettant au projet géopolitique de s'accomplir –, la dimension politique de l'espace français fut vécue intensément dans le registre du mythe sans pouvoir être ni pensée ni dite dans celui de la raison » (Lévy).

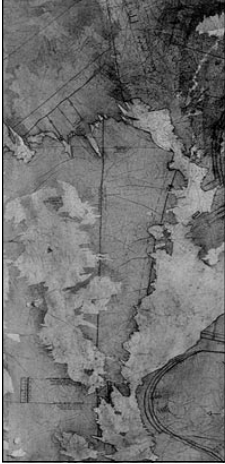
L'emprisonnement dans un mythe, dans une idéologie, peut ainsi conduire des sociétés, des États ou des individus dans une impasse dont il est difficile de s'échapper. L'utopie poursuivie dans l'Ouest américain en est une autre illustration : « la représentation que les Américains se sont faite de l'Ouest n'était pas celle d'un désert aux maigres ressources, mais bien d'une terre à conquérir, à mettre en valeur » (Frédéric Lasserre). Les idéologies, niant les contraintes physiques, ont été ici articulées au profit d'un développement effréné. Jean-Claude Lasserre surenchérit dans le même sens quant aux politiques de gestion et de développement des ports français soulignant que la France est « la première victime de représentations territoriales devenues complètement inadaptées à la réalité de l'Union européenne, et d'une hypercentralisation administrative qui ne permet pas aux responsables des grands ports de prendre la mesure des triptyques portuaires qui leur sont confiés ».

L'attachement aux mythes peut donc avoir un prix et devenir un luxe que certains États, ou individus, ne sont plus capables de s'offrir. Mis au pied du mur, les acteurs de ces idéologies doivent trouver le ressort nécessaire afin de se remettre en question et de modifier leurs attitudes à l'égard du fondement spatial de leur identité, ou plutôt de leurs identités, dans un monde où celles-ci sont amenées à se chevaucher de plus en plus, à se frotter ou se confronter aux autres. Ces renversements idéologiques ne constituent pas le moindre des obstacles à franchir : ils ne peuvent se réaliser dans l'instantané. D'où l'immanence de certaines idéologies qui apparaissent parfois en totale inadéquation par rapport aux nouvelles réalités géographiques.

Du discours avant toute chose, voilà ce que sont les perceptions et les représentations du territoire. Ce discours est mû par des mythes, que ceux-ci soient fondateurs ou construits par des idéologies modernes. Ces mythes sont présents partout et à tous les niveaux et constituent l'essence même de la relation de tout individu, groupe social ou État au territoire. Fil d'Ariane ou carcan, ils sont autant d'irréductibles diktats de l'inscription au monde des acteurs du territoire. Puisse cet ouvrage avoir contribué à la compréhension de certains de ces diktats.







## INDEX

### A

accords de Schengen 69  
acide glutamique 189  
activité urbaine 278  
administration 105, 234  
    centrale 55  
Afrique 130  
agriculture 204  
agrotourisme 222, 225  
aire urbaine fonctionnelle 50  
appartenance 161  
approche scientifique 39  
appropriation 179  
approvisionnement en eau 195  
architecture 300, 301, 302, 304,  
    306, 307, 308, 309

Arizona 202  
armateur 76  
arrière-pays 76  
arrondissement historique 297,  
    298, 299, 302, 306, 307, 308  
autochtone 20, 35  
autonomie 55  
    provinciale 109  
avant-pays 76

### B

barrage 201  
bassin de ressources 24  
Befu, Harumi 144  
Berne 106

bien culturel 298, 299, 306  
 bilinguisme territorial 113  
 Bruxelles 103  
 Bureau of Reclamation 205

## C

cadre institutionnel 104  
 Californie 201  
 canton 105  
   de Berne 101  
 carrefour 130  
 carte mentale 88  
 Carthage 131  
 centralisme 56  
 civilisation arabo-islamique 121  
 climat 136  
 coconstruction 219  
 cohésion nationale 100  
 colonisation 39  
 Colorado 201  
 communauté 125  
   d'agglomération 50  
   juive 124  
 commune 55  
 construction  
   historique 69  
   juridique 69  
 contraste culturel 89  
 couleur 136  
 croissance 199  
 culture 33, 142, 144

## D

découpage territorial 234  
 démocratie agraire 204  
 démolition 268, 274  
 désert 203  
 destinée manifeste 205  
 déterministe 144

développement durable 89, 186  
 diffusion 221, 222  
 distribution 80  
 droit des individus 101  
 Dunham 220  
 dynamique 53

## E

écosystème 179  
 Éden 44  
 environnement 137, 139  
*Erreur boréale* 16  
 espace 24, 34, 149  
   conçu 238  
   national 72  
   perçu 238  
   public 60  
   social 288  
   vécu 238  
 essaimage 221  
 État québécois 41  
 Europe 130  
 exploitation forestière 15  
 exportation d'eau douce 19

## F

fédéralisme 97  
 ferme 186  
   récréo-touristique 222  
 Flandre 98, 99  
 flux 81  
 fonction historique 79  
 fordiste 17  
 foresterie 17  
 forêt 32  
 Fourons 101  
 francophone 102  
 Fribourg 105

frontière 91  
  imposée 71  
  linguistique 100  
Fûdo 144

## G

géopolitique 69, 130  
gestion de la forêt 40  
groupe social 179  
groupe voué à la sauvegarde du  
  patrimoine 302, 304, 305, 307,  
  309  
guerre de Sécession 204  
guerre du Golfe 126

## H

habitat local 140  
héritage urbain 268  
hiérarchie urbaine 242  
histoire 297, 304, 308, 309

## I

identité 59, 120, 216, 235, 297, 298,  
  304, 310  
  arabo-islamique 126  
  territoriale 162  
  tunisienne 126  
île d'Anticosti 31  
image 297, 298, 301, 302, 306, 307,  
  308, 309, 310  
  touristique 230  
imitation 221  
impact économique 223  
impératif colonial 70  
indépendantiste 99  
instrumentaliser 40  
insulaire 184

intégrité du territoire 21  
irrigation 204  
islamiste 119

## J

japonologie 145  
jardin créole 170  
Jefferson 204  
Jura 101

## L

latitude 135, 138  
lieu 34  
limite 66  
local 238  
localisation 77  
loisirs 42  
lumière 138  
luminosité 141

## M

Manitoba 111  
marché européen 91  
marquage 65  
Méditerranée 130  
mémoire 128  
Menier 40  
mesures de protection  
  et de conservation 281  
ministère des Ressources  
  naturelles 22  
minorité 98  
monde arabe 130  
mondialité 59  
monument national 44  
mosaïque tunisienne 125  
mouvement des territoires 50

**N**

nation tunisienne 119  
 nationalisme 98  
 nationalité 126  
 nature 32, 33, 136, 144  
 néerlandophone 102  
 Nevada 202  
*Nihonjinron* 136  
 Nord québécois 15  
 Nouveau-Brunswick 111  
 Nouveau-Québec 16

**O-P**

Ontario 109  
 Ouest 197  
 pacte linguistique 97, 98, 100  
 particularisme 56  
 passé chrétien 122  
 patrimoine 59, 269  
   culturel 124  
 paysage 32, 163  
 phycocolloïdes 189  
 politique  
   de l'eau 203  
   portuaire 76, 89  
   publique 58  
 port 77  
 préférence de couleur 136  
 problème culturel 90  
 psychologie des couleurs 140

**Q-R**

quartier 235  
 Québec 108  
   historique 281  
 réaménagement 280  
 recomposition des pouvoirs 63

reconstruction 272  
 référendum 100  
 région industrielle 81  
 représentation 67, 91, 120, 184, 196  
   cartographique 23  
   du territoire 66  
 ressource 20  
   économique 42  
   marine 184  
 restauration 273  
 Révolution tranquille 14  
 route océanique 77

**S**

sauvage 35  
 sauvegarde du patrimoine 297  
 sens des couleurs 137  
 sentiment d'appartenance 70  
 service du territoire 22  
 société hydraulique 196  
 Suisse romande 99  
 symbole 128, 197

**T**

terre chrétienne 121  
 Terre-Neuve 22  
 territoire 24, 120, 139  
   insulaire 161  
 territorialisation 103  
 territorialité  
   des langues 107  
   linguistique 103, 105  
 terroir 216  
   d'aquaculture 179  
 tracé 71  
 transport fluvial 84  
   continental 81

**U-Z**

*umma* 119

unilinguisme 97

urbanisme 288

urbanité 59

vignoble 220

ville 235

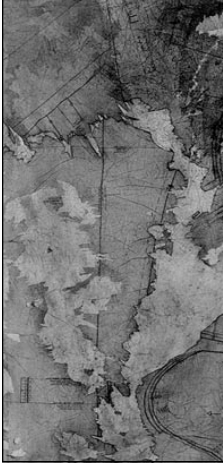
voisinage 238

Wallonie 99, 101

*Watsuji Tetsurô* 144

zone urbaine 278





## NOTICES BIOGRAPHIQUES

**Geneviève Brisson** est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval (1992) et d'une maîtrise en anthropologie de cette institution (1996). Elle poursuit présentement ses recherches doctorales sur les discours, pratiques et représentations de la forêt dans l'imaginaire québécois. Ses principaux champs d'intérêt sont l'anthropologie du proche, l'anthropologie de la nature et du paysage, les lieux et espace, la gestion forestière et le processus de concertation, la sous-culture d'entreprise, l'identité et les pratiques professionnelles, l'anthropologie du droit.

**Jean Carrière** est professeur titulaire au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal depuis 1971 et dirige les programmes de maîtrise. Directeur du projet *d'Atlas du Québec et de ses régions*, ses principaux champs de recherche sont la cartographie scolaire et les atlas thématiques adaptés aux nouvelles technologies de communication. Il est coauteur, avec Jean-Pierre Thouez, de la carte « La diversité ethnique au Canada », parue dans *l'Atlas du Canada* (1993), 5<sup>e</sup> édition.

**Laurent Deshaies**, professeur-associé, est rattaché à l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières depuis 1990 après avoir été professeur de géographie au Département des sciences humaines de 1976 à 2001 à la même institution. De 1970 à 1973, il fut professeur de géographie à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il est détenteur d'un doctorat de l'Université Laval. Après ses travaux en géographie urbaine sur les villes minières et l'agglomération trifluvienne, ses intérêts de recherche et ses publications portent actuellement sur les PME exportatrices et leur environnement, les entreprises agrotouristiques et l'évolution de la pensée géographique. Ses travaux sont diffusés dans les revues scientifiques et les ouvrages collectifs. Il a aussi codirigé, avec Jean-Marie Dubois, un ouvrage pionnier sur les entreprises viti-vinicoles québécoises (*Guide des vignobles du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997).

**Martin Drouin** est doctorant en études urbaines (Université du Québec à Montréal – Institut national de la recherche scientifique) et chercheur à la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Son travail porte sur « La sauvegarde d'un patrimoine urbain et la formation d'une identité (Montréal, 1973–2000) ».

**Sonia Engberts** s'intéresse aux couleurs dans la société japonaise ancienne et contemporaine. Elle est candidate au doctorat d'anthropologie, mention Ethnologie, de l'Université de Montréal; sa thèse porte sur le symbolisme des couleurs à l'époque de Heian (792-1185). Elle mène en outre des recherches sur l'analyse du discours sur les couleurs traditionnelles et sur les couleurs de l'habitat.

**Emmanuel Gonon** est spécialiste des questions de géopolitique dans les Himalayas. Directeur des programmes à l'Observatoire européen de géopolitique (OEG), il a travaillé sur les mutations territoriales et politiques en Europe centrale et orientale et sur les conflits et tensions en Asie.

**Sonia Jedidi**, docteure en géographie, spécialité géopolitique, est chercheuse au Centre de recherches et d'analyses géopolitiques, Université Paris VIII. Elle poursuit ses recherches sur l'idée de nation en Tunisie, sur les représentations concurrentes et les enjeux qui en découlent.

**Juan-Luis Klein** est professeur titulaire au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il a réalisé ses études de premier cycle en histoire et géographie économiques à Santiago (Universidad Tecnica del Estado) et il a obtenu une maîtrise et un doctorat en géographie à l'Université Laval (Québec). Ses enseignements et travaux portent sur la géographie économique, le développement et l'aménagement régional. Il mène plusieurs projets de recherche financés par le CRSH du Canada.



Il collabore à la direction scientifique de *l'Atlas du Québec et de ses régions*, vaste œuvre géographique diffusée sur Internet ([www.atlasduquebec.qc.ca](http://www.atlasduquebec.qc.ca)) et est responsable de la collection « Géographie contemporaine » des Presses de l'Université du Québec. Il est aussi membre du comité de rédaction de plusieurs revues.

**Frédéric Lasserre** a travaillé à l'Observatoire européen de géopolitique (OEG, Lyon) sur les transformations de l'Europe centrale et orientale, puis, après un séjour au Japon, comme conseiller en affaires internationales, au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce. Il est aujourd'hui professeur au Département de géographie de l'Université Laval (Québec), chercheur à l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) où il dirige le Groupe d'étude et de recherche sur l'Asie contemporaine (GERAC), et chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en Études stratégiques et diplomatiques (Université du Québec à Montréal) ainsi qu'à l'OEG.

**Jean-Claude Lasserre**, d'abord professeur de géographie aux Universités d'Ottawa, puis de Montréal et de Lyon II, est spécialiste des transports fluviaux et maritimes au Laboratoire d'économie des transports. De sa thèse de doctorat d'État (Paris I, 1975), il a tiré un livre, *Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique*, qui a obtenu le Grand Prix littéraire de la Communauté urbaine de Montréal 1981, et le Prix du Livre de la Fédération canadienne des sciences sociales 1940-1990.

**Aline Lechaume** est docteur en géographie de l'Université de Paris IV-Sorbonne et de l'Université Laval (Québec). Ses recherches portent sur les liens entre espace et identité, au Québec, mais surtout dans les milieux insulaires de la Caraïbe, et tout particulièrement en Martinique. Elle est actuellement chercheuse au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à Québec et membre du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), Unité mixte de recherche (UMR) CNRS-Université de Paris I-Sorbonne.

**Benoît Lévesque**, docteur en sociologie, est professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal après l'avoir été à l'Université du Québec à Rimouski. Il est spécialisé en sociologie économique et dans le champ des mouvements sociaux. Il est coordonnateur du Centre de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), a été rédacteur en chef de la revue *Coopératives et Développement* pendant dix ans (aujourd'hui *Économie et Solidarités*), membre de la rédaction de *Nouvelles pratiques sociales* et coordonnateur général de l'ARUC en économie sociale (UQAM, UQAH, UQAC, Concordia) en partenariat avec le Chantier de l'économie sociale, la CSN, la FTQ et Solidarité rurale.

**Jacques Lévy** est professeur à l'Université de Reims, à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement du territoire (Ihédad). Directeur de l'équipe de recherches VillEurope, animateur de la revue *EspacesTemps*, il est conseiller scientifique de la revue *Pouvoirs locaux*.

**Guy Mercier** est professeur titulaire au Département de géographie et directeur du Centre interuniversitaire d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions. Spécialiste d'histoire de la géographie, il œuvre aussi dans le domaine des études urbaines. En cette matière, il étudie la signification culturelle des paysages urbanisés en portant une attention particulière aux discours de l'urbanisme.

**Gary Ramdine** est titulaire d'un DEA Caraïbe Amérique latine et du Nord de l'Université des Antilles et de la Guyane. Il est actuellement doctorant attaché au laboratoire GEODE Caraïbe et travaille sur le thème de l'exploitation des ressources vivantes de la mer dans les Petites Antilles.

**Carole Tardif** est titulaire d'une maîtrise en géographie et étudiante au doctorat en études urbaines. Elle est chargée de cours et assistante de recherche à l'Université du Québec à Montréal. Ses travaux de recherche portent sur les effets de l'institution universitaire sur le développement régional.

**Paul Tourret** s'est spécialisé, après une thèse de doctorat (géographie, 1999, Université de Paris VIII) consacrée à la Belgique et la Suisse (*Wallonie-Romandie, analyse géopolitique comparée*), sur les problématiques du rapport langues – territoires en ouvrant son champ de recherche au Canada grâce à un postdoctorat (bourse Lavoisier, 2000) effectué à l'Université Laval (Cellule de géographie culturelle). Outre ses fonctions de directeur d'un institut de recherche en transport maritime (ISEMAR, Saint-Nazaire, France), il donne des cours de géographie linguistique à l'Institut des langues orientales (Paris).